This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

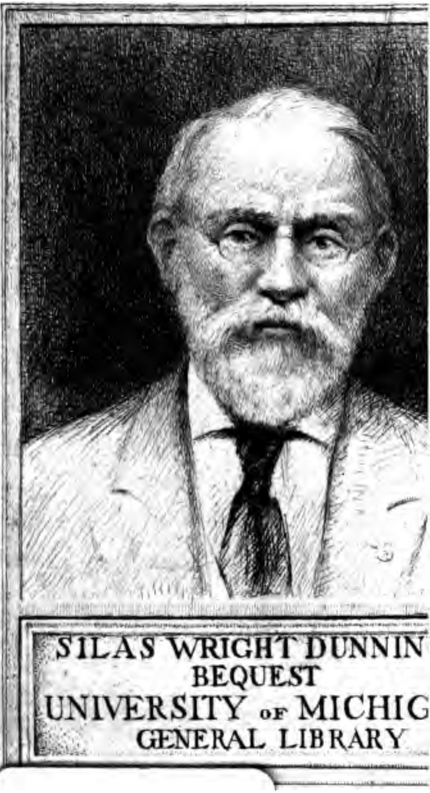
SILAS WRIGHT DUNNIN
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIG
GENERAL LIBRARY

161
.T8
1734
v.3

# MEMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
# DES SCIENCES
ET
# DES BEAUX ARTS.
Juillet 1734.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. f. le mois, en blanc, & brochés 16. f.

## Années.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1701. | 9. vol. | 1718. | 12. v. |
| 1702. | 12. v. | 1719. | 12. v. |
| 1703. | 12. v. | 1720. | 5. v. |
| 1704. | 13. v. | 1721. | 12. v. |
| 1705. | 22. v. | 1722. | 12. v. |
| 1706. | 12. v. | 1723. | 12. v. |
| 1707. | 12. v. | 1724. | 12. v. |
| 1708. | 12. v. | 1725. | 12. v. |
| 1709. | 12. v. | 1726. | 13. v. |
| 1710. | 12. v. | 1727. | 12. v. |
| 1711. | 12. v. | 1728. | 12. v. |
| 1712. | 12. v. | 1729. | 12. v. |
| 1713. | 12. v. | 1730. | 12. v. |
| 1714. | 12. v. | 1731. | 12. v. |
| 1715. | 12. v. | 1732. | 12. v. |
| 1716. | 12. v. | 1733. | 12. v. |
| 1717. | 12. v. | 1734. | 7. v. |

Printed in France.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts,

*Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* DUC DU MAINE.

Juillet 1734.

*Imprimé à Paris, & se vend*
A LYON,
Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

*M. DCC.* XXXIV.

*Avec Approbation & Privilege du* Roi.

*turgies. A* Troyes *chez Jacques* Lefevre *le jeune, Libraire, grande ruë, au grand S. Jacques.* 1733. *vol. in* 8° *pages* 254. *& se vend à* Paris *chez* Briasson, *Libraire, ruë saint Jacques à la Science.*

LE titre singulier de cette nouvelle Dissertation nous oblige de nous y arrêter un moment, avant que de donner l'Extrait de l'Ouvrage même. Si l'on en croit l'Auteur, voilà depuis trois cens ans bien du bruit inutile dans l'Eglise. Depuis le Concile de Florence en 1439. il y a peu de Scholastiques & d'Ecrivains célébres dans l'Eglise Latine qui n'aïent attaqué le sentiment des Grecs modernes sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie, sentiment que les Grecs fondent sur leurs Liturgies. De l'autre côté les Grecs se sont défendus avec chaleur. La contestation a produit grand nombre de volumes de part & d'autre, surtout de la part des Latins. Les Grecs ont trouvé des partisans dans l'E-

glise Latine même. La querelle s'est rallumée depuis peu d'années à Paris, & a fourni au Public le spectacle d'un combat littéraire assez intéressant. Enfin après tant de disputes & de bruit, voici un Auteur anonyme qui nous apprend que les Latins & les Grecs se sont également trompés jusqu'ici; qu'ils ne se sont entendus ni les uns ni les autres, qu'ils n'ont pas même compris le sens des paroles qui ont fait le sujet de leur contestation, & qu'ils ont ignoré jusqu'au rit de leur propre Liturgie. Si l'Auteur a raison, c'est dommage que la Providence l'ait réservé à des tems si reculés; il auroit prévenu bien des contestations inutiles.

Mais les Scholastiques ne pourroient-ils pas soupçonner l'Auteur de ne pas trop bien comprendre lui-même le sujet de leur dispute avec les Grecs modernes? Pour mettre les lecteurs en état d'en juger, il faut leur exposer en peu de mots l'état *de la question.* Dans la Messe ou *Liturgie Grecque* ( il en est de même

# MEMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
# DES BEAUX ARTS.

Juillet 1734.

ment à la ſeconde qui eſt après les paroles de J. C. puiſque vous en avez une autre qui eſt avant ces paroles, & qui vous ſuffit pour défendre votre ſentiment ? Si vous ne la croïez pas néceſſaire » Comment peut-on » dire qu'elle contribuë conjointe-» ment avec les paroles de l'inſtitution » de l'Euchariſtie à ſa conſecration ».
Tel eſt le raiſonnement de l'Auteur; mais ſans prendre ici parti ni pour les Grecs ni pour les Latins, il nous ſemble que les uns & les autres peuvent lui faire une réponſe aſſez plauſible pour l'engager à adoucir le titre de ſa Diſſertation. Vous nous demandez, lui diront les Grecs, pourquoi nous nous attachons à la ſeconde invocation, puiſque la premiere nous ſuffit pour défendre notre ſentiment ? c'eſt qu'il n'eſt pas préciſément queſtion de défendre notre ſentiment. Il s'agit d'un fait & d'une forme établie dans nos Liturgies pour la conſécration de l'Euchariſtie. Or nous trouvons que cette forme dans nos Liturgies conſiſte outre les paroles de J. C. en des prieres qui ſe

mais oüi dire qu'aucun Théologien persuadé de la suffisance des paroles de Jesus Christ, ait exigé le concours de l'invocation ? Le fait seroit nouveau ; mais en voilà assez sur le Titre, venons au corps de l'Ouvrage.

Peu de gens ignorent que la question de la forme de la Consecration de l'Eucharistie fut agitée, & traitée à fond, il y a peu d'années, par le Pere *le Brun*, de l'Oratoire, qui défendoit l'opinion des Grecs modernes, & le Pere *Bougeant* Jesuite, qui soutenoit le sentiment de l'Eglise Latine. L'Auteur anonyme de cette nouvelle Dissertation, étoit, comme il nous l'apprend dans sa Préface, en liaison & en commerce de Lettres avec le Pere *le Brun*, qui ne lui laissa rien ignorer de tout ce qui se passa à ce sujet ; & il avoüe même qu'il a sçû que le Pere *Bougeant* avoit publié un Traité dogmatique sur cette importante question. *Mais, c'est au fond*, ajoûte-t-il, *tout ce que j'en sçais. Car, afin qu'on ne m'accusât point d'avoir moissonné dans le cham*

*d'autrui, j'ai crû ne devoir, ni lire, ni acheter son Ouvrage.* Il est assez ordinaire, lorsqu'on veut travailler sur une matiere, de lire les Auteurs qui en ont traité, afin de profiter de leurs recherches ; il seroit encore fort raisonnable de ne point multiplier les Livres sur une même matiere, lorsqu'on n'a rien de nouveau à dire ; & on ne peut s'assurer d'avoir à dire quelque chose de nouveau, qu'en lisant les Ouvrages qui ont déja paru. Mais l'Anonyme faisoit ses recueïls, peut-être étoient-ils déja avancés. Il en coûte pour supprimer des recherches, qui ne se font jamais sans beaucoup de peine & de travail ; & s'il avoit lû l'Ouvrage du Pere *Bougeant*, peut-être se seroit-il déterminé à supprimer le sien ; ainsi le plus court étoit de ne pas le lire. Si la nouvelle Dissertation n'apprend rien de plus que ce que le Pere *Bougeant* avoit déja dit, & apprend même beaucoup moins, l'Auteur aura toûjours la satisfaction d'avoir fait un Livre. Voici quel en est le plan & la suite, il est divisé en vingt Chapitres,

Dans le I. Chapitre l'Auteur anonyme entreprend de prouver *que les Grecs & les Latins n'ont eu entr'eux aucune dispute sur la consécration de la sainte Eucharistie avant le XIV. siécle.* Nous ne croïons pas que personne lui conteste ce point ; & le Pere Bougeant l'avoit déja prouvé dans son Traité Théologique, 2. *Part. Sect.* 1. *Chap.* 9.

Dans le II. Chapitre il assure *que les Latins n'ont qu'une invocation dans leur Liturgie, qui précede les paroles de l'institution de l'Eucharistie, & qu'il y en a deux dans les Liturgies Grecques & Orientales, dont l'une précede, & l'autre suit les paroles de l'institution de l'Eucharistie.* Ce point est encore très-évident, par la seule inspection des Liturgies ; ainsi l'Auteur auroit absolument pû s'épargner la peine de le prouver. Il nous semble cependant qu'il se seroit exprimé plus exactement, s'il avoit dit *la Liturgie Romaine*, au lieu des *Latins* ; car les Mozarabes & les Gaulois étoient Latins, & cependant il reconnoît lui-même, après le Cardinal Bona, &

l'Abbé Renaudot, que la Liturgie Mozarabe & l'ancienne Gallicane, ont quelquefois deux invocations, comme les Orientales.

La matiere du III. Chapitre eſt *que les Scholaſtiques qui ont combattu & refuté l'invocation des Liturgies Grecques & Orientales, n'ont attaqué que celle qui ſe dit après la recitation des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie.* Cela eſt encore très-certain, & perſonne juſqu'à preſent ne s'eſt aviſé de le conteſter; mais, dit-il, lorſque les Théologiens Latins ont attaqué cette Priere, perſuadés qu'elle ne peut point avoir un ſens qui s'accommode avec le ſentiment de l'Egliſe ſur la forme de la conſecration, » Ils ſont tombés dans une » faute conſiderable; car par-là ils » ont condamné toute l'Egliſe La- » tine, qui pendant XIII. ſiécles n'a » jamais reproché aux Grecs le faux » ſens que ces Théologiens attri- » buent à l'invocation. » Cette réfléxion ſemble l'aigrir un peu contre les Scholaſtiques, & il les accuſe de n'avoir examiné ni les Liturgies

Orientales, ni même celles des Eglises d'Occident : Mais qu'il nous soit permis de répondre ici pour les Scholastiques. S'ils n'ont attaqué l'invocation des Grecs que parce qu'ils se sont persuadés qu'elle ne pouvoit avoir qu'un sens contraire au sentiment de l'Eglise, ils ont veritablement condamné toute l'Eglise Latine, qui a souffert si long-tems, & qui souffre encore aujourd'hui cette Priere ; mais il est au contraire si vrai qu'ils ont été persuadés, que cette Priere étoit susceptible d'un sens orthodoxe, qu'ils se sont presque tous attachés à l'expliquer. Il n'y a qu'à voir sur cela Turrecremata dans le Concile de Florence, Arcudius, Leo Allatius, le Cardinal Bellarmin, le Cardinal du Perron, & presque tous les autres. Nous aurions encore d'autres remarques à faire sur ce Chapitre ; mais nous ne voulons pas être longs.

Chapitre IV. *Que la dispute sur la forme de la Consecration est née au XIV. siécle.* Cette proposition n'est que la *repetition de celle* qui fait le sujet *du I. Chapitre.*

Chapitre V. *On rapporte ce qui s'est passé dans le Concile de Florence, entre les Grecs & les Latins, sur la Consécration.* Tout ce morceau d'Histoire a été traité & éclairci par le Pere *Bougeant*, de maniere que nous sommes persuadés que si l'Auteur avoit pris la peine de le lire, il auroit donné à sa Dissertation un Chapitre de moins, ou que les Lecteurs y auroient trouvé plus d'ordre & de netteté.

Chapitre VI. *De la maniere que le Decret du Pape Eugene pour les Arméniens a été fait, &c.* Ce Chapitre n'apprend rien de nouveau.

Chapitre VII. *On montre que depuis la dispute entre les Grecs & les Latins sur l'invocation des Liturgies Orientales, les Grecs & les Orientaux ne sont point d'accord sur le sens & l'usage de l'invocation.* En effet comme il n'y a jamais eu que les Schismatiques Grecs & Orientaux qui ayent nié la suffisance des paroles de Jesus-Christ pour la Consecration de l'Eucharistie ; & qu'au contraire tous les Grecs & Orientaux Catholiques l'ont sou

tenuë ; il est bien clair que ceux-ci n'ont pas été d'accord avec ceux-là sur le sens & l'usage de leur invocation.

Chapitre VIII. *De la forme des Sacremens.* Question inutile pour la controverse dont il s'agit, sur-tout par la maniere dont l'Auteur la traite ; car après avoir parcouru la plûpart des Sacremens, on ne voit pas où ses réfléxions aboutissent. A peine peut-on deviner s'il admet des formes déprecatoires, ou simplement indicatives. Il dit le pour & le contre, ou du moins il paroît le dire. Il en veut sur-tout à ceux qui croyent que dans le mariage les contractans sont les ministres du Sacrement, & il prétend qu'ils ont grand tort ; mais il n'a apparemment pas assez approfondi la question ; car il y a déja long-tems que les plus habiles Théologiens la laissent indécise. Il traite aussi de la forme de l'Ordination, & de l'Extrême-Onction ; mais de tout cela, *qu'est-ce* que le Lecteur *conclura pour la* forme de la Consecration *de l'Eucharistie* ? C'est au

Lecteur même à en juger.

Chapitre IX. *De quelle forme Notre Seigneur s'est servi pour consacrer la sainte Eucharistie.* Autre question inutile ; car, que Jesus-Christ ait consacré ou non la sainte Eucharistie par les paroles, *Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang :* on n'en peut rien conclure pour la forme presente de la Consecration de l'Eucharistie, puisque Jesus-Chaist pourroit avoir employé une forme, & en avoir prescrite une autre à ses Disciples.

Chapitre X. *Que les Saints Peres ont employé les mots de* Priere, invocation, action de graces, sanctification, bénédiction, *pour marquer la Consecration & la Liturgie.* Cette proposition est très-importante, & la prouver, c'est non-seulement démontrer que le Pere *le Quien*, le Pere *Massuet*, Dom *Toutée*, & d'autres Commentateurs, se sont mépris dans la signification de ces expressions qu'ils ont trouvées dans les SS. Peres mais c'est outre cela répondre sans replique à tous les textes, que les Défenseurs des Grecs modernes alleguent

pour leur ſentiment. Il eſt vrai que le P. *Bougeant* en a déja donné la preuve dans ſon Traité Théologique, *Part.* 1. *Sect.* 2. *Chap.* 2. *& ſuivans.* Mais comme l'Auteur anonyme nous aſſure qu'il ne l'a pas lû, il faut lui ſçavoir gré de cette découverte, comme ſi l'Ouvrage du Pere *Bougeant* n'exiſtoit point.

Chapitre XI. *Que les Saints Peres ont dit que la Conſecration ſe fait par les paroles de Notre Seigneur.* Tout ce Chapitre conſiſte en un petit nombre de Paſſages des Saints Peres, que l'Anonyme rapporte. Le Pere *Bougeant* en a rapporté un très-grand nombre qui font une tradition ſuivie depuis le tems des Apôtres; mais l'Anonyme aura peut-être appliqué ici la maxime *Non eſt faciendum per plura quod poteſt fieri per pauciora.* Il eſt pourtant vrai qu'en fait de tradition la multitude des autorités ne gâte jamais rien. Il nous ſemble auſſi qu'il auroit pû approfondir un peu davantage ce qu'il rapporte du ſecond Concile de Nicée.

Chapitre XII. *Pourquoi les Saints*

*Peres ont dit que la Consecration se fait par les paroles de Notre Seigneur & la Priere, ou simplement que la Priere consacre l'Eucharistie* : La raison en avoit déja été rapportée dans le Chapitre dixiéme.

Chapitre XIII. *Si un Prêtre consacreroit en disant hors de la Liturgie sur du pain & du vin, qu'il tiendroit ou qu'il verroit :* Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang. Il y a déja longtems que tous les Théologiens sensés ont décidé pour la négative, & cette question est d'ailleurs inutile au sujet.

Chapitre XIV. *On fait voir que les Liturgies Orientales sont conformes à la Latine, & qu'ainsi c'est sans raison que les Scholastiques Latins ont condamné l'invocation des Orientaux, &c.* Nous avons déja parlé de ce Chapitre en raisonnant sur le titre de l'Ouvrage. Tout ce que nous ajoûterons ici, c'est que ceux qui le liront pourront peut-être s'imaginer que l'Auteur a voulu prouver tout le contraire de sa proposition, ou qu'entraîné par une suite de sçavantes remarques, il a

oublié de prouver ce qu'il s'étoit proposé dans le titre du Chapitre. C'est, si on nous permet de le dire, un défaut assez général dans tout l'Ouvrage. L'Auteur est sçavant, on apperçoit qu'il a bien étudié la matiere, & qu'il a fait beaucoup de recherches; mais il paroît avoir trop negligé l'ordre & la méthode necessaires dans une Dissertation raisonnée.

Chapitre XV. *On montre que l'invocation des Liturgies Grecques & Orientales ne prouve point & ne suppose point que la Consecration n'est pas faite.* Voyez le Pere *Bougeant*, 2. Part. Sect. 3. Chap. 3.

Chapitre XVI. *Reflexions sur les Passages dont le Pere* le Brun *se sert, pour défendre son sentiment.* Voyez le Pere *Bougeant*, Part. 1. Sect. 2. Chap. 2. & suivant.

Chapitre XVII. *On prouve que depuis le commencement du douziéme siécle jusqu'à present, le sentiment commun des Latins, est que la Consecration se fait par les paroles de Notre Seignuer.*

Ce Chapitre pourroit paroître encore assez inutile, puisque le Pere le

*Brun* lui même convient que depuis le douziéme ou le treiziéme siécle, le sentiment qui fait consister la forme de la Consecration dans les seules paroles de Jesus-Christ, est devenu le sentiment commun des Ecoles & des Ecrivains Ecclésiastiques.

Chapitre XVIII. *On montre qu'on ne peut rien tirer en faveur de la necessité de l'invocation de ce qu'ont dit sur la Consecration, Mathurin le Bret, Catharin, Salmeron, Chessontaines, & autres Scholastiques.* C'est ce que le Pere *Bougeant* a démontré dans son Traité Théologique, 1. Part. Sect. 1. Chap. 4. & 5.

Chapitre XIX. *De l'autorité du Cathechisme du Concile de Trente.* Comme ce Catechisme porte une décision contraire au sentiment des Défenseurs de l'invocation, le Pere *le Brun* a tâché d'en éluder l'autorité. Le Pere *Bougeant* dans le premier Ouvrage qu'il a publié sur cette matiere, intitulé, *Réfutation de la Dissertation du R. P. le Brun*, a pris la défense du Catechisme; mais l'Anonyme le fait ici d'une maniere plus étenduë,

& on trouvera dans ce Chapitre des recherches assez intéressantes sur le Catechisme du Concile de Trente, qu'il a prises en partie dans la Préface de ce Catechisme.

Chapitre XX. *De l'adoration de l'Eucharistie à la Messe, & de l'*Amen *qui se dit dans quelques Liturgies après la consecration.* Tout ce Chapitre qui termine l'Ouvrage est emploïé à réfuter une mauvaise objection du Pere *le Brun* sur le tems où l'on adore l'Hostie dans les Liturgies Orientales.

## ARTICLE LXVI.

*MEMOIRES TRES-FIDELES & très-exactes des Expéditions militaires, qui se sont faites en Allemagne, en Hollande & ailleurs, depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celui de Nimegue : auxquels on a joint la Rélation de la Bataille de Senef par M. le Prince ; & quelques autres Mémoires sur les principales actions qui se sont passées durant cette guerre. Par un Officier distingué. A*

Paris *chez* Briasson, *ruë saint Jacques à la Science.* 1734. 2. *vol. in* 12. *d'environ* 400. *pages chacun.*

VOici sans doute le vrai tems de remettre sous les yeux du Public l'image des guerres précédentes. Tout le monde n'est pas obligé de sçavoir faire la guerre, mais tout le monde est curieux d'en apprendre assez pour en raisonner & pour en parler avec quelque justesse. Or rien n'est plus plein d'instruction que la fameuse guerre de Hollande des *années* 1672. *& suiv.* auxquelles la fortune de Louis le Grand présida, qui furent dirigées par le génie de M. de Louvois, & qui s'executerent par la valeur & la conduite d'un Condé, d'un Turenne, d'un Vauban, sans parler d'un Luxembourg, d'un Crequi, d'un Schomberg &c. Ainsi ces Mémoires qu'on donne sous le titre anonyme d'un Officier distingué, & qui sont en effet d'un stile assez militaire, ne peuvent manquer d'avoir quelque succès.

Le Roi avoit en 1672. de gran-

des raiſons de déclarer la guerre à la Hollande. Il faut croire que l'excès d'animoſité & de licence où cette ſage République paroiſſoit montée à l'égard de ce Prince, lui étoit *inſpirée* par une troupe de François rebelles, que la juſte ſévérité des Edits avoit portés à ſe refugier dans des Païs affranchis de toute légitime domination. Louis XIV. étoit perſonnellement attaqué dans mille écrits injurieux, & les émiſſaires des Etats Généraux n'omettoient rien pour liguer ſous main toutes les Puiſſances de l'Europe contre la France.

Le peu de bienſéance de ce procedé, & l'air de hauteur que ſembloit affecter cette République, produiſirent un effet contraire à ſes prétentions, & tous les Souverains ſenſibles à l'injure faite à un Souverain, conſentirent à laiſſer éclater, ſans oppoſition de leur part, les juſtes reſſentimens du Roi. Ils ne comptoient pas que ſes conquêtes fuſſent ſi rapides. Peut-être même comptoient-ils de voir d'un ſeul coup la France s'épuiſer *à humilier la* Hollande. La Mai-

'Autriche en particulier auroit-
prévû qu'en une Campagne le
oumettroit plus de Places qu'el-
avoit pû en attaquer pendant
la longue guerre qu'elle avoit
à cette République? Car en moins
:ux mois on vit les François aux
s d'Amſterdam après avoir paſſé
paſſé la Meuſe, l'Iſſel, le Wa-
c mille canaux, & conquis plus
ente Villes fortifiées.

ı pardonnera à ces Princes de
oir pas prévû de ſi grands pro-
, & d'avoir pris enſuite des me-
; pour les borner. Mais ce qu'on
çauroit leur pardonner, c'eſt
u lieu d'aller ſolidement au but
: portant ouvertement pour mé-
:urs, le parti qu'ils prirent n'alla
is qu'à perpetuer la guerre en
rifant ſecrettement les Hollan-
, aſſez pour les empêcher de ſuc-
ber tout-à fait, mais trop peu
r les empêcher de ſe ruiner en
il. Le célébre Prince d'Orange,
i la guerre ſeule donnoit un Com-
dement dans une République ja-
e de ſa liberté, vouloit la guerre,

& tournoit adroitement tous les esprits de ce côté-là.

Le Roi à la vûë des mouvemens que ses premieres conquêtes causoient dans les Cours étrangeres, s'étoit tout d'un coup arrêté à Narden pour ne point augmenter les jalousies, & pour donner lieu aux négociations de Paix. Il ne vouloit, après tout qu'humilier une République qui étoit l'ouvrage de ses ancêtres; & il rejetta toujours les conseils violens qu'on lui donnoit de l'aneantir en la submergeant.

Mais voïant qu'on abusoit de sa modération, il pénétra un peu plus avant dans le cœur de la Hollande, mit du côté de l'Allemagne l'Electeur de Brandebourg à la raison, fit lever le siege de Charleroy au Prince d'Orange, donna par mille manœuvres sçavantes, marches, contremarches, campemens, convois, passages de rivieres, de la jalousie à toutes les places de la Flandre & du Brabant, & vint par l'investissement subit de Maestricht porter à ses ennemis la premiere nouvelle qu'il en vouloit à cette importante Place.

Cette nouvelle les ſurprit plus qu'elle ne les allarma. Les Hollandois paſſoient depuis leurs guerres avec l'Eſpagne pour les Ingénieurs les plus intelligens, & pour les meilleurs défenſeurs de Places qu'il y eut en Europe Maeſtricht avoit ſoutenu de fort longs ſieges contre le Duc de Parme & contre le Prince Frederic Henri de Naſſau. On ne connoiſſoit rien de plus à l'épreuve en fait de fortification que les ouvrages à corne dont il étoit tout hériſſé. Ces ouvrages efflanqués ne valent rien en effet: mais il falloit un Vauban pour nous l'apprendre.

Ce Siege fut proprement l'époque où ce grand homme déploïa cette ſupériorité de génie qui l'éleva dans la ſuite au plus haut degré des honneurs militaires. Ce ſeroit trop peu de dire que Maeſtricht ne tint que treize jours de tranchée ouverte, malgré la vigoureuſe défenſe des aſſiegés. Les aſſiégés ne ſe défendirent point, ſi ce n'eſt de leur feu & derriere leurs parapets, malgré toute la bonne volonté qu'ils avoient & les efforts re-

doublés qu'ils firent pour se défendre. On ne connoissoit pas jusques-là cette espece de raison démonstrative, de pousser les approches de parallele en parallele, sans que l'ennemi pût tenter aucune sortie, ni presque rien faire pour sa défense. Ceci mérite d'être développé au sujet d'un siege qui a servi depuis ce tems-là de modele à tous les autres sieges.

Un siege, selon M. de Vauban, n'étoit qu'un siege, & non un champ de bataille ; si ce n'est pour l'assiegeant, mais jamais au gré de l'assiegé. Jusqu'à lui le sort d'une Place attaquée dépendoit le plus souvent d'un coup de main, d'une contre-attaque brusque dont l'assiegé choisissoit le moment, l'ordre, & toutes les dispositions les plus favorables pour nettoïer la tranchée, culbuter les batteries, combler les travaux, & pousser souvent jusqu'à la dispersion des quartiers, & à la ruine entiere des lignes.

L'Auteur des Mémoires que nous abregeons ici, parle d'une contre-vallation que firent les François au-

our de Maſtrich après l'établiſſement de leurs quartiers. En homme le Guerre il auroit dû remarquer le nouvel art que l'Ingenieur François emprunta pour la premiere fois des Turcs, de redoubler les contrevallations à la tête de tous les travaux, & de barrer d'eſpace en eſpace le front des approches par des eſpeces de places d'armes paralleles où les Gardes de la tranchée ſont toujours naturellement en bataille, & n'ont preſque rien à craindre, même de la ſurpriſe.

Autrefois l'aſſiegé ſortant par la droite & par la gauche tomboit inopinément ſur une petite tête de tranchée, qui priſe en flanc de toutes parts, ne pouvoit oppoſer aucune réſiſtance, & la défenſe étoit naturellement ſupérieure à l'attaque : auſſi y avoit-il des Villes imprenables. Aujourd'hui il n'y en a plus, & l'attaque eſt de plein droit ſuperieure à la défenſe, parce que l'aſſiegeant eſt toujours nombreux, & en *front de bataille* dans ſes paralleles, *ur leſquelles* l'aſſiegé ne peut au

contraire sortir qu'en défilant par les coupures du chemin couvert: à moins qu'on ne prétende, avec M. le Chevalier de Folard, que cette forme effilée de colonne est une grande raison de superiorité de l'assiegé sur l'assiegeant.

Il faut bien que ce soit là à peu près la pensée de cet ingénieux & sçavant Auteur. Il se recrie fort dans son Polybe, sur ce que dans les dernieres guerres on a perdu la méthode ancienne de faire de grandes sorties, & traite à cette occasion assez mal & presque de gens sans courage ceux qui ont défendu les Places de pied ferme & sans branler, si ce n'est pour retrogader de la circonférence au centre de leur Place. Il n'y a qu'un mot à lui répondre en leur faveur. C'est M. de Vauban qui a porté la loi jusqu'ici irrévocable, de se renfermer ainsi dans des fortifications. On ne sort plus, parce qu'il n'est pas possible de sortir d'une Place qui est *une fois* assiegée, depuis *Maestricht, où les Hollandois furent les premiers forcés* d'en subir la loi.

Cependant comme il n'y a point de difficulté au monde sans réponse, on verra dans le *nouveau systême de M. d'Asyn*, autre Ingénieur François, imprimé depuis peu *à Paris chez Clouzier*, une maniere fort simple pour les assiegés de sortir en grand front de bataille, & de décider les affaires d'un siege par un coup de main qui rend la défense superieure de nouveau à l'attaque, à cause de la surprise, qui dans le cas de l'égalité est un gage comme assûré de la victoire pour celui qui sçait s'en prévaloir contre son ennemi.

Outre l'art de M. de Vauban, on peut dire que la prompte reddition de Maestricht fut dûë à la présence du Roi qui commandoit le siege en personne, & à la vigilante activité de M. de Louvois, qui secondoit en tout les ordres & les vûës de ce grand Monarque.

Pendant ce siege le Prince de Condé maintenoit les conquêtes de Hollande, & M. de Turenne se maintenoit lui-même avec plus d'art que de force au-delà du Rhin, réprimant

une infinité de petits mouvemens tumultueux & secrets qui agitoient les Impériaux, à la veille de la Déclaration de Guerre qu'ils méditoien- de concert avec les Espagnols contre la France. Ces mouvemens obligerent le Roi de se transporter en Alsace où il assiegea Philisbourg, & mit dans sa main Colmar & Schelstadt, en même tems que ses Lieutenans s'emparoient de Treves, dont l'Electeur remuoit aussi tout-bas.

Ce fut alors que le Prince de Condé étant sorti de Hollande, & le Prince d'Orange aïant profité de son absence pour se donner enfin un petit air de victoire par la prise de Narden, l'Empereur se déclara, & l'Espagne ne balança plus à lever le masque. Montecuculli marcha vers le Rhin; & sans trop effleurer le Vicomte de Turenne avec qui il ne se mesura jamais qu'à la portée du canon, il l'obligea pourtant par la superiorité de ses troupes à se retirer sous Philisbourg, & parvint lui-même par une marche qu'on admira, jusqu'à *Maïence*, d'où il s'étendit

vers Coblents, & gagna en
de Bonne, pour forcer l'El
Cologne à se retirer de l'alli
Roi. Cette prise de Bonne
la communication entre no
quêtes, établit celle des All
nous força de nous reduire en
lande à n'avoir pour Frontier
Grave, Nimegue & le Fort de S
La conquête de la Franche-C
commença dès l'hyver la glori
Campagne de 1674. Le Roi
voïant le grand nombre d'enne
puissans qu'il alloit avoir sur les br
jugea à propos de les prévenir
cette Frontiere, de tout tems la pl
foible du Roïaume. La Franche-Com
té se défendit bien : mais le Roi pa
sa présence en hâta la réduction, &
M. de Turenne campé pendant ce
tems-là sur le Rhin, protegea l'en-
treprise, en fermant toute entrée
aux secours ennemis.

C'étoit là une conquête à demeu-
rer, qui détermina le Roi à aban-
donner tout-à-fait celles de Hollan-
de ; ne retenant que Grave & Maes-
trecht : on blâma ces évacuations

volontaires de Places. Le Roi qui avoit le goût solide, content d'avoir commencé cette guerre par le brillant, pensoit désormais à se mettre en état de la finir par l'utile.

La méthode qu'il prit deslors d'entrer en Campagne avant le printems, étoit profonde, & un modele pour les François naturellement vifs & toujours prêts à executer les ordres de leur Souverain, contre les Alliés, Hollandois, Allemands, Espagnols, dont le caractere n'est point si mobile, & que les diversités de Nations, de Chefs, d'intérêts même rendent toujours difficiles à concilier pour un même projet. Que pouvoit faire d'ailleurs Louis XIV. contre tant d'ennemis, lorsque la belle saison les auroit ralliés ? Il n'avoit d'autre parti sûr à prendre que celui de la défensive. L'hyver étoit donc pour lui le seul tems d'une bonne & vigoureuse offensive. Il prenoit alors plus de terrain que ses ennemis ne pouvoient lui en enlever pied à pied pendant le reste de la Campagne.

Cette *promptitude* même à préve-

nir les Alliés, outre qu'elle le maintenoit dans la réputation de Conquérant qu'il s'étoit donnée dès la premiere Campagne, produisoit encore le bon effet de déconcerter tous les projets & toutes les mesures des ennemis. C'étoit un dessein arrêté pour eux de pénétrer au printems dans le cœur de la France par la Franche-Comté. Cette porte étant fermée, ils étoient encore au mois de Juillet à délibérer par où ils commenceroient leurs opérations : & ne sçachant par où ils pourroient attaquer, ils étoient bien embarrassés à se défendre. M. de Turenne les avoit déja battus à Sintsheim. Ils s'en dédommagerent par la prise de Dinan qui n'étoit rien.

Cependant malgré la médiocrité de cette Conquête, la France, que ses prosperites rendoient sans doute sensible & délicate, trouva à propos d'avoir sa revanche. Aussi-tôt le Prince de Condé vola sur les bords du Piéton. Les ennemis y étoient trop forts & trop nombreux pour ne pas faire semblant de vouloir répon-

dre à ce défi. Ce semblant suffisoit pour leur gloire, mais non pour celle du Prince. Ils décamperent, il les suivit; & d'une hauteur les ayant vus *défiler* dans le fonds de Senef, les Hollandois faisant l'arriere-garde, sous les ordres du Prince d'Orange: Il fit son plan d'attaque, & commença tout de suite avec le peu de troupes qu'il avoit à sa main, donnant ses ordres pour faire avancer peu à peu le reste de son Armée.

Senef est un Païs couvert: un Ruisseau difficile à passer, & les Marais qui le débordent, rendent tout ce terrain peu pratiquable à la Cavalerie. Une chaussée étroite étoit le seul chemin qui conduisoit aux Confederés, par l'issuë d'un Pont défendu comme la chaussée par l'Eglise voisine, & par plusieurs maisons du Village. Les avenuës mêmes de la chaussée étoient bordées de hayes, garnies d'Infanterie & de Dragons: & de nombreux Bataillons & Escadrons répandus sur les derrieres & dans les Places du Village, soutenoient l'Eglise & les maisons.

Le Prince de Condé fit d'abord nettoyer les hayes & toutes les avenuës par de l'Infanterie & par les Dragons de Tilladet ; il les pouſſa enſuite devant lui ſur la chauſſée, qu'il enfila lui-même, à la tête des Gardes du Corps : manœuvre infiniment perilleuſe, & temeraire même pour tout autre que lui

Arrivé au débouché du Pont, ſans terrain il forma pourtant une eſpece de Bataille, & fit quelques attaques vives, en attendant que l'Infanterie, après avoir forcé les hayes de la droite, eût reſſerré le front des Hollandois, & donné lieu au déployement de ſon propre front, qui dépoſta bien-tôt l'ennemi. De nouvelles hayes au ſortir du Village le repoſterent. Le Prince fit alte, reçut du renfort & ſuivit ſa victoire.

Aux hayes ſuccederent des vergers, c'étoit de la chicane, & tout le Païs n'étoit autre choſe. A la guerre le plus brave eſt toujours le meilleur chicaneur. Le Prince emporta donc les vergers avec ſon Infanterie, & puis de nouvelles hayes, avec ſes

Dragons, & de tems en tems des Prairies avec de la Cavalerie, & toujours ses Gardes du Corps. De poste en poste, enfin l'ennemi gagna la hauteur, qui est à l'entrée du Village du Fay, à demie lieuë de Senef. La place étoit bonne pour un ennemi nombreux qui vouloit se conserver un air de retraite & de marche reglée au milieu de cette espece de fuite & de déroute.

C'est là que le Prince d'Orange fit sa belle montre, rangé en ordonnance sur deux & trois lignes d'un grand front. Le Prince n'alloit à lui que par le défilé du chemin, mais il alloit toujours, le champ lui fut disputé; l'Infanterie Hollandoise plia, se rompit, & la Cavalerie se sauva au travers du Fay & des Bois.

Pendant ce tems-là, la tête de l'Armée ennemie avec le corps de Bataille accouroit au secours de l'arriere-garde; & le Vainqueur arrivé sur la hauteur qu'il venoit de conquerir, vit le Village & tous ses dehors fourrés de houblonieres, de hayes, de fossés, de bois, de brossailles, de

bouës, & d'une multitude innombrable d'ennemis. C'étoit-là un cinq ou sixiéme champ de Bataille, soûtenu de l'Armée ennemie tout entiere, postée sur une hauteur qui étoit derriere le Village. Ce fut donc une cinq ou sixiéme victoire que le Prince gagna en traversant le Village.

Mais quand au sortit de-là les deux Armées se virent en presence, & que notre infatigable Héros voulut aller plus loin ; l'Armée ennemie, sans pourtant être tentée d'attaquer à son tour, se contenta de tenir ferme contre deux ou trois attaques par où on voulut l'entamer. Cependant l'attaque que le Prince fit lui-même, auroit réussi, si les troupes qu'il commandoit pour le soutenir, épuisées par un si grand détail de victoires redoublées, avoient voulu ou pû se prêtet au dénouëment d'une victoire générale & complette. Si toutesfois ce n'en fut pas une d'avoir chassé l'ennemi de tous ses postes, & même de ce dernier, qu'il se hâta de quitter en desordre dès la même nuit, de lui avoir tué 3000. hommes, n'en

ayant perdu nous-mêmes que 1400. de lui avoir enlevé 107. Tymbales, Drapeaux, Etendars, deux piéces de Canons, deux Mortiers, un Pétard; d'avoir brûlé 40. Pontons, pillé, pris, ou brûlé plus de 3000. Charrettes ou Chariots, & enlevé plus de cinquante mille écus, avec cinq ou six mille Prisonniers, sans un seul perdu de notre part.

De-là l'Armée des Alliés alla ménacer Ath, qu'elle devoit assiéger en partant de Senef. Elle ménaça ensuite diverses autres Places de Flandres, & tomba enfin le 12. de Septembre sur Oudenarde. Le Prince de Condé fut bien-tôt sur eux. Le poste de Petteghem, qu'il prit en arrivant, & sa presence, plus que toute autre chose, décida de la levée du Siége.

Enfin, Strasbourg rompit la neutralité, & livrant son Pont aux Impériaux, la guerre fut tout d'un coup transportée en Alsace. M. de Turenne étoit là toujours, mais peu accompagné contre le grand nombre de *troupes qui lui tomboient sur les bras. En attendant* les renforts qu'on

lui destinoit, il gagna la Bataille d'Ensheim, après laquelle se trouvant pourtant toujours le moins fort de troupes; il déroba une marche, & se couvrit de la Riviere de Sor. Les ennemis malgré leur superiorité, crurent que c'étoit là un bon exemple à suivre, & prirent des quartiers, se mettant comme de concert avec lui sur la défensive.

A cette manœuvre timide & bornée, M. de Turenne qui faisoit semblant de dormir, connut l'ennemi qu'il avoit en tête, & pour achever de l'endormir lui-même, il quitta la Place tout à fait, & se raprocha de la Moselle. L'ennemi triompha d'avoir mis le grand Turenne hors de son champ de Bataille. L'hyver approchoit, & dans un Païs comme l'Alsace, les Allemands ne penserent plus qu'à célébrer dignement cette saison, en se réchaufant de tout ce que le Rhein leur offroit de vins exquis. Ils s'étendirent donc dans la basse Alsace, & y multiplierent tellement leurs quartiers, qu'à la fin ils s'y trouverent comme noyés & fon-

dus, ſans qu'il parut preſque d'Allemands en Campagne, plus que de François.

Turenne l'avoit prevû, & comme ſtatué. Car en cette occaſion, & en bien d'autres, on auroit dit que les ennemis ne faiſoient qu'executer de point en point tous les ordres qu'il leur avoit laiſſés en partant. Voyant donc ſes ennemis diſſipés par ſon abſence, comme les autres Conquerans les diſſipent par leur preſence; il répartit pour l'Alſace, & cela déſormais ſans myſtere, Tambour battant, Enſeignes déployées. Il ſçavoit bien que les Allemands ne ſe reveilleroient pas ſi-tôt de ce double ſommeil, auquel il leur avoit permis de ſe livrer. On étoit au mois de Decembre, & c'étoit renvoyer bien tard les gens chercher de nouveaux quartiers au delà du Rhin; c'étoit pourtant ſon deſſein, & il leur falut bien encore obéir.

Nos troupes étoient ſur la riviere d'Ill, *qu'ils prenoient* encore l'appa-*rition de M. de* Turenne pour un *rêve.* Quelques Corps ennemis firent

mine de diſputer ce paſſage, qu'on emporta tout de ſuite, même ſans ordre du Général. Colmar fut à la fin le quartier de ralliment pour les Imperiaux, & dès lors Briſach ceſſa d'être bloqué ; mais leur nouveau Camp paroiſſoit inacceſſible aux François. Turckeim & Colmar appuyoient leurs flancs, un Canal aſſuroit leur front, & la riviere de Fache ſoutenoit leurs derrieres. Par malheur pour eux, & contre l'avis du Duc de Lorraine, on avoit negligé de ſe bien aſſurer de Turckeim. Ce fut le premier avis que M. de Turenne ſuivit en arrivant, ſans l'avoir pris de perſonne. On voulut après coup le lui enlever, & il y eut de vives eſcarmouches ; Turckeim nous reſta, & dès le minuit l'ennemi déſempara, & répaſſa le Pont de Straſbourg, par où il étoit entré ; & M. de Turenne après avoir reçû les ſoumiſſions de cette Ville, établit lui-même ſes quartiers dans l'Alſace.

*Pendant* l'hyver, le Roi ſuivant *toujours* ſa méthode, s'aſſûra de Liege, & au commencement du prin-

tems il prit Hui , Limbourg , & reprit Dinan. Ce fut cette même année 1675. que le Vicomte de Turenne poursuivant sa victoire au-delà du Rhin fut tué d'un coup de canon, après avoir acculé Montecuculli dans les Montagnes du Brisgau ; & que le Maréchal de Crequi fut pour la premiere fois battu près de Treves, qui se rendit bien-tôt après aux ennemis.

En 1676. nos armées suivant la même méthode d'entrer en Campagne les premiers, Condé fut pris en quatre jours avant la fin d'Avril, & Bouchain investi tout de suite. Le Prince d'Orange fit semblant de venir au secours ; le Roi en personna alla lui présenter la bataille. Le Prince se trouvant trop honoré du défi, se couvrit de retranchemens ; le Roi en fit autant, & pendant que les Armées s'observoient, Monsieur prit Bouchain.

Le Roi las d'observer, quitta son *armée, & en fit* des détachemens : *& le Prince d'Orange* se hâta d'assieger *Maestrich.* A cette attaque le

Roi fit répondre par celle d'Aires ; que le Maréchal d'Humieres, secondé de M. de Louvois termina en six jours. On étoit surpris de voir le Roi si peu vif en apparence pour défendre Maestrich. Pour lui visant toujours au solide, & préférant une conquête de proche en proche à une autre plus apparente, il commença par s'arrondir dans la Flandre & sur tout dans l'Artois, comme il avoit fait dans la Franche-Comté.

Mais il ne comptoit pas pour cela perdre Maestrich : il l'avoit pris en treize jours. Au cinquantiéme du Prince d'Orange, M. de Schomberg marcha & le fit décamper. C'étoit le Baron de Calvo qui avoit donné ce loisir par sa belle défense. Le Maréchal de Schomberg prit bien des bateaux où le Prince avoit embarqué ses équipages d'artillerie, ses munitions & ses vivres. Et cette expedition valut aux François, sans aucune perte, le gain d'une grande bataille.

Peu de jours après le Prince d'Orange, qui de tout l'art de la guerre, *paroît malgré sa* grande réputation,

u que le stratagême & la
guerre, & dont tout le
stoit à publier des des-
ire courir des bruits, ce
n effet dans un Etat po-
me la Hollande, publia
avoir sa revanche, &
oit M. de Schomberg au
posta effectivement pour
ndit, mais jusqu'à son
lusivement, allant se re-
un autre passage avec la
enance & le même effet.
is ou quatre fois la même
fit les mêmes tours de
le Maréchal lui échapa,
échapa lui-même au Ma-
le cherchoit de bonne
t dire qu'avec de grandes
Prince d'Orange faisoit
ent la petite guerre;
c de petites Armées M.
e étoit le premier homme
pour les plus grandes
mort de celui-ci valut
mperiaux la prise de Phi-
ue M. de Luxembourg ne
border pour le secourir;

malgré la longueur du Siége.

Dès le mois de Janvier 1677. nos troupes se rassemblerent de toutes parts sur les Frontieres de Picardie. Février se passa en divers mouvemens, qui allarmerent toute la Flandre. Enfin à l'entrée de Mars, Valenciennes qui se croyoit le plus en sûreté fut investie par cinq Marêchaux de France, que le Roi Commandoit. Cette presence du Roi faisoit faire aux troupes des prodiges de valeur. M. de Vauban conduisoit les attaques, mais le 7. du mois qui étoit le trois ou quatriéme jour de l'ouverture de la tranchée, le Maréchal de Luxembourg, commandant l'attaque de la contrescarpe de l'ouvrage couronné, les troupes ayant à leur tête les Mousquetaires & les Grenadiers du Roi, prirent un tel effort, qu'après la prise du chemin couvert, elles entrerent dans l'ouvrage couronné, forcerent tout de suite une demie lune revêtuë, un pâté qui couvroit la Porte de la Ville, & trouvant le guichet de la Porte ouvert, enleverent la Ville même d'em-

blée, & sans autre façon. On n'a peut-être jamais vû à la guerre un coup de vigueur pareil à celui-là.

Cambrai & Saint-Omer suivirent bien-tôt le sort de Valencienne. Le Prince d'Orange venant au secours de Saint-Omer, fut battu à Montcassel, par Monsieur, Frere du Roi. Toutes ces expeditions étant finies au mois d'Avril, le Roi quitta son Armée, après l'avoir comme rompuë & partagée en divers quartiers, sous divers Généraux, pour permettre aux Alliés d'entrer enfin en Campagne à leur tour, avec la belle saison. Tout se réduisit de leur part, & sur tout de la part du Prince d'Orange, à bien des mouvemens fins, sçavans, mais inutiles, & au Siége qu'il fit de Charleroi, que M. de Luxembourg lui fit lever, & qui fut encore suivi de mouvemens tout aussi inefficaces que ceux qui l'avoient precédé.

Vers la fin de la Campagne, de celle au moins des Alliés, il en récommença une de la part des François, *sur le modele* de celle de M. *de Turenne en 1674*, lorsqu'il fit

repasser le Rhin aux Imperiaux, déja établis dans leurs quartiers d'Alsace. Le Prince de Saxe-Eisenach avoit sur la fin de cette année 1677 formé de pareils établissemens aux environs d'Huningue, de Brisach, & de Befort. Le Baron de Monclar entreprit de le renvoyer au de-là du Rhin, & il y réussit. C'étoit-là comme un prélude de quelque chose de mieux.

Le Duc de Lorraine Généralissime des troupes Confederées, avoit crû pendant la belle saison pouvoir pénétrer dans ses Etats, & prendre même des quartiers dans la Franche-Comté, & dans la Champagne. Le Maréchal de Crequi ne le perdit jamais de vûë dans tous ses mouvemens sur la Sarre, la Blies, la Moselle, la Seille, & diverses autres Rivieres, jusqu'à ce qu'il l'eût comme forcé de se retirer sous le Canon de Philisbourg. Il le laissa là, & ce fut désormais le Duc de Lorraine qui perdit de vûë le Maréchal de Crequy resolu de poursuivre le Prince d'Eisenach *au delà du* Rhin, dans le Brisgau: *Monclar*, par ordre du Maréchal

jetta des Ponts entre Strasbourg & Brisach, ils y passerent tous deux, & les Allemands resserrés dans les Isles du Rhin, furent reduits à la honte de demander un sauf conduit pour se tirer de ce mauvais pas. Exemple unique d'une situation de cette espece dans nos guerres ; C'étoit-là comme passer sous le joug.

Le bruit de cet exploit porta le Duc de Lorraine au delà du Rhin, pour secourir le Prince d'Eisenach. M. de Crequy fit semblant de regagner l'Alsace, & alla faire face au Duc de Lorraine sur la riviere de Sor. Les deux Généraux furent long-tems en presence, sans se mésurer, sinon par de petits combats où la Maison du Roi prit beaucoup de superiorité sur les Cuirassiers de l'Empereur. Enfin le Duc de Lorraine croyant avoir beaucoup fait de tenir la Campagne contre l'ordinaire des Alliés, jusqu'au mois de Novembre, rentra dans ses quartiers, & fut fort étonné, peu de jours après, d'apprendre enfin que le veritable *dessein du Maréchal* avoit été de *s'établir dans le Brisgau*, ce qu'il fit

ner du courage, il rentra donc en Flandre au mois de Mai, menaça Mons de très-près, & les Hollandois entendirent enfin à la Paix. Il y eut d'abord une suspension d'armes, ensuite une Treve. Le Roi rentra en France, laissant Mons bloqué sous les Ordres du Maréchal de Luxembourg, & la Paix fut concluë entre la France & la Hollande.

Le Prince d'Orange, esprit peu pacifique, quoique toujours malheureux à la guerre, fut au desespoir de la conclusion de cette Paix, & pour la rompre, s'il étoit possible, il abusa de la confiance que le Maréchal avoit à la Treve qui duroit encore, & à la Paix dont il reçut la nouvelle, & vint l'attaquer à Saint-Denis, près de Mons, le jour même que cette nouvelle arriva. Une attaque si dénuée de bonne foi, étoit digne du Prince d'Orange; mais la maniere dont elle fut repoussée ne fut pas indigne du grand Luxembourg. Sa confiance n'avoit pas été telle qu'il n'eût rassemblé bien des troupes & occupé d'assez bons postes. Le choc

fut violent, par l'animosité de l'Aggresseur & la fermeté du Défenseur, qui sans la nuit qui survint, auroit poussé bien loin la superiorité qu'il prit vers la fin de la Bataille. Ainsi le Prince d'Orange n'ayant pu rengager la guerre, comme il l'esperoit par une Victoire, & le Roi voulant réellement la Paix, elle fut ratifiée des deux côtés. L'Empereur, l'Espagne, & les autres Alliés se firent un peu prier pour y accéder.

Le Brandebourg & le Dannemarck, voulant avoir l'honneur d'être battus les derniers, refuserent pendant quelque tems de rendre les Conquêtes importantes qu'ils avoient faites sur la Suede, alliée de la France. Mais le Roi tint ferme, porta la guerre dans des Etats dependans de ces deux Alliés, gagna des Batailles, les força de subir les conditions qu'il leur avoit imposées à Nimegue, & la Paix fut générale.

A la suite de ces Mémoires, & pour en rendre les deux volumes un peu plus complets, on a ajoûté la Relation que le Prince de Condé

fit lui-même de sa Bataille de Senef. Une Relation de la fameuse Campagne de 1674. de M. de Turenne ; celle de la Bataille de Montcassel, & quelques Lettres des Ministres de l'Empereur à l'Electeur de Cologne ; avec les Réponses de cet Electeur au sujet de la même guerre de Hollande.

## ARTICLE LXVI.

*LETTRES E'DIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XXI. Receüil* in 12. *A* Paris 1734. *chez* Nicolas le Clerc, *Libraire Juré de l'Université, ruë de la Bouclerie, à S. Lambert, &* P. G. le Mercier, *ruë S. Jacques, au Livre d'or.*

CE Receüil est d'autant plus curieux, qu'il est plus varié. Les Indes Orientales, la Chine, le Paraguay, & la Guyane, nous y presentent des objets, qui interressent la Religion, & plusieurs points d'His-

toire & de Litterature, qui feront plaisir aux Sçavans. La premiere Lettre est adressée par le P. Calmettes au feu Maréchal de Coëtlogon, on y verra cet agréable mêlange, que promet le titre de cet Ouvrage: aussi le Missionnaire y parle-t-il à un homme qu'il sçavoit être encore plus sensible à ce qui pouvoit l'édifier, que charmé d'acquerir de nouvelles connoissances. On y admirera d'abord que jusques dans les persécutions, dont la vie des hommes Apostoliques est sans cesse agitée, & dans le centre même de l'Idolâtrie, le Dieu, dont ils travaillent à établir l'empire, leur ménage des ressources & des appuis parmi les plus mortels ennemis du nom Chrétien, & oblige souvent le pere du mensonge à rendre témoignage à la vérité.

Le recit que le Missionnaire fait de cette alternative de tempêtes & de calme est semé de particularités qui en rendent la lecture assez picquante; en voici une. En passant par un Village du Carnate, nommé *Ariendel*, il rencontra les Infideles fort occupés d'une Fête, dont

la principale cérémonie consiste dans le mariage d'une Déesse avec un jeune Indien, qui doit pour cet effet lui attacher un brasselet au bras. Le ridicule est, qu'en devenant l'époux de cette Déesse, il acquiert sur elle tous les droits, que donne cette qualité parmi les hommes, & même celui de la battre. Si quelqu'un s'avise de lui en faire des réproches, il répond, qu'il bat sa femme, & que personne n'y peut trouver à rédire.

Mais ce que cette Lettre renferme de plus digne d'attention, c'est la découverte d'une Prophetie Indienne, qui nous rappelle la vérité de celle de Jacob, au sujet du Messie. *Il sera l'attènte des Nations.* Elle se lit dans un Livre ou Poëme, qui paroît au Missionnaire avoir 1800. ans d'antiquité, il s'agit de la naissance d'un *Vichnou Iësoudou*, qui devoit posseder les divines Ecritures, & toutes les Sciences, purger la terre des pecheurs, faire regner la justice & la vérité, offrir son propre sacrifice, soumettre l'univers aux Brames, se retirer dans

le désert pour faire pénitence, renouveller le premier âge, & rendre le sacrifice si commun parmi toutes les Nations, que les Solitudes mêmes n'en seront pas privées. Les difficultés, qui se rencontrent dans l'explication de cette Prophetie, donnent lieu au P. Calmettes de montrer son érudition. Il remarque que Vichnou est le second Dieu de la Trinité Indienne, que les Brames se servent même assez ordinairement de ce nom pour signifier Dieu : Qu'autant que leur Chronologie peut s'accorder avec celles des Livres Saints, le tems auquel devoit naître ce Vichnou Ïësoudou, convient avec celui de la naissance du Messie. Que la troisiéme syllable d'*Ïësoudou* est la terminaison Indienne, qui n'ajoûte rien à la signification du nom : Que *Chambelam*, où devoit naître le Dieu homme, peut signifier la même chose que *Bethléem*, la maison de pain. Que si le sacrifice, dont il est parlé, est exprimé en des termes, qui s'expliquent ordinairement par le sacrifice du Cheval, il y a bien de l'apparence que

cela vient d'une faute de copiste, ou de la mauvaise prononciation, qui aura prévalu, d'autant plus que le sacrifice du Cheval ne fait aucun sens suivi, au lieu qu'en disant *sue* pour *Asue*, on pourra traduire son propre sacrifice, ce qui convient parfaitement à Jesus-Christ; non-seulement, parce qu'il s'est offert lui-même comme Prêtre & Victime, mais encore parce qu'il renouvelle tous les jours ce sacrifice dans toutes les parties de l'univers, par le ministere des Prêtres, suivant la Prophetie de Malachie, qui paroît avoir été copiée par l'Auteur de celle-ci.

La seconde Lettre est du P. Parrenin à M. Dortous de Mayran, qui surpris du peu de progrès que les Chinois ont fait dans les Sciences speculatives, en avoit conclu, ou que ces Sciences ne sont pas à la Chine d'aussi ancienne datte qu'on l'a dit, ou que les Chinois sont de tous les Peuples les moins heureusement nés pour les Arts & les Sciences. Le Pere Parrenin ne *convient* pas de cette consequence; il *prétend* qu'on ne peut douter qu

les Chinois ne se soient dès les premiers temps appliqués à plusieurs Sciences, & que le peu de perfection, où ils les ont portées, ne doit point s'attribuer à ce qu'ils manquent de lumieres & de cette vivacité, qui approfondit les matieres, puisqu'on les voit réussir en d'autres choses, qui ne demandent pas moins de genie, que l'Astronomie, & la Geometrie. A quoi donc sont plusieurs causes, qui concourant ensemble ont arrêté jusqu'ici le progrès des Sciences dans cet Empire, & l'arrêteront toûjours, tant qu'elles subsisteront.

La premiere est le défaut de récompense. On voit dans l'Histoire la négligence des Mathematiciens sévérement punie; mais on n'en voit aucun, que leur application à observer le Ciel ait mis à couvert de l'indigence. Tout ce, que peuvent espérer ceux, qui passent leur vie dans le tribunal des Mathematiques, c'est de parvenir aux premiers emplois de ce tribunal; mais le revenu de ces emplois suffit à peine pour un entretien modique. Ce tribunal n'est

pas souverain, il n'est pas du nombre de ceux, dont on assemble les Présidens pour délibérer des affaires importantes. En un mot, comme il n'a rien à voir sur la terre, il n'a presque rien à y prétendre. Ceux qui ont été surpris de voir des Etrangers élevés à cette dignité, & qui ont fait un crime aux Missionnaires de l'avoir acceptée, en avoient sans doute une autre idée. Si donc, continuë le P. Parrenin, le Président des Mathématiques s'avisoit de vouloir rafiner & encherir sur ses prédécesseurs, multiplier les observations, ou reformer la maniere de les faire, il auroit d'abord contre lui tous les membres de son Tribunal. A quoi bon, lui diroient-ils, se jetter dans de nouveaux embarras, qui nous exposent à faire des fautes, qu'on ne manque jamais de punir par le retranchement d'une ou deux années de nos apointemens? N'est-ce pas chercher à mourir de faim pour se rendre utile aux autres?

La seconde est qu'il n'y a rien ni

qui picque & entretienne l'émulation.
» Si la Chine, dit le P. Parrenin,
» avoit dans son voisinage un Roïau-
» me indépendant, qui cultivât ces
» Sciences, & dont les Ecrivains fus-
» sent capables de relever les Chi-
» nois en fait d'Astronomie, peut-
» être qu'ils se reveilleroient de leur
» assoupissement... encore ne sçais-
» je, si l'on ne prendroit pas plu-
» tôt le parti de subjuguer ce Roïau-
» me, pour lui imposer silence, &
» le forcer de recevoir humblement
» le Calendrier, ce ne seroit pas
» la premiere fois, qu'on auroit vû
» les Chinois faire la guerre pour un
» Almanach ». C'est donc bien dommage que les Japonnois ne soient pas Astronomes : il n'y a gueres d'apparence que les Tartares voulussent faire une troisiéme tentative pour les subjuguer, après avoir été si bien battus les deux premieres fois, qu'ils l'ont entrepris.

Mais du caractere, dont on nous peint les Chinois, ce qui les empêchera plus que toute autre chose d'arriver à la perfection des Scien-

ces, c'est qu'ils se croiroient deshonorés d'apprendre quelque chose des autres Nations : le P. Parennin nous fournit lui-même la preuve de ceci, en disant, que le feu Empereur *Canghi*, qui avoit fait reformer les Tables, & placé dans l'Observatoire de Pekin des pendules & des lunettes des plus habiles ouvriers de l'Europe, & qui en connoissoit la nécessité pour l'exactitude des observations, n'en a pas ordonné l'usage à ses Mathematiciens.

L'émulation n'est pas plus grande au dedans qu'au dehors : la route pour parvenir aux emplois, est l'étude de l'Histoire, des Loix, de la Morale, de la Grammaire : c'est par cette voie qu'on parvient au degré de Docteur ; dès qu'on a obtenu ce grade, on est en honneur & dans un crédit que les commodités de la vie suivent de près. Le P. Parrenin convient néanmoins avec M. de Mayran que les Chinois n'ont pas cette sagacité & cette inquietude, qui servent à avancer dans ces sciences ;

d'esperer qu'ils prennent jamais leur vol plus haut ; c'est sur tout parce qu'ils se bornent au pur nécessaire, & que selon l'idée qu'ils ont du bonheur personnel & de la tranquillité de l'Etat, ils ne pensent pas qu'il faille se morfondre, ni gêner son esprit pour des choses de pure spéculation, qui ne peuvent les rendre ni plus heureux, ni plus tranquilles.

M. de Mayran avoit encore témoigné au P. Parrenin être surpris, que le hazard, la variété de la nature, & les récompenses n'eussent pas fait naître chez les Chinois quelques-unes de ces têtes extraordinaires, qui fraïent le chemin à toute une postérité. A cela le Missionnaire répond qu'il y a eu à la Chine de ces hommes rares ; que *Tcheou-Kong*, qui vivoit onze cens ans avant J. C. & par conséquent avant Pythagore, avoit expliqué le triangle rectangle ; que ce que les Chinois disent de la période de dix-neuf ans, & d'autres points rapportés par le P. Gaubil dans son Histoire de l'Astronomie Chinoise, prouvent que dès le commencement la

Chine a eu des esprits inventifs ; mais qu'ils n'ont pas été soûtenus, ni suivis. L'Astrologie judiciaire a fait beaucoup plus de fortune dans cet Empire, que l'Astronomie. Aussi est-elle plus lucrative ; une prédiction, qui flatte, est bien payée par ceux mêmes, qui n'y comptent pas. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que tous les Astrologues Chinois sont aveugles. N'importe, ils disent des choses agréables ; c'est-là, comme par tout ailleurs, le moïen le plus sûr de faire fortune.

Ce que le Missionnaire ajoûte sur les langues Chinoise & Tartare, sur la fidelité des Historiens Chinois ; sur leur bonne foi au sujet de leur ancienneté, sur la croïance qu'ils méritent, sur la maniere, dont leurs anciens livres ont été soustraits à la fureur d'un de leurs Empereurs, qui les avoit condamnés au feu : sur la fausse persuasion, où étoit M. de Mayran, que Confucius avoit corrompu le *Chi-King*, le second des cinq fameux livres de la Chine, sur le papier Chinois & Coréen, tout cela est

re à la circulation du sang, dont
connoissance est très-ancienne à la
e ; mais que les Médecins d'au-
jhui n'expliquent pas bien : Ces
ecins , ajoûte-t il , raisonnent
mal sur les principes des mala-
; qu'ils connoissent par le batte-
t du poulx ; & par les indica-
qu'ils tirent des différentes par-
de la tête ; cependant leurs re-
es ont presque toûjours leur ef-
ce qui paroît prouver que les
rs de leurs recettes joignoient
eorie à la pratique , & que leurs
ux n'ont conservé que la méca-
e de l'art.

ner une plus juste idée, qu'en disant qu'elle contient toutes les réponses, que pouvoit faire à un sçavant Académicien, qui a beaucoup lu & beaucoup réfléchi sur la Chine, un des plus habiles Missionnaires, qui ait jamais paru dans cet Empire. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'arrêter un peu sur ce que le P. Parrenin dit de la relation de deux Arabes, dont feu M. l'Abbé Renaudot nous a donné la traduction avec des notes & des dissertations; afin de désabuser ceux, à qui la réputation de cet Abbé auroit pu en imposer.

Le Missionnaire justement choqué qu'un Ecclesiastique se soit fait une occupation de décrier avec les termes les moins ménagés une Nation, qui a ses défauts sans doute, mais en qui on ne peut se dispenser de reconnoître de grandes qualités, & qu'on travailloit avec tant de zele à gagner à J. C. tombe rudement & sur la relation, & sur le traducteur, & releve en habile homme toutes les bévûës, dont cet Ouvrage est rempli.

Missionaires tout y respire les faux préjugés ; que certains engagemens avoient inspirés à l'Auteur, & qu'il n'a pas même jugé à propos de dissimuler. De là les contradictions, où il est tombé, & son acharnement à vouloir mettre les Chinois au dessous des Sauvages les plus barbares de l'Amérique. Ce qui allume ici le zele du P. Parrenin, c'est la crainte bien fondée que le Livre de M. Renaudot, ou quelqu'un de ceux, qui l'ont copié, comme le Dictionnaire de Moreri, de l'Edition de 1725. ne tombent entre les mains des Chinois de Canton, dont plusieurs sçavent le François ; ou des Ecclesiastiques de cette Nation, qu'on dispose actuellement à Rome au Sacerdoce, & l'on peut aisément juger du mauvais effet que pourroit produire parmi les uns & les autres la lecture d'un Ouvrage, où leur Nation est mise au dessous de toutes les autres, & chargée des invectives les plus atroces. La Lettre finit par plusieurs Phenomenes observés à la Chine, & que le P. Parrenin fait voir n'avoir aucun rapport

à l'aurore boréale, dont M. de Mayran avoit fait un des articles, sur lesquels il avoit consulté le Missionnaire.

Les deux Lettres suivantes, qui sont du P. de Mailla, & du P. Porquet, n'interressent que la Religion; l'une nous apprend la conversion d'un grand Seigneur Tartare, qui sous le regne de Cang hi, dont il avoit toute la faveur, avoit été un des principaux appuis du Christianisme dans cette Cour, & que la perte de sa faveur & de sa liberté a délivré de tous les obstacles, qui l'empêchoient de se declarer Chrétien. L'autre contient une Relation du départ précipité des Missionnaires de Canton pour Macao, d'où il y a ordre de les faire passer en Europe.

Deux écrits imprimés l'année derniere en Espagne, & traduits en François par le Peré Duhalde, occupent une bonne partie de ce Recüeil; & ne le déparent point : tout ce qui vient de ce Pays, si peu connu en France, & dont neanmoins on parle tant, excite aisément la curiosité du Public. Le premier porte pour titre;

Etat

*'a present de la Province de Paraguay.*
comprend une Lettre du P. Jerôme
*lerran*, Provincial des Jesuites du
araguay, au Marquis de *Castel-Fuere*,
'iceroi du Perou, où il lui rend
ompte de la revolte des Espagnols
e la Province particuliere du Para-
uay, dont la Ville de l'Assomption
st la capitale; des désordres affreux,
ue les Rebelles ont commis, après
voir chassé le Gouverneur, le Pré-
dent, & les Jesuites; des efforts
u'ils ont faits pour s'assûrer des Ré-
luctions, c'est-à-dire, des Peupla-
es Indiennes gouvernées par les Je-
uites; sçachant bien que s'ils étoient
ne fois les maîtres seulement des
uatre premieres, ils le seroient bien-
ôt de tout le cours du Parana, &
l'un Marais de deux lieuës de long,
naccessible à la Cavalerie, où avec
ne poignée de gens ils arrêteroient
out court les troupes qu'on pourroit
nvoyer pour les reduire. On voit en-
uite dans cette même Lettre, & dans
a Réponse du Viceroi, les mesures
ue le Gouverneur de *Buénos-Ayrés*,
le concert avec le Provincial d'une

part, & de l'autre, le Viceroi, ont priſes pour mettre les revoltés à la raiſon. La meilleure précaution a été de faire avancer ſept mille Indiens bien armés, des Reductions ſur la petite riviere *Tibiquari*, pour garder la frontiére. Les Rebelles ont déja fait bien des tentatives pour les déloger; mais elles ont été inutiles : les dernieres nouvelles qu'on ait appriſes de ce Pays-là, portent qu'une troupe de ces braves Indiens ayant apperçû un Corps de 300. Chevaux, qui s'étoit approché de leur Camp, paſſa la Riviere à la nage, & à la vûë de 2000. hommes, commandés par le Capitaine Général de la Province, qui s'eſt mis à la tête des revoltés, enleva toute cette Cavalerie ſans reſiſtance.

Le ſecond écrit Eſpagnol, dont le P. Duhalde nous a donné la traduction, eſt un *Memoire Apologetique des Miſſions établies par les Peres Jeſuites, dans la Province du Paraguay, preſenté au Conſeil Royal & Suprême des Indes, par le Pere Gaſpard Rodero, Procureur général de ces Miſſions, contre un libelle diffamatoire,*

*rempli de faits calomnieux, qu'un Etranger a répandu dans toutes les parties de l'Europe.* Cet Etranger est un Ecclesiastique François, lequel presenta en 1715. son Mémoire au Roi d'Espagne. Il fut rejetté avec indignation, & dès l'année suivante Philippe V. fit un nouveau Decret en faveur des Réductions, où il confirme toutes les graces, que les Rois ses Predecesseurs leur avoient accordées, & en ajoûte de nouvelles. On trouvera un extrait de ce Decret à la fin du Mémoire.

L'Auteur ayant ainsi échoüé en Espagne, revint en France, y fit imprimer son Libelle en François & en Latin, & le répandit en Angleterre, en Hollande, & en Flandres, où il fut reçû avec applaudissement de tous ceux, qui étoient animés du même esprit que lui, ou faciles à persuader, lorsqu'il s'agit de décrier les Jesuites. Enfin les derniers troubles du Paraguay lui parurent une occasion favorable pour le faire recevoir en Espagne : il le traduisit en Castillan, & comme si ç'eût été une piece nouvel-

le, il le fit passer manuscrit entre les mains d'un Seigneur, qui approche d fort près de la personne du Princ des Asturies. Mais quoique ce Seigneu ignorât que ce Libelle eût déja été rejetté du Roi, il en jugea comme avoit fait Sa Majesté : La chose ne laissa pourtant pas de faire quelque bruit, d'autant plus que les Agens des Communes de l'Assomption, qui sont à la suite de la Cour, en faisoient beaucoup de leur côté ; & c'est ce qui a obligé les Jesuites de répondre au Libelle, non-pas pour se justifier auprès du Conseil, lequel a en main les Pieces originales, qui font leur apologie ; mais pour désabuser un certain Public, toûjours aisé à séduire ; & qui se met ordinairement du côté de l'Accusateur.

Leur Mémoire commence par faire observer que l'Auteur du Libelle ne connoît pas même le Paraguay, & que dans tout ce qu'il dit du climat des Réductions, de leur situation, & des denrées, qui en sortent ; il n'avance presque pas une proposition, qui ne soit une bevûë grossiere. A tout

ce qu'il dit ensuite de l'herbe du Paraguay, & des prétenduës mines d'or & d'argent, dont il pretend que les Jesuites sont en possession, l'Apologiste lui oppose : 1°. les Sentences juridiques renduës en 1640. & en 1657. contre les premiers Auteurs de ces accusations, en consequence des visites faites sur les lieux, par ordre du Conseil des Indes. 2°. L'état du commerce de l'herbe du Paraguay, & la part que les Indiens des Réductions y ont. 3°. La notorieté publique, qui reduit le nombre de trois cent mille familles de ces Indiens, porté dans le Libelle, à cent cinquante mille personnes. Toutes choses verifiées au Conseil des Indes par les Procès verbaux des visites faites dans ces Peuplades, par le Gouverneur de Buénos-Ayrés.

L'Accusateur pour donner quelque vrai-semblance à ce qu'il avoit avancé des richesses immenses des Jesuites, avoit entrepris : 1°. De faire voir que les Eglises des Réductions passent en magnificence les plus belles de l'Europe, *sur quoi il cite* deux Soldats Fran-

çois, qui en ont été, dit-il, témoins oculaires. 2°. De prouver que tous les Gouverneurs & les Officiers Royaux, qui ont eu ordre de visiter ces Peuplades, ont été corrompus par l'argent des Jesuites pour tromper le Prince. L'Apologiste pour renverser ces deux batteries, n'a besoin que d'en appeller pour le premier chef aux yeux, sinon des Gouverneurs, au moins des Evêques, & de tant d'autres personnes désinteressées, qui ont vû leurs Eglises, & sont certainement plus croyables que deux Soldats anonymes; & pour le second, au défaut de preuve d'une accusation si atroce contre tant de personnes respectables; d'autant plus que cette accusation n'a jamais été imaginée de ce nombre d'ennemis, dont les Jesuites du Paraguay sont environnés depuis plus d'un siécle, & parmi lesquels ont été quelques-uns de ces mêmes Gouverneurs, qu'on prétend s'être entendus avec eux.

La modicité du tribut, que les Neophytes Indiens payent à la Couronne d'*Espagne*, & les privileges, dont ils

ont été honorés par le Roi Catholiques, ont sur-tout excité la mauvaise humeur de l'Anonyme, & lui ont paru un moyen sûr de mettre la Cour dans ses interêts. A l'en croire, le Domaine peut faire un profit immense en donnant à d'autres qu'aux Jesuites la direction de ces nouveaux Chrétiens. Cela donne à l'Apologiste occasion de faire remarquer : 1°. Que ces Indiens se sont soumis volontairement à la Couronne de Castille, & par consequent ne doivent point être traités en Peuples subjugués par les armes : 2°. Que leurs Peuplades sont frontieres, & le seul rempart, qui mette le Paraguay à couvert des entreprises des Mamelus du Bresil, ( on appelle ainsi les Habitans de Saint-Paul ) des incursions de toutes les Nations barbares, qui ont si souvent désolé les Habitations Espagnoles, des Européens ennemis de l'Espagne, qui pourroient aisément penétrer par là jusqu'au Potosi, & des sujets même de la Couronne, qui se *sont plus d'une fois* revoltés. Cet article *est prouvé par* un grand nom-

bre de faits, qui font voir dans la derniere évidence, que jamais Vaſſaux n'ont mieux mérité les graces du Souverain, que ces braves Chrétiens. 3°. Que toutes leurs expeditions ſe ſont toûjours faites, ſans qu'il en ait coûté un ſol au Tréſor Roïal; juſques-là, que comme le Roi le témoigne lui-même dans ſon Decret de 1716. en 1698. ces Indiens étant venus au nombre de 2000. au ſecours de Buénos-Ayrés, & le Tréſorier ayant voulu les païer ſur le pied des autres Indiens, leur preſenta 90000. piaſtres, à quoi montoit le total de leur ſolde, & ils cederent généreuſement cette ſomme pour garnir de munitions les Magaſins de la Place. Cependant on ſçait à n'en point douter, que ces Neophytes & leurs Paſteurs ont à peine le neceſſaire pour vivre.

Mais pourquoi ne pas permettre aux Etrangers, ni même aux Eſpagnols de traiter avec ces Indiens; Et pourquoi ne pas confier le Gouvernement de leurs Peuplades à des Corregidors Eſpagnols! Ces deux Queſtions donnent à l'Apologiſte

beau jeu pour faire voir les raiſons ſolides, qui ont engagé les Rois Catholiques à autoriſer la conduite des Jeſuites ſur ces deux points. Elles ſont telles que le Conſeil des Indes eſt convaincu, & tout Lecteur ſensé le ſera à la lecture de ce Memoire, que ſi on en avoit tenu une autre, il n'y auroit plus aujourd'hui ni Chrétiens, ni Miſſionnaires au Paraguay, par conſequent plus d'Indiens ſoumis, ni perſonne, ſur qui la Cour pût compter pour contenir les Eſpagnols mêmes dans la ſoumiſſion dûë au Souverain. Deux Lettres adreſſées au Roi par D. Pierre Fazcardo, & par D. Bruno Zabala, l'un Evêque, & l'autre Gouverneur de Buénos-Ayrés, confirment tout ce qui eſt avancé dans cette Apologie.

On a mis à la tête de ces deux Ecrits une Carte du Paraguay, & elle eſt accompagnée d'un diſcours raiſonné du Sieur Damville Géographe ordinaire du Roi, qui l'a reduite d'après celle, que les derniers Procureurs de la Miſſion ont fait graver en 1703. & où il rend compte des

changemens qu'il a jugé à propo
d'y faire. Il est certain que sur le
points fixes observés astronomique
ment, & sur le calcul géometrique
la prévention est pour un Géograph
de la capacité de M. Damville ; mai
il nous paroît que lorsqu'il s'agi
des distances d'un lieu à un autre
on doit s'en rapporter à ceux, qu
les ont si souvent mesurés. Or il y
une difference très-considérable en
cela dans la carte de M. Damville
& dans celles des Jesuites, par rap
port à quelques routes, où il n'est pa
vrai-semblable qu'ils se soient trom-
pés d'un tiers, ou d'une moitié.

Une seconde Lettre du Pere Cal-
mette, adressée à M. de Cartigny, In
tendant Général des Armées Navale
de France, & une du Pere Lombard
Superieur des Missions Indiennes de
la Guyane, au Pere de la Neuville
Procureur de toutes les Missions Fran-
çoises de l'Amerique Meridionale, ter-
minent ce Recüeil. La premiere con-
tient une exposition succincte de la
situation présente des affaires de la
Religion Chrétienne dans cette partie

des Indes, que cultivent les Jesuites François. On y verra un Prince d'Orixa au Nord de Bengale, habile Astronome, proposer sur les Tables astronomiques de M. de la Hire, des questions, qui montrent son érudition, & inviter les Missionnaires à s'établir dans ses Etats.

La seconde, represente un Missionnaire tout occupé à apprivoiser des barbares, pour en faire de parfaits Chrétiens, & les réunir dans des Bourgades, pour leur faire goûter les avantages de la vie civile, ce que l'on avoit vainement tenté avant lui; le bonheur qu'il a eu de voir ses progrès approuvés, & secondés du Ministre qui gouverne la Marine, & nos Colonies, l'assûre d'une protéction, qui le mettra en état d'avancer l'œuvre de Dieu, dans les vastes Regions de la Guyane, & donner par là aux établissemens François une solidité, qui leur manquoit.

## ARTICLE LXVII.

*ALEXANDRI XAVERII Panelii è S. J. Presbyteri de Cistophoris, &c.* c'est-à-dire, *Dissertation du Pere Alexan. Xav.* Panel, J. *sur les Cistophores, à* Lyon, *chez les Freres* de Ville & Chalmette, 1734. *in* 4°. *pag.* 117.

LE Pere Panel connu des Antiquaires pour un homme très-versé dans la science de l'antiquité, ayant reçû de M. Alleti, Chancellier de la Republique de Raguse, & Antiquaire lui-même, une Medaille dont cet illustre curieux lui demandoit l'explication, a cru devoir faire un Ouvrage complet sur une espece singuliere de Medailles, que les connoisseurs ont, dit-il, peu examinée, ou du moins peu expliquée.

La Medaille de M. Alleti qui donne lieu à cette Dissertation, est d'argent, & de quatre dragmes. D'un côté dans le contour d'une couronne de lierre avec ses fruits, il y a une

corbeille quarrée dont le couvercle s'entr'ouvre pour laiſſer ſortir un ſerpent; De l'autre, eſt un carquois, ou plûtôt ſelon l'Auteur, un Van, orné de (*a*) l'*Acroſtolion*, & entouré de deux ſerpens entortillés, un dard, deux monogrammes de lettres Grecques, dont nous parlerons; l'un à droite, l'autre au-deſſus du Van, qui eſt encore ſurmonté par les deux lettres M E. (c'eſt le commencement du nom du Magiſtrat Monétaire.) A gauche enfin l'on voit un ſerpent qui ſe gliſſe le long d'un Thyrſe.

C'eſt-là ce qu'on appelle un *Ciſtophore*, c'eſt-à-dire, une de ces Medailles, ou plûtôt Monnoies connuës & peu rares, dont le nom vient des *Ciſtes*, ou Corbeilles qui y ſont repreſentées; du moins c'eſt de-là que l'Auteur dérive leur nom, contre le ſentiment de pluſieurs grands Antiquaires, qui le tirent, non pas

(*a*) Scheffer (*de milit. navali. pag.* 156. veut que cet ornement fait en forme d'aile d'oiſeau, ſoit l'*Aphlaſton*, qui ſe mettoit ſur la poupe du Vaiſſeau, & non l'*Acroſtolium*, qui étoit à la prouë.

ſimplement de ces Corbeilles, mais des *Ciſtiphores*, qui les portoient aux Fêtes de Cybele, de Bacchus, de Cerès, &c. ou bien de la fleur que Dioſcoride appelle κίσος, d'où l'on concluroit avec *Eiſenſchmidius*, mais ſans fondement, que certaines Medailles des Rhodiens, de toute grandeur, & de tout metail, où ſe trouvoit cette fleur, ſeroient uniquement des *Ciſtophores*; Sentiment bien oppoſé à celui du Pere Panel, car il eſt tellement perſuadé que les vrais *Ciſtophores*, ſont des *Tetradragmes* d'argent, qu'il rejette ſans balancer, (*page* 115.) comme faux, un *Ciſtophore* de huit dragmes, du *Theſaurus Frideric. pag.* 219. Cette diſcution du nom de *Ciſtophore*, occupe le premier des ſeize Chapitres qui compoſent cet Ouvrage.

Nous paſſons au ſecond, où il eſt queſtion de montrer l'objet des figures qui ſont ſur la médaille propoſée, & généralement ſur toutes celles qu'on doit appeller de véritables *Ciſtophores*. Leur grand nom,

bre, leur poids toujours égal ou presque égal, les choses qu'on y represente, & le rapport uniforme des caracteres que l'on trouve dans toutes ces médailles, déterminent le Pere Panel à croire qu'elles n'ont pû être frappées qu'en vûë des *Orgies* de Bacchus. Il donne une idée abregée de ces Fêtes, se reservant à entrer ensuite dans le détail, & il y entre au chap. 3.

Il y traite en particulier des figures répanduës d'ordinaire dans le champ des *Cistophores*, sçavoir de la couronne de lierre, de la corbeille, des serpens, de *Vannus mystica*, de l'arc & des javelots, du thyrse, de la torche, du caducée, de la baguette *Ferula*, & dans un autre endroit (p. 107.) du soleil & de l'*acrostolion*. Par la recherche de ces mysteres antiques qu'il tire des Auteurs, & que ces Auteurs appliquent toujours constamment à Bacchus, le P. P. montre que les *Cistophores* ne regardent que ce Dieu & ses *orgies*. Mais *avant que d'examiner quelles orgies particulieres* ces médailles peuvent

désigner, il juge nécessaire dans le 4. chap. de remonter à l'origine de ces Fêtes & d'en suivre le progrès. Les Egyptiens en sont les Auteurs. Leur Osiris est le Bacchus des Grecs. De part & d'autre mêmes attributs, mêmes arts dont on se croit redevable à cette Divinité, mêmes cérémonies, mêmes mysteres, & mêmes débauches, que les Sçavans nous dispenseront de rapporter. Isis au désespoir de voir Osiris tué par Typhon & déchiré en morceaux, en recueillit ce qu'elle trouva, & elle inventa ces honneurs divins, mais indécens, qui passerent des Egyptiens aux Moabites, aux Madianites, aux Hebreux, aux Grecs, aux Latins, avec les noms infames de Beelphegor, de Phallus, de Priape &c. Noms qui se rapportent tous à Bacchus, comme à la plus ancienne & à l'unique Divinité des Païens, dit le P. P. Herodote assure qu'un *Melampus* transporta les Orgies d'Egypte en Grece, & que les filles de Danaus y établirent les Fêtes de Cerès où il s'agit aussi de Bacchus. Les Troiens

n firent part au *Latium* & aux Villes l'Italie. Tout cela est fondé sur des utorités, & sert à éclaircir ce que disent Tite-Live & Clement d'Alé-randrie, qu'un Grec de la lie du peu-ple introduisit les Bacchanales en Etrurie. Ils ne parlent, dit l'Auteur, que des Bacchanales récemment in-troduites long-tems après les ancien-nes, c'est-à-dire des Bacchanales no-cturnes, qui seules furent abolies par un Decret du Senat sous le Consulat le Postumius l'an de Rome 568.

L'on parcourt dans le chap. 5. les diverses Orgies, célébrées chez les différentes nations, afin de sçavoir précisément à laquelle de ces nations & de ces Fêtes l'on doit l'usage des *Cistophores*. Bacchus est celui de tous les Dieux qui a eu le plus generale-ment des Fêtes dans le monde païen. Elles sont toutes variées & tendent toutes au même but. Les Athéniens avoient leur *Lenaa*, *Anthesteria*, *Apa-turia*, *Haloa*, *Agrionia*, *Phelli*, *Recen-tiora*, *Urbana*, *majora & minora*. Il seroit long de citer celles des Achéens, les *Mégariens*, des Aleates, des Eléens,

établir ce sentiment ajoûte à ses c(
jectures & à ses citations l'auto:
des Platoniciens. A l'égard des .
pens, ils dénotent, dit-il c. 3. p.
la jeunesse éternelle de Bacchus
l'unique & le vrai Dieu par les paï;
sçavans. Revenons aux *Sabazia*;
Fêtes, au rapport de Ciceron, :
partiennent en propre aux Asi;
ques. De tout cela l'Auteur conc
(chap. 7.) que ce sont les Villes d'
sie qui ont fabriqué tous les *Cistop*
*res* à l'occasion de leurs Fêtes fa·
rites nommées *Sabazia*. Car ap
qu'il a rapporté quantité d'aut
médailles qui concernent quelq
usages particuliers des Villes qui
ont frappées. Voici comment il rais(
ne, (*p*. 42.) « des Medailles toutes
» même forme, frappées en diver
» Villes de Provinces independan
» les unes des autres, ne sçauroi(
» avoir pour objet qu'un rit comm
» à tous ces peuples: quel autre ob
» trouveriez vous ? Or tels sont
» *Cistophores*, ils sont tous de n
» *me forme*, tous concernent B
» *chus*, tous sont frappés dans
» *Villes* d'Asie, ( on le verra

» l'explication des Monogrammes.)
» L'on ſçait d'ailleurs que les Aſiati-
» ques qui regardoient Bacchus
» comme leur Roi, comme l'Inſtitu-
» teur des Fêtes *Sabaziennes*, &
» comme le Fondateur de pluſieurs
» de leurs Villes, célébroient ces
» Fêtes avec beaucoup d'appareil;
» Il y a donc apparence que les *Ciſ-*
» *tophores* ont été fabriqués au ſujet
» des *Sabaſia*. »

Pour confirmer cette penſée l'Auteur (Chap. 8.) examine ſous quels Magiſtrats l'on battoit ces ſortes de Medailles, & il trouve que c'étoit par l'autorité des *Prytanes*, ou Magiſtrats Aſiatiques, qui jugeoient des affaires, tant civiles que ſacrées. Le monogramme ſuperieur, ) que nous ſommes fâchés de ne pas donner en gravure, mais que les Antiquaires connoiſſent ) exprime en effet ſi naturellement les trois premieres lettres du mot ΠΡΥ*τανις* qu'il eſt difficile de ſe refuſer à cette interpretation, confirmée d'ailleurs par un grand nombre d'autres convenances. Ainſi nous ne ſuivrons point le Pere

Panel dans tout ce qu'il dit sur cette Magistrature, & nous ne dirons qu'un mot des tems & des lieux où l'on frappa ces Medailles.

L'Auteur pour remonter à la source (Chap. 9.) parcourt les *Cistophores* des Proconsuls & des Propreteurs, depuis que l'Asie eut été soumise aux Romains; & comme il se trouve par tout des noms de Villes Asiatiques, par exemple, *Pergame*, désignée par le second monogramme de la Medaille de M. Alleti, voilà d'abord les lieux déterminés, & tous en Asie. Quant aux tems, il resulte des raisonnemens du P. Panel, que les Cistophores où l'on ne voit pas les noms des Proconsuls ou Propreteurs Romains, sont anterieurs à la domination Romaine en Asie.

Il seroit impossible de nous étendre beaucoup sur les Chapitres X. XI. & XII. où l'Auteur traite des *Cistophores* Ephesiens, de ceux des Crétois, & de ceux d'Antoine le Triumvir: il s'ensuit toujours la même chose; Sçavoir, que ce sont de vrais *Cistophores*, faits pour les Fêtes Saba-

*zia*; le moyen d'en ſuivre le détail! Le Pere Panel n'en omet aucun de tous ceux qui lui ſont tombés entre les mains ; il y a d'autres Médailles qui lui paroiſſent ne pas mériter le nom de *Ciſtophores*, quoiqu'elles en approchent, ſoit par les Corbeilles, ſoit par les Serpens qu'on y voit. Il en parle fort au long dans les XIII. & XIV. Chapitres, mais ſans convenir que ce ſoient des *Ciſtophores Strictè* : Il s'en ſert pour faire voir que Bacchus étoit regardé par les Païens comme le vrai & l'unique Dieu. Il étale de plus ſon érudition, en les expliquant. Par exemple, au ſujet d'une Medaille de *CÆSAR IMP. VII.* ( *ASIA RECEPTA*, il refute les explications d'Auguſtinus ; de Vicus, d'Aldovrandus, de Gevartius, de Rubenius, de Spanhem, de Noris, de Vaillant, de Morel, & du Pere Hardoüin. Il prétend, dis-je, que leurs interpretations, ſur-tout celles qui regardent la Bataille d'*Actium*, contredisent viſiblement les *Medailles*; Que *Aſia recepta* eſt un *fait poſterieur à la journée d'Actium*;.

Que César gagna cette Vict
*IMP. VI. COS. V.* Et que
*IMP. VII.* détacha l'Asie du
d'Antoine vers le mois d'Octob
de Novembre, tems consacr
Fêtes *Sabaziennes.* Qu'enfin a
des autres explications ne pouv
concilier avec la raison & les
dailles, son sentiment quoique
veau, est le plus vrai-semb
L'Auteur promet de l'exposer
au long dans un grand Ouvrag
nous allons bien-tôt annoncer
lui.

Nous laissons le Chapitre
quoique curieux, où le Pere I
revient au symbole des Serpens,
montrer qu'ils désignent propre
& uniquement Bacchus. Mais
n'omettrons pas le XVI. & de
Chapitre, sur l'usage & la vale
*Cistophore.* Ciceron & Tite-Liv
parlent comme d'une Monnoïe.
étoit donc une. Ces mêmes Aut
& Festus, comparent le *Cisto*
avec le denier Romain. C'étoit
*une monnoïe* d'argent. Tite-Liv
*fin parle du Cistophore*, comm

*Tetradragme attique*, & de plus l'experience a fait connoître au P. Panel que les *Cistophores* approchoient tous du poids de 258. grains. C'étoit donc une Monnoïe de quatre dragmes d'argent. Le P. Panel conjecture que c'étoit une Monnoïe de tribut, (*Vectigalis pecunia.*) que les Villes Asiatiques païerent aux Romains, quand elles devinrent tributaires ; & il fonde sa conjecture sur deux Passages de Ciceron, où il est question de *Cistophores* ; Sçavoir, *Epist. ad Atticum 6. l. 2.* & *Orat. pro domo suâ.* Mais combien valoit cette Monnoïe ? Voilà, dit le Pere Panel, l'écceüil de ceux qui ont entrepris de l'évaluer. C'est le Passage de Festus que chacun a interprêté à sa maniere. *Euboïcum talentum, nummo Græco septem millium & quingentorum Cistophorum est, nostro quatuor millium denariorum.* Malaspina, Turnebe, Budée, Glareanus, ont crû que le *Cistophore* valoit un peu plus que le demi denier Romain, c'est-à-dire, que 15. *Cistophores* valoient 8. deniers Romains. L'on voit par ce qui a été dit, que le P. Panel

est bien éloigné de ce calcul. Aussi releve-t-il celui de M. Dacier, qui se fonde sur la supposition que le talent Euboïque est moindre que l'Attique. Mais Herodote ( l. 3. ) dit, que le talent Babylonique vaut 70. mines Euboïques. Elien ( *Var. Hist. l. 1. c. 22.* ) nous apprend que le même talent Babylonique vaut 72. mines Attiques : d'où il suit que le talent Attique valant 60. mines, est moindre que le talent Euboïque d'une mine, de 71. dragmes & de trois septiémes. Donc la mine Euboïque équivaut à une mine Attique, si l'on ajoûte à celle-ci deux dragmes & 6. septiémes. M. Dacier est donc dans l'erreur. D'autres que lui ont cru que les Copistes avoient derangé les chiffres du Passage de Festus. Mais ils ne font qu'une legere transposition, en lisant VI. M. den. Rom. au lieu de IV. M. en ce cas le talent Attique se trouveroit égal à l'Euboïque ; ce qui est encore contre la supposition du P. Panel. M. Pridaw veut qu'on lise dans Festus autant de deniers

son hypotheſe, (dit le P. Panel,) eſt fondée ſur une erreur : Sçavoir, que le *Ciſtophore* étoit une Monnoïe Attique. Ainſi l'Auteur peu content de toutes ces conjectures ; pour accorder Feſtus avec lui-même, & avec Herodote, en hazarde une, qu'il abandonne au jugement des Lecteurs. Il pretend qu'elle ſuit de la comparaiſon exacte du talent Euboïque, & de l'Attique avec le Babylonien, & du denier Romain avec le *Ciſtophore*. Il trouve donc que Feſtus veut dire que le talent Euboïque va-» loit 1700. *Ciſtophores* de Monnoïe » Aſiatique ; & de Monnoïe Ro-» maine 6200. deniers. »

Le Pere Panel finit par l'annonce de l'immenſe Ouvrage qu'il a entrepris. C'eſt le Receüil de toutes les Medailles Grecques, Egyptiennes, Latines, avec des Notes Hiſtoriques, Chronologiques, & Géographiques ; Ouvrage commencé par M. Morel. L'Auteur exhorte les amateurs de l'antiquité à lui envoïer les empreintes *de leurs Medailles* rares, ſoit *à Marſeille où il* demeure, ſoit à *Lyon.*

## ARTICLE LXVIII.

*REMARQUES HISTORIQUES & Critiques sur l'Histoire d'Angleterre, de M. de Rapin-Thoyras, par M. Tyndal, Maître ès Arts, & Vicaire du grand Waltham, dans le Comté d'Essex : & Abregé Historique du Recüeil des Actes Publics d'Angleterre, de Thomas Rymer, par M. de* Rapin Thoïras, *avec les Notes de* M. Et. Whatley, *en deux volumes* in 4°. *A* la Haye, *chez* P. Gosse, *&* J. Neaulme, 1733.

L'Histoire d'Angleterre de M. Rapin Thoyras, ayant eu le succès ordinaire aux Livres de cette espece, lorsqu'ils sont de bonne main ; il s'en fit deux Editions en Hollande, une en France, & une à Londres en Anglois, de la Traduction de M. Tyndal, qui l'accompagna de Remarques Historiques & Critiques. *Ces Remarques* traduites en François *remplissent* la moitié, c'est-à-dire,

s 380. premieres pages du premier
es deux volumes dont nous parlons.
:lles sont sçavantes & curieuses. Mais
omme elles sont relatives au texte,
ıns lequel elles paroissent ici ; l'Ex-
rait que nous en pourrions faire,
'auroit rien de regulier, ni de fort
ıstructif. D'ailleurs, comme la se-
onde & principale partie de cet
)uvrage est une espece d'Abregé de
Histoire Britannique, & qu'elle est
.e la même main que la grande
Iistoire ; notre Extrait en devenant
ılus interressant, aura l'avantage de
ıe pas changer d'objet, & d'aller
oujours au même but.

Les Actes de Rymer que M. de
Rapin Thoyras abrege, sont célé-
ɔres parmi les gens de Lettres. Ce
ont 17. volumes *in folio*, dont le
premier parut en 1704. sous ce titre,
*Fœdera, conventiones, Litteræ, & cujus-
cumque generis acta publica, inter Re-
ges Angliæ, &c.* c'est-à-dire, *Traités
d'alliance, Conventions, & toutes sor-
tes d'Actes publics, passés entre les* Rois
*d'Angleterre, & tous autres* Empe-
*urs, Rois, Pontifes, Princes,* ou

*Communautés, depuis le commencem du douzième siecle*, c'est-à-dire, *puis l'an* 1101. *jusqu'à notre tems*, (

Voilà sans doute un des gran Recüeils qu'on ait vûs d'Actes & Monumens publics. Les Sçavans s'en contentent pourtant pas enc tout à fait, & ont un grand regr une vingtaine, trentaine ou c rantaine d'autres pareils volumes pourroient être necessaires pour monter d'Acte en Acte, de Mo ment en Monument, jusqu'à l'or ne de la Monarchie & de la Nat Angloise. Pour le moins on au bien souhaité que le Recüeil pût pousse jusqu'à 1066. qui est la gr de époque de cette Monarchie, ét celle de sa conquête par le célé *Guillaume le Bâtard, Duc de N mandie*. Toute Histoire qui app sur ces sortes de Monumens, toujours bien appuïée, & pa être à l'épreuve du Pyrrhonisme torique qu'une critique souvent *trée* s'efforce depuis quelque t *d'introduire*.

*Mais la* moderation même

avoir aussi son excès ; & il ne faut pas donner à ces Actes historiques plus de valeur qu'ils n'en ont. A leur défaut une certaine tradition orale ou écrite qui rédige les actes & n'en retient que la substance, devient elle-même un Monument & un Acte public. Un Recüeil de 17. *in-folio* est un objet un peu effrayant pour quiconque s'imagine que l'envie raisonnable qu'il a d'apprendre l'Histoire d'Angleterre lui impose l'obligation ou d'acheter ces Actes, ou de les lire, ou d'attendre au moins que quelqu'un les ait lus & reduits en un corps d'Histoire.

Et que seroit-ce, si chaque Nation, la France, l'Espagne, les divers Princes d'Allemagne, la Suede, la Pologne, &c. donnoit ses 17. *in-folio* ? Car s'ils sont necessaires pour l'Histoire d'une Nation, toutes en ont un égal besoin ; & à voir certains Sçavans applaudir à l'aspect de ces vastes Recüeils, on croiroit qu'ils ne peuvent être trop multipliés. On ne se *contente pas d'applaudissemens*, mais *comme la chose* est pour le moins

aussi imitable qu'admirable, l'exemple de M. Rymer a déja fait éclore un essain de très-patiens & très-laborieux Collecteurs qui nous donnent à l'envi des *in-folio* redoublés de Monumens & d'Actes, non seulement publics & nationaux, d'Empires, de Provinces ou de Villes même, mais encore de tout ce qu'il y a de plus particulier, de plus domestique, de Communautés, de Maisons, d'Abbayes, de Chapitres, de Prieurés, le tout aux frais & à la charge du non-moins patient public, qui ne se vange d'avoir tout acheté que par la satisfaction qu'il se donne de n'avoir rien lû.

Et puis nous voilà encore bien avancés avec les 17. *in-folio* de Rymer lui-même. Ses Actes ne remontent qu'au douziéme siecle, & ne roulent que sur les tems les plus modernes, sur ceux qui s'en passeroient le mieux, & qui sont naturellement les moins fabuleux, & les mieux éclaircis. Ne peut-on pas même sans outrer le Pyrrhonisme, penser que ces Monumens, tout publics qu'ils sont;

& peut-être même parce qu'ils sont publics, sont en mille points, & dans les points les plus essentiels, alterés, contrefaits, mutilés, postiches, supposés, &c. sans parler des trois quarts qui sont purement inutiles, & de nulle valeur pour l'Histoire ?

En veut-on tout d'un coup une preuve sans replique ? A la vûe des Actes de Rymer, il n'y a personne un peu au fait & un peu curieux d'Histoire, qui n'aspire à y voir cette célébre *grande Charte*, *magnam Chartam*, qui est comme une base inébranlable sur laquelle porte tout le gouvernement politique, & toute la constitution de la Monarchie Angloise. Or cette piece a disparu avec toutes celles qui y ont un certain rapport prochain, & essentiel : On ne la trouve point dans la collection immense de Rymer, parce qu'en effet on ne la trouve plus nulle part ; si ce n'est dans le souvenir des Anglois, qui à dire vrai, ne sont pas prêts *de l'oublier.*

*Enfin*, tout ce qui peut resulter de

mieux de ces ſortes de Recüeils d'Actes, c'eſt un abregé hiſtorique pareil à celui que M. de Rapin nous donne ; ou dont les Libraires nous donnent aujourd'hui tous les morceaux réünis ; car dès les cinq ou ſix premiers volumes de Rymer, *M. le Clerc* en fit un Extrait aſſez long dans *le ſeizième tome de la Bibliotheque choiſie*. Dans cet Extrait le Sçavant Journaliſte portoit ſon jugement ſur le deſſein & l'entrepriſe générale de tout l'Ouvrage, & recüeilloit quelques traits du premier volume, faiſant eſperer de pareils Extraits des tomes ſuivans qui avoient paru, ou qui pourroient paroître.

D'autres occupations empêcherent M. le Clerc de dégager ſa parole : à ſon défaut M. de Rapin Thoyras dédommagea le Public avec une ſorte de profuſion, par des Extraits qui paſſent les bornes d'un Journal, mais qui atteignent preſque à la plénitude de l'Hiſtoire, & en forment un abregé ſuffiſant pour ceux que les *détails* d'une Hiſtoire étrangere intereſſent moins. C'eſt le Recüeil de

ces Extraits, qu'on nous donne ici au nombre de dix-ſept ; car il y en a un pour chaque tome de Rymer, M. de Rapin ayant refait avec plus d'étenduë celui du premier tome, que M. le Clerc avoit un peu plus reſſerré.

M. de Rapin a mieux fait encore ; & le premier des Actes ne contenant que ceux des ſix Regnes de Henry I. d'Etienne, de Henry II. de Richard I. de Jean, & de Henry III. renfermés dans l'eſpace de 171. années, depuis 1101. juſqu'en 1272. l'Auteur de l'Abregé Hiſtorique ſupplée aux Actes, & remonte à *Guillaume le Conquerant.*

Le droit de ce Prince ne paroît guere avoir été autre que celui de ſa conquête même. *Edoüard le Confeſſeur*, a-t-on dit, l'avoit nommé pour lui ſucceder. Mais on ne trouve nul Acte de cette nomination, ni dans Rymer, ni ailleurs. Auroit-elle même été legitime ? Car, outre que Guillaume étoit Bâtard, Edoüard *avoit un neveu* nommé *Edgard Atheling*, qui devoit lui ſucceder. Il

eſt vrai qu'il ne lui ſucceda pourtant pas, & que Guillaume n'uſurpa la Couronne que ſur un Uſurpateur. C'étoit *Harald II.* qui n'étoit pas du ſang roïal, mais que les Anglois, de tout tems fort independans, avoient élû, au préjudice d'*Atheling*. Guillaume mit d'accord les deux Concurrens à la journée de *Haſtings*; où il dompta l'humeur altiere de ſes nouveaux Sujets. Ils lui prêterent le Serment; il en fit tout ce qu'il voulut, élevant ſur leurs têtes des Seigneurs Normands qui l'avoient ſuivi au delà des Mers.

*Guillaume*, ſon ſecond fils, lui ſucceda au préjudice de *Robert* ſon aîné, qui fit inutilement valoir les droits de ſa naiſſance, & qui ne put même empêcher *Henry I.* de ſucceder à *Guillaume II.* Les droits de la Succeſſion n'étoient pas encore bien établis chez les Anglois, & ne l'ont peut-être jamais bien été, à cauſe de cet eſprit d'indépendance de la Nation.

*Henry* laiſſa une fille unique, nommée *Mathilde*, veuve de l'Empereur

*Henry IV.* & femme en secondes nôces de *Geffroy Plantagenet*, Comte d'Anjou : Mais *Etienne*, fils cadet d'une fille de Guillaume le Conquerant, mariée au Comte de Blois, supplanta Mathilde, dont cependant le fils *Henry* le força de le declarer son Successeur, & regna en effet.

Tout cela étant bien éclairci, M. de Rapin-Thoyras prend le fil des Actes de Rymer. Ils commencent à Henry I. Comme il avoit besoin des Anglois pour se maintenir contre *Robert*, son aîné, il leur accorda une *Charte*, par laquelle il leur rendoit les Privileges dont ils avoient joüi sous les Rois Saxons, & que Guillaume le Conquerant avoit abolis. Mais cette Charte fut abolie elle-même par le non-usage, & il n'en fut bien question que 100. ans après. Pour assurer après sa mort la Couronne à sa fille *Mathilde*, il la maria à l'Empereur, & ensuite au Comte d'Anjou : Il rappella de son exil *Saint Anselme, Archevêque de Cantorbery*, *qui étoit adoré* des Anglois. Il s'ap-

puya de *Robert, Comte de F*
par une Pension de 400. ma
fut stipulée sous le nom sin
Fief. Enfin il combla de l
deux Neveux, *Etienne* & *H*
qui au lieu de les attacher à *A*
les mit en état de lui enlever
ronne.

*Etienne* l'usurpa par les
de son frere *Henry*, *Ev*
*Winchester*, qui fit luire aux
le rétablissement effectif de
léges anciens. *Etienne* prom
& ne tint rien. Les Barons
les armes, & l'Evêque de W
ter lui-même à la tête du Cle
étoit mécontent, aida à d
son frere, & à rendre la C
à Mathilde, qui s'étant broüil
cet Evêque, fut contrainte à
de ceder la place à *Etienne*
fit remonter de la prison sur
ne.

Mathilde possedoit la N
die, elle s'y retira; mais aya
ce Duché à son fils *Henry*, a
ci étant aussi devenu Duc de
ne, par son mariage avec l'

*Alienor* ou *Leonor*, il porta la guerre au de-là des Mers, & avec l'appui du Clergé d'Angleterre, il força Etienne de desheriter ses enfans, *Eustache* & *Guillaume*, & de le reconnoître, lui *Henry*, son Successeur.

Il lui succeda en effet sous le nom d'*Henry II*: & le sur-nom de *Plantagenet*; Son regne est remarquable par divers évenemens, dont le premier est l'accroissement de la Monarchie Angloise. Guillaume le Conquerant avoit réuni dans sa Personne la Normandie à l'Angleterre, mais ses enfans les separerent, & elles ne se réunirent de nouveau que sous *Henry II.* qui possedoit aussi la Guyenne, & le Poitou, où étoient compris le Limosin, le Perigord, l'Auvergne, le Rouergue, la Saintonge, & le Païs d'Aulnis. Outre celà se trouvant le plus fort, il usurpa sur son cadet l'Anjou, le Maine, & la Touraine, dont son pere Geffroi avoit disposé en faveur de celui-ci. A tout *cela il ajoûta le* Comté de Nantes, *& bien-tôt* après le Duché entier de

Bretagne. Il fit même une tent
sur Toulouse ; mais *Louis le J*
Roi de France, se reveillant e
& ne voulant pas se laisser tout
bloquer dans son Roïaume, p
redoutable Vassal, lui fit lever le
de cette Ville.

Le malheur de Henry fut, q
peu trop enflé de sa grandeur,
ne ménagea pas avec le Clergé
étoit alors fort puissant, & q
Roi de France appuyoit sous-m
Les querelles de Henry avec le
bre *S. Thomas, Archevêque de C*
*torbery*, sont assez connuës. M
Rapin-Thoyras les rapporte avec
plus de moderation que n'avoit
d'abord M. le Clerc dans son
mier Extrait. Les Actes de Ryme
contiennent de toute cette lo
affaire, qu'une Lettre de Henr
Pape *Alexandre III.* où ce R
plaint de l'Archevêque & des
gats du Pape.

Un grand évenement de ce re
fut l'usurpation que Henry fi
*l'Irlande*, sous pretexte qu'elle
*Schismatique* ; & en effet,

qu'étant divisée en sept Roïaumes, qui ne pouvoient vivre en paix, il fut facile à un puissant voisin de les réunir sous ses loix.

Mais en réunissant tant de Provinces & de Couronnes sur sa tête, Henry eut le malheur de voir les divisions qu'il concilioit au déhors, gagner le sein de sa famille, & son propre sein. De ses quatre enfans, le plus tranquille & le plus docile à ses ordres, fut le fameux *Jean Sans-terre*, dont pourtant l'humeur inquiete éclata bien-tôt après. Mais les trois autres en revanche lui donnerent bien des affaires, étant autorisés par leur mere *Leonor*, & appuyés assez ouvertement par le Roi de France, & par le Roi d'Ecosse. Celui-ci fut vaincu & forcé à l'hommage envers Henry, qui vint aussi à bout de la Reine, & de ses trois fils, & parvint à une Paix avec la France.

Mais cette Paix ne dura pas; l'aîné des trois Princes étant mort, Richard qui recüeillit ses droits & ses prétentions, étoit trop impetueux pour laisser son pere en repos. Il se ligua

contre lui avec Philippes Augul
qui sçut bien mettre à profit le
broüilleries. Mais ce qui porta le c
de mort à Henry, fut d'appren
que Jean, son cadet bien aimé,
troit dans la conspiration. Il fini
Chinon, en 1189. un regne de
ans.

*Richard I.* lui succéda. Son ini
pidité le fit surnommer *Cœur*
*Lyon*. Son expedition de la Te
Sainte est célébre. Il la fit de con
avec *Philippe Auguste*; mais ce c
cert ne dura pas. Dès leur arrivée d
la Sicile, il y eut des semences
division entr'eux. Elles éclater
tout à fait dans la Terre Sainte.
chard y fit des prodiges de vale
mais d'une valeur perduë qui n'ab
tit qu'à ruiner de belles armées. P
lippe revint en France, resolu,
on, d'y profiter de l'éloignement
Richard, qui après quelque sej
dans la Palestine, ne fut pas si h
reux dans son retour. Car son
meur boüillante l'ayant broüillé
*Siege d'Acre* avec *Leopold*,
*d'Autriche*, il eut le malheur d'

aboutir par un naufrage dans les Etats de ce Prince, au fond du Golfe Adriatique. Le Duc ne perdit pas cette occasion de se vanger. Il livra le Roi d'Angleterre à l'Empereur *Henry VI.* qui le retint dans une longue & dure captivité. Il mourut peu d'années après en être sorti, sans avoir rien fait de fort considerable, ni en Angleterre ni en France.

*Jean Sans-terre*, son frere, lui succeda, au préjudice d'Artus, Comte de Bretagne, fils de *Geoffroy*, frere aîné de *Jean*. Les pretentions d'Arthus appuyées du Roi de France, produisirent d'abord des guerres, dont le Roi d'Angleterre se tira assez bien; Mais pour se maintenir sur le Trône, il avoit promis à ses Barons le rétablissement de leurs Privileges, & s'y voyant si bien affermi, il ne parla plus de tenir sa parole, & exigea des subsides. On l'accusa de la mort d'Arthus; il eut même l'imprudence de se broüiller avec son Clergé. Ce fut là l'origine de tous les malheurs dont son regne fut traversé.

Le premier, fut la perte de la Nor-

mandie, & de tout ce qu'il possedoit en France, hors la Guyenne ; perte irreparable pour la Couronne, ou pour les Rois d'Angleterre ; qui ont inutilement mille fois tenté toutes sortes de voyes pour s'en relever.

Un second malheur de Jean fut de se broüiller avec le Pape *Innocent III.* ce qui n'auroit pas été cependant sans quelque remede, s'il avoit pû ou sçu se conserver en paix avec son Clergé, & sur tout avec ses Barons. Mais la perte qu'il venoit de faire en France l'ayant d'abord rendu méprisable à ses Sujets, sa mauvaise conduite acheva de ruiner toutes ses affaires.

La querelle avec le Pape commença par l'Election de l'Archevêque de Cantorbery. Le Roi n'approuvant pas celle qu'avoient faites les Moines-Electeurs, sans le consulter ; le Pape n'approuva pas non-plus la seconde Election qu'ils firent pour appaiser ce Prince. Innocent par voye de fait *fit une* troisiéme Election, du *Cardinal Langton*, qui se trouvoit alors

à Rome. Personne ne voulant ceder, le Pape excommunia le Roi, & alla même jusqu'à le déposer. Jean étoit bien homme à se mettre au dessus de l'excommunication, s'il eût trouvé de la ressource dans ses Sujets, & si Innocent n'en avoit pas trouvé dans Philippe Auguste, qui parut fort zelé pour seconder, à son profit, les interêts du Pape. Jean fut épouvanté de sa triste situation, & le Legat *Pandolphe* ayant un peu manié son esprit, ce Prince s'humilia jusqu'à resigner sa Couronne au S. Siege, à la mettre solemnellement entre les mains du Legat, qui la retint trois jours, à la reprendre ensuite avec la même solemnité de ses mains, à lui en faire hommage, & à reconnoître qu'il ne la tenoit plus que de la liberalité, & sous la foi & hommage fait & à faire desormais par lui & par ses Successeurs, à perpetuité, au Pape Innocent, & à tous ses Successeurs sur la Chaire de saint Pierre.

*Un Acte si extraordinaire* fut bien suffisant pour reconcilier le Roi

Prince plus méprisable à
& tout à fait irréconcilia
Barons. Le Cardinal *La*
à leur tête, & ayant re
copie de la Charte que *H*
avoit accordée, mais qu
jusques là sans effet, les
Anglois se confédererei
Cardinal pour en obten
tion.

Le Roi en éluda penda
tems la ratification, les
prirent les armes, invest
dans la Tour de Londres
[illegible] de près, & lui arrach
[illegible] consentement; il vou
[illegible] s'appuya d
[illegible] son hom
[illegible] mia les Barc
[illegible] dres en int
[illegible] recours à *Ph*
[illegible] murent pou
[illegible] fut aussi exc
[illegible] empara de tout

Il en auroit joüi sans doute pai-
iblement, par la haine & le mépris
extrêmes que les Anglois avoient
pour leur Roi ; mais par malheur
pour Loüis, son Competiteur mou-
rut trop-tôt du chagrin que cette re-
volution lui causa ; & les Anglois
qui ne vouloient de Loüis que dans
a concurrence de Jean ; delivrés de
celui-ci, abandonnerent celui-là, &
connurent Henry III. fils aîné de
an, sans doute parce que la grande
nesse de ce nouveau Roi leur fit
pérer le rétablissement de leurs
ivileges, & l'établissement paisi-
e de la *grande Charte*, dont ils
toient desormais absolument re-
lus de maintenir les droits à per-
petuité.

Le Comte de Pembrok, Regent
lu Roïaume, pendant la minorité,
n promit l'observation, & calma
us les esprits. Mais à sa mort
*Evêque de Winchester*, qui étoit
itevin, ayant pris la Regence, &
*ubert de Burgh*, grand Justicier,
olterent tout le monde, & cau-
t bien des troubles. Henry de-

venu majeur n'eut rien plus à cœur que de secoüer le joug de la Charte, il l'annulla, il fut forcé de la rétablir; il l'éluda, il la reconnut; il ferma les yeux sur l'execution; on les lui rouvrit. Enfin à cet égard, le Roi & les Barons érigés desormais en Parlement, étoient comme deux armées, en presence, qui faisoient sans cesse des tentatives, & se livroient divers combats; l'avantage étant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre jusqu'à ce qu'enfin le Parlement l'emporta. Il avoit l'argent, qui est le nerf de la guerre. Toutes les fois que le Roi en demandoit, ou on le lui donnoit à condition de l'observation des Chartes, ou on le lui refusoit, parce qu'il n'avoit pas tenu la main à cette observation. Les Politiques ont beaucoup raisonné sur toutes ces guerres indéfinies des Rois d'Angleterre avec leurs Sujets, sur la nature du Gouvernement, sur l'autorité des Rois, du Parlement, &c. Il n'y a que ce mot-*là à dire*. Le Parlement avoit, & a, *dans* ce Roïaume l'argent, d'où tout

le

e dépend. Il en dépend si bien
e Gouvernement d'Henry fut
dans toutes ses autres parties,
ie il l'étoit dans celle-là.
Roi d'Ecosse le prit sur un ton
aut avec lui, & il soutint ce
ans que Henry eût presque la
é de s'en formaliser. Pour le Roi
ance, il convint à celui d'An-
rre, son Vassal, d'en reconnoî-
Souveraineté : Et dans les guer-
u'ils eurent ensemble, Henry
oûjours mal mené. Le Prince
illes même insulta à son Souve-
jusqu'à le vaincre en bataille
e, & à se rendre presque tout
indépendant. Les Papes furent
uls avec qui Henry se gouverna
en paix ; mais en Vassal, & en
itaire fidele & soumis.
la même ne contribua pas à le
e plus recommandable à ses
s ; au contraire, ils en conçû-
d'abord un grand mépris. Les
mêmes que le Pape fit à Henry,
recompenser sa fidelité, lui
r funestes, sans lui être d'au-
rofit. Celui de la Sicile pour

son fils Edoüard, épuisa ses finances; & le Comte d'Anjou, frere du Roi de France, en recueillit le fruit. L'autre present que le Pape fit à *Richard* du titre de Roi des Romains, fit aussi sortir beaucoup d'argent d'Angleterre, & n'eut aucune suite pour le bien ni pour la gloire des Anglois; Richard étant mort Roi des Romains, & Henry III. l'ayant bien-tôt suivi, après un regne de 56. ans.

Là finit le premier tome des Actes de Rymer, & le premier Extrait de M. de Rapin-Thoyras. Le second tome ne contient que le regne d'*Edoüard I.* depuis l'an 1273. jusqu'en 1307. Ce Prince conquit le Pais de Galles, & le réunit à sa Couronne. Le Trône d'Ecosse étant vacant, Edoüard se porta pour souverain Juge du droit de *Jean de Bailleuil*, & de *Robert de Bruts*. Il mena cette affaire avec beaucoup de dignité, & sur-tout d'adresse, s'y établissant des droits qui ont enfin absorbé la Couronne d'Ecosse dans celle d'Angleterre. Mais autant qu'Edoüard usurp

riorité ſur le Roi d'Ecoſſe, 
Philippes le Bel, Roi de Fran-
intint la ſienne ſur Edoüard,
regne n'eut d'ailleurs rien de
gulier.

oiſiéme tome de Rymer con-
s Actes des 16. premieres an-
'Edoüard II. M. de Rapin-
s rapporte tous ſes Actes à
principaux évenemens de ce
aux troubles occaſionnés par
ris Gaveſton, & les Spenſers,
ires d'Ecoſſe, aux demêlés
ſtiques, & à l'abolition des
ers. Edoüard II. fut un Prin-
le & d'un genie peu élevé;
clef de tous les troubles de
re.

atriéme tome des Actes con-
quatre dernieres années de
ce, & les onze premieres
rd III. Pour ce qui eſt de
Edoüard II. elle ne pouvoit
s malheureuſe. La Reine,
& le Comte de Kent, ſon fre-
ontens des Spenſers, entraîne-
le Roiaume dans la revol-
oi généralement abandon-

né, après avoir été comme témoin du supplice infame de ces deux Favoris, qui furent pendus, s'abandonna lui-même, & n'eut pas la force de mourir Roi, ayant donné sa démission en faveur de son fils.

Le regne d'*Edoüard III.* remplit presque tout le tome 4. & tout entiers les tomes 5. & 6. & la moitié du 7[e]. de Rymer: c'est un des plus considérables regnes de l'Histoire d'Angleterre. Edoüard étoit né avec un genie vaste & élevé, & un cœur plein d'ambition. L'Angleterre lui parut trop resserrée pour son courage. L'Ecosse fut la premiere barriere qu'il entreprit de franchir. Ses Predecesseurs avoient fondé des pretentions, il les porta plus haut, & à force de broüiller ce Roïaume, il y acquit une espece de Souveraineté. Il porta encore plus loin ses prétentions envers la France, jusqu'à en écarteler les Armes avec les siennes, & à s'en dire Roi legitime. Il fondoit son prétendu droit sur ce qu'il étoit propre Neveu du dernier Roi *Charles le Bel*, & par conséquent

plus proche parent que *Philippe de Valois*, qui n'en étoit que cousin germain.

Mais il n'étoit Neveu que par sa mere, sœur de Charles le Bel, & la parenté de Philippe étoit purement masculine : De sorte que par la Loi Salique il étoit débouté de plein droit, & Philippe affermi sur le Trône. Il faloit anéantir cette Loi fondamentale, il faloit l'arracher du cœur des François. Il ne put y réussir; il le tenta cependant par des efforts extraordinaires qui ne firent qu'ébranler le Trône, sans pouvoir le renverser. Y a-t-il Loi humaine mieux constatée que celle-là ? Non, sans doute. Edoüard lui-même sentit le ridicule de ses prétentions, lorsqu'un Brasseur de biere Flamand, nommé *Artevelle*, lui proposa de les faire valoir. Mais il étoit jeune, bien armé, & à la tête d'une puissante Ligue. Un évenement heureux pouvoit absolument en effacer, sinon l'injustice, du moins l'éclat odieux aux *yeux de la multitude*, qui ne juge *que par l'évenement* : Mais la Pro-

vidence maintint Philippe sur le Trône, & nos Loix en vigueur.

Il est surprenant que M. de Rapin-Thoyras, Auteur d'ailleurs qui a du gout, & une critique assez saine, entreprenne aujourd'hui sans aucune necessité, & contre toutes les bienséances de sa naissance ou de son origine, de chicaner ces Loix, & de reveiller les chimeriques prétentions d'Edoüard, ou les fureurs insensées d'un Brasseur de biere, revolté contre tous ses Souverains. Car voilà ce que ce sçavant abbréviateur de Rymer entreprend ouvertement dans une longue Dissertation, qui n'est pourtant qu'une pure digression, & une addition superfluë aux Actes de Rymer.

Car, 1°. De l'aveu de M. de Rapin, les Actes en question ne contiennent aucune piece qui prouve, ni directement, ni indirectement la legitimité de la querelle qu'Edoüard fit à Philippe de Valois.

2°. On y trouve au contraire l'Acte d'hommage qu'il lui fit le 6. *de Juin 1629.* Et cet Acte fait libre-

ment, quoique de mauvaise grace; par Edoüard, en personne, venu exprès pour se rendre, sur la sommation que Philippe lui en avoit faite; selon la coûtume, est une grande preuve, non-seulement, que le Roi d'Angleterre n'avoit point de droit à la Couronne de France, mais qu'il ne croyoit pas même en avoir.

3°. M. de Thoyras lui prête cependant de grandes prétentions, & une longue suite de projets pour faire valoir ses droits. Mais cet Auteur avouë en même tems, que Rymer ne lui fournit pas un mot formel qui fonde ces droits, ni qui déclare ces prétentions jusqu'à la revolte de Robert d'Artois, ou du seditieux Artevele.

4°. *Edoüard Barnes*, Historien *d'Edouard III.* avance bien que ce Prince fit en presence de son Conseil une protestation secrete contre l'hommage qu'il alloit rendre; mais *Barnes* l'avance sans preuves: & M. de Rapin le repete sans preuve aussi; *il fait plus*, il avoüe *qu'on ne trouve rien d'aprochant dans ce Recueil.*

5°. Il y a plus : Edoüard fit une protestation publique qui annulleroit la secrete, s'il y en avoit une. Ce Prince protesta, non contre *tout hommage* en général, mais contre l'*hommage lige*, dont on voulut bien le dispenser, en protestant aussi de son côté, & en exigeant de lui une promesse de se faire instruire de la nature de l'hommage rendu par ses Predecesseurs aux Predecesseurs de Philippe, & de le déclarer par des Lettres Patentes, scellées de son grand Sceau.

Mais c'est sur tout à la Loi Salique qu'en veut M. de Rapin-Thoyras, il prétend que les François n'ont jamais bien éclairci cette question, *de peur*, dit-il, *que le detail ne leur fût pas favorable.*

Comme 1°. s'il y avoit un grand détail à cela, & que toute la question ne se réduisît pas à ce point simple & précis, qu'en France les femmes n'ont & ne donnent aucune succession à la Couronne. Les plus petits enfans sçavent cela, & entendent fort bien le sens allegorique de ces paro-

les ſacrées, *Lilia non laborant neque nent*, que le plus petit Peuple rend tous les jours, par cette maxime proverbiale, *que le Roïaume de France ne tombe point en quenoüillle.*

2°. La Loi Salique, dit M. de Thoyras, *n'eſt appuyée que ſur la tradition.* Digne raiſonnement d'un Auteur Archiviſte, qui veut tout retrouver dans ſes vieux parchemins, & qui n'y retrouve pas même les monumens dont il eſt le plus entêté. Car la *grande Charte* au moins, M. de Rapin doit convenir qu'elle n'eſt appuyée non plus que ſur la tradition.

3°. Et quelle tradition en comparaiſon de celle de la Loi Salique? Celle-ci par rapport au ſujet preſent ne conſiſte que dans le ſeul article que nous venons de dire d'une ſucceſſion Royale purement maſculine. La Charte Angloiſe eſt un Code entier de Loix. La Loi Salique a toûjours été pratiquée en France, & quoi que nulle Monarchie n'ait peut-être duré ſi long-tems, elle n'a jamais été gouvernée que par des hom-

mes, & les femmes en ont été e:
toutes les fois que les droits n
du sang ont semblé les en rappr
Les Peuples, les Rois, le Cl
la Noblesse, tous les Ordres, to
Etats; tous les François de to
tems, depuis Pharamond, o
d'accord sur l'existence & s
droits de cette Loi fondamenta
sorte qu'on a été bien fondé à
que Pharamond en étoit l'Au
ou qu'elle venoit même de plus
& de Dieu même selon *Bodin*
qui remarque fort bien qu'il est
tre l'ordre de la nature, que les
mes commandent aux homme
soient à la tête des affaires publi
La grande Charte est une instit
toute moderne, & une usurp
toute manifeste contre laquell
Rois d'Angleterre ont toûjours
testé, qui ne leur a été extor
que par violence, qui a mille
déchiré le sein du Roïaume, &
lui donne une constitution
cée, dont tôt ou tard il se
victime.

(a) Bod. Meth. Hist. pag. 267.

4°. Il est même absolument faux que la Loi Salique ne soit appuyée que sur la tradition, & que malgré son antiquité, il n'en reste aucun monument. Le P. Daniel & les autres Historiens, non-seulement François, mais Allemands & autres en très-grand nombre, rapportent la Loi célébre, par laquelle les mâles seuls sont admis à la possession de la *Terre Salique. De Terrâ Salicâ nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota hæreditas perveniat.*

C'est par exemple une infidelité manifeste dans M. de Rapin-Thoyras, d'avoir dissimulé une Loi si expresse & si connuë. S'il la revoquoit en doute, il devoit au moins la rejetter ; ne le pouvant pas, il n'en a pas dit un mot.

5°. Cette Loi, pourra-t-il dire, ne parle point de la Couronne ; mais : 1°. Elle ne l'exclut pas. 2°. Elle fait voir que la Loi Salique n'est pas une chimere. 3°. L'ignorance même où l'*on peut-être de* la vraye signification *de ce Terrâ Salicâ*, démontre

l'ancienneté de la Loi. 4°. Les F
çois par une tradition & une p
que conſtante, l'ont interprété
Roïaume, & de la Couronne
France. 5°. Et s'il a pu y avoir
Terres privilegiées en France,
ayent mérité de n'être gouvernées
par des hommes; il eſt bien na
de croire que la France entiere
Roïaume entier a joüi du privil
à plus forte raiſon.

6°. M. de Rapin ne dit pas
mot qui ne ſe tourne contre lui,
il entre de ſa part dans cette que
le, d'une certaine paſſion qui ho
peu le Jugement d'un Auteur. *I
dant que la famille de Meroüée fu
le Trône*, dit-il, *on ne trouve
trois exemples qui puiſſent être pro
pour prouver la pratique de cette*
1°. C'eſt bien aſſez de trois exem
quand ce ſont les ſeuls où il y ai
occaſion de la pratiquer. Or le
mier de ces exemples eſt celui
Clotaire, qui ſucceda à Childeb
au préjudice des deux filles de ce
ci. 2°. Ce fut par une voye de f
*& par force*, dit M. de Rapin,

Clotaire frustra ces filles de l'héritage de leur pere ; mais cette voye de fait même constate le droit, & pour le moins ne l'exclud pas. Ce fut bien par voye de fait & par force que Philippe de Valois fut obligé de maintenir son droit contre Edoüard, & Henry IV. le sien contre la Ligue.

7°. On ne passera point en France à M. de Rapin-Thoyras, que ce soient les Etats Généraux qui ayent donné à la Loi Salique le droit de maintenir Philippe au préjudice d'Edoüard. 1°. Les Etats ne déciderent, de l'aveu même de M. de Rapin, que l'affaire de la Regence. 2°. S'ils s'expliquerent sur la Loi Salique, ce fut pour en reconnoître & en déclarer la force, & s'y soûmettre. 3°. Les Etats ne sont point Legislateurs en France. On peut rélire ces paroles citées dans nos Mémoires d'*Octobre* 1733. d'après *M. le Gendre de Saint-Aubin. Les Etats Généraux, dont les Representations & les Cayers ont assurément beaucoup de poids, n'ont aucune autorité de décider, ni par eux-mêmes, ni par l'autori-*

*té royale, dont aucune portion ne leur a été communiquée.* Bodin remarque, *que les Etats ne parlent au Roi qu'à genoux, & en termes de Supplians, &c.*

## ARTICLE LXIX.

*LE LECTEUR ROYAL où Recueil de Pensées, Maximes, Discours, Contes, Poësies, &c. pour servir d'amusement à S. A. R. Monseigneur Frederic, Prince de Dannemarc, de Norwege, des Vandales, & des Goths.*

Amant alterna Camænæ.

*A* Amsterdam, *chez* Pierre Mortier, 1733. *vol. in* 12. *pag.* 251. *sans l'Epitre dédicatoire au même Prince, & l'Avertissement.*

LE titre de cet Ouvrage, en feroit seul l'éloge, si le Public un peu en garde, sur tout depuis quelque tems, contre les inscriptions fastueuses, ne vouloit pour se décider, un examen serieux des sujets qu'on lui présente. Dans l'obligation de

rendre compte de celui-ci; nous ne sçavons trop comment le définir. Ce n'est point un de ces Livres en *Ana*, si frequens depuis le dernier siécle. On n'y trouve, ni ces Anecdoctes Litteraires qui amusent quelques Sçavans, & qui ennuyent les autres; ni ces Commentaires aussi longs, aussi peu importans, souvent, & pour l'ordinaire plus obscurs que le texte qu'ils expliquent. Ce n'est point aussi un Livre de Morale; quelques traits jettés comme au hazard, & répandus dans differens endroits, sans ordre, sans dessein, sans méthode, ne méritent point de partager ce nom avec les Maximes de M. de la Rochefoucault, & les Caractéres de M. de la Bruyere. Ce n'ést point un Ouvrage de pieté; quoique tout y respire la vertu, & que l'Auteur y ait inseré de très-beaux Passages de l'Imitation de Jesus-Christ de la Traduction de Corneille, le but principal n'est point pourtant d'y former à la spiritualité, & à la sublime *perfection* du Christianisme *le Prince de Dannemarc.* Ne seroit-

ce point comme l'explication du titre, *Lecteur Royal*, le porte, un composé de Contes, un Recüeil de bons mots, qui ressemblât à ceux dont on a voulu dans tous les tems, mais sans succès, réjoüir les honnêtes gens? Non, il y auroit dès-lors dans cette collection quantité de choses basses & plattes, & nous lui devons la justice d'assurer qu'on n'y trouvera pas le mot pour rire, en la parcourant d'un bout à l'autre; rien par consequent qui sente la mauvaise plaisanterie, & qui soit indigne de la delicatesse des Cours. Tout y est grave, serieux, élevé même, quoique destiné à servir d'amusement à un jeune Prince. Ces deux choses ne sont point opposées. C'est en s'amusant que les enfans des Rois doivent apprendre à connoître les hommes, se former aux vertus propres du Trône, se rendre respectables aux Peuples qu'ils gouverneront un jour. Le Lecteur Royal, n'est donc point ce que nous venons de dire, c'est seulement quelque chose *de tout cela*. Un homme de qualité

qu'on ne nomme point, tendrement attaché au grand Prince à qui l'Ouvrage est dedié, lui a consacré le fruit de ses lectures, & *s'est émancipé* à lui choisir des matieres de toutes les façons. Le dessein est infiniment loüable. Ce seroit pour un Roïaume le plus précieux de tous les avantages, si ceux qui ont l'hónneur d'approcher les Princes dans leur enfance, travailloient avec ce même zele à remplir le cœur de leurs jeunes Maîtres des sentimens les plus nobles, & à présenter sans cesse à leur esprit les grands modeles de l'Histoire. L'éxecution du dessein, quoiqu'estimable, ne nous paroît pas aussi parfaite, que l'intention de l'Auteur a été pure ; aussi osons-nous soupçonner, & presqu'assurer, qu'il n'a jamais pensé à rendre sa collection publique, lorsqu'il l'a entreprise ; Il est probable qu'elle ne doit le jour qu'à l'avidité de quelques mercenaires, ou qu'au zele de quelque ami peu éclairé. Un homme d'esprit, *un honnête homme*, remarque *dans ses lectures* les endroits

dont il est plus particulier
touché, il les note, il les rassen
selon que l'occasion, son goût
ticulier, les circonstances, le d
minent; à peu-près comme ces V
geurs intelligents, qui s'empre
à réunir tout ce qui se trouve de
curieux dans les Païs qu'ils pa
rent, quelque difference qu'il
d'ailleurs entre ces choses. Au
d'hui c'est un trait principal
l'Histoire, qui en traçant le ca
re d'un Heros, vous remet da
moment devant les yeux la sui
ses Exploits, ses vertus, ses fa
Peut-être demain ce sera une n
me, qui bien approfondie, &
ment appliquée, vous élever
dessus de vous même, & prévic
les foiblesses de l'humanité. Q
quefois c'est une pensée ingenie
une saillie aimable qui amuse
délasse, & par laquelle, lorsque
la rendez à propos, vous acquér
droit de vous faire écouter su
sujets serieux. Et quelquefois
c'est un raisonnement précis & r
qui porte une lumiere vive

ie, qui vous ramene au vrai, vous écartant également & de la credulité, & de l'affectation ore plus ridicule à ne rien croire; cela orne l'esprit, & l'embellit, e le cœur, rend extrêmement re au commerce de la vie, fait ercher & estimer; & lorsque la ité ou le devoir attachent au- des Princes, on peut avec les rs & le courage d'un Citoyen, aire un usage admirable, pour oire de son maître, & pour le ieur des hommes; mais tout ce- fit-il en même tems, pour faire ivre? Non, & il ne seroit pas onnable, à un homme qui pense bien pour se donner cette es- de peine, de succomber à la tion de devenir à ce prix un

enfin leur donner à tous une un
mité de ſtyle qui en faſſe un tout
fait, & qui tende au même
Voilà les réflexions qu'auroit dû
l'Editeur ; & qui l'auroient
doute empêché de livrer ſans pr
ration au Public le travail d'un l
nête-homme, dont la probité 8
intentions méritent de ſinceres
ges, mais qui jamais probabler
n'a aſpiré à prendre rang ſur le Pa
ſe, ni a figurer dans la Républiqu
Lettres. Après cela, que pouv
nous dire, pour faire connoître
un plus grand détail, *le Lecteur R*
Oſerons-nous hazarder l'expreſſi
Un inventaire exact de tous les 1
ceaux qui le compoſent nous m
roit trop loin, & les échantil
que nous pourrions en preſen
exciteroient peu l'envie d'ach
Montrons l'Ouvrage en gros, 8
peu de mots. Ici l'on vous prév
contre la tendreſſe que les hom
ont pour leurs propres ſentim
Que de fauſſes démarches ne fait
faire dans le commerce du mon
que de ſottiſes ne fait pas dire l'a

gle prévention où l'on est communément pour ses idées ! Là, on vous apprend à parler, & à agir avec reserve & circonspection. Le talent que l'on a de connoître les hommes, de distinguer les caracteres, de posseder les bienséances, & les usages de chaque rang, vous associe, pour ainsi dire, à tous les Etats, à toutes les Nations, & vous rendra, si vous voulez l'employer, tous les cœurs tributaires. Vous verrez dans un autre endroit, que les hommes se reglent par les apparences. Les malheureux ont toûjours tort ; leur conduite sans examen, répond de tous les malheurs qui leur arrivent. Tel qui auroit été le héros du siecle, si la fortune l'eût accompagné, en devient la fable & la chimere, depuis qu'elle s'est declarée contre lui ; dans un autre ; vous comprendrez que les Sçavans, avec leurs longues veilles, ne font qu'ôter au vulgaire ses vieux préjugés, pour lui en inspirer de nouveaux : pourquoi, dit-on, tous les jours chercher tout, *même la possibilité dans l'impossibilité* ? C'est soûtenir

une chimere, cela est vrai ;
l'on cessoit de la soûtenir, il
dit qu'on ne se seroit soi-même
que de chimeres. Ce seroit
convenir qu'on en sçait aussi pe
ceux qui ont précedé, & dor
traite les opinions avec tant d
pris. Ces traits de morale dont
ne rendons que la substance
quantité d'autres, se trouvent
çà & là dans tout le Livre, & e
mêlés, tantôt de quelques carac
de fantaisie, tantôt de quelques
historiques, indifferemment rap
tés, & selon qu'ils se sont offe
la mémoire ou aux yeux de l'
teur, prophanes, & ecclesiastiq
anciens & modernes : Il en est d
Livre, comme de ces Academie
l'on n'admet ni les prérogative
la naissance, ni les prééminences
emplois, où les premieres pl
sont remplies par ceux qui arri
les premiers. Le Philosophe s'y t
ve à côté du Conquerant. Diog
y passe devant Alexandre, & ce
ci malgré sa grandeur, n'y vi
même qu'à la suite d'un Particu

eur. Ce desordre confond les
ıs & les conditions à la verité,
is il faut le pardonner, en faveur
grandes actions que l'Auteur rap-
le, & des sentimens généreux
il exprime de toutes les Histoires;
Vie du Grand Théodose, est celle
ıt on a emprunté plus de traits.
n'est pas, comme on sçait, la
miere fois que cet Empereur aura
proposé pour modele au fils d'un
ıverain. ( *a* ) Ses regrets sur le
ssacre de Thessalonique, sa péni-
ce publique, ses admirables Loix,
bonté, les soins qu'il donna à l'é-
cation d'Arcadius son fils, ren-
ıt encore sa mémoire plus respec-
ıle, que ses victoires n'ont rendu
ı nom illustre. Enfin l'attention
l'Auteur a été jusqu'à fournir au
ıne Prince de ces regles de con-
ite, qui sanctifient la Pourpre
ıme; & que S. Loüis pratiqua jus-
e sur le Trône, avec autant
ırdeur, que les Solitaires les plus
vents en ont dans leurs retraites.

( *a* ) Vie de Théodose, par M. Fle-
er.

Ces Passages de l'Imitation,
en vers par Corneille, lui
dront à se connoître soi-mê
précautionner contre les va
sirs, à se bâtir jusques dans
pre cœur une solitude où
méditer les verités éternelles
ses actions & ses pensées à l
ce seule du sanctuaire. La
ne seroit pas réprouvée
Chaires Chrétiennes, si
s'exerçoit que sur de parei
tieres.

Il ne nous reste qu'à ex
scrupule que nous avons. I
de cette collection, est évid
François. Son style, les
qu'il prend souvent dans no
toire, ne laissent sur cela au
te, ce n'est pas là ce qui nou
Notre langue, sans diminue
rite des autres, est comme l
de toutes les Cours, & u
Prince, quoiqu'Etranger, n
gnera point les instruction
prendra la liberté de lui do
François. Il en est à peu-prè
me de notre Histoire, l'usa

milier, les principaux évenemens, les particuliers mêmes en sont assez généralement connus. On conçoit qu'on peut par tout les citer avec confiance : Mais pourquoi dans quelques caractéres que l'on a tracés, s'est-on attaché à décrire des mœurs purement françoises. Ces sortes de descriptions, n'ont d'agrément, qu'autant qu'elles sont entenduës, & elles ne le sont communément, que par ceux de la Nation même ; à moins que l'on ne dise que les hommes étant par tout les mêmes, les passions ne varient point par consequent ; que ce qui est beau, ou ridicule, l'est également à Copenhague, & qu'il n'y a au fond de difference, parmi les personnages, que celles qu'y mettent les noms & les maniéres extérieures. Quoiqu'il en soit, nous avons été agréablement surpris de trouver dans ces caractéres celui d'une Dame aussi célébre dans la republique des Lettres que distinguée par sa naissance & par ses *alliances. Nous* nous faisons un devoir de le transcrire mot pour

mot. C'eſt un tribut que la r
noiſſance & la juſtice exigen
nous payions à ſa mémoire da
Journal : le voici.

» La beauté s'uſe, & l'on ſ
» à la fin de regarder toûjou
» belles couleurs ; mais l'on
» laſſe jamais d'entendre di
» bonnes choſes, avec tous les
» mens que les perſonnes ſpir
» les donnent à tout ce qu'ell
» ſent. Artenice dans un âge c
» pit, ſe voit tous les jours e
» rée des plus honnêtes ger
» Paris ; à peine lui reſte-t-
» ſouffle de voix, & aſſez de
» pour répondre aux queſtions
» lui fait. Cependant ſon enti
» à des charmes, dont les perſ
» qui ont quelque delicateſſ
» peuvent ſe défendre ; ſa mé
» lui fournit ſur le champ to
» qu'elle a vû dans ſa vie, &
» apprend dans les récits qu'e
» fait, mille circonſtances cu
» ſes. Son eſprit a conſervé to
» vivacité, malgré l'abbatteme
» ſon corps, que l'âge a uſé

» sorte que l'on peut dire d'Arteni-
» ce, qu'elle est encore jeune par
» la meilleure partie d'elle-même,
» quoiqu'elle paroisse plus vieille &
» plus decrepite, que la Sibylle de
» Cumes.

Nous serions bien trompés, si le Public ne reconnoissoit avec nous dans *Artenice*, l'illustre Marquise de L.* *. dont la perte est encore récente, & dont le souvenir subsistera toûjours dans tous ceux qui l'ont connuë, & qui ont été à portée d'admirer jusqu'à la fin les graces, la finesse, & la solidité de son esprit.

## ARTICLE LXX.

*Le grand Commandement de la Loy; ou le Devoir principal de l'homme envers Dieu & envers le Prochain; exposé selon les principes de saint Thomas, par le P.* Bernard *d'Arras Capucin, Lecteur en Theologie.* A Paris *chez* Coignard *fils.* 1734. *in* 12. *pages* 358.

CEt Ouvrage veritablement estimé dans le Public » est moins » moral que dogmatique, comme le » dit un des Approbateurs : & le » but de l'Auteur n'est pas tant de » prouver l'obligation d'aimer Dieu » (dont peu de gens s'avisent de » douter) que de rectifier les fausses » idées qu'on se forme de ce grand » devoir.

Le P. Bernard prétend que » les » contendans (de bonne foi comme » on les suppose tous) termineroient » à l'amiable la question, si S. Thomas décidoit le differend qui les » partage, & ceux qui seroient condamnés ne se flatteroient plus » d'avoir saint Augustin pour eux. » Le moïen de persuader, continuë-t-il, que l'on a pour soi le Docteur Angelique, & consequemment le Docteur de la Grace, est » de donner un systême sur le grand » Commandement . . . où l'on voie » si tout est consequent ou assez suivi pour faire sur la matiere dont » il s'agit, une espece de corps de

» Doctrine qu'on puisse veritable-
» ment attribuer à S. Thomas...;
» par là on concentre la dispute, &
» on empêche les diversions ordi-
» naires aux gens qui veulent élu-
» der. On les tient immuablement
» attachés à un point capital sur le-
» quel on les force de produire ou
» de se rendre. Saint Thomas est-
» il pour ou contre eux ? voilà de
» leur propre aveu le point décisif
» de la question présente & qu'il faut
» discuter... Cet Ouvrage, dit en-
» core l'Auteur, contient quatre par-
» ties qui répondent aux quatre chefs
» dont on accuse le corps presque
» entier des Theologiens Catholi-
» ques... On jugera dans la pre-
» miere Partie de la plénitude du
» grand Commandement par l'é-
» tenduë de la Loi qu'il contient &
» de l'amour qu'il prescrit; & si l'on
» donne lieu de croire qu'il y ait des
» états, des âges & des tems où l'on
» ne doive point aimer Dieu. On
» jugera dans la seconde Partie de la
» liaison du grand Commandement
» avec l'obligation de rapporter nos

» actions à Dieu ... & si on n'expose pas les vrais maximes de satisfaire à l'obligation d'aimer Dieu & de faire toutes ses actions pour Dieu. On pourra juger dans la troisiéme Partie, des impressions qui aident à accomplir le grand Commandement ... & si on autorise tant soit peu la penitence où il n'entre que des vûës humaines, & dont l'amour de Dieu est exclus. On jugera dans la quatriéme Partie des caracteres de l'amour prescrit par le grand Commandement ... On verra si on divise mal à propos l'amour de Dieu en deux especes differentes (d'esperance & de charité) & si on ne démêle pas bien ce qui est amour propre, & ce qui est amour vicieux d'autrui. On jugera enfin de l'esprit dans lequel tout cet Ouvrage a été composé par la maniere dont on tâchera d'exposer les sentimens qui ont paru conformes ou contraires à la vraye doctrine de S. Thomas. On espere que l'on n'y

» l'Auteur de fausses citations, ni
» d'être partial, ou plagiaire, & en-
» core moins de manquer d'amour
» pour son prochain, en exposant
» l'amour qu'on doit à Dieu. »

Tel est le projet du Pere Bernard. Le suffrage des plus respectables Prélats, des Universités, & des plus sçavans Théologiens, décide en faveur de l'Ouvrage.

## ARTICLE LXXI.

*HISTOIRE DES EMPIRES & des Republiques, depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ. Où l'on voit dans celle d'Egypte & d'Asie la liaison de l'Histoire Sainte avec la prophane, & dans celle de la Grece ; le rapport de la Fable avec l'Histoire.* Voyez le mois de Mai, Article XLII. & le mois de Juin Article XLV. 1734.

*Origine de la Mythologie. Argos, Mycenes, & Lacedemone, Tome 1. pag. 512.*

IL s'agit moins dans ce volume de rectifier l'Histoire ancienne par

celle du Peuple de Dieu, que de-
mêler l'Histoire de la Fable. Ent-
prise difficile, & dans laquelle il
d'autant moins permis de se flater
réussir, que tous ceux, qui sont e
trés dans cette carriere, ayant vo
se frayer de nouvelles routes,
par consequent marcher sans gu
il n'est presque pas possible qu'ils
se soient au moins quelquefois ég
rés. L'Auteur de l'Ouvrage, dont
nous continuons de rendre compt
au Public, est un de ceux, à qui le
desir de faire de nouvelles découver-
tes, à moins fait illusion.

*Origine de la Mythologie.* M. l'A.
G. pretend que les descendans de
Japhet, furent de tous les maîtres
de l'erreur, ceux, qui se rendirent plus
célébres, ce qui ne paroît pas trop
s'accorder avec ce qu'il avoit avancé
ailleurs, (*a*) que ce fut la Nation
Egyptienne, » qui se montra la plus
» insensée de toutes, dans l'article
» essentiel & le plus simple; le culte
» & l'hommage qu'elle devoit à son
» Createur. » Il nous paroît aussi

(*a*) Tom. 1. page. 79.

qu'il n'eſt pas aiſé de concilier ce qu'on lit ici. « Que Cham porta en » Egypte les fruits malheureux de » la corruption de ſon cœur. » ( Ce que l'Auteur donne à entendre de l'Idolatrie ; ) avec ce qu'il avoit aſſûré au même endroit ( *a* ) que je viens de citer, que l'Idolatrie ne commença en Egypte qu'un ſiécle ou deux après la mort de Menés fils de Cham.

Quoiqu'il en ſoit, nous conviendrons ſans peine avec lui, que la connoiſſance du vrai Dieu s'effaça de plus en plus dans l'eſprit des petits-fils de Japhet, à meſure qu'ils s'avancerent dans l'Europe, où ils peuplerent l'Italie, la Grece, les Gaules, & l'Eſpagne ; mais parmi eux une famille ſe diſtingua par ſes injuſtices, ſes cruautés, ſon ambition, & ſes autres crimes. Ses Chefs furent regardés comme des hommes extraordinaires ; la ſuperſtition, fille de l'ignorance, fit même oublier qu'ils avoient été des hommes, & au bout d'un ſiécle on en fit des Dieux. Mais où trouver ſur

( *a* ) Tom. 1. page 91.

ces héros divinisés des lumieres bien sûres ? « L'ignorance des siécles, où » ils ont vécu ; l'éloignement, où » nous en sommes ; le défaut d'His- » toriens contemporains, la perte » de ceux, qui avoient écrit cette » origine sur la tradition, qui s'en » étoit conservée, ou sur des monu- » mens, qui subsistoient encore, » sont autant de differens voiles jet- » tés sur ce point d'Histoire, qui est » devenu la plus célébre & la plus » obscure de l'antiquité. » Mais comme les Ouvrages originaux, qui expliquoient la généalogie & les démêlés de cette famille, subsistoient encore dans les premiers siecles de l'Eglise, les Apologistes de la Religion Chrétienne en ont extrait l'essentiel, & c'est dans ces sources que M. l'A. G.... nous avertit qu'il a puisé tout ce qu'il nous en dit.

*Acmon*, fils de *Man*, originaire des *Gomeriens*, nommés depuis *Cimbriens*, s'établit avec *Doeas*, son frere, aux environs du Pont Euxin ; Les Peuples qu'ils en chasserent, & qui pour cette raison furent appellés

*Parthes*, ou *dispersés*, donnerent à leurs Conquerans le nom de *Saques*, qui veut dire, *brigands*; mais les Sujets naturels d'Acmon, le nommerent *le Très-Haut*, & peu de tems après on lui dressa des Autels, aussi bien qu'à son frere. Comme c'est sur l'autorité du fameux passage de Sanchoniaton que l'Abbé G... rapporte ceci, il examine avec soin ce qu'on doit penser de cet ancien Ecrivain, qui a exercé tant de Sçavans; & après avoir refuté les divers sentimens de plusieurs, il expose ainsi le sien. 1°. Il ne doute pas que le Fragment dont il s'agit ne soit réel, & une partie des neuf Livres de Sanchoniaton, que *Philon de Biblos* avoit traduits. 2°. Il prétend que son Histoire de la Création n'est autre chose que le systême d'un ancien Philosophe, qui parloit de ce qu'il n'entendoit pas, & qui ne s'entendoit pas soi-même. 3°. La seconde Partie où Sanchoniaton commence à parler des hommes est, dit-il, un autre systême de sa façon, composé pour donner une généalogie des

anciennes Divinités qu'il a voulu faire remonter jusqu'à la premiere source, à peu près comme Manethon faisoit regner en Egypte les Dieux, les demi-Dieux, & ensuite les hommes. 4°. Il conclut delà que ce que l'Historien de Phenicie dit sur Acmon, Urane, Saturne & Jupiter se trouvant confirmé par d'autres Historiens, peut & doit être regardé comme véritable. Enfin il soutient contre Bochart, que l'Histoire de la Création par Moïse n'entre pour rien dans le récit de Sanchoniaton.

Pour revenir à Acmon, son expédition, suivant notre Auteur, est postérieure de 200. ans à Abraham. *Urane* son fils persuadé que les destins avoient promis l'Empire de l'Univers à sa famille, continua les conquêtes que son pere avoit commencées; mais à la force il joignit la douceur & la politique; il étudia l'usage des Plantes, se rendit habile dans les arts nécessaires à la vie, dans la maniere de gouverner les peuples, & dans la science du Ciel. On le regarda comme un homme celeste, de-là le nom

que les Grecs lui ont donné. De *Titée* sa sœur & sa femme il eut un grand nombre d'enfans mâles, qu'on distingue en trois classes: 1°. les Geants, Gyas; Briarée &c. 2°. les Cyclopes. 3°. les Titans, dont le plus jeune fut Saturne. Il passa le Bosphore, soumit la Thrace, & la haute Grece, entra en Italie, descendit dans les Gaules, pénétra jusques dans l'Espagne; & si on en croit Diodore, fit des conquêtes en Afrique, où il laissa son fils *Atlas*. Mais en mettant sous le joug tant de peuples divers, il les civilisa & leur apprit les Arts qu'ils ignoroient. Aussi fut-il adoré de ses sujets, & les nations Atlantiques lui donnerent le premier rang parmi les Dieux.

Saturne ne laissa pourtant pas de conspirer contre lui, & de se faire un parti assez puissant pour obliger son pere à lui ceder ses plus considerables conquêtes. Il fit plus, il le mit en prison & le garda lui-même. Urane en mourut de chagrin, & aprés sa mort les freres aînés de Saturne lui disputerent l'Empire. Sa mere & *Rhea*,

ou *Ops* sa sœur & sa femme, qui l'avoient assisté dans sa révolte, firent sa paix avec ses freres; ceux-ci consentirent à laisser regner Saturne, mais à condition qu'il n'éleveroit aucun enfant mâle. Il observa fidelement ce traité; d'ailleurs son regne fut celui de la paix, de l'abondance & de la douceur; c'est l'âge d'or de la Fable. Mais notre Auteur prétend que les Grecs en ont pris l'idée dans les Livres de Moïse. Tout le monde n'en conviendra pas, & il nous semble que tous ces rapports de l'Ecriture avec la Fable, dont l'Ab. G... a recueilli les plus apparens prouvent assez peu. En effet, suivant la judicieuse remarque de M. l'Abbé Bannier (*a*) dans son *Explication historique des Fables*, ne peut-il pas être arrivé en differens lieux des choses assez semblables? Agamemnon, par exemple, ne peut-il pas avoir voulu immoler sa fille Iphigenie dans la crainte de perdre le commandement d'une belle armée, sans qu'il soit besoin de confondre

(*a*) Tom. 1. 3. dial. page 58.

cet évenement avec le sacrifice de Jephté, & est-ce une raison assez solide de les confondre, que quelque ressemblance qu'on a découvert dans les noms de ces deux Princesses ?

M. l'Abbé G..... remarque qu'il ne faut point mettre sur le compte du fils aîné de Saturne tout ce que la Fable attribuë à Jupiter, & il se fonde particulierement sur l'autorité de Varron qui comptoit jusqu'à 300. personnes qui ont porté ce nom. En effet les Babyloniens l'ont donné à *Nembrod*, ou *Belus*, & les Egyptiens à Cham, tous deux beaucoup plus anciens que le Jupiter de Crete. Cette solution sauve bien des contradictions, & donne quelque facilité à démêler l'Histoire de la Fable, car ce qui est vrai de Jupiter, ne l'est pas moins de la plûpart des Dieux des Grecs.

Neptune & Pluton freres de Jupiter avoient suivi son parti contre Saturne, & eurent leur part de la dépouille de leur pere, en vertu d'un *traité, dont les articles* furent gravés *sur une colonne* d'or placée dans

l'Isle de Crete. Notre Auteur
porte l'histoire de l'un & de l'
en Ecrivain, qui sçait recüeillir
choix, & marcher avec disce
ment au milieu de ces obscurit
en est de même de ce qui su
tout ce qu'il dit des Nereides,
Tritons & des Syrenes, d'Eole &
Vents, des Divinités infernales
Champs Elisées & du Tartare,
descente d'Orphée aux Enfers,
divers Neptunes & Plutons, qu
confondus; si tout cela n'est pas
étement vrai, il est du moins ap
sur d'heureuses conjectures. Il
a néanmoins quelques-unes, qui
paroissent un peu forcées. Telle e
tymologie de l'*Averne*, qu'il fai
nir d'*Aharona* pour le placer
de Cadix, quoiqu'on sçache qu
lac & l'*Achéron* se trouvent da
Roïaume de Naples. Nous ne sça
pas non plus sur quelle autor
met Enée parmi les enfans de Ju

On ne peut douter qu'il n'y a
plusieurs Apollons. Celui des E
tiens étoit beaucoup plus ancien
celui des Grecs; ceux-ci ont attr

au fils de Jupiter & de Latone bien des choses, qui ne peuvent être vraies d'un seul homme, & il y a bien de l'apparence que c'est l'histoire déguisée de Typhon, source de la Fable du Serpent Python, qui leur a fait donner au petit-fils de Cham le nom d'Apollon pour enrichir les avantures du fils de Latone de ce nouveau trait. Le nom de Jupiter donné à Cham pourroit fortifier cette conjecture.

Si on en croit le sçavant Bochart, l'histoire de Mercure a été aussi fort embellie de divers traits de celle de *Chanaan* fondateur des Pheniciens ; & l'on sçait d'ailleurs qu'il y a eu plus d'un Mercure. Le fils de Jupiter & de Maia fut le seul heritier de l'Empire de son frere & de son oncle Pluton, mais il paroît que la race des Titans finit avec lui.

On ne connoît Venus que par des fictions, au travers desquelles on ne découvre rien qui puisse fonder une conjecture même apparente. » Nulle » Déesse plus célebre, plus univer- » sellement chantée, & en même » tems plus inconnuë .... qu'il y ait

» eu dans ces siecles d'abor
» des femmes assez dissol
» arborer publiquement l
» du vice, c'est ce qu'on
» révoquer en doute, &
» d'entre elles aura donné
» la Fable de Venus, com
» marqué Ciceron ». Le c
l'aveuglement fut que d'un
stituée, ou du symbole de
tution même, on en ait
Déesse. Nous ne pouvon
sentiment de l'Auteur, qu
ce désordre, quelqu'afreux
n'étonne pas dans des ido
doit étonner dans tout ho
qui toute semence de vertu
encore étouffée ; mais il a
son d'ajoûter que » ce qui le
» le plus, c'est... que l'on
» sans cesse chanter sur le
» theatre d'une Ville Chré
» Hymnes les plus passio
» l'honneur de Venus & de
» qu'on les y invoque ave
» pressions les plus touchan
» plus tendres, pour qu'e
» re, qu'elle anime, qu'ell

l'ame, qu'elle enchaîne, & qu'elle captive le cœur. » On sçait d'ailleurs que Venus est regardée des Sçavans comme le symbole de la fécondité.

L'article de *Pallas* est fort bien débroüillé. L'Auteur de l'explication historique des fables, en parlant de la dispute de Minerve avec Neptune, au sujet d'Athenes, a cru que le fondement de cette Histoire fabuleuse étoit que Cecrops, ayant eu une fille nommée *Athenes*, qui se distingua par ses talens, donna son nom à cette nouvelle Ville ; mais M. l'Ab. G... pretend qu'on ne trouve nulle part que Cecrops eût une fille nommée *Athenes* ; il trouve seulement une fille de *Cranaus*, appellée *Attis*, qui donna son nom à l'Attique. Ensuite après avoir remarqué qu'il y a eu plusieurs Pallas, dont les Poëtes à leur ordinaire n'ont fait qu'une Déesse, pour en augmenter le merveilleux, il ajoûte qu'avec cet amas de noms, & de differentes Héroïnes ; jamais les Grecs ne feroient parvenus à composer leur *Minerve* en son entier, s'ils

teur ne manque pas d'obſerver que tous les travaux d'Hercule ne ſont pas du fils d'*Alcmene*, que Ciceron a compté juſqu'à ſix Hercules, & que les Payens ne ſçavoient auquel ils adreſſoient leur encens. Il ne croit pourtant pas douteux que le frere d'Euriſtée a été de l'expedition des Argonautes, dans le récit de laquelle il nous avertit qu'il omet bien des circonſtances, qui ne peuvent s'accorder avec la chronologie; & c'eſt, dit-il, à quoi M. l'Abbé Bannier n'a pas fait aſſez d'attention.

L'hiſtoire de *Medée* eſt naturellement liée à celle des Argonautes, & elle eſt ſuivie des dernieres actions d'Alcide, de la valeur duquel les *Heraclides* ſes enfans ne dégenererent point. Ils heriterent auſſi de lui la haine d'Euriſtée, qui fut tué par Hillus. Après lui la Couronne de Mycenes paſſa dans la famille de Pelops en la perſonne d'*Aſtrée*. Les Heraclides la lui diſputerent, mais l'Oracle leur ordonna de ſortir du Royaume, & ils obéirent. Ils firent trois ans après une nouvelle tentative qui

leur réussit pas mieux que la premiere ; ils y perdirent le brave Hillus, & ils retournerent dans l'Attique.

Atrée delivré de ces dangereux ennemis, se trouva en guerre contre son propre fils *Thieste*. On sçait toutes les horreurs qu'enfanta cette division. Enfin Thieste demeura Roi de Mycenes, & chassa ses deux neveux *Agamemnon* & *Menelas*, qui le détrônerent à leur tour. L'aîné devenu Roi de Mycenes » se distingua par-dessus » tous les Princes de la Grece par sa » valeur & son habileté. La posterité » a perdu le souvenir de ses exploits » en perdant les Historiens, qui les » avoient décrits, mais il falloit bien » qu'ils eussent été éclatans, pour lui » mériter l'honneur d'être nommé le » Chef de la plus grande guerre, qui » ait jamais été, « & d'avoir tous les Rois de la Grece sous ses ordres.

L'histoire de cette guerre, la mort d'Agamemnon, les Furies d'*Oreste*, ses avantures, le jugement que les Scythes porterent de l'amitié, qui unit ce héros avec *Pilade*, son retour

à Myccnes, son mariage avec Hermione, qui lui apporta en dot la Couronne de Sparte, l'invasion du Peloponese par les Heraclides, & une courte description du Roïaume de Sicyone, presque aussi ancien que celui d'Argos, & réuni à celui de Mycenes par Agamemnon, remplissent la fin de cette Histoire.

*Histoire des Lacedemoniens.* Le mépris que ces peuples eurent toûjours pour les Sciences, nous a privés de l'histoire des commencemens de leur Monarchie. Elle nous seroit même totalement inconnuë, si Pausanias ne s'étoit fait instruire de quelques anecdoctes conservées par la tradition, qu'il nous a transmises. *Lelex* originaire du païs en fut le premier Roi, & lui donna son nom (*a*). Il eut deux fils, *Melès* & *Policaon.* Le premier lui succeda; le second après avoir vêcu quelque tems en simple particulier, épousa *Messenes* fille de Triopas Roy d'Argos, Princesse ambitieuse, qui engagea son mari à se rendre maître du Roïaume, auquel elle donna son nom.

Cette alliance de Polycaon avec la fille du Roi d'Argos paroît à l'Abbé G... une regle sûre pour fixer la fondation de la Monarchie Lacedemoniene un siecle plutôt, que ne font tous les autres Chronologistes, qui la mettent l'an 1416. avant J. C. On sçait, dit-il, qu'il y eut neuf regnes depuis Lelex jusqu'à Oreste, mais on ignore combien chaque regne a duré. Il n'en est pas de même des Rois d'Argos, en suivant l'époque communément reçuë, si on remonte d'Agamemnon jusqu'à Triopas, on verra que le regne de ce dernier concourt avec la fin de la derniere persecution, que le peuple de Dieu souffrit en Egypte, & qu'il a commencé vers l'an 1388. avant J. C. D'où il est aisé de conclure, que sa fille aïant été mariée avec le fils de Lelex déja mort, ce premier Roi de Lacedemone a établi sa Monarchie plutôt que l'an 1500. avant Jesus-Christ.

Le successeur de Melés son fils aîné fut *Eurotas* qui n'aïant point d'enfant mâle fit épouser sa fille *Sparté* à *Lacedemon*, lequel étant monté sur

le thrône après la mort de ſon beau-pere, donna ſon nom à la *Lelegie*, & par tendreſſe pour ſa femme bâtit une Ville, qu'il fit appeller *Sparte*. *Hiacinthe*, ſi connu dans la Fable, étoit le plus jeune de ſes petits-fils; & nôtre Auteur rappporte au tems d'*Oebalus* gendre de Perſée, la naiſſance de l'*Eſculape* Grec, dont l'hiſtoire, & celle des quatre enfans de *Leda* ſont ici fort détaillées.

Dans le partage que les Heraclides firent du Peloponeſe, après l'avoir conquis; le Roïaume de Sparte échut à *Ariſtodeme* arriere-petit-fils d'Hillus. Ce Prince eut deux fils jumeaux *Euryſthene* & *Proclés*; & comme *Argie* leur mere ne voulut jamais déclarer lequel des deux étoit l'aîné, on les fit regner conjointement. Euryſthene eut un fils nommé *Agis*, d'où ſes deſcendans furent nommés *Agides*, comme ceux de Proclés eurent le nom d'*Eurypontides* d'*Eurypont* petit-fils de ce Prince. Ces deux familles tinrent le Sceptre 900. ans.

*Lycurgue* fut le 7ᵉ Roi de la race

Eurypontides, mais *Polygdecte* son
é avoit laissé la Reine son épouse
enceinte, & cette Princesse étant ac-
couchée d'un Prince, Lycurgue lui
laissa le trône, & alla en Crete dans
le dessein de s'instruire des loix de
cette Isle, pour s'en servir à reformer
sa patrie, où le Roi & le peuple n'a-
voient point d'autres regles, que leur
volonté. Il passa ensuite dans l'Ionie
pour prendre dans la délicatesse &
la magnificence de cette Province
dequoi temperer la rigoureuse sé-
verité des Cretois ». De retour à
Sparte, il y proposa la réforme; elle
fut acceptée, & elle rendit cet Etat
le plus célebre & le mieux policé
de la Grece pendant 500. ans, qu'elle
subsista. Il n'est pas possible d'ex-
traire la description qu'en fait no-
tre Auteur, & c'est sans contredit le
plus bel endroit de ce volume: la
guerre contre les Argiens & contre
les Messeniens n'y est pas moins bien
traitée.

Les combats des Thermopyles, de
Salamine, de Platée; les vertus & les
vices de *Pausanias*, ses trahisons &

sa mort, la sédition des *Ilotes*, la guerre contre les *Phocéens*, & celle du Pelopponese remplissent le dernier Livre de ce volume. Ces faits sont connus, & sont ici tellement abrégés, que nous croïons devoir y renvoyer les lecteurs. On les a déja vû avec plaisir dans l'Ouvrage de M. Rollin, on les verra aussi très-volontiers dans celui-ci. La difference dans la maniere de les raconter empêche le dégoût de la répetition; & la diversité des sentimens produit dans l'Histoire le même effet, que la variété de la fiction dans la Peinture & dans la Poésie.

---

## ARTICLE LXXII.

## *NOUVELLES LITTERAIRES*

### ANGLETERRE.

#### De Londres.

GUillaume Bowyer a proposé au Public par Souscription en quatre volumes *in-folio* d'environ 900 feuilles la Collection entiere de

Conciles de la Grande-Bretagne & d'Irlande depuis le Synode de *Verlam* tenu l'an de J. C. 446. jusqu'à celui de Londres assemblé en 1717. sous les auspices de Georges premier du nom Roy d'Angleterre. Ce vaste Recüeil comprendra de plus, grand nombre de Statuts, Constitutions, Monumens authentiques, qui peuvent servir à l'Histoire de l'Eglise Anglicane. Cet Ouvrage, qui est le fruit de plusieurs années de travail, & des sçavantes recherches de M. David Wilkins Professeur en Theologie & Archidiacre de Suffolk, a pour titre: *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ à Synodo Verolamiensi A. D. CCCCXLVI. ad Londinensem A. D. MDCCXVII. Accedunt Constitutiones & aliæ ad Historiam Ecclesiæ Anglicanæ spectantia, à Davide* Wilkins, *S. T. P. Archidiacono Suffolciensi collecta.* Londini *Typis Guillelmi* Bowier. MDCCXXXIII. Henri Spelman Chevalier Anglois, avoit publié il y a près de cent ans les Conciles d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande en deux volumes *in-folio*. Mais outre que

la nouvelle Collection represente plusieurs Pieces importantes qui n'avoient point encore vû le jour, & qui manquoient dans la premiere; les corrections manuscrites d'Usserius sur l'ancienne Compilation ont été d'une grande ressource à l'Auteur, pour rendre la sienne plus parfaite. Il n'a pas tiré de moindres avantages d'un Livre *in-quarto* imprimé en 1639. à Dublin, & intitulé : *De Scriptoribus Hiberniæ libri duo, quorum prior continet Scriptores in Hibernia natos; Posterior Scriptores alios qui in Hibernia obierunt.* Ce Traité historique du célebre Jacques Waré Irlandois, Chevalier de la Jarretiere, renferme une Critique judicieuse, dont M. Wilkins a fait usage dans la Notice qu'il donne des Ecrivains Irlandois & de leurs Ecrits. Pour présenter au Public un échantillon de l'Ouvrage annoncé, l'Auteur a fait imprimer à la suite de son Programe une Table de toutes les Pieces qui composeront les quatre volumes *in-folio*, & la traduction Latine sur l'ancien original Saxon, d'une lettre du

pe Agathon, adressée l'an 680. à Ethelrede Roi des Merciens, à Theodore Archevêque de Cantorberi, à Saxulfe Evêque des Merciens, &c. Le prix des quatre volumes est de cinq guinées pour les Souscripteurs, moitié païable en souscrivant, & l'autre moitié en retirant les exemplaires.

Rivington continuë de vendre par Brochures in 4°. une Traduction Angloise des Mémoires de Tillemont pour l'Histoire Ecclesiastique de six premiers siecles.

Les Voïages du Docteur Engelbert Kemfer en Moscovie, en Perse & aux Indes Orientales paroîtront bien-tôt traduits en Anglois sur les manuscrits originaux Allemands. L'Ouvrage composera un volume *in-folio* orné de tailles douces. Le prix de la Souscription est de deux guinées pour le petit papier, & de quatre guinées pour le grand.

Le fameux Sermon prêché dans cette Ville par George Johnston se débite in 8°. sous le titre de *Religion plain, not mysterious, or Reason The judge of all doctrines*. C'est-à-dire, que

*la Religion est claire & intelligibl* *non mysterieuse*; ou que *la raison* *juge de tous les dogmes de la Rel.* Voilà un Prédicateur d'une nou espece, qui pour l'édification c auditeurs annéantit le mérite & principes de la Foi. Ainsi au ment de l'Apôtre Anglois, les mes du Christianisme, qui sont dessus de l'intelligence humaine vent être mis au-dessous du rie sont, dit-il, de belles chimere les Scholastiques ont enfantées faire illusion à un peuple stupic grossier. A ce compte le monde C tien est un assemblage de sots, Livres saints dépositaires des sublimes vérités, ne sont qu'un de rêveries que les Ecoles Theo ques ont accréditées pour hun la raison. On demande où étoit du Prédicateur quand il a os

23^e volume pour servir de Supplément aux vingt-deux volumes *in-fol.* de sa nouvelle édition de l'Histoire Bysantine. Ce dernier tome manquoit aussi à l'ancienne édition de Paris. Entre autres Pieces importantes il comprend une Histoire de Constantinople depuis Leon l'Arménien, jusqu'à Basile le Macédonien, par Joseph *Genesius*, auteur qui vivoit sous l'Empire de Leon le Sage. Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois sur la copie d'un manuscrit, dont M. Bourkard Menken étoit en possession.

Discorsi scritturali e morali ad utile trattenimento delle Monache &c. Opera di Cesare Calino, della Compagnia di Jesu &c. In Venetia 1724. &c. C'est-à-dire : *Discours moraux, appuyez des saintes Lettres, utiles aux Religieuses : Ouvrage du Pere Cesar Calino, de la Compagnie de Jesus, imprimé à Venise chez Jean-Batiste Recurti.*

La haute estime que le Pere Cesar *Calino* s'est déja acquise par plusieurs Ouvrages excellens en divers gen-

res, est un préjugé avantageux pour celui dont nous devons aujourd'hui rendre compte au Public. Il est divisé en quatre volumes *in-douze*, dont chacun renferme équivalemment quatre cens pages, petit caractere. Les redites, comme l'on sçait, sont communément reprochées aux Ecrivains de de-là les Monts : le Pere *Calino* ne donne point dans ce défaut. Pour varier les choses, sans s'écarter de son objet capital, il a emprunté des saintes Lettres grand nombre de faits, qui servent toujours comme de textes à ses instructions. Cette maniere d'instruire pique l'attention de l'esprit & aide la mémoire pour retenir l'instruction. Le Pere Segnéri avoit déja usé à peu près d'une pareille méthode dans ses Méditations pour tous les jours de l'année : un passage de la sainte Ecriture est à la tête de chaque Méditation ; & ce passage exactement expliqué fournit à chaque point sa matiere : de sorte que pour se rappeller les verités que l'on a méditées, il ne faut que se rappeller le passage même. Au

lieu donc d'un passage de l'Ecriture, le P. *Calino* en prend un fait historique & suivi : les circonstances de ce fait rendent plausible, & impriment, pour ainsi dire, à demeure chaque sujet qu'il traite. Voilà comme en gros le plan de tout l'Ouvrage.

## SICILE.

### De Palerme.

On a mis en vente depuis quelque mois les deux ouvrages qui ont pour titres : *Elementa Geometriæ ad usum Collegii Imperialis Nobilium PP. Teatinorum, in quibus sex priores Elementorum libri, unà cum XI. & XII. explicantur, & animadversionibus in Philosophiæ naturalis potissimum gratiam illustrantur, operâ & studio Joan. B. Nævii Vincentii Cleric. Regul. Presbyteri. in-quarto pag.* 314. Panormi 173

*De Scriptoribus vener. Domus D. Josephi Cleric. Regular. urbis Panormi qui de Republicâ litterariâ optime meriti fuere operibus suis, quæ ad communem Christiani nobis utilitatem evulgarunt vel evulganda reliquere.*

*Opus ex variis collectum Authoribus; pluribusque Glossis illustratum, syllabis copiosissimis, carminibus, & indicibus locupletatum, nec-non alphabetico ordine dispositum ac concinnatum. Authore D. Gaetano-Mariâ Cottonio Panormitano, ejusdem Congregationis Nobilium Presbytero.* Panormi 1733. *in-fol. pp.* 276.

## ALLEMAGNE.

Les Sçavans de ce païs ont mis au jour depuis quelques mois les Livres suivans.

### De VIENNE en Autriche.

*Utilitas Rei Nummariæ veteris compendio proposita. Accedit Appendicula ad Nummos Coloniarum per Cl. Vaillant editos, è Cimeliarcho Vindobonensi cujusdam è Societate Jesu, Auctore R. P. Ludovici* de Biel *è Soc. Jesu, AA. LL. & Philosophiæ Doctore, ejusdemque in antiquissimâ Academiâ Viennensi Professore ordinario.* Viennæ Austriæ, *Sumptibus Joannis* Scmidii *Bibliopolæ Norinbergensis.* 1733.

## De Hambourg.

*Christ. Wolfii, Bibliotheca Hebrea: volumen quartum & ultimum.* 1733.

## De Lipsik.

*Viri Illustris Godefridi Guill. Leibnitii, Epistolæ ad diversos, Theologici, Juridici, Medici, Philosophi, Mathematici, Historici & Philologici argumenti, è M. S. authoris cum annotationibus suis: Primum divulgavit Christian. Kortholtus &c.* Lipsiæ *sumptu Bern. Christop.* Ereitkopsii, 8°. 1734.

## D'Erford.

*Dispensatorium Brandeburgicum locupletatum à Fagino. vol. in fol.* 1734.

# Pays-Bas.

## De la Haye.

On trouve ici un *nouveau Recueil choisi & mêlé des meilleures pieces du Théatre François & Italien*, *chez* Antoine Van-Dole, dans le *Pooten*; 1733.

L'Editeur s'est proposé de donner alternativement un volume de Tra-

gédies, & un de Comédies Françoises & Italiennes. On jugera du goût de l'Editeur par le choix qu'il a fait des pieces qui composent le premier volume. Il contient six Tragédies, *Alceste*, par M. de la Grange. *Ino & Melicerte*, du même Auteur. *Themistocle*, par le Pere Folard Jesuite, *Nicetis*, par M. Danchet, *Tibere*, par un Anonyme, *Callysthene*, par M. Piron.

D'AMSTERDAM.

Pierre Mortier a mis en vente une nouvelle édition de l'*Alcoran de Mahomet, traduit de l'Arabe*, par André du Ryer. Le même Libraire débite l'*Abregé Chronologique de l'Histoire de France, sous les Regnes de Loüis XIII. & de Loüis XIV. pour servir de suite à celui de Mézeray, 9. vol. in 12. nouvelle édition* 1734. *& se vend chez* Rolin, *fils*, *& chez* Chaubert, Quay des Augustins. Cette édition est préférable à celle de 1728.

J. Westhein, & Guill. Smith, viennent de mettre au jour le *Thesaurus Morellianus, sive familiarum Romanarum Numismata omnia dili-*

*[...]tissime undique conquisita ad ipsorum Nummorum fidem accuratissime delineata, & juxta ordinem Fulvii Ursini & Caroli Patini disposita à celeberrimo Antiquario Andrea Morellio. Accedunt Nummi Miscellanei Urbis Romæ Hispanici & Goltziani dubiæ fidei. Omnes nunc primum edidit, & commentario perpetuo illustravit Sigebertus Havercampus*, 1734. 2. *vol. in fol.*

Westhein & Smith, Libraires à Amsterdam, P. Van-Thol, Libraire à la Haye, & T. Van-Dessel, Libraire à Levowarde, viennent de publier un Livre *in folio* d'Inscriptions Antiques, pour servir de supplement à celles qui ont été recueillies par Grutter. Cet Ouvrage à pour titre, *Guidi Inscriptiones Antiquæ cum Græca tum Latinæ. Autore F. Hesselio qui suas & aliorum notas adjecit.* On assûre que les sçavantes recherches dont cette collection est enrichie, seront d'un grand secours à ceux qui aiment à foüiller dans les débris de l'Antiquité.

DE LEYDE.

Luchtmans a mis au jour *Rudi-*

*menta Linguæ Arabicæ, Autore Thoma* ERPENIO, *Florilegium Sententiarum Arabicarum, ut & clavim Dialectorum ac præsertim Arabicæ adjecit.* Alb. Schultens.

DE BRUXELLES.

Jean Leonard a donné depuis peu au Public, une nouvelle édition augmentée du *Ménage universel, de la Ville & des Champs, & le Jardinier, accommodés au goût du tems, contenant la Patisserie, Confitures, Liqueurs, la Cuisine, le Jardinage, la Chasse, & la Pêche; Secrets du Ménage, avec un Traité des Abeilles,* par M. de la Ferriere. A la suite se trouvent deux nouveaux Traités; l'un sur la *Nature, l'éducation, la nourritures des Chevaux, leurs maladies, les remedes, &c.* L'autre concerne, *les Viviers, les Etangs, Canaux, Fossés, Marais, &c.*

FRANCE.

DE PARIS.

Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques, près la Fontaine de S. Severin, au Lys d'or, distribuë le *Traité de Chymie, contenant la maniere de pré-*

*[?]rer les remedes qui sont le plus en usage dans la pratique de la Medecine, par M.* Maloüin, *Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris.*

Quand on ne connoîtroit pas d'ailleurs la capacité de M. Maloüin, le choix que la Faculté de Medecine fit de lui lorsqu'il n'étoit encore que simple Bachelier, pour continuer au Jardin du Roi le cours de Chymie à la place de feu M. Geoffroy, est une distinction qui forme le préjugé le plus avantageux sur le mérite de l'Ouvrage, & sur les rares talents de l'Auteur dans l'exercice de sa Profession.

François Mathey, Libraire à Paris, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Noyers, à S. Augustin, vend actuellement, avec Privilege du Roi, un petit Livre intitulé : *Prieres au Très-saint Sacrement de l'Autel pour chaque Semaine de l'année, avec les Meditations sur plusieurs Pseaumes de David*, par feu M. Pelisson, de l'Académie Françoise. On verra par cet Ouvrage combien ce célébre Académicien étoit rempli de la parole

de Dieu. C'est une Paraphrase de tous les Passages de la sainte Ecriture, qui regardent l'auguste Sacrement de nos Autels ; les sentimens y sont vifs, les pensées affectives, pleines de cette onction qui ne peut qu'augmenter l'Amour Divin.

Cavelier a mis au jour l'Anatomie Chirurgicale de Palfin, corrigée & augmentée des observations anatomiques de Ruisch & de Brisseau, en deux gros volumes *in* 8°. ornés de 58. figures en taille douce.

Langlois, la Veuve Mazieres, & Jean-Baptiste Garnier, viennent de donner au Public les trois volumes *in* 4°. *Du Traité des Bennefices Ecclesiastiques*, dans lequel on concilie la Discipline de l'Eglise avec les usages du Roïaume de France, & qui est enrichi d'un Recueil complet des Edits, Ordonnances, Declarations, & Arrêts, concernant les matieres Beneficiales, & autres qui y ont rapport. Par M. *P... G...*

M. Henri Liébaux, Géographe du Roi, & de son Altesse S. Monseigneur le Comte de Clermont,

ie, ſon Lac, ſes Fortifications,
ivers ouvrages qui en défen-
s approches. La ſeconde re-
e les environs de cette Ville.
rtes ſe trouvent chez Jaillot,
s grands Auguſtins.

De Lyon.

eres de Ville & Chalmette ont
ié & mis en vente un Recüeil
tres Eſpagnoles de trois Au-
élebres. Don Antonio Solis, D.
io Antonio & D. Chriſtoval
de Valdaura. L'Auteur du Re-
D. Gregorio Mayans y Siſcar,
ſeur à l'Univerſité de Valence
opoſé de donner aux Eſpagnols

de Dieu. C'eſt une Paraphraſe de tous les Paſſages de la ſainte Ecriture, qui regardent l'auguſte Sacrement de nos Autels ; les ſentimens y ſont vifs, les penſées affectives, pleines de cette onction qui ne peut qu'augmenter l'Amour Divin.

Cavelier a mis au jour l'Anatomie Chirurgicale de Palfin, corrigée & augmentée des obſervations anatomiques de Ruiſch & de Briſſeau, en deux gros volumes *in* 8°. ornés de 58. figures en taille douce.

Langlois, la Veuve Mazieres, & Jean-Baptiſte Garnier, viennent de donner au Public les trois volumes *in* 4°. *Du Traité des Bennefices Eccleſiaſtiques*, dans lequel on concilie la Diſcipline de l'Egliſe avec les uſages du Roïaume de France, & qui eſt enrichi d'un Recueil complet des Edits, Ordonnances, Declarations, & Arrêts, concernant les matieres Beneficiales, & autres qui y ont rapport. Par M. *P... G...*

M. Henri Liébaux, Géographe du Roi, & de ſon Alteſſe S. Monſeigneur le Comte de Clermont,

vient de publier deux nouvelles Cartes de sa façon, dessinées & gravées avec toute l'exactitude possible d'après les meilleurs Plans, & les Mémoires les plus sûrs. La premiere approche sous les yeux, la Ville de Mantoüe, son Lac, ses Fortifications, & les divers ouvrages qui en défendent les approches. La seconde represente les environs de cette Ville. Ces Cartes se trouvent chez Jaillot, près des grands Augustins.

## De Lyon.

Les Freres de Ville & Chalmette ont imprimé & mis en vente un Recüeil de Lettres Espagnoles de trois Auteurs célebres. Don Antonio Solis, D. Nicolao Antonio & D. Christoval Crespi de Valdaura. L'Auteur du Recüeil, D. Gregorio Mayans y Siscar, Professeur à l'Université de Valence s'est proposé de donner aux Espagnols un modele en leur Langue, du genre Epistolaire, tels que nous avons en France les Bussi, les Fléchier &c. Il eût été difficile de choisir des Auteurs qui parlassent mieux leur Langue que les trois qu'on a marqués. Leurs

Lettres sont d'ailleurs semées d
quelques anecdotes interessantes.

D. Gregorio Mayans à joint à so
Recüeil *una Oracion en Alabança d
la Eloquencia Espagnola.*

Les Freres Bruysset ont mis sou
presse un nouvel Ouvrage de Piet
du P. Jean Croiset D. L. C. D. J. il
pour titre *Les illusions du Cœur dan
toutes sortes d'états & de conditions*
2. vol. in-douze.

Les mêmes Libraires viennent d
réimprimer *les Réflexions Chrétienne
pour tous les jours de l'année*, du Pe
Nepveu Jesuite.

*Les Souffrances de N. S. J. C.* tra
duites par le P. Alleaume Jesuite.

*La Méthode pratique pour converse
avec Dieu*, par le P. Lefranc Jes.

*Le Pseautier de la sainte Vierge*, tra
duit de S. Bonaventure, par le P. d
Galliffet Jesuite.

*Retraite spirit.* par le P. le Large Jes.

*La Philosophie de Pourchot*, en 3. vol
in 12. sans planches, & en 5. vol. ave
les planches.

*Les Prieres & Instructions Chrétienne*
par le P. Sanadon Jes.

*Le Dictionaire œconomique*, avec des augmentations considerables, par M. Chomel, fol. 2. vol.

*Le Pasteur Apostolique*, par le Pere Ducos Jacobin, 8°. 2. vol.

*La Bibliotheque des Prédicateurs*, par le P. Houdry Jes. avec l'Eloq. Chrétienne du P. Gisbert Jes. 22. vol. in 4°.

*Parallele des Mœurs de ce siecle*, augmenté d'un 3. vol. lequel se vendra séparément, par le P. Croiset Jesuite.

*L'Année Chretienne* du même Auteur, in 12. 18. vol.

FIN.

---

## *APPROBATION.*

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

---

*Fautes à corriger dans le mois de Juin.*

Page 981. ligne 23. que *lisez* qui lig. 24. d. *lisez* de. Pag. 987. lig. 10. Nitotris, *lis.* Nitocris. lig. 14. ont mis, *lis.* a mis. Pag. 996 lig. 21. out *lisez* tout. Pag. 1084. lig. 17. ses *lis.* ces. Pag. 1117. lig. 27. Martin, *lisez* Marti. Pag. 1123. lig. 17. Caïus Tertullianus, *lisez* Caius, Tertullianus. Pag. 1124. lig. 16. en bon Catholique, ôtez en. *Pag. 1140. lig. 3.* dall', *lisez* dell'

ART. LXIV. DIssertation su les de la Co de la sainte Eucharistie, où l tre que les Liturgies Orien conformes à la Romaine, &c.
ART. LXV. Mémoires très-fidé péditions qui se sont faites magne, en Hollande, &c. Traité d'Aix la Chapelle, &c
ART. LXVI. Lettres Edifiantes ses écrites des Missions Etrang Recueil.
ART. LXVII. *Alexandri Pani Presbyteri de Cistophoris, &c*
ART. LXVIII. Remarques Hist Critiques sur l'Histoire d'An M. Rapin-Thoyras, &c.
ART. LXIX. Le Lecteur Roya cueil de Pensées, Maximes, &c. pour servir d'amusement de Dannemarck, &c.
ART. LXX. Le grand Comman la Loi, ou le Devoir principal me envers Dieu & envers son &c.
ART. LXXI. Histoires des Emp Républiques, depuis le Délug
ART. LXXII. Nouvelles Littéra 1303.

# MEMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
# DES SCIENCES
ET
# DES BEAUX ARTS.

Aoust 1734.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

*mmencés d'être imprimés l'an* 1701 *à Trevoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* DUC DU MAINE.

Aoust. 1734.

*Imprimé à Paris, & se vend*

A LYON,

hez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XXXIV.

*vec Approbation & Privilege du* Roi.

CES MEMOIRES SO
commencés au mois de Jar
1701. & se vendent 15. s. le n
en blanc, & brochés 16. s.

Années.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1701. | 9. vol. | 1718. | 12. |
| 1702. | 12. v. | 1719. | 12. |
| 1703. | 12. v. | 1720. | 5. |
| 1704. | 13. v. | 1721. | 12. |
| 1705. | 12. v. | 1722. | 12. |
| 1706. | 12. v. | 1723. | 12. |
| 1707. | 12. v. | 1724. | 12. |
| 1708. | 12. v. | 1725. | 12. |
| 1709. | 12. v. | 1726. | 13 |
| 1710. | 12. v. | 1727. | 12. |
| 1711. | 12. v. | 1728. | 12. |
| 1712. | 12. v. | 1729. | 12. |
| 1713. | 12. v. | 1730. | 12. |
| 1714. | 12. v. | 1731. | 12. |
| 1715. | 12. v. | 1732. | 12. |
| 1716. | 12. v. | 1733. | 12. |
| 1717. | 12. v. | 1734. | 8. |

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
### des Sciences & des beaux Arts.

*Aoust* 1734.

---

## ARTICLE LXXIII.

*LE DROIT DE LA NATURE & des Gens, ou sistême général des Principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence, & de la Politique, par le Baron de Pufendorf ; traduit du Latin par Jean Barbeyrac, Docteur & Professeur en Droit dans l'Université de Groningue, avec des Notes du Traducteur, & une Préface qui sert d'introduction à tout l'Ouvrage : Cin-*

*quiéme Edition revûë de nouveau ; & fort augmentée.* *A* Amſterdam, *& ſe vend à Paris chez* Briaſſon, *ruë S. Jacques, à la Science*, 1734. *deux volumes* in quarto, *premier volume 716. pages, ſans l'Epitre dedicatoire, l'Avertiſſement, la Préface, & la Table ; ſecond volume 613. pages ſans les Tables, & trois Harangues Latines.*

LA perfection dans les Ouvrages d'eſprit, comme dans les Arts, eſt le fruit du travail, du courage, & des réflexions. L'eſprit chez les Auteurs, fournit communément les idées ſans beaucoup de peine, ſelon ſon plus ou moins de vivacité ; mais la patience ſeule & la méditation les combinent, les comparent,

M. Barbeyrac étoit d'abord établi à Berlin. En 1712. il fut appellé à Lauſanne, pour y occuper une nouvelle place de Profeſſeur de Droit & d'Hiſtoire ; en 1717. il en eut une de Droit public & particulier dans l'Univerſité de Groningue, & il la remplit encore aujourd'hui.

les placent dans leur jour, leur donnent enfin la liaison qu'elles doivent avoir, pour plaire & pour être utiles. C'est la Toile de Penelope; la nuit défait, ce que le jour avoit construit, & les années s'écoulent; sans qu'on puisse se flatter d'avoir attrapé ce point de correction, qui caracterise les vrais génies, & qui immortalise leurs veilles; pour soutenir un exercice si penible, il faut, indépendamment des talens, un zéle bien pur pour l'utilité publique; ou un amour aussi vif de la gloire. L'interêt & le desir du gain, ne feront jamais un Ecrivain parfait; n'est-ce point à ces motifs d'une espece inferieure, autant qu'au défaut de lumieres, que nous pouvons attribuer la mediocrité qui regne dans tant d'Ouvrages, qui gonflent tous les jours nos Bibliotheques, sans les enrichir. Nous faisons à M. Barbayrac la justice de croire que des vûës plus relevées, l'ont animé dans tous les tems, & nous en jugeons par son attention continuelle depuis près de 30. ans, à perfectionner ce

qu'il a donné au Public. Il fit paroître pour la premiere fois en 1706. la traduction de ce traité du Droit de la nature & des gens de Samuel Pufendorf. Cette premiere édition fut bientôt épuisée, & la seconde fut donnée en 1712. *Je ne croyois pas*, disoit alors, M. Barbeyrac, » être » obligé de remettre sitôt cet Ou» vrage sous la presse . . . . . il n'étoit » pas trop facile de prévoir qu'un li» vre de cette grosseur, & dont la » matiere n'interesse guéres ceux qui » ne lisent que pour se divertir, ou » pour s'amuser, c'est-à-dire la plus » grande partie des Lecteurs François, » dût se debiter, & être achevé de » se réimprimer dans six ans. » De façon ou d'autre, quelle gloire pour M. Barbeyrac ! ou les François sont tels, qu'il vient de les dépeindre, & il a réüssi, malgré le serieux de son travail, à fixer des esprits frivoles, où ils sont, comme il est plus naturel de le penser, une nation singuliere ; qui allie l'enjoüement & la solidité, qui badine avec grace, & qui raisonne avec encore plus de justesse,

ient propre à tous les genres
e, & capable de s'exercer sur
sorte de matieres, & il a sçu
r leurs suffrages éclairés. Quoi
n soit, *jusqu'où n'étoit il pas*
ès-lors, *dans sa revision?* sti-
*derablement* retouché, nom-
changemens dans la version,
s totalement refondus, tex-
ircis ou plus fidelement ren-
ations réformées ou justifiées,
joutées; & dans ces notes
é de nouvelles questions trai-
e sentimens de Jurisconsultes
& modernes developpés ou
tus, de passages Grecs, La-
rançois, de toutes les espe-
i n'auroit cru que la derniere
toit mise à l'ouvrage? Si on
, disoit-il lui-même, » la
iere edition avec la seconde;
re doit passer que pour un
dont l'heureux succès pou-
tre regardé comme un bon
e., que de nouveaux soins en
nt disparoître considerable-
les imperfections. » Un Au-
rdinaire n'auroit songé qu'à

joüir de sa gloire, auroit vû
blement les editions se mult
chez les Libraires, sans être
d'y apporter de nouvelles attent
heureusement M. Barbeyrac est
d'autres principes, & la nou
édition qu'il vient de donner, &
s'est fait long-tems attendre pa
contretems qu'il nous expliqu
dont il n'a pas été le maître, a sur
conde presque les mêmes avanta
que celle-ci avoit sur la premiere
trons dans quelque détail. Les
derniers Livres de l'ouvrage
voient point été revus dans l
conde édition, le Traducteur n'a
pas manqué d'en avertir alors
d'en apporter les raisons; les deux
lumes ont été relus d'un bout-à-
tre avec autant d'application, q
M. Barbeyrac y eût travaillé po
premiere fois. Par-là, il a mis
l'ouvrage l'uniformité qui y m
quoit. Ces trois derniers Livre
demandoient pas à la verité, les
mes réparations que les préced
On a cru pourtant necessaire, d'y
re bien des corrections, des chan

mens, des additions dans le ſtile & dans les choſes. On a renvoyé à la marge ou dans les notes, des citations & des remarques inutiles dans le texte, ou qui en interrompoient la ſuite; & en même-tems on y en a fait rentrer d'autres que l'on en avoit auparavant bannies un peu trop legerement; les paſſages ont été generalement verifiés ſur les meilleures éditions. On a eu l'attention de diſtinguer les remarques de l'Auteur, de celles du Traducteur. Le Lecteur n'y ſera plus trompé, & il pourra donner à chacun de ces deux ſçavans Hommes la portion de gloire qui leur eſt dûë; un coup d'œil ſuffit pour ſe convaincre du grand nombre d'additions que l'on a faites, » les caracteres étant les mêmes, le nombre des pages va au-delà d'un huitiéme de plus, pour le premier volume, & environ à un quart pour le ſecond; » au reſte M. Barbeyrac, ſuivant la méthode aſſez ordinaire aux Ecrivains intereſſés, n'a point cherché à en impoſer au Public, en groſſiſſant ſans fruit ſon ou-

vrage ; s'il a ajouté d'un côté, il a eu le scrupule délicate de retrancher de l'autre. *La plûpart de ces retranchemens*, nous dit-il, » regardent ce » que j'avois tiré d'abord, ou de l'abregé de ce Traité de Pufendorf intitulé les devoirs de l'Homme, ou » du Citoyen, ou du traité de Grotius, du droit de la Guerre & de » la Paix ; à la Traduction desquels » je ne pensois nullement, quand je » travaillois à la premiere édition de » celle-ci. Les trois traductions étant » inseparables, de la maniere que je » m'y suis pris, & pour le texte & » pour les notes ; un simple renvoi » de l'une aux autres suffit, & toute » note empruntée de quelqu'un de » ces ouvrages, peut désormais être » regardée dans l'autre comme une » répetition inutile. » La grande Préface ou Introduction à cet ouvrage, étoit un enfant trop cheri de son pere, pour ne pas avoir une partie de ses soins. M. Barbeyrac s'est efforcé d'embellir ce morceau, & de le rendre plus net encore & plus interessant ; nous ne pouvons disconvenir

qu'il ne soit écrit avec beaucoup d'art, d'érudition, de justesse même; on y lit avec plaisir l'Histoire qu'il nous fait de la science des mœurs, & le précis qu'il donne des differens sistêmes des Philosophes sur la morale. Mais il est fâcheux que tout n'y soit pas également vrai, & que bien des choses s'y ressentent des prejugés qu'il a puisés dans la réforme ; il avertit qu'on peut y joindre le traité *de la morale des Peres de l'Eglise*, qu'il publia en 1728. & dans lequel il défend l'article de sa Préface qui regarde ces anciens Docteurs, contre *un assez gros volume*, où le P. Ceillier l'attaqua là-dessus, sous le titre *d'Apologie de la morale des Peres de l'Eglise.* Il n'est pas de notre devoir de rendre ici compte au Public de cette dispute ou controverse de religion ; ces livres sont depuis plusieurs années entre les mains de tout le monde; nous reprocherons seulement à M. Barbeyrac, d'avoir employé à défendre sa cause, ces mêmes ruses, ces réticences, que les Auteurs de son parti blâment, ou trouvent éter-

nellement dans les Scolaſtiques; tant il eſt vrai, que l'amour propre eſt également fort ou ſéduiſant, & ne perd rien de ſes droits, lors même qu'il paroît ſe dépoüiller de meilleure grace. On abandonne dans la diſpute des termes rudes & obſcurs, une forme de raiſonner trop ſeche, trop abſtraite; mais on conſerve toûjours ſous des apparences plus douces les mêmes ſubtilités, les mêmes mauvaiſes fineſſes; une grande partie du merite d'un Auteur, qui ſe mêle ou qui eſt obligé de citer, eſt d'être fidele dans les autorités dont il s'appuye; mais cela ne ſuffit pas, & il faut encore que ces témoignages ſoient graves, de perſonnes connuës, avoüées, diſtinguées par la ſcience; & plus particulierement par la probité. Sans cela que fait-on autre choſe, que s'égarer ſur les pas de quelqu'un qui s'eſt déja perdu; & qu'abuſer de la credulité des hommes trop pareſſeux ou trop ſimples pour examiner les choſes par eux-mêmes, & du penchant qu'ils ont tous en général à croire le mal. On a voulu ne

quer M. Bayle sur ses citations. Ses Apologistes ont réüssi en partie à le purger de cette accusation ; il est exact pour l'ordinaire ; il auroit été mieux de montrer le goût que ce fameux Critique avoit naturellement, pour ce qui s'appelle les *Bibliotheques blanches*, d'opposer témoignages à témoignages, de refuter les faits qu'il publioit en décreditant ses sources, en indiquant les veritables qu'il avoit negligées, qu'il n'avoit pas le tems, la facilité, ni peut-être la volonté de consulter. Appliquons ceci à ce que nous dit M. Barbeyrac, de la morale des Peres ; on s'étend sur le peu de goût qui regne dans quelques-uns de leurs ouvrages, sur la dureté de leurs expressions, sur quelques opinions outrées, ou dont la fausseté a été depuis reconnuë ; donc ils ont été de mauvais maîtres dans la morale, & leurs écrits ne peuvent servir d'aucune preuve dans la religion, donc on peut justifier tout ce qu'en ont pensé & écrit les Protestans, & surtout ceux des derniers tems qui se sont exprimés sur cet article avec bien

moins de précaution que les pre
Réformateurs : que prétender
Messieurs ? nous ne donnons
les ouvrages des Peres pour des
deles d'une litterature parfaite,
avoüons que par le vice de leu
cle, leur maniere de raisonner,
pas toujours aussi nette, aussi
cise & algebrique que la notre,
reconnoissons qu'ils se sont que
fois trompés sur des questions c
differentes à la religion, ou pe
tées au tems qu'ils vivoient.
nous tirons notre force de ces a
même, & nous n'en exposerons
vec plus de confiance leurs pen
leurs sentimens, leurs idées sub
sur la morale, & sur les préci
verités de notre foi, nous les c
serons avec assurance aux objeć
que l'on nous fait, & si les res
ces de la passion & de l'entêtem
ne nous étoient connuës, nous
terions que ces moyens n'auroie
moins de force sur les hétérodo

battoient le nom chrétien. On voit assez pourquoi M. Barbeyrac insiste avec tant d'acharnement sur ce mépris des Peres, & il ne s'en cache pas; il ne cherche qu'à appuyer de plus en plus le principe favori de la réforme, qui ne veut d'autre regle de la foi & des mœurs, que l'écriture seule, indépendamment de l'autorité & de la tradition. Mais comment avec toute sa force dans le raisonnement, que nous n'entreprenons pas de lui disputer, ne voit-il pas les conséquences affreuses d'un sistême destructif par degrès de tous les fondemens de l'Evangile, qui d'une Religion, selon lui-même, divine dans son origine, forme un cahos impénétrable, où le mensonge, l'erreur, l'illusion, le fanatisme, le rélachement se trouveront perpetuellement confondus avec la verité, la raison, la justice, sans qu'il y ait aucune voie raisonnable de les distinguer? *la science des mœurs est* selon M. Barbeyrac, *à la portée des plus simples*; » elle est susceptible de démonstra- » tion, les difficultés que l'on trou-

» ve à décider certaines questions de
» morale, & à concilier quelques-
» unes de ses maximes, la grande di-
» versité de sentimens qu'il y a parmi
» les hommes en matiere de vertus
» & de vices, ne l'arrêtent pas un
instant, tout s'éclaircit, tout devient lumineux sous sa plume ; avec tout cela il adopte, il canonise un principe dont le seul bon sens découvre tout d'un coup, la dangereuse chimere, c'est que l'esprit le plus fort, devient bien foible lorsqu'il est dominé par les préjugés, ou entraîné par de vieilles inclinations. Finissons cette digression, elle est trop naturelle à notre sujet, & trop importante par les impressions actuellement regnantes, pour ne pas meriter quelque indulgence de la part de nos Lecteurs.

On trouve à la fin du second volume, trois discours Latins de M. Barbeyrac ; le premier est sur l'utilité du droit & de l'histoire, & la liaison qui doit regner entre ces deux sciences. Il fut prononcé à Lausanne en

1711. dans le ſecond qui fut fait & dit à Groningue en 1717. il traite de la maniere de bien étudier le Droit. Le troiſiéme enfin, conçu & mis au jour dans cette même ville en 1721. roule ſur la queſtion, s'il eſt permis aux Miniſtres de la Religion de relever en chaire les fautes des Magiſtrats & des perſonnes publiques. C'eſt ce que ces Meſſieurs appellent dans leur Dictionnaire, *échaffauder en chaire le Magiſtrat*; de ces diſcours, comme on le voit par les dattes de leur naiſſance, le premier ſeul avoit paru dans l'édition de 1712. les deux autres avoient été imprimés ſéparément: M. Barbeyrac les a tous revus, *& à l'égard de la harangue Rectorale (a) qui regarde les Prédicateurs*; il a fait entrer dans les notes dont elle eſt accompagnée, ce qu'il y avoit ajouté dans la traduction Françoiſe, qu'il en publia lui-même il y a deux ans.

(*a*) L'Auteur finiſſoit l'exercice de la charge de Recteur dans l'Univerſité de Groningue, lorſqu'il la prononça au mois de Septembre 1721.

Il ne nous reste, pour achever le compte de cette nouvelle édition, qu'à donner quelque exemple des nouvelles notes, ou des aditions que l'Auteur a faites aux anciennes. Les notes sont son bel endroit. C'est là qu'il paroît environné de toutes les pompes de l'érudition, & qu'il venge par ses nombreuses citations le dernier siecle, du mépris que celui-ci fait de tant d'immenses recherches, & de laborieuses compilations où toutes les Langues se trouvoient en societé, où les Auteurs en lambeaux, paroissoient tous en même-tems, tantôt pour se livrer la guerre, tantôt pour ajuster leurs differends; presque toujours pour entendre sur leurs sentimens un arrêt solennel: Nous ne voulons aujourd'hui, dit-il, dans la plûpart des Ouvrages que le bons sens, & sur ce qu'il prescrit, nous ne reconnoissons point d'autre guide que lui-même, cela a son vrai, mais l'esprit, comme la mode a eu ses changemens, ses caprices, ses fantaisies. Il est bon de connoître son Histoire, pour prévenir ou pour évi-

: semblables écarts ; le pourra-
sans le secours de l'érudition ?
lle encore, quel moyen aura-
l'éclaircir les faits importans,
ndus ou alterés par la malice &
gnorance des Auteurs. Un exa-
scrupuleux de leurs differentes
ns, fera sortir la verité de la
où ils la tenoient captive. Il en
lire autant de l'origine des loix,
formation des empires, des
s de religion. S'en rapporter
out cela aux premiers Ecrivains
ombent sous la main, c'est s'ex-
à n'avoir que des idées bien
s, & à marcher avec de bons
dans d'épaisses ténébres ; mais
ste étenduë de connoissances an-
ies & modernes, est-elle de la
e utilité, lorsqu'il s'agit de ces
s qui ne sont que du ressort de
re raison, de ces questions fri-
qui degradent l'esprit, de ces
eres enfin sur lesquelles il ne peut
oir de partage dans les sentimens,
nous trouvons la décision dans
-mêmes, que l'attention seule
loppe, sans le secours des suf-

frages étrangers ? non sans do
sur cet article, les reproches qu
faisons aux respectables sçava
nous ont précédés, ne porten
faux ; venons aux exemples qu
avons annoncés ; nous les pr
comme ils se présentent à nou
la revûë que nous faisons de
volumes. Pufendorf en trait
l'état de Nature liv. 2 chap.
réfute ce qu'établit Spinosa (*a*
droit & l'institution de la Nat
après avoir combattu le prin
cet impie, il combat encore l
sequences suivantes. » Le dr
» chaque homme, n'est pas
» miné par la droite raison, m
» les desirs & par le pouvoir
» fet, tous les hommes ne so
» naturellement déterminés
» selon les regles & les loix de
» son . . . . . . ainsi . . . ils n
» pas plus obligés de suivre l
» ximes du bon sens, qu'u
» n'est tenu de suivre les loi
» nature du lyon. » Voici la n

(*a*) Trait. Theol. Polit. cap. 1
875. & seqq.

note de M. Barbeyrac, tome 1. liv. 2. chap. 2. pag. 178. sur ces dernieres paroles. Elle ne déplaira pas à ceux qui aiment à discuter les matieres abstraites. » Il est honteux que » des gens qui se piquent d'une Phi» losophie exquise, se fassent gros» sierement illusion, ou veuillent » donner le change par une espece » de jeu de mots. Les termes de Loi, » de Droit, & autres qui y ont du » rapport, n'emportent autre chose, » selon leur signification propre & » naturelle, qu'une regle prescrite à » des agens libres, c'est-à-dire que » l'on suppose capables de connoître » la regle, & obligés de s'y confor» mer; & disposés de telle maniere, » que comme ils peuvent ne pas la » suivre actuellement, ils peuvent » aussi la suivre, & ils la suivent tou» tes les fois qu'ils agissent selon la » raison, & leur propre interêt. Com» me cette regle, tant qu'elle de» meure regle, est constante & in» variable, sur tout la loi de la na» ture, qui par elle-même ne sçauroit » cesser d'être telle : il est arrivé

» qu'on a appliqué métaphorique-
» ment le nom de loi, aux mouve-
» mens non seulement des bêtes, mais
» encore des choses inanimées, pro-
» duits en consequence d'un ordre
» naturel qui ne change point. C'est
» ainsi que Virgile parlant de la dif-
» ference des climats, qui fait qu'u-
» ne chose croît dans l'un plutôt que
» dans l'autre, dit que la nature a
» donné à chacun ses qualités, com-
» me autant de loix éternelles.

Continuò has leges æternaque fœdera certis
Imposuit natura locis. (a)

Il employe la même figure en parlant des Abeilles.

—— Magnisque agitant sub legibus ævum, lib. 4. vers. 254.

» Et en ce sens les anciens Philo-
» sophes sur tout les Stoiciens, ap-
» pellent souvent loi de la nature,
» ce qui se fait en consequence de
» l'ordre des causes Physiques : com-
» me les Philosophes modernes disent
» que telle ou telle chose se fait, se-

(a) Georg. lib. 1. vers. 60. 61.

» lon les loix du mouvement qu'ils
» détaillent ; mais tout cela est né-
» cessaire d'une necessité phisique,
» qui n'a rien de commun avec l'or-
» dre moral dont il s'agit, & auquel
» on ne se soumet que par une déter-
» mination libre de la volonté ; de
» sorte que quand on est invincible-
» ment déterminé à une chose, dès-
» là il ne faut point y chercher à cet
» égard, d'obligation proprement
» ainsi nommée qui réponde à une
» loi. Il n'est pas d'un sage Législa-
» teur de prescrire de telles choses,
» qui se feront, soit qu'il l'ordonne,
» ou qu'il ne l'ordonne pas ; & il se-
» roit également contre sa sagesse,
» & contre son équité de les défen-
» dre, puisque les défenses ne pour-
» roient jamais avoir leur effet, quel-
» que bonne volonté qu'on eût d'ob-
» server ses loix. Mais on voit bien
» que Spinosa, & ceux qui d'une
» maniere ou d'une autre, suivent
» ses idées, détruisent entierement
» la liberté des actions humaines, &
» par-là en même tems toute sorte
» de droit & de moralité. Ainsi il est

ſçavant Miniſtre de la Cour de Vienne, fait cette réflexion ſolide. Parmi nous, il y a bien des gens qui ſe font un nom, pour avoir tiré l'épée contre un de leurs con-
» citoyens, ou de leurs amis ſans
» avoir jamais vû l'ennemi. O tems!
» ô mœurs! les vices prennent la
» place de la vertu, & ce qui meritt
» châtiment, tourne à honneur &
» gloire. *Busbecq Légat Turc, epi*
» *3. pag.* 200. *& ſeqq. edit. Elzev*

Quoi que nous n'ayons garde d'adopter tous les ſentimens que Barbeyrac a répandus dans cet ouvrage, on voit pourtant que nous ſommes fait un devoir d'honorer ſon merite & ſon trav plaira aux honnêtes gens. Les de morale, lorſqu'ils ſont bien ont cet avantage, & c'eſt le ſe leurs Auteurs puiſſent ſe flatt quelque fondement. Car il question de réformer le mon une prétention ſurannée. Il détacher. Quoi que l'on diſe les hommes ordinaires, & très grand nombre, ſe gou

par l'instinct, l'interêt & les autres passions. Quelques-uns un peu plus élevés, liront & consulteront; mais prendront, comme une cire molle, les premieres impressions qu'on voudra leur donner, sans aller au-delà. Les esprits forts se feront une route nouvelle; & plus occupés à disputer sur le bien qu'à le faire, ajouteront leurs idées particulieres aux idées étrangeres, & presque toujours gâteront les unes, sans rendre les autres meilleures. Finissons en appliquant à ce fameux traité du Baron Allemand, la pensée d'un homme d'esprit. Il comparoit les nombreux volumes d'un Ecrivain célébre à une vaste Forest. On y trouve des routes charmantes, des solitudes délicieuses, de très beaux arbres; mais on y est arrêté par des forts épais, qui bravent le courage des chasseurs & des chiens les plus determinés. Pufendorf, & son infatigable Traducteur, n'ont presque rien laissé à desirer sur certaines matieres; mais il y en a d'autres sur lesquelles ils nous ont conservé le plaisir & la peine de

sont particulieres : mais ni l'
l'autre n'a pris la peine de dé
précisément, en quoi il fait co
*ces images*, & en quoi elles dif
*des idées* ; de moins habiles
qu'eux ne le voient pas si claire
l'Auteur des lettres semble d'ai
faire le personnage de critique
que parlant de M. de S. M. A
des Réflexions, il lui fait dire
*seul mot de Poësie le met d'ab*
*entousiasme* : Au *nom de Poësi*
*voyez vous pas s'animer tout ce qu*
*dans la nature ? . . . . il envoye*
*vant de son Lecteur les Faunes*
*Driades* ; il faut ici quelque

*ous falloit un langage de fête... la nous en a ſervi, puiſqu'il aime ; les bois, les fontaines, qu'il e ſa foibleſſe; ſi vous en aviez, vous le ſeduiriez avec le mur- l'une fontaine... rien que du ſen- , voilà tout ce qui nous faut. Si ouviez ne faire que reſpirer, ce encore mieux.* On laiſſe apperce- que ce ſont là des expreſſions hées du livre des Réflexions; on ne fait pas connoître par-là 'eſt le livre, puiſqu'on n'indi- point comment ces morceaux amenés, ni à quoi ils tendent. tique ſe découvre un peu plus, d il rapporte que l'Auteur des ions ne connoît que deux ſortes blime, *celui des images, & ce- s tours*. Par exemple, dans une de Corneille, on raconte à ce le pere la fuite de ſon fils: errogé ſur le parti, qu'eût dû dre ſon fils, il répond *qu'il it.* Vous croyez que c'eſt le ſen- it, que vous admirez, point du *c'eſt le tour:* apparemment le cri- veut inſinuer que dans cet en-

droit on admire le sentiment autant que le tour, & il a raison : Il se pourroit bien faire aussi, que l'Auteur critique n'en disconviendroit pas tout-à-fait ; mais qu'il juge que c'est *le tour*, qui est le canal, par où le sentiment fait impression sur nous.

Quoi qu'il en soit, c'est à ces Messieurs de s'accorder entr'eux, s'ils le jugent à propos, sur des subtilités, qui nous passent.

Non licet inter vos tantas componere lites.

Le critique paroît relever d'autres points dans M. de S. M. comme, quand il rapporte d'après lui, que *l'ordre de l'Ode, c'est le desordre* ; chez M. Trissotin, on trouveroit cela joli ; car cela se décline, ou peu s'en faut. On ajoute que M. de S. M. aimeroit mieux avoir fait un des moindres petits Poëmes, tels que les *Triolets*, que deux Ouvrages entiers de raisonnement, & que quatre Tragedies : de le representer comme peu favorable aux Tragedies, passe : mais de le representer si peu favorable aux Ouvrages de raisonnement, c'est à quoi

sa raison pourra bien ne pas consentir : enfin un autre trait de même caractere, est ce qu'il rapporte encore de M. de S. M. que contre la décadence du goût, *l'ignorance est le grand remede.*

La deuxième Lettre est du caractere de la premiere ; l'Auteur y rapporte divers endroits de M. de S. M. qu'il semble ne pas approuver comme ceux-ci ; *qu'il a recueilli les idées fixes & generales ; qu'il a tâté tous les tons, & qu'il s'est tenu au familier, &c.* Cependant on l'approuve en quelques endroits, comme dans ce qu'il rapporte, *que les images soulagent nôtre imagination, &c.* Mais quand il vient à nous rapporter que *pour peindre les sentimens, il faut que les mouvemens paroissent, pour ainsi dire couper la parole* : Nous avoüons de nôtre côté, *pour ainsi dire*, que nous n'entendons pas trop ce langage ; & que dans la crainte que nos lecteurs n'entendissent pas davantage ce que nous en rapporterons, nous leur laissons le soin de parcourir cette espece de critique ; où l'Auteur s'est

enveloppé dans les expressions, dan les idées, & dans les images d l'Auteur critiqué.

## ARTICLE LXXV.

*HISTOIRE DES EMPIRE & des Republiques, depuis le Di luge, Jusqu'à Jesus-Christ, &c,*

Voyez les mois d'Avril, de May & de Juin.

*Thebes & Athenes*, Tome 1. in-1 *page* 502.

*HIstoire de Thebes.* » Une Pro vince habitée dès les premie tems, que la posterité de Japhet vi peupler la Grece ; » un peuple, do » les commencemens sont grossie » & rustiques, & qui après tr » siecles, change tout-à-coup » face par la venuë d'un Etrange » un Prince, dont l'industrie, » prudence & les lumieres trouve » le moyen de s'emparer des cœu » & de la souveraine autorité ; r

» aussi dont les premiers pas vers le
» thrône, qu'il venoit d'élever, fu-
» rent le signal de tous les mal-
» heurs, qui peuvent affliger une
» famille, depuis le premier jus-
» qu'au dernier de ses membres. En-
» fin une Monarchie, qui s'éteint
» dans le sang de ses Rois, & qui
» dégenere en République. C'est dit
» M. l'A.. G.. l'idée que l'on doit
» prendre du royaume de Thebes, »
& c'est à l'Histoire de ce Royaume,
avant qu'il dégenerât en République,
que l'Auteur se borne dans ce vo-
lume.

*Ogygés* originaire du Pays y re-
gna le premier, & lui donna son
nom. On connoît peu ce Prince &
ses successeurs jusqu'à Cadmus, dont
on voit ici en peu de mots l'Histoire
débarrassée, autant qu'il est possible,
des fictions de la fable. Amphion,
un de ses successeurs, eut la gloire
d'achever le projet, qu'il avoit laissé
imparfait, de bâtir un ville sur le plan
de la fameuse Thebes en Egypte; la
*Cadmée que celui-ci avoit construite,
ne fut qu'une citadelle de la nouvelle*

ville, qui fut nommée Thebes par son fondateur. L'*Ogygie* avoit aussi changé de nom depuis Cadmus, & portoit celui de *Beotie*; nôtre Auteur rapporte les diverses opinions des Historiens sur l'origine de ce nom.

Cadmus, après avoir policé la Grece, voulut aussi y reformer la religion sur ce qu'il avoit vû pratiquer en Phenicie, en Samothrace, & en Egypte; mais il sentit, remarque nôtre Auteur, combien il est perilleux de toucher à l'ancienne croyance. Le peuple & les Bacchantes l'auroient mis en pieces, s'il ne s'étoit sauvé en Illyrie. Ses quatre filles *Ino*, *Agavé*, *Autonoé*, & *Sémélé*, sont beaucoup plus fameuses dans la fable, que dans l'histoire; on ne peut douter qu'elles n'ayent été très malheureuses, les Poëtes ont cherché à embellir le recit de leurs malheurs.

Sémélé fut mere du second *Bacchus*, dont M. l'Ab. G. prétend que *les Grecs ont composé l'histoire fabuleuse des dépoüilles d'Osiris ou*

*Menés*, premier roi d'Egypte, & le vrai Bacchus, dont *Cecrops* & *Orphée* leur avoient apporté le culte. Il ajoute que le nom de *Bacchus*, est moins un nom propre, qu'un titre commun à plusieurs Heros. Les trois principaux sont Osiris, un fils de Jupiter & de Proserpine, ou de Cerés, le veritable *Jacchus* des Mysteres d'*Eleusine*, & le fils de Semelé. Quelques-uns s'imaginent trouver le Bacchus de la fable dans Noë, d'autres dans Nembrod, plusieurs dans Moyse & dans Josué; notre Auteur, après avoir exposé les preuves de convenance, qu'ils en apportent; les refute avec beaucoup de solidité.

L'histoire d'*Oedipe*, la fable de *Sphinx*; les fureurs d'*Eteocle*, & de *Polinice*, celles des *Epigones*, plus cruelles encore; l'éloge de la jeune *Daphné* fille de *Tyresias*, la mort de *Xanthus*, dernier roi de Thebes, tué en trahison; tout cela est décrit en si peu de *mots*, qu'il n'est pas possible de l'abreger davantage. » Thebes en rejettant les Rois, perdit » tout ce qui la faisoit connoître

» dans ce monde ; pendant six ou
» sept siecles, elle est au milieu de la
» Grece ; comme n'y étant point du
» tout, & si elle fait enfin parler
» d'elle, c'est pour se deshonorer...
» Thebes ne rougit point de s'unir
» avec les barbares, & de porter les
» armes contre sa nation.... C'est
» un reproche, qu'il lui faut essuyer
» l'espace de cent ans ; mais elle s'en
» releve avec honneur... Dans l'en-
» ceinte de ses murs elle forme
» tout à la fois deux de ces hommes
» rares, tels qu'on n'en voit, qu'a-
» près plusieurs siecles, & dont un
» seul suffiroit pour faire éternelle-
» ment la gloire de toute une na-
» tion. » Il s'agit de *Pelopidas*, & d'*Epaminondas*, dont les portraits sont très bien touchés.

L'air épais & marécageux de la Béotie, dit notre Auteur, fit un tort considérable à la réputation de ses habitans ; on regarda toujours les Thebains, comme un peuple ignorant & grossier ; de sorte que pour dépeindre un homme sans talens, on l'appelloit, *esprit & oreille de Beotie*

» Cependant, ajoute-t-il, Thebes
» nous a donné l'élite de ce qu'il y
» a de plus parfait dans tous les
» genres : Pindare pour la poësie,
» Plutarque pour l'histoire, Epami-
» nondas pour la guerre.

*Histoire des Atheniens.* Malgré les prétentions insoûtenables des Grecs, surtout des Atheniens, pour leur antiquité, rien n'étoit plus miserable, que les premiers habitans de la Grece, qui ont été connus dans l'histoire. Thucydide en fait un portrait affreux, & *Pelasgus* n'a-t-il pas reçu les honneurs divins, pour leur avoir appris à se nourrir de glands, au lieu d'herbes, & à faire des cabanes? Ils ne se feroient peut-être même jamais civilisés, si des colonies Pheniciennes & Egyptiennes, ne se fussent établies parmi eux. L'Egypte surtout enrichit l'Attique de son superflu ; elle lui envoya *Cecrops*, qui fut le premier roi de ce pays, nommé alors *Actique*, où il bâtit une forteresse, qu'il nomma *Cecropia*.

» La date fixe du commencement de ce regne, dit M. l'Ab. G. est

» un de ces points assûrés de l'his-
» toire, ausquels tous les auteurs se
» réünissent sur l'autorité magistrale
» des fameux marbres d'Arundel:
Cecrops qu'il fait d'environ vingt ans plus âgé que Moïse, établit l'*Areopage* sur le modele des tribunaux d'Egypte; & le premier jugement, que rendit ce Tribunal, fut dans la querelle de Neptune & de Mars, tous deux Rois de la Thessalie. Mars y gagna sa cause, & le lieu, où l'arrêt fut prononcé, qui étoit une hauteur hors de la ville, fut nommé *Areopage* du nom de ce prince *Arés*, & de *Pagos*, qui signifie colline.

Le déluge de Deucalion arriva sous le regne de *Cranaüs*, successeur de Cecrops. Dans le recit fabuleux, que fait Ovide de cet évenement M. l'Ab. G. retrouve presque tout ce que Moïse nous apprend du déluge universel, & de Noë; & dans l'histoire de Promethée, qui précede celui-ci, il reconnoît l'idée d'un seul Dieu, & de ses attributs; que le Poëte, dit-il, avoit prise dans les livres Saints. *Amphitrion*, gendre de Cra-

naus, qu'il détrôna, & qu'on croit communément avoir été fils de Deucalion; forma une confederation de douze peuples voisins de Cecropia, qui s'assembloient deux fois l'an aux Thermopyles, pour y déliberer sur les affaires publiques & particulieres, après avoir offert des sacrifices communs. On voit ici le détail des réglemens de cette assemblée, qui prit le nom de son fondateur.

L'année, qui suivit cet établissement, les Grecs prirent le nom d'*Hellenes*, par estime pour *Hellen* second fils de Deucalion, qui regnoit dans la Phtiotide. Ce prince eut trois fils *Eolus*, *Dorus*, & *Xutus*. Les deux premiers donnerent leurs noms aux peuples, sur lesquels ils regnerent. Xutus accusé par ses freres, d'avoir pillé les trésors de leur pere, se refugia à Cecropia, dont le roi *Erectée* lui donna sa fille en mariage. Il en eut deux fils, *Acheus*, & *Ion*, desquels ont été formées deux nouvelles peuplades.

Les Marbres d'Arundel, rapportent au regne de *Pandion*, le com-

mencement de celui de *Minos* dans l'Isle de Crete, & l'invention fortuite du fer par les Dactyles Idéens. La chronique d'Eusebe marque plus précisément le commencement de Minos à la trente-deuxiéme année du regne de Pandion. L'arrivée de Cerés en Afrique, & toute l'histoire vraye & fabuleuse de cette reine de Sicile sont ici fort bien expliquées, aussi bien que tout ce qu'on a pu découvrir de son culte & des mysteres d'*Eleusis*. Sous un autre Pandion fils de Cecrops II. commencerent les lustrations; » espece de » religion, dit notre Auteur, qui, » à la bien prendre, procuroit l'im- » punité de tous les crimes, mais » n'avoit pas le don de satisfaire la » conscience, témoin les fureurs » d'Oreste.

A mesure qu'on avance dans l'histoire d'Athenes, elle devient plus interessante, mais aussi elle est plus connuë. D'ailleurs il nous seroit impossible de suivre M. l'Ab. G. dans ce qu'il nous raconte de la triste mort d'*Androgée*, de la vengeance,

qu'en tira *Minos* II. son pere, de ce qui a donné lieu à la fable du *Minotaure*, des avantures de *Thesée*, de la fondation d'*Athenes*, de l'ordre que Thesée y établit, des *jeux Isthmiques*, de la guerre contre les Amazones, de l'histoire ou de la fable de ces guerrieres; enfin de la mort de Codrus, en qui finit la royauté à Athenes. Tout cela ne peut être écrit en moins de mots, & la clarté n'y souffre point de la précision.

Les Archontes perpetuels prirent la place des rois. Depuis long-tems les Atheniens haïssoient le pouvoir souverain, quelque limité qu'il fût; ils furent ravis de pouvoir colorer cette aversion du specieux prétexte de la douleur, que leur causoit la perte d'un roi tel que Codrus, & du desespoir d'en retrouver jamais un semblable. *Medon* fils de Codrus, fut le premier Archonte, mais ce n'étoit guere pour lui qu'un titre: l'Aristocratie fut établie à Athenes; l'Areopage devint le veritable souverain de cet Etat. On verra avec plaisir la

forme de ce nouveau gouvernement. Au bout de trois cens ans les Archontes perpetuels furent abolis; on en créa pour dix ans, & environ un siecle après cette dignité ne fut plus qu'annuelle.

Il y avoit environ soixante ans, que les choses étoient sur ce pied, lorsque les Atheniens songerent à se donner un corps de loix, & ils en chargerent *Dracon*, qu'ils créerent Archonte pour l'autoriser davantage. On sçait ce que l'orateur *Demade* disoit des loix de Dracon, qu'elles n'avoient pas été écrites avec l'encre, mais avec le sang. Aussi ne subsisterent-elles pas long-tems; elles firent place à celles de *Solon*, qu'on trouvera ici fort bien expliquées, avec toute l'histoire de ce celebre Legislateur.

C'est ici proprement, que commence le beau siecle d'Athenes; M. l'Ab. G. développe avec soin & avec beaucoup de netteté les causes des guerres, que cette république eut à soûtenir jusqu'à celle du Peloponese. Les grands hommes, qu'elle a

produits dans cet intervale, y sont bien caracterisés, les évenemens y sont suffisamment detaillés ; mais nous ne sçaurions en parler, sans repeter presque tout ce que nous en avons dit, en rendant compte de l'ouvrage de M. Rollin, la difference de la maniere de traiter un pareil sujet ne pouvant pas assez se remarquer dans un extrait.

*Dissertation sur les jeux Olympiques, & sur les Olympiades.* Ce qui a determiné notre Auteur à s'étendre un peu plus sur cet article ; c'est, dit-il, que jusqu'à present personne ne s'en est encore donné la peine, & que la connoissance des jeux Olympiques servira d'introduction à celle des Olympiades, l'ere commune de l'histoire Grecque.

L'Olympe est une montagne de l'Elide, proche du fleuve Alphée ; il s'y donna une celebre bataille entre Jupiter & Saturne, & c'est ce qui lui fit donner le nom de *colline Saturnienne* : mais comme Jupiter y avoit passé une partie de sa jeunesse sous la conduite d'*Olympus*, homme sage

pour ses talens & ses connoissances; ce prince fut appellé *Olympien*, & la montagne, *Olympienne*. Là Jupiter s'exerça à la course, & aux combats avec les Titans. Parmi ces Athletes, les *Curetes Idéens* se distinguerent, & particulierement un d'eux nommé *Hercule*, qui devint comme le chef de ces assemblées, en regla l'ordre, les loix & les conditions ; & par-là en fut regardé comme l'instituteur. La tradition est même qu'il avoit ordonné que ces jeux se celebrassent tous les cinq ans, en memoire de ses cinq freres, d'où l'on conclut que l'origine des jeux Olympiques est de la premiere antiquité, & précede le régne d'Inachus. Ainsi Helladius s'est trompé, en les faisant moins anciens que les *Panathenées*, les *Eleusiniens*, & ceux qu'on celebroit dans l'Isthme de Corinthe, en l'honneur de Melicerte, à moins qu'on ne parle de leur rétablissement.

Ils furent en effet long-tems negligés, après Hercule Idéen, Endymidion son successeur, & au bout d'un siecle Pelops les renouvellerent.

Ils

s avoient encore été interrompus, rs qu'*Hercules* fils d'Acmene, au tour de l'expedition des Argonau- s les rétablit, & cela dura quel- ue tems; enfin Iphitus Roi d'Elide, releva plus heureusement par l'or- re d'Apollon; & de concert avec icurgue & Cleostene, y établit des ix si sages, qu'on y accourut de oute la Grece: on prétend que la uronne d'olivier, dont on hono- it le vainqueur, étoit de l'ordre de racle de Delphes, qu'Iphitus avoit it consulter sur ce point; mais sui- ant Pindare, l'origine de ce prix ient d'Hercule.

L'Auteur nous donne d'après Pau- nias, une description magnifique du mple de Jupiter Olympien, du elopion, ou de la plaine de Pe- ops, & du temple de Junon Olym- ienne. On ne voyoit nulle part ail- urs plus de richesses, que dans s deux temples, & c'étoit dans premier, que l'on alloit offrir des crifices, avant que de commencer s jeux.

Ce qui regarde les Athletes, est

encore plus curieux. On y voit l'examen qu'on leur faisoit subir, avant que de les recevoir à entrer dans la lice ; les abus, qui se glisserent parmi eux, leur continence, leur nourriture, leur voracité, & leur abstinence, leurs exercices, le serment qu'on leur faisoit prêter, & la maniere de les apparier.

L'Auteur vient ensuite à la description du Stade, puis aux jeux mêmes ; ils devoient durer neuf jours pour autant d'exercices, ou de combats particuliers Le plus celebre & le plus noble, étoit la course à pied, à cheval, & sur des chars. Quelquefois elle étoit simple, d'autrefois elle étoit double ; c'est-à-dire, qu'on n'étoit qu'au milieu de la course, quand on arrivoit au but, il y en avoit, où il falloit tourner douze fois autour de ce but, qui étoit le tombeau de Pelops. Les autres jeux étoient la lutte, le Pugilat, la Pancrace, la Pentathle, le Saut, le Disque ou Palet, le trait & le Cerceau. M. l'Ab. G. finit cet article par le dialogue de Lucien, *des exercices*

*du corps.* C'est une critique ingenieuse des jeux Olympiques.

Toutefois, ajoute-t-il, quels que fussent les abus & l'inutilité des jeux Athletiques, « on les celebra tous » les cinq ans à la pleine lune de » Juillet, avec la plus grande exacti» tude ; ce fut cette ponctualité, » qui occasionna chez les Grecs, la » maniere de regler leur histoire par » la revolution des quatre ans, qui » se passoient d'un jeu à un autre ; » & qu'on nomma pour cette raison » *Olympiade.* Chaque République & » presque chaque ville, ayant sa » maniere de compter par ses Ar» chontes & ses Magistrats . . . elles » ne s'entendoient pas les unes les » autres . . . De-là vient qu'on ne » trouve aucune chronologie dans » Herodote, dans Thucydide, & » dans Xenophon, quoique les uns » & les autres ayent touché l'histoi» re des premiers tems de la Grece. » Ce qu'ils avoient de plus sûr, » étoit de compter par generations; » mais quelle source d'erreurs, puisque les uns les faisoient de trente

de chercher une époque con
qui fût autentique & sûre, &
trouva point de meilleure,
revolution des jeux Olymp
en raprocha les Ephores, &
de Sparte, les Archontes d'A
les prêtresses de Junon, d'A
les noms d'un grand non
vainqueurs aux jeux Olym
On trouva cette découver
cieuse, & elle fut adoptée.

Cependant la difficulté
fixer au juste, l'année du
rétablissement des jeux Olym
on ne les trouva que dans la
huitiéme Olympiade; parce
ques-là, on n'avoit point

te figure a fait dire, *que l'ancienne ece n'avoit rien de certain avant les mpiades*, notre Auteur prétend cela n'est vrai que pour la Chrologie ; il ajoute qu'on seroit aussi i fondé à rejetter tous les faits toriques des tems fabuleux, parqu'ils n'avoient pas de calcul assû. & commun, qu'à douter de toute istoire des chrétiens avant Charlegne ; parce qu'avant le regne de Prince, les François ne comptent pas encore leur année par celde la redemption du genre huin. On pourroit contester la jusè de cette comparaison.

Il est vrai que malgré la certitude l'Olympiade de Corebus, les ronologistes ne s'accordoient pas is le rapport qu'ils en faisoient Histoires particulieres ; Scaliger me, qui s'est venté d'avoir troule premier le jour fixe, auquel itus renouvella les jeux, s'y est npé, comme le Pere Petau l'a montré ; mais ces écarts ne regart que le concours des Histoires *iculieres.* » *Tous* conviennent

» ajoute nôtre Auteur, que la pre-
» miere Olympiade vulgaire tombe
» l'an 1938. de la periode Julienne,
» du monde 3228. & 776. avant
» J. C. les Grecs continuerent de
» les compter jusqu'à 249. Mais
» elles ne sont presque d'aucun usa-
» ge environ 100. ans, avant l'Ere
» chrétienne, où les loix particu-
» lieres obligerent leurs Sujets de se
» servir des calculs, qui leur étoient
» propres.

## ARTICLE LXXVII.

*JACOBI AUGUSTI THUANI Historiarum sui temporis*, Tomus 1, 2, 3, 4, 5, 6, In-folio, *accedit sylloge scriptorum varii generis*, &c. (c'est-à-dire) Histoire de M. de Thou, six volumes *in-folio*, avec un septiéme volume, contenant *le recueil de diverses pieces sur la vie, les mœurs, les affaires, la fortune, les écrits, la famille, les amis & les ennemis de M. de Thou. Les pieces qui composent ce recueil, sont en partie imprimées pour*

*la premiere fois, avec celles qui ont déja paru. Le tout par les soins de M. Samuel Buckley 1733. à Londres.*

IL y a des livres singuliers, dont le sort est d'être consacrés pour jamais à la curiosité humaine, soit par les conjonctures des tems & des lieux qui les ont vû naître, soit par la qualité & le caractere des Auteurs, soit par la nature des Ouvrages. Tantôt les circonstances où il ont été composés en font tout le prix, quand même ils manquent de cette élegance, qui n'appartient qu'à certains siecles privilegiés. Telles sont diverses chroniques contemporaines, qui nous representent les révolutions des Etats, & le secret des Cours: par exemple un Gregoire de Tours & ses continuateurs. Quelquefois ce sont des broüilleries toujours funestes à la posterité même, qui rendent ces écrits précieux à la malignité du cœur humain, comme l'Histoire de Fra Paolo. Souvent ce qui les rend immortels, c'est l'autorité des Ecrivains;

ques autres. Enfin la beauté & de-
licatesse du style acheve de l
mortaliser, quand même on
quelque chose à desirer du c
la verité.

L'Histoire de M. de Thou
nit pour le moins autant qu'a
autre l'assemblage des diff
parties, qui contribuent à do
certains Ouvrages ce germe
mortalité qui les perpetuë.
compter le reste, le nom se
historien tel que M. de Thou
homme d'Etat & de Cabinet
sident au Mortier, illustre
robe, & les négotiations; l
Heros de son siecle, & peut
meilleure plume; *sçachant* (
*& raconter de grandes choses*,
voit manquer d'immortali
Histoire.

(a) C. Plin. ch. 15. liv. 6.

L'édition Latine que l'on en onne aujourd'hui par les soins, & us les yeux de MM. Samuel, Buk. i, & Thom. Carte, paroît portée sa perfection. Elle contient sept lumes *in-folio*, que nous pouvons rtager en trois parties. La premie comprend les pieces préliminaires, ui rendent compte de cette édition. a seconde & la plus étenduë, c'est Histoire de M. de Thou. On nous spensera d'en parler: elle est assez onnuë. Le septiéme volume entier, it la troisiéme partie. C'est à ce me que nous nous attacherons, rce qu'il presente une grande antité de pieces, dont plusieurs avoient pas encore vû le jour: & est ce qui fait le principal merite de tte nouvelle édition, la plus com- ette qui ait encore paru.

Le septiéme tome est partagé en nze articles: voici le titre du pre- ier. *Effets de l'Histoire de M. de hou à Rome.* Cet article est com- sé d'environ 60. pieces, dont la ûpart sont les Lettres reciproques M. de Thou, des Cardinaux de

Joyeuse, Sforze, du Perron, Frid Borromée, Seraphin, & de la Rochefoucault; de quelques sçavans, & particulierement de M. Christophe Dupuy, coüsin de M. de Thou, & son Agent à Rome. Par cette suite de Lettres écrites depuis 1604. jusqu'à 1611. on apprend avec douleur combien il est triste pour les plus grands genies, de se trouver dans des tems orageux qui répandent presque necessairement sur les Ouvrages historiques ou critiques, les nuages dont les esprits sont couverts. C'est la raison que M. de Thou allegue lui-même pour se justifier. Il repete en cent endroits qu'il faut considerer, *de quel tems & en quel tems* il écrivoit. » *Je reconnois* (a), dit il, » au Cardinal de Perron, *que le* » *tems auquel j'ai écrit, & ma liberté* » *naturelle me peuvent avoir quel-* » *quefois emporté*; mais sans haine » dont j'appelle Dieu à témoin, & » beaucoup moins avec mépris de ce » que je dois venerer. Vous sçavez que » je n'ai jamais vacillé en la religion de

(a) C. 1. p. 28. & 29.

» mes Peres, c'est-à-dire en la Ca-
» tholique, en laquelle je veux vi-
» vre & mourir : mais j'ai parlé li-
» brement de ceux qui se servoient
» de la religion pour en faire une
» cape à l'Espagnole, & couvrir leur
» ambition. Je ne pouvois loüer les
» vertus sans noter par réflexion les
» vices. Je n'ai touché par cela, ni
» entendu en rien toucher la reve-
» rence du lieu & des personnes,
» *non loca sed mores vexavi .. . sæpius*
» *ausonios, actaque Roma rea est.*
» Celui de qui cela a été écrit a été
» toleré à Rome ; & ce grand Em-
» pereur qui a donné son nom he-
» reditaire à tous ses successeurs, l'a
» enduré, encore que particuliere-
» ment il l'eût dechiré aussi-bien
» que Catulle. Mais je ne voudrois
» me servir de cet exemple pour
» m'excuser, non plus que mon in-
» tention n'a été de l'imiter. Je ne
» me suis jamais proposé que de
» dire la verité, *sans haine & sans*
» *amitié* ; & toutefois d'autant que
» je dois plus à autrui qu'à moi-
» même, *je ne refuse d'être admo-*

» *nesté & recevoir les avertissemens*
» *qu'il vous plaira en particulier me*
» *donner*, afin qu'*avec ce peu de mu-*
» *tation* que vous dites, l'œuvre
» puisse être leu par tout. Cepen-
» dant j'ai pris la hardiesse de vous
» envoyer quelques exemplaires de
» la seconde partie, pour les faire
» voir à qui de Messeigneurs les
» Cardinaux vous trouverez à pro-
» pos. Le tout passera par le même
» jugement, s'il vous plaît.

Voilà le vrai caractere de M. de Thou, qui se peint dans toutes ses Lettres. Grandeur d'ame, noblesse de sentimens, amour de la patrie, attachement à nos Rois, fermeté inébranlable à soutenir la verité, telle qu'il se la representoit dans des conjonctures, où le prejugé est d'autant plus dangereux qu'il est imperceptible, d'autant plus difficile à deraciner, qu'il semble s'accorder avec la droiture de cœur, d'autant plus durable qu'il arrive rarement qu'un homme vive assez long-tems, pour attendre du nombre des années que le voile soit levé, & que les

nuages ſoient diſſipés. Ils s'évanoüiſſent à la fin : on ouvre inſenſiblement les yeux à la lumiere, & l'équitable poſterité reconnoît ce qu'il y a de loüable ou de blamable dans dans la conduite & dans les écrits des hommes rares. C'eſt à la poſterité que M. de Thou en appelloit. Elle (a) *en donnera*, diſoit-il, *le jugement definitif.* Elle l'a porté en effet; & le diſcernement public s'accorde à diſtinguer dans un Ouvrage d'ailleurs infiniment précieux, les traces des circonſtances où il a été compoſé, & une ſorte de teinture, que l'on peut comparer à celle des eaux qui contractent les qualités du terroir, où des mines par où elles ont coulé.

Cela étant inconteſtable aujourd'hui, qu'il n'eſt plus queſtion, ni de ligue, ni de Calviniſme, ni d'anciens ſentimens contraires aux interêts de l'Etat, nous ne ferons nulle difficulté d'expoſer naïvement l'ar-

(a) C. 1. p. 23. item voyez le Poëme Latin *Poſteritati*, c. 4. p. 129. de cette édition.

ticle dont il s'agit. Les repro
qu'on faisoit à M. de Thou, se
duisoient à deux principaux ch
trop de partialité en faveur des
vinistes, & trop d'affectation à
traiter les Papes. M. de Thou
*porté*, comme il le dit, par *le*
& par sa *liberté naturelle*, comp
de plus sûr sa bonne foi, sur son é
té, sur son zele pour la Patrie,
froit impatiemment ces reproc
quoique trop bien fondés, &
pouvoit concevoir qu'il eût pass
bornes aussi fréquemment qu'o
disoit. La passion qu'il avoit de
son livre naissant, aussi bien reç
Italie & en Espagne, qu'il l'étoi
France, ne l'empêchoit pas de
qu'il auroit bien des difficultés à
suyer, puisqu'il en souffroit en d
tres païs. » Je ne doute pas,
» dit-il, *qu'il n'y ait beaucou*
» *redire*, & prendrai toûjours
» bonne part d'être averti, com
» je l'ai deja été d'Angleterre
» d'Allemagne, pourvû que ce
» sans convice, & avec la m

(*a*) A M. Chr. Dupuy p. 9. c. 26

» candeur que j'ai écrit ; vous avez
» par-delà, MM. les Card. Seraphin
» & du Perron qui peuvent l'avoir
» lû ; ausquels vous pourrez adres-
» ser, si vous apprenés que le maî-
» tre du Palais veüille passer plus
» avant, que la liberté permise ès
» Histoires ne peut souffrir. Pour
» moi je suis resolu de tout endurer
» & dissimuler. Mais si l'on outre-
» passe les bornes de la charitable
» admonition, qui sera toujours
» bien prise, je ne veux pas pro-
» mettre ni garantir qu'il ne s'en
» trouve qui avec une meilleure plu-
» me que la mienne, voudront ven-
» ger l'injure qui me sera faite au
» grand regret par avanture de
» ceux qui auront commencé.

M. de Thou négocioit dans les [...]rmes avec Rome, & si l'on en croit [...]s Lettres reciproques, il ne negli[...]eoit (comme on vient de l'apper[...]evoir) aucun des moïens que les [...]ersonnes versées dans les grandes [...]ffaires sçavent employer dans les [...]égotiations. En ouvrant son cœur à [...]. Ch. Dupuy, il lui marquoit les

moyens de réüssir en (a) ce *Théatre de prudence*, comme il l'appelloit; & sur les lumieres qu'il recevoit, il faisoit agir tour à tour l'esperance, (b) la crainte, & les autres ressorts qu'il avoit si habilement maniés en d'autres affaires, telles que celle de l'Edit de Nantes dont il avoit eû la principale direction. » J'ai apprehendé, (c) dit-il, au Card. Sforze, que ce reste du Roi Charles » fût moins bien reçû, au lieu où » vous restez pour le sujet des con» fusions qui s'y voyent; mais il doit » être pardonné à ceux qui en ont » senti si long-tems depuis, & en » sentent encore le mal, d'en parler » plus librement : mal qui ne se peut » guerir que par une longue suite » d'années en paix, & par le réta» blissement de la foi publique. Je » n'en dirai rien davantage, encore » que j'y sois obligé; & pour la jus» tification de ce que j'en ai écrit, » & pour avoir été employé par S. M.

(a) C. 1. p. 27.

(b) à M. Dupuy, p. 4. c. 1.

(c) P. 34. & 35. c. 1.

*au traité de l'Edit dernier*, qui s'est fait pour ce regard, encore que pour éviter l'envie j'eusse fait tout mon possible pour en être excusé.. si je connois que ces derniers Livres ne vous ayent pas été desagreables. » j'y ajouterai encore 23. autres Li-» vres qui vont jusqu'à l'année 1584. » incluse, & jusqu'au commence-» ment de nos guerres & confusions » enragées qui ont peu s'en a fallu, » renversé cet Etat. Là il faudroit arrê-» ter le cours de l'impression, & » garder les 45. Livres qui restent » pour un meilleur tems, auquel il » soit plus libre de penser ce que l'on » veut & d'écrire ce que l'on pense.

Il ne nous appartient pas d'exposer dans de simples memoires de litterature tous les ressorts dont nous avons parlé en general. C'est l'affaire des Lecteurs curieux, qui compareront toutes les Lettres & leurs dates, de découvrir les traces de cette négotiation ; ou d'un côté M. de Thou offroit des changemens, une seconde édition, des adoucissemens, (a) *ne voulant que l'on pensât*

(a) P. 4. ch. 1.

*que pour crainte, ou autre respect il changeât rien au gré des vivans.* Où il faisoit valoir avec bien de la justice (*a*) sa naissance, ses alliances, ses services, son attachement à la maison de Bourbon, (*b*) *faisant mettre en consideration que ceux de la maison de Bourbon, tenoient cette Histoire comme faite, pour montrer la justice de leur cause* : où d'un autre côté il se trouvoit de son aveu, qu'il y avoit *beaucoup à redire* dans le commencement même de son Histoire, & que (*c*) *le tems où il écrivoit, & sa liberté naturelle pouvoient l'avoir quelquefois emporté, quoique sans haine & sans mepris de ce qu'il devoit venerer.* Nous tirons le voile sur des procedés qui n'ont plus de rapport au tems où nous vivons. Il suffit de suivre les nouveaux éditeurs, dans le cours des dattes de toutes ces pieces nouvellement imprimées, sans s'en rapporter à leurs Préfaces, qui sont évidemment trop partiales. Nous ne

(*a*) Ch. 1. p. 6. & 27.
(*b*) Ch. 1. p. 5.
(*c*) Ch. 1. p. 28. & 29.

âmons pas de parler comme
)is ; & ils ne peuvent nous
r mauvais gré, de parler en
François & en Catholiques. »
de Thou convenoit de si bon-
, qu'il y avoit quelque chose
*re* dans son Ouvrage ; qu'il
ime en ces termes, (*a*) p. 6. »
« *moi je ne trouverai mauvais que*
*on retranche ce qu'on voudra* ;
[ue l'on fasse réimprimer le Li-
par de-là, ainsi retranché,
rvû que l'on n'y ajoute rien,
jue ce soit sans note de l'Au-
. Mais ; s'il est possible, il
dra traîner la chose en longueur
que la seconde partie qui pour-
tre achevée dans trois mois ;
ui les contentera davantage, au
ns les offensera moins, puisse
endant aller jusqu'à eux, &
er par le même expedient qui
pris. J'ai grand regret que
e été contraint de mettre en lu-
re mon Histoire, puisque ce
j'avois fait pour la publier par
nalheur du tems, & des divers

(*a*) *A M. Dupuy*, ch. 1.

» ses fortunes, me tourne à si gran-
» de envie.

L'affaire fut traînée en longueur, comme le souhaitoit M. de Thou, par les soins des Card. Seraphin, du Perron, Sforse, &c. Henry IV. même qui avoit approuvé la Préface, & qui aimoit avec raison M. de Thou, écrivit ces mots à M. de Bethune son Ambassadeur à Rome, le 4. *May* 1604. » (*a*) Quand le Nonce m'a parlé & fait plainte du Li-
» vre du Président de Thou, il a
» connu le déplaisir que j'en ai reçu,
» & comme j'ai commandé le cours
» & la vente d'icelui qui a été faite.
Mais le Roi s'étant refroidi sur cette affaire, par les conseils de M. de Villeroi, comme l'assurent les Editeurs, & comme M. de Thou l'a soupçonné, la fatale censure fut faite, mais sans éclat en 1609. On avoit envoyé les corrections & les notes à M. de Thou, dès l'an 1606. on peut les voir, aussi-bien que celles de l'Espagne dans le livre même, avec le jugement qu'en porta l'Auteur. Nous

(*a*) Ch. 2, p. 2.

nous contenterons d'avertir les lecteurs, que les Jesuites n'eurent aucune part à cette censure. On en trouvera la preuve, ch. 1. p. 38, 39, 42. dans les Lettres de M. Ribere & du P. Richeome. Il ne nous sieroit pas d'alleguer encore un éloge non suspect, que M. de Thou fait des Jesuites au sujet de Scioppius, dont nous parlerons bien-tôt. Si l'on veut se donner la peine de chercher ce trait que nous ne citons point, on le trouvera c. 1. p. 27. l. 9. & c. 3. p. 2. L'on sçaura de même ce qui arriva en France, après la censure de Rome, si on consulte les pages 40, 41, 42, & 43. Voilà ce qu'il y a de plus essentiel dans les 137. pages du premier article.

Le second est beaucoup plus court, il consiste en 15. pages sous ce titre. *Effets de l'Histoire de M. de Thou à la Cour de France.* La France en general, reçut l'Ouvrage avec toute l'estime, qu'on ne pouvoit légitimement refuser à l'Auteur, & à ses écrits. La curiosité d'une part, & de l'autre je ne sçai quelle franchise, que

ne fut point condamné, i
beaucoup de fautes réelles,
style que de Latinité, qui n
chent pas que l'Histoire de
Thou ne soit très bien écrite,
*In pulchro corpore nævi.* Du rest
que M. de Thou meprisât Sci
qu'il traite de *maraut*, de *ped*
*clabaud - Mastin*, de *chien*
&c. Il tâcha de lui imposer f
par l'autorité du Card. du I
Mais Scioppius ne cessa d'
pour user des termes de M. de
Et l'on voit par les Lettres (*a*
dernier, que ce *Scioppius* ne
pas de lui tenir au cœur.

L'autre partie des écrits inju
consiste dans un assez longue
tation, qui porte ce titre *in*
*Augusti Thuani Historiarum lib*
*tationes, lectoribus & utiles &*
*saria, authore Joanne Baptista*
*J. C. cum gratia & privilegio*
*Majest. Ingolstadii, typis Ede*
*per Elizabetham Angermayrina*
titres seuls des 12. chapitres,
nent l'idée de l'Ouvrage.

(*a*) C. 1. p. 24. p. 26. & ch. 2. p.

I. *Vanissima Thuani Historia.*

II. *Thuanus Scriptorum hæretico-rum admirator.*

III. *Thuanica quædam loquendi formulæ.*

IV. *Collecta à Thuano Apophthegmata.*

V. *Thuanus in sectarios propensior.*

VI. *Probis omnibus & Catholicæ Religionis assertoribus perinfensus Thuanus.*

VII. *Susceptum à Thuano bellum in Jesuitas internecinum.*

VIII. *Contumeliosè Reges Christianissimos appellat Thuanus.* Il veut dire que les Rois très-Chrétiens sont maltraités dans cette Histoire.

IX. *Convicia in Romanos Pontifices passim Historia à Thuano sparsa.*

X. *Implacabile Thuani odium in sedem Romanam.*

XI. *Thuanus Pseudo-Theologus.*

XII. *Maligna aliquot Thuani fraudes.*

Ce Libelle fut supprimé par Sen-

beaucoup plus terrible à l'I
en question, que tous les
de ce *Schoppius*, surnommé *l*
Grammairien. On soupçonna
le P. Gretzer, tantôt le P. Ma
d'avoir composé cet Ouvrag
ce qu'on y releve bien des
historiques, sur ce qui to
Société : mais on ne l'a jamai
vé. Messieurs les Editeurs A
de leur grace, l'ont attribu
balancer à un P. *Jean Ma*
comme il paroît par ce titre
façon. *Gasp. Scioppii & Jesuit*
*chaulti sub ficto nomine Jo. Ba*

l'on trouvera trois soupçons sans fondement sur le P. Gretzer, & un seul Auteur qui assûre sans preuve, que le P. Machault a composé ce Libelle. Cet Auteur est M. d'Ifs, nouveau Traducteur des Memoires de M. de Thou. Il y a apparence que le P. le Long, & M. Langlet l'ont copié. Le dernier même ne garantit pas cette attribution. Nous ne dirons rien du Poëme affreux *in Parricidas*, inseré dans les notes des Editeurs, sur les *Lamentationes Galli*; parce que Juste-Lipse écrivoit à M. de Thou, vous l'avez *fait dans la chaleur de la colere*, & que l'Auteur même en convenoit. (a)

Les Editeurs apportent une raison singuliere, de la place qu'ils donnent à la vie de M. de Thou immédiatement après l'article des *écrits injurieux*. C'est, disent-ils, que M. de Thou n'y répondit jamais, qu'en (b) *appellant à l'innocence de ses mœurs pour justifier la verité de son Histoire*. En effet, M. Samuel Buklei qui a

(a) Voyez c. 3. p. 53. & 54.
(b) Ch. 3. p. 1.

lui-même la vie, a été de rep
indirectement par un exposé f
de sa conduite, de ses mœur
de ses affaires, au Libelle de
Gallus. Il l'a écrite, comme
sçait, en parlant de lui-mêm
tierce personne à l'imitation de
moires de Cesar. Il vouloit
n'en paroître pas l'Auteur. M
gault avoit fait une violente Pr
qu'il n'imprima pas ; on l'a i
mée ici telle qu'on l'a trouvée
les manuscrits.

*Article cinq. Effets de l'*
*toire de M. de Thou, à la*
*de Jacques I. Roi d'Angleterr*
*Prince ...*

délicat, qui regarde la Reine Marie Stuard, Reine d'Ecosse sa mere; il fut extrêmement picqué de voir que M. de Thou, eût copié Buchanan. L'Auteur qui n'avoit guere alors d'autres Memoires, en demanda de nouveaux, pour corriger ce qui avoit déplu à S. M. Le Roi lui en fit envoyer, après s'être donné la peine de les lire avec soin, & de les corriger de sa main; faisant au reste presser M. de Thou, de faire promptement une nouvelle édition reformée sur les chefs qu'on lui indiquoit. Un malentendu gâta tout. Le rapport peu fidelle ou trop naif d'un Anglois, (le Sieur Jean Pory,) au Chevalier Cotton Auteur des Memoires, & delà au Roi, mit S. M. de si mauvaise humeur, qu'elle obligea Isaac Casaubon d'écrire à M. de Thou en ces termes. (*a*) » Cet Anglois qui » vous porta dernierement les dix » Livres de l'Histoire, (ou des Me- » moires) de M. Cotton, (*b*) écri-

(*a*) Lettre Latine, p. 18. ch. 5.

(*b*) Camden avoit aussi composé des Memoires ou Annales, sur la Reine Elisabeth.

» vit sur le champ au Chevalier, » que vous n'étiez pas déterminé à » donner une nouvelle édition, re» vuë & corrigée ; si ce n'est après je » ne sçai combien d'années, parce » qu'il restoit beaucoup d'exemplai» res des éditions précédentes chez » l'Imprimeur ; que dans les Mé» moires que vous envoyoit le Roi » d'Angleterre, vous trouviez bien » des choses qui vous paroissoient » suspectes, qu'en effet, il y avoit » un certain Ecossois nommé Col» ville, qui revoquoit en doute la » plûpart des faits ; que si le Roi » s'obstinoit à exiger cela de vous, » vous protestiez que vous ne pour» riez vous y rendre, à moins qu'il » ne vous le demandât lui-même, » & que par un écrit de sa main, il » ne vous donnât un sûr garant pour » croire & écrire ces choses. L'An» glois ajoûtoit qu'on ne pouvoit » vous persuader que le Comte de » Mourrei, dont on parle tant dans » les affaires d'Ecosse, fût autre » qu'un homme de bien, d'une fi» delité, & d'une prudence singu-

» liere, tel que vous l'avez peint. Le
» sereniſſime Roi m'ayant recité
» tout cela ſur la lecture des Let-
» tres de l'Anglois, m'a dit qu'il
» s'étonnoit fort, des raiſons qui
» avoient pû vous faire changer de
» ſentiment; qu'il avoit fait com-
» poſer une nouvelle Hiſtoire (des
» affaires d'Ecoſſe,) pour vous être
» envoyée; uniquement parce que
» vous aviez paru le ſouhaiter, vous
» offrant à corriger vos écrits, quand
» vous ſeriez plus ſurement inſtruit
» de la verité des faits. Sur cela le
» Roi en appelloit à moi-même, &
» me faiſoit ſouvenir combien de
» fois je l'en avois aſſuré, ſoit de
» mon chef, ſoit ſur vos Lettres. Le
» Roi eſt particulierement ſurpris,
» que vous ayez plus d'égard au re-
» cit de quelques Rebelles . . . qu'à
» ſon témoignage & à celui de tout
» le Royaume d'Ecoſſe; car je ne
» veux, dit-il, qu'on donne pour
» vrai, que ce qui eſt certainement
» verifié par tous les bons & fideles
» Sujets Ecoſſois. Je n'ai pas été le
» premier à condamner l'Hiſtoire de

» te Hiſtoire, & un autre l
» diffamatoire, pour crime d
» Majeſté. Il alleguoit pour n
» le preuve, que ni Buchana
» rien de pareil n'avoit été in
» en Ecoſſe. Or qu'un hom
» poids & amateur de la ve
» que vous, en croye les Co
» & ſemblables Rebelles, e
» declarés de la Reine M
» c'eſt ce qui bleſſe étrangen
» Roi, & ce qu'il regarde
» un outrage inſigne fait à
» ſonne. Le Roi ne juge p
» genie du Comte de Mourr
» des oüi-dire & de frivoles
» tures mais par des faits ou

vous faire part de ce que je venois d'entendre, & d'ajoûter que si vous rompiez les conventions, & n'aviez aucun égard à sa juste demande, il feroit en sorte de publier lui-même la verité, sçavoir une Histoire qui vengeât la memoire de la Reine sa mere, & un écrit pour vous demander raison de votre procedé : ce qu'il ne fera pourtant que malgré lui, & après y avoir été contraint, vû la bienveillance qu'il a pour vous, & l'honneur qu'il rend à vos excellentes vertus ; sentimens dont il prend à témoin, tous ceux qui l'ont entendu parler de vous jusqu'à present.

On sent combien le Roi Jacques avoit à cœur cette affaire, & de quel ton il parloit pour y réüssir. M. de Thou se justifia parfaitement sur le *Quiproquo*, ou la simplicité de l'Anglois. Le Roi parut se calmer : mais il persista toujours à exiger, qu'on suivît exactement les Memoires *de M. Cotton*, au sujet de la *Reine Elisabeth*, de Marie Stuart,

parfaite de Camden ; sur la
Elisabeth. Camden dit toute
M. de Thou en fit passer quel
se dans ses écrits, (a) *demen
tando, addendo, sed recto sanè
interpolata intexuit.*

Il n'est pas aisé de démêl
cette intrigue, dans les mo
du cinquiéme article, ni mêm
l'exposé de M. Buklei, q
s'étende beaucoup sur cela
particulierement sur le Co
literaire, qui étoit assez frequ
tre MM. de Thou & Cam
n'est pas (disons-nous) aisé
couvrir par exemple si le secor
envoyé au premier ses manus

tant par les Lettres de Casaubon, surtout par celle qui se trouve aux pages 13. & 14. de cet article, que le Chevalier Cotton passoit pour l'Auteur des Memoires, que le Roi revisoit lui-même pour les envoyer à M. de Thou, afin qu'il s'y conformât : & M. Buklei en convient. Cependant il fait Camden Auteur de ces Memoires corrigés par le Roi p. 52. epist. 2. lorsqu'il dit que » M. de
» Thou, ayant transmis dans son
» Histoire, ce qu'il avoit trouvé de
» propre à son dessein dans les écrits
» de Camden, mais avec des re-
» tranchemens, des changemens,
» & des aditions ; qu'ayant sçû d'ail-
» leurs par Casaubon, que le Roi
» lui-même avoit lû, pesé, corri-
» gé ces écrits, & assuré que tout
» étoit vrai ; il est vraisemblable
» que ce Roi qui ne dedaigna pas de
» passer lui-même pour Auteur, fut
» piqué contre M. de Thou, de ce
» qu'il jugeoit si librement d'un Ou-
» vrage qu'il recevoit de S. M. On
» en peut encore tirer une conse-
» *quence* ; *sçavoir* que ce fut la

parties, qui furent successi
envoyées à M. de Thou,
miere étoit du Chevalier Co
la seconde de Camden. Mai
bon ne permet pas de le croi
qu'il dit expressément (p. 17
» *habes alterum tomum Histo*
» *toniana*. Vous avez le sec
» me de l'Histoire de M. C
» vous accorderez à la ju
» mande du Roi, de faire
» ces Memoires, &c. » Di
que Camden avoüe lui-mêm
qu'il les avoit seul composés
entre les mains de M. Cotto

Pourquoi entretenir M. de Thou durant plus d'une année dans cet erreur mysterieuse, qui lui faisoit croire que les deux parties qu'il avoit entre les mains étoient du Chevalier Cotton ; jusques-là qu'en répondant à Camden qui s'attribuoit le tout, il lui dit, (*a*) » *in iis te præcipuam par-* » *tem vindicare tunc nesciebam.* J'i- » gnorois alors que vous eussiez la » principale part dans ces Memoires. » J'en ai fait usage ... comme il » paroîtra dans la prochaine édi- » tion, prêt à faire la même chose » pour le reste, si par votre recom- » mandation je puis obtenir de M. » Cotton, qu'il continuë de me » communiquer ses écrits. » De quelque côté qu'on envisage cette communication d'écrits, on ne trouve que mysteres, qu'embarras, & qu'obscurités. Quoiqu'il en soit, M. de Thou ne corrigea que ce qu'il voulut bien corriger, sans se mettre en peine de ce qu'on pourroit en penser en Angleterre. Aussi le Roi Jacques, ne lui pardonna-t-il jamais

(*a*) P. 28. & 29. ch. 5.

*sur l'Histoire des Heresies*, *com*
*par Varillas*, s'exprime ainsi au
jet de Camden. » Son Histoir
» écrite avec tant de jugeme
» de verité, qu'elle lui concili
» mitié de ce grand Historien
» de Thou, qui après la mo
» l'Auteur, en fit imprimer le
» nier tome sur un MS. que C
» den lui avoit envoyé. » Le
M. Burnet dans *la défense de f*
*marques*, dit de Varillas. » Cet
» teur nie, que Camden eû
» voyé son dernier volume
» à M. de Thou, pour le fair

: Thou n'avoit pas été assez sin-
re sur ce qui concerne Marie
uard ; & que pour cela, le Roi
cques traita si durement le fils
l'Historien, qu'il en fut ma-
le durant trois mois. » Voici la
nse de M. Burnet. » Varillas me
ntraint de m'expliquer plus qu'il
m'auroit paru necessaire, sur
cayers de Camden. M. de Thou
ns le dessein d'écrire une His-
ire universelle, s'établit un com-
erce de Lettres, avec tout ce
'il y avoit de sçavans dans l'Eu-
pe, dont il esperoit tirer quel-
re secours, & surtout avec Cam-
n. Il trouva dans le premier to-
e imprimé de Camden, quan-
é de choses fort differentes des
structions qu'il en avoit reçuës
r ses Lettres, au sujet de la

» que son second volume n'ép
» vât un pareil sort, le confia
» grand homme ( M. de Th
» afin qu'on le publiât fidelle
» après sa mort. Ce que j'ai d
» bien connu en Angleterre, &
» roît d'autant plus croyable,
» a confié son second tome
» étranger. A la verité, je ne
» pas qu'un President au Morti
» eu rapport aux Cramoisi &
» Barbins, pour vendre ces
» ou pour en corriger les éprei
» Mais si M. Dupuy excellent
» me de Lettres, a pris sur
» soin de rendre l'édition conf

» Jacques, reprocha au fils de M. » Thou, que son pere avoit copié » les traits injurieux, que Buchanan » avoit lancés contre la Reine Marie » sa mere. Mais il faudroit que le » jeune M. de Thou eût eu le cœur » bien foible, pour en être trois » mois malade. » M. Buklei sur la foi d'un autre Auteur, rapporte les paroles du Roi Jacques ? » Quoi, » lui dit le Roi, vous êtes le fils de » ce pedant, qui a parlé si mal de » ma mere, & vous osez vous pre- » senter devant moi ! » A l'égard de Camden, M. Buklei a bien rai- son de dire qu'il laisse à juger sur la foi de M. Burnet, si Camden est bien attaqué & bien justifié ; & que M. Burnet n'est pas croyable sur le prétendu dépôt confié à M. de Thou, puisque le second tome de Camden, fut remis à M. du Puy en 1620. trois ans après la mort de M. de Thou.

*La suite pour le mois prochain.*

## ARTICLE LXXVI.

ATRIUM ASTRONOMIÆ, ſive de inveniendis refractionibus, obliquitate, &c. *C'eſt à-dire, le veſtibule de l'Aſtronomie, ou Traité ſur la maniere de trouver les refractions, l'obliquité de l'écliptique, & l'élevation du Pole : avec un eſſai ſur l'art d'interpoler, par M. Pierre Horrebou, Docteur en Philoſophie & en Medecine, & Profeſſeur royal d'Aſtronomie dans l'Univerſité de Copenhague.* A Copenhague, chez J. Nic. Loſſe, an 1732. *in-quarto* environ 132. pages.

LE ſçavant Auteur va de ſuite : il donna *la clef* de l'Aſtronomie il y a ſept ans, il en donne aujourd'hui *le Veſtibule*. Il a ſenti l'objection. La clef étant donnée, dit-il, les portes ſont ouvertes, & qu'a-t-on beſoin de nouvelle introduction ? Enfin il ne juge pas cette clef ſuffiſante. Elle regardoit les Parallaxes, il avoit établi celle du Soleil de 20.

secondes ; & depuis ce tems-là, il n'a pas trouvé à y ajouter, ni à rien retrancher. A cette clef, il en joint donc une autre ou un vestibule, peu importe, sur les réfractions, sur l'obliquité de l'écliptique, & sur l'élevation du Pole. Ce sont les Réfractions avec les Parallaxes, qui sont les vrayes clefs de l'Astronomie, comme notre Auteur le declare ici enfin après avoir tout bien consideré.

On ne fait rien sans cela en Astronomie, l'obliquité de l'écliptique en particulier, ne sçauroit être déterminée sans une bonne connoissance des réfractions. On en a donné bien des tables jusqu'ici ; mais autant d'Auteurs, autant de tables differentes, autant de differentes loix de réfractions, dont la plûpart même fondées sur des observations faites hors du Plan du Meridien, ne sçauroient se concilier les unes avec les autres, ni aboutir à nous donner des loix generales de theorie, ni des méthodes de Pratique.

M. Horrebou, avec une candeur qui sied tout-à-fait aux vrais sça-

vans, nous promet ici une méthode generale, qu'il tient en partie de M. Roemer *son bien-heureux Précepteur*; car c'est le nom qu'il lui donne par tout; par la raison sans doute qui lui fait appeller l'astronomie, *La divine astronomie.* Cette prédilection n'a rien de mauvais. Il seroit à souhaiter que chacun se passionât pour son métier, & fût plein de respect pour ses maîtres. L'astronomie en particulier a quelque chose de divin, soit par la hauteur de son objet, soit par celle même de ses connoissances: & toutes nos sciences viennent de Dieu, & ont quelque chose de divin.

L'Auteur entre en matiere, par la considerationdes affections del'athmosphere, & de ses effets sur les réfractions. Il est persuadé qu'il n'y a pas de méthode, qui puisse donner les réfractions par la resolution des triangles. Pour établir donc quelque chose de mieux en cette matiere, il rapporte d'abord quelques paroles de son *bien-heureux maître* M. Roemer; ces paroles meritent en effet beaucoup d'attention de la part des astro-

mes ; il est possible, dit ce cele-
e Observateur, que *l'air refringent*
soit pas aussi haut que *l'air pesant* :
en insinuë une excellente raison.
air pesant peut avoir son athmos-
iere depuis la lune, ou de plus
in, jusqu'à la surface de la terre : au
eu que l'air capable de rompre la
miere, peut ne pas passer une cer-
ine hauteur ; tout ce qui est au-
essus, étant assez éloigné pour que
ous puissions par rapport à lui, nous
garder comme au centre de la ter-
. D'où il est facile de conclure que
s observations barometriques, ne
rogent point aux conclusions as-
onomiques qu'on pourroit former
ur établir une hypotese sur les ré-
actions.

M. Roemer donne ensuite quel-
ues regles importantes. 1°. Si l'Ob-
ervateur étoit placé près de la sur-
ce de l'atmosphere, les réfractions
seroient par rapport à lui, comme
travers d'une surface plate ; & el-
s seroient tout aussi grandes qu'el-
s peuvent l'être. 2°. Si au contraire
bservation se faisoit au centre, il

n'y auroit point de réfraction. 3°
Dans l'entre-deux , les réfraction
ſont croiſſantes en s'éloignant d
centre, & en approchant de la ſur
face. 4°. Concluſion : les réfraction
ſur les montagnes , ſont plus gran
des au ſommet qu'au pied, ou
mi-côte.

De ces principes , M. Horrebo
deduit. 1°. Que dans la même ville
la même table de réfractions peu
n'être pas infaillible pour tous ceu
qui y obſervent , puiſque dans le
places les réfractions ſont moindre
que ſur les tours. Voilà à quoi n'on
pas trop penſé juſqu'ici, ceux qu
ont comparé des obſervations faite
ſur les Obſervatoires, ou au pied d
ces mêmes Obſervatoires, ou mêm
ſur les bords de la mer. 2°. Que le
réfractions commencent, dès le mo-
ment que les rayons de lumiere tom-
bent ſur la ſphere d'activité, ou le
*vorticule de la terre*; mais qu'ils ſont
peut-être plus puiſſament rompus,
lorſqu'ils paſſent dans l'atmoſphere
terreſtre. L'Auteur n'oſe decider ce-
pendant, que la réfraction ſoit ſen-

sible dans l'Ether, avant que d'arriver à l'air crasse. Il n'est pas croyable que les réfractions de l'éther, soient sensibles, celles de l'air seroient énormes, si elles commençoient de si loin à être sensibles. Ceux qui ont voulu conduire les rayons celestes par des arcs de cycloide, paroissent n'avoir gueres connu la nature en ce point : un arc d'hyperbole pris presqu'à la naissance de l'asymptote, rampant d'abord de très près sur cette asymptote, & acquérant ensuite une courbure un peu plus marquée, paroîtroit convenir mieux.

M. Horrebou regarde comme un grand prejugé, l'opinion qui établit plus de hauteur à l'athmosphere vers le Pole, que vers l'équateur : mais il regarde aussi l'athmosphere, comme un effet de l'attraction du soleil, qui éleve des vapeurs ou des exhalaisons du corps de la terre. L'air n'est pas l'effet d'une simple attraction : c'est une substance aussi immuable que les substances aqueuse ou terrestre. Mais alors même nulle rai-

ſon ne perſuade que cette ſubſtance ait plus de hauteur aux regions polaires, qu'aux équinoctiales : & le contraire paroît le plus certain, & ſuit la plus grande hauteur des terres équinoctiales par deſſus les polaires, comme il eſt plus naturel de le penſer malgré les hypotheſes particulieres de quelques Auteurs.

L'experience commune du Barometre, qui ne monte pas ſi haut à l'équateur, qu'aux zones temperés ni le jour que la nuit ; notre Auteur l'explique par l'élaſticité de l'air, qui en a d'autant plus qu'il eſt moins mêlé de parties aqueuſes, comme il doit l'être la nuit, ou dans des païs temperés moins chargés de vapeurs & d'exhalaiſons.

Quelqu'un aux obſervations duquel cependant M. Horrebou ne ſe fie que mediocrement, a voulu lui perſuader que dans l'Iſlande, les réfractions d'hyver alloient juſqu'à un degré : la choſe ne lui paroît pas néanmoins tout-à-fait incroyable, une athmoſphere plus chargée & moins haute, devant donner des

réfractions

réfractions plus grandes & extrêmes.

M. Horrebou rapporte ensuite les dernieres observations de M. Roemer, & quelques observations qu'il a faites lui-même d'Eclipses de Lune, & d'Ascensions droites & de Déclinaisons des Planetes & de plusieurs Etoiles fixes pour servir de fondement à tout ce Traité de l'obliquité de l'Ecliptique & de la hauteur du Pôle. Il se sert de ces observations pour trouver les veritables réfractions qu'il n'a jamais pû trouver, & qu'il ne croit pas qu'on trouve jamais par la trigonometrie.

Pour cela il prend la déclinaison, par exemple, de l'Etoile Polaire au dessus & au dessous du Pôle. Celle d'au-dessus est selon son observation, de 87 d. 41 m. 18 s. Celle d'au dessous est 87 d. 46 m. 35 s. Leur difference est 5 m. 17 s. Cette difference devroit être la somme des refractions dans les deux observations : car dans la premiere la déclinaison est diminuée, & dans la seconde elle est augmentée par la réfraction, mais 5 min. 17 sec. paroissent quelque chose de trop fort

avoir quelque erreur qui provi
l'inſtrument dont on ſe ſert p
ſerver. M. Horrebou a trava
traordinairement pendant do
nées pour corriger cette erreu
cer l'inſtrument avec juſteſſ
fin, après y avoir réuſſi à ſon
différence cauſée par les refi
dans les deux obſervations *ſur*
*polaires* ſe réduit à 9 ſecondes.
teur ſuit le même procedé de
tions d'inſtrument dans d'au
ſervations, & détermine ave
coup de ſagacité les vrayes refr
qui leur conviennent. Il don

m. 47 sec. soit qu'on suppose la Parallaxe horizontale du Soleil de 10 sec. avec M. Cassini, ou de 20 sec. avec notre Auteur. Il recherche cette obliquité en supposant la Parallaxe nulle, & en la supposant de 30 secondes, & dans ces deux hypotheses il ne la trouve differente de la précedente que d'une seconde, excedente dans le premier cas, défective dans le second. Il trouve l'élevation du Pôle à l'Observatoire de Copenhague de 34 d. 19 min. 1 sec. Enfin, il donne des Tables de refractions tirées des observations. Il paroît un grand esprit d'exactitude & un grand travail dans tout ce que manie M. Horrebou. Son Livre merite l'attention des plus sçavans Astronomes.

Il le termine par l'Art de l'interpolation où la maniere de remplir une serie numerique par le moyen des secondes differences. Comme cette matiere a été traitée avec beaucoup plus d'étenduë & de plénitude par divers Auteurs, & en dernier lieu par le celebre M. Stirling membre de la Societé Royale de la Grande-Bretagne ;

nous n'entrerons dans aucun détail d'une chose qui n'intéresse que les Geometres du premier ordre, lesquels en sont aujourd'hui pleinement instruits.

## ARTICLE LXXVII.

*TRAITE' DES BENEFICES Ecclesiastiques, dans lequel on concilie la Discipline de l'Eglise avec les Usages du Royaume de France, & le Recueil des Edits, Ordonnances, Declarations & Arrêts de reglement concernans les matieres Beneficiales, & autres qui y ont rapport. Par M. P... G. L.* A Paris, *chez* Langlois, *ruë S. Estienne des Grez, au bon Pasteur ; la veuve* Mazieres ; Jean-B. Garnier *Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques à la Providence*, 1734. *in quarto, trois Volumes, Tome I. page* 693. *sans la Preface, premiere Partie, Tome II. page* 369, *une Table des matieres fort ample, & le commencement du Recueil page* 220, *Tome III. page* 650, *avec la Table des Pièces.*

CE qui n'eſt ſouvent que le langage d'une modeſtie feinte, eſt exactement vrai par rapport à ce Traité. Il n'a été donné au Public, que parce qu'on a perſuadé à l'Auteur, qu'il étoit neceſſaire. M. P... G. content de s'inſtruire ſoi-même n'avoit rien negligé pour remonter aux ſources de la ſcience eccleſiaſtique. Il s'étoit fait pour ſon uſage un Recueil des Loix qui regardent les Benefices: inſenſible à la tentation de s'ériger en Auteur, mais ſenſible au bien de l'Egliſe & à l'amitié, il a cedé aux ſollicitations preſſantes de quelques amis, dont la capacité dans les matieres eccleſiaſtiques eſt univerſellement reconnuë. Il s'agit de nommer feu M. Paulet, ce digne & reſpectable Prêtre, dont l'érudition en ce genre égaloit la ſolide & exemplaire vertu: c'eſt à ce Saint homme, à ce Canoniſte le plus habile de France; c'eſt à ſes inſtances que le Clergé doit l'Ouvrage qu'on lui preſente. Il n'eſt pas le ſeul qui ait travaillé à vaincre la modeſtie de l'Auteur; des Communautez entieres

ſont entrées dans cette pieuſe négociation ; & jamais peut-être il ne parut ſur le même ſujet d'Ouvrage dont plus de connoiſſeurs ayent preſſé la publication.

L'Auteur montre en peu de mots dans ſa Préface de quelle conſequence eſt la matiere qu'il entreprend de diſcuter. Il fait quelques reflexions generales ſur les Caſuiſtes & les Juriſconſultes tant anciens que modernes qui en ont écrit ; & il s'étend un peu davantage ſur les deux Ouvrages les plus récents ; à ſçavoir, les dix-ſept Volumes de M. du Perrey, & un Traité imprimé à Paris en 1721. Parmi les autres Auteurs qu'il parcourt en grand nombre, il diſtingue Navarre, Barboſa, Fagnan, Rebuffe, Dumoulin, Chopin, Duaren, Paſtor, &c. Mais les Etrangers ſe ſont attachés à des principes differens des nôtres, tirés des fauſſes decretales, du texte, des déciſions de la Rote, & des regles de la Chancellerie Romaine, dont pluſieurs n'ont jamais eu en France force de Loy. Les Auteurs François, quoique verſés dans nos maximes,

n'ont pas assez consulté les sources primitives du Droit Canonique, & de la doctrine de l'Eglise, les Ecrits des SS. Peres, les Canons des Conciles, les Decretales authentiques des Souverains Pontifes; & n'ont eu souvent égard qu'aux Loix Civiles; plus attentifs à former des Jurisconsultes que des Canonistes.

L'Auteur convient que de sçavans hommes, qui nous ont donné d'excellents Traités sur la Science Beneficiale, ont évité ce défaut; mais la réunion de ces differentes parties n'est pas l'ouvrage d'un Etudiant : il faut une patience éprouvée pour une lecture si immense; il faut un esprit mûr & exercé pour ranger dans un ordre exact des connoissances détachées, & pour diriger des Ouvrages où la méthode ne regne pas toujours. L'Auteur rend compte au Public des soins qu'il a pris d'abord de s'instruire, & ensuite de se mettre en état d'instruire les autres; & il ouvre à ceux qui aiment le travail une voie sûre pour parvenir à la parfaite connoissance des matieres ecclesiastiques. Ce qu'on verra peut-

tre ici avec plus de plaisir, c'est un extrait précis des onze tomes de la nouvelle Edition des Memoires du Clergé, & un fidele abregé de la discipline ancienne & nouvelle du sçavant P. Thomassin; Ouvrage accompli, s'il étoit plus méthodique, & qu'on lira avec moins de peine & plus de fruit dans le Traité des Benefices que dans trois gros tomes *in-folio*.

Ce Traité est divisé en sept questions; cinq remplissent le premier volume; les deux autres, suivis d'un court Supplément & d'une Table de matieres fort ample & faite avec u grand soin, occupent la moitié d second. Vient ensuite le Recueil d Edits, Ordonnances, &c. au nombre de plus de trois cens soixant C'est la plus ample collection qui a encore paru sur cette matiere; elle terminée par deux Tables qui sero d'une grande commodité pour faci ter la recherche des Pieces.

Sur ce que nous venons de dire cet Ouvrage, on conviendra qu'il peu susceptible d'un extrait dans l formes. En effet pour donner u

même abregée des differens qui y sont traités, il faudroit e les preuves avec quelque ë, & les fortifier de bonnes au-, ce qui nous meneroit au-delà rnes qui nous sont prescrites. ars les personnes qui ne sont ntéressées aux matieres Benefi- s'ennuyeroient assurément à extrait sur ce sujet, quelque qu'il pût être, & celles que ofession où leur interêt oblige nstruire, ne se contenteroient s connoissances superficielles us pourrions leur en donner. ious croyons qu'il nous suffit uer les Points principaux.

s avons dit que l'Ouvrage est :n sept questions; dans la pre- n examine l'origine, la nature speces de Benefices tant secu- e réguliers depuis le souverain :at jusqu'aux Benefices sim- a seconde traite en détail des z necessaires pour en être, des défauts qui rendent inca- de les posseder, & des empê- is qui annulent une provision.

Dans la troisiéme on examine à qu appartient la collation des Benefices La quatriéme instruit des differente voyes par lesquelles un Ecclesiastiqu peut parvenir canoniquement au Benefices. La cinquiéme éclaircit l forme des provisions qui se donnen tant par les Ordinaires que par l Pape. La sixiéme decouvre les cause qui font vacquer les Beneficcs, soi volontairement, soit involontaire ment. Enfin la septiéme établit le Droits utiles & honorifiques des Be neficiers. Le Public sera sans dout bien-tôt persuadé de l'utilité de c travail, & ne souscrira pas à ce que l modestie de l'Auteur lui fait dire d peu de perfection de son Ouvrage.

## ARTICLE LXXVIII.

*LES SOUVERAINS DU MONDE Ouvrage qui fait connoître la Genea logie de leurs Maisons, l'étenduë & le gouvernement de leurs Etats, leu Religion, leurs revenus, leurs forces leurs titres, les lieux de leur résiden ce, leurs prétentions, leurs Armoirie*

*iences & des beaux Arts.* 1451
*rigine des pieces ou des quartiers*
*s composent ; avec un Catalogue*
*Auteurs qui en ont le mieux écrit.*
*velle Edition corrigée, augmen-*
*& conduite jusqu'à la fin de l'an-*
731. A Paris, *chez* G. Cavelier,
*. Jacques près de la Fontaine S.*
*rin au Lys d'or* 1734. *cinq vol.*
*unze.*

t Ouvrage composé en Alle-
iand, traduit & imprimé en
s l'an 1718. ne formoit alors
is volumes ; mais aujourd'hui
ices d'Allemagne seuls rem-
les trois premiers volumes :
-ce l'Etat qui en contient une
d'autres que le reste de l'Euro-
pas si interessé à connoître ;
par rapport aux Ministres des
étrangeres envoyés dans l'Em-
ui doivent sçavoir exactement
tion de ce grand Corps politi-
de ses Membres particuliers.
le au premier volume de l'Em-
, des Electeurs, & des Princes
iastiques.
dée qu'on se propose au sujet

Dans la troisiéme or ... art
appartient la collat ... ant
La quatriéme inst ... u-del
voyes par lesqu ... aux
peut parven ... état.
Benefices. ... ernement
forme d ... endue de ses
tant p ... e ses troupes & de
Pape ... 5°. Ses droits ou préte
qu ... Enfin ses Armoiries dont l'
... onne la meilleure explicati
peut. La Préface de la traduct
met sur tous ces Points une ex
qui la rend préferable, dit l'
*à tant d'autres Ouvrages qui*
*en ce genre* : c'est beaucoup pro
chaque Article finit par une L
grand nombre d'Auteurs où
vérifier tout ce qu'avance
mais pour la vérification o
moins besoin d'une Liste d'O
immenses à lire que de la cita
ticuliere des endroits des Li
éclairciroient ce qui survien
difficultés ou de doutes.

On commence ce premier
par l'Empereur, on indique c
après Louis IV. dernier Emp

la race de Charlemagne 912, & après divers mouvemens l'Empire fut enfin uni l'an 962. au Royaume d'Allemagne dont il n'a point été separé depuis. Après d'autres mouvemens l'Empire vint à Rodolphe de Hapsbourg, tige de la Maison d'Autriche d'aujourd'hui quatre ou cinquiéme aïeul de l'Empereur Albert II. élu en 1438. de la même Maison dans laquelle il est demeuré sans interruption & par ordre de la naissance jusqu'à present.

On fait jurer l'Empereur élû d'observer les conditions marquées en ce qu'on appelle *la capitulation*; elle oblige l'Empereur de prendre dans les affaires de consequence le consentement du Corps Germanique ou du moins des Electeurs; mais s'y tient-il obligé dans ce que lui-même il juge n'être pas de consequence? On ajoute un plan succinct du Gouvernement de l'Empire, dont on n'est pas toujours fort instruit hors de l'Allemagne, & qui néanmoins merite d'être sçû.

Les Païs hereditaires de la Maison d'Autriche dont l'Empereur est Prince, ont un avantage; ils ne sont re-

troupes & de l'argent. Les rev
l'Empereur montent aujour
dit-on ici à plus de soixante m
de florins, depuis l'acquisiti
Etats d'Italie, outre une nouv
position sur les pays d'Autri
monté à sept ou huit million
compter ce que la Diete lui
volontairement, pour des us
terminés & d'autres subsides t
villes libres & de la noblesse
diate de l'Empire.

Les troupes qu'il entretie
même du revenu de ses païs
taires vont jusqu'à 180000 ho
dit-on, y comprenant les gar
sans compter les Milices. Se

divers Etats & Cercles ; elles montoient dans la derniere guerre à 120000 hommes.

L'Empereur fit une *Pragmatique-Sanction* le 19 Avril 1713. au ſujet de ſes domaines propres : afin d'en former un ſeul Etat hereditaire & indiviſible, deſtiné après ſa mort à ſa fille ainée & à ſes Deſcendans ; & en cas de la mort de ceux-ci, aux autres Archiducheſſes dans l'ordre de la ligne d'aîneſſe ou directe ; ce qui appelle dans cet ordre à la ſucceſſion les Electrices de Saxe & de Baviere ou leurs repreſentans ; puis la maiſon de Portugal, & enfin celle de Lorraine. Il a fait approuver cette diſpoſition par ſes propres Etats en 1720, & l'a affermie par la garantie de l'Angleterre 1731, puis de la Hollande, de la Ruſſie & du Dannemark, il la fit même agréer en Janvier 1732. aux Etats de l'Empire ; excepté que les Electeurs de Baviere & du Palatinat & les Evêques de Freſinghen & de Ratisbone n'y conſentirent pas, à cauſe qu'en acceptant cette garantie, diſoient-ils, on s'engageroit à des guer-

res pour des Domaines indépendans de l'Empire. Quoique les nouvelles courantes ayent indiqué plusieurs de ces choses, il est bon de les répéter en des conjonctures qui d'un jour à l'autre peuvent mettre en mouvement toute l'Europe.

Parmi les prétentions de l'Empereur on lui en marque ici, 1°. Sur le patrimoine de S. Pierre. 2°. Sur l'état des Vénitiens qui payoient encore l'an 1509. à l'Empereur Maximilien un tribut de 50 livres d'or; & qu'à-présent ils ne païent plus. 3°. Sur la Prusse. 4°. Sur la Livonie separée de l'Allemagne en 1660. par la faute des Chevaliers *Porte-Glaives*, ce pays venu à la Pologne a passé à la Suede qui le ceda à la Russie ou Moscovie en 1721. L'Empereur comme Archiduc a aussi des prétentions sur le Duché de Frioul; puis sur la Moldavie, la Valachie & la Bulgarie entant que dépendances de la Hongrie.

On vient aux Armes de la Maison d'Autriche, qu'on rapporte dans une disposition differente de celle qu'on rapporta dans l'édition de 1718:

mais ces choses sont si arbitraires & tellement dépendantes du goût des Princes ou de ceux à qui ils laissent le soin de les arranger, que ce n'est pas la peine d'y insister. L'Empereur comme d'autres Princes d'Allemagne porte jusqu'à vingt-huit ou trente armoiries tirées de ses Etats ou prétentions differentes. Si on regardoit de près à ces minuties, on ne trouveroit peut-être pas blasonné assez exactement le second espace qui est un quartier de Hongrie, sçavoir d'azur *à la Croix Patriarchale d'argent attachée à une Couronne en chef d'or* posée *sur une colline à trois coupeaux de Sinople*; car la Couronne n'est point ici *en chef* mais *en pointe*, d'ailleurs elle n'est point attachée, mais seulement placée à l'extremité de la croix : ce qui s'appelle *soutenue* en termes de blazon : L'Empereur prend le titre & les armes d'Espagne, ce qui doit finir avec sa personne. On dit ici que les têtes couronnées donnent à l'Empereur le titre de *Majesté*, & que *lui il ne le donne qu'au seul Roi de France.* N'y a-t-il point d'exemple contraire ?

Les divers Articles sur le sujet de l'Empereur serviront pour indiquer ceux qui regardent les autres Souverains dont il seroit trop long de faire l'exposition : c'est beaucoup si la quantité des sujets nous permet d'observer ce qui pourroit se trouver de plus particulier en quelques-uns.

Les Electeurs du S. Empire Romain ont seuls le droit d'élire l'Empereur sans qu'on voïe clairement comment ce droit a été établi. Plusieurs autres Princes avant la Bulle d'or en 1336, ayant eu part incontestablement à cette élection, ils ont droit de donner des Vicaires à l'Empire, de faire un Corps ou College particulier dans les Dietes, ce qui fait la baze de l'Empire, d'avoir rang immediatement après les Rois, sur tout à la Cour de l'Empereur : Les Electeurs Ecclesiastiques ne peuvent être mis au ban de l'Empire ; & les Electeurs séculiers venant à manquer de posterité masculine, leur Electorat doit être conferé à un autre Prince sans pouvoir être réuni au patrimoine de l'Empire.

L'Electeur Archevêque de Maïence

est Philippe Charles d'Eltz né 1665. élu 9 Juin 1732. Les Chanoines font preuve de seize quartiers; les vingt-quatre premiers avec le Doyen forment le Chapitre, & c'est toujours un de ceux-ci qui est élu Archevêque. Ses revenus se tirent principalement des péages du vin qui passe sur le Rhin devant Maïence; il peut mettre sur pied huit mille hommes d'Infanterie & huit cens de Cavalerie: Le titre de *S. Siege* est donné à l'Archevêché de Maïence par le Pape même, seul Archevêché qui en soit honoré.

L'Electeur Archevêque de Treves est François de Schœnborn né 1682. élu 2 Mai 1729. & depuis Evêque de Vorms 1732. il a des droits singuliers, comme 1°. de s'emparer des fiefs au dessous de six mille marcs d'argent quand l'investiture n'en est pas demandée à temps. 2°. De joüir des biens des enfans mineurs fournissant à leur entretien: Les Chanoines dont seize forment le Chapitre font preuve d'ancienne noblesse; il ne donne que le tiers du contingent des Electeurs pour les frais de l'Empire.

L'Electeur Archevêque de Cologne Clement-Auguste Prince de Baviere, petit fils maternel du Roi de Pologne Sobieski, succeda à son oncle 12 Novembre 1723. en cette dignité, étant déja Evêque de Munster, & depuis Evêque d'Hildesheim, d'Osnabruk, Prevôt de Liege & fait Grand-Maître de l'Ordre Teutonique 1732. Son Archevêché est le plus riche d'Allemagne; ses Sujets ne peuvent appeller aux Tribunaux de l'Empire que pour des causes au-delà de 2000 liv. Le Chapitre est composé de vingt-cinq Chanoines qui doivent être de Maison de Prince ou de Comte excepté huit d'entr'eux qui doivent être Docteurs en Théologie & en Droit; l'Auteur ne marque pas le nombre de quartiers dont ils doivent faire preuve; il me semble que c'est de trente-deux; ils temperent l'autorité de l'Archevêque qui ne peut faire la guerre, ni d'affaire importante sans leur consentement. On omet ici une autre particularité qui valoit la peine d'être observée; comme il a des prétentions de Souveraineté sur la ville

même de Cologne dont il est Archevêque & qui est impériale ; ( ce qui a fait au treiziéme siecle, entre lui & elle, une guerre de près de 30. ans, ) les Magistrats ne souffrent pas qu'il y fasse son séjour, & quelque fois même qu'il y passe plus d'un jour : sa résidence est à Bonn, place forte & capitale de sa Souveraineté. L'Auteur se souviendra dans une autre édition de son livre, d'indiquer l'étenduë des forces & du revenu de ce Prince, comme le promet le titre general de son livre.

On appelle le feu Electeur Duc de Baviere, Maximilien Emanuel, au lieu que d'autres l'appellent Maximilien-Marie, c'est que les Princes d'Allemagne, ont une litanie de noms de baptême, qui les font quelquefois méconnoître l'un l'autre, ou qu'on prend les uns pour les autres. Les Etats du Duc de Baviere sont très peuplés, & on y compte y compris le Haut-Palatinat, jusqu'à 35. Villes grandes ou petites, avec plus de trois millions trois cens mille hommes, ce qui semblera exageré : ce-

qu'à 20. à 30. mille homme:
L'Electeur de Saxe d'auj(
*Frideric Auguste* II., né 169(
Catholique en 1717. succec
pere de même nom en 1733. i
en 1719. Marie fille aînée d
pereur Joseph ; leur fils aîné
né en 1722. a un frere & quatr
Par un privilege particulier d
pereur & de l'Empire, on n
point des arrêts rendus au D
Saxe en fait de justice. Le pa
plus fertile de l'Allemagne &
peuplé ; il y a des mines d'or
gent, dont l'Electeur tire le di
ses revenus montent, dit-on
millions d'écus ; s'il joignoi

& 20000. de milice, outre le ban, arriere ban, les mineurs & les *chasseurs*, obligés en tems de guerre à prendre les armes ; ces particularités qu'on peut sçavoir d'ailleurs, se rappellent volontiers à l'esprit dans les conjonctures presentes. Quoique l'Electeur & son pere se soient declarés Catholiques ; les Princes de Saxe & leurs sujets sont Lutheriens.

L'Electeur de Brandebourg, Roi de Prusse né en 1688. épousa en 1706, *Sophie* d'*Hanover*, sœur de l'Electeur d'Hanover d'aujourd'hui Roi d'Angleterre; *Frideric* leur fils né en 1712. fut fiancé en Mars 1732. avec Elisabeth de Brunsvik Bevern, fille de Ferdinand Albert, il a trois freres nés depuis 1726. & sept ou huit sœurs. Le pere de l'Electeur prit le premier de sa Maison en 1701. le titre de Roi de Prusse, & peu après sa mort en 1713. son fils a été reconnu universellement pour tel à la paix d'Utrecht 11 Avril 1713. On sçait la puissance de cet Electeur dans l'Allemagne, dont il possede environ la septiéme partie, & en divers cercles ;

met pas qu'aucun de ses
se fasse annoblir sans son con
ment par l'Empereur. Parmi se
breux domaines, étoient ceux
succession du Prince d'Orang
d'Angleterre, ouverte en 17
chef de son aïeule N. de
Orange; il a eu là-dessus de
procès avec le Prince de Nassau
institué heritier : ils furent te
par un accommodement signé
ren 16. Juin 1732. Le Roi de
avoit cedé au Roi de Franc
Principauté d'Orange, ce qui
lut la principale partie de la

branche de *Neufbourg*, qui vint
l'Electorat par l'extinction de la bran
che aînée éteinte en 1685. en la per
sonne de Charles Electeur Palatin
frere de feu S. A. R. Madame la Du
chesse d'Orleans : comme l'Electeu
d'aujourd'hui n'a point de fils vivan
il auroit été bon de marquer que
succession à l'Electorat du Rhin, r
garde la branche de Sulsbach, sepa
rée depuis trois ou quatre degrés d
celle de Neufbourg. Le chef de
branche de Sulsbach, quand not
Auteur écrivit son Ouvrage, étoit, o
le Prince Théodore mort en Juill
1732. ou son fils *Jean-Christien* Prin
ce Palatin de Sulsbach, mort un a
après son pere, le 20. Juillet 173
ce dernier n'a laissé qu'un fils qu
eut de sa premiere femme Marie He
riette heritiere de Bergopsom, fi
du Comte François-Egon de la To
d'Auvergne, & niéce de l'Arch
vêque de Vienne premier Aumon
du Roi : ce fils unique est Charl
Philippes Theodore Prince Palati
né le 10. Decembre 1724. L'Electe
Palatin entretenoit dans la derni

guerre 12000. hommes de troupes reglées ; il est chef en general de la grande Maison de Baviere, separée de la branche Ducale, depuis Louis Duc de Baviere, élu Empereur il y a plus de 400. ans.

On vient ensuite au dernier Electorat créé, dont l'Electeur est aujourd'hui Roi de la grande Bretagne ; on sçait assez ce qui regarde sa Maison, pour en rien dire ici non plus que des autres Princes d'Allemagne, dont le simple indice nous meneroit trop loin : ce que nous avons dit des précedens, montre ce qu'on peut en cet Ouvrage, aprendre de tous les autres. Après les Electeurs, on rapporte les Princes ecclesiastiques, dont on marque aussi la Famille, ils sont de quatre sortes. 1°. Les Archevêques avec le grand Maistre de l'Ordre Teutonique. 2°. Les Evêques. 3°. Les Abbés. 4°. Les Abbesses : plusieurs prélatures ayant été secularisées à la paix de Munster en 1648. on ne trouve plus ici parmi les Archevêques, que ceux de Saltzbourg & de Besançon ; il semble même que

l'Auteur auroit pu se dispenser d'y mettre Besançon, depuis que la Franche-Comté a été cedée en toute souveraineté à la France, & qu'elle ne fait plus partie de l'Empire : mais il en parle, dit il, par rapport à l'ancien ordre de cet Etat, & à la qualité de Prince de l'Empire, que conserve l'Archevêque de Besançon: par la même raison, il auroit pû mettre bien d'autres prélatures qu'il a omises encore avec plus de raison. Nous observerons à cette occasion, qu'il blasone les armes de l'Archevêque d'aujourd'hui Antoine de Blitterlovie *de Montclet, de gueule à une Aigle éployé d'or* : Néanmoins dans les regles heraldiques, on ne donne l'attribut d'*éployé* qu'à une aigle à deux têtes ; ou bien il faudroit dire que tous les Aigles usités dans le Blason sont éployés, ce qui n'est pas admis. En supposant de l'Empire l'Archevêque de Besançon, il auroit rang après l'Archevêque de Saltzbourg, & avant le grand Maître de l'Ordre Teutonique. Pour les Evêques qui ont voix à la Diéte, ils sont

au nombre de vingt-un, que v
ſelon leur rang, 1. Bamberg
Veirtzbourg, 3. Worms, 4. Ai
tedt, 5. Spire, 6. Straſbourg. (I
vêque quoique ſujet du Roi, eſt
tuellement Prince de l'Empire, ay
des terres en Allemagne dont i
demeuré ſouverain,) 7. Conſtar
8. Auſbourg, 9. Hildesheim,
Parderborn, 11. Freyſengen,
Ratiſbone, 13. Paſſau, 14. Tre
15. Brixen, 16. Baſle, 17. Liég
18. Oſnabruk, 19. Munſter,
Lubek, 21. Coire. Il y a des Pré
non Evêques, & Princes au nom
d'onze, parmi leſquels ſont t
Prévots, & le Grand-Maître ou Ba
de l'Ordre de Malte, les autres ſ
Abbés; les Abbeſſes ſont au no
bre de treize.

Le ſecond volume contient
Princes ſeculiers de l'Empire. Qu
que inégalité de naiſſance ou de p
ſance qu'il y ait entre eux, l'égal
eſt entiere par rapport à la valeur
voix que chacun a dans la Dié
Leur rang a été reglé en 1728., p
le Conſeil Aulique, ſuivant les co

titutions de l'Empire : sur quoi on observe que la seule qualité de Prince de l'Empire Romain, conferée par l'Empereur, ne suffit pas pour avoir rang, voix, ni séance à la Diéte; il faut qu'ils soient reconnus posseder dans l'Empire, les Domaines exigez par la loi : touchant leur rang, Voici comme il fut reglé.

1°. Entre les Princes qui ont voix & séance à la Diéte, on donne le pas aux Princes Regens, avant ceux qui ne le sont pas actuellement; quand même ceux-ci seroient d'une plus ancienne création que ceux-là; 2°. Entre les Princes régens, ceux qui sont plus anciennement admis à la Diéte, ont la préseance sur d'autres qui seroient plus anciennement créez Princes. 3°. A l'égard des Princes qui n'auroient encore ni voix ni séance à la Diéte, la préséance est pour ceux qui sont d'une plus ancienne création : de sorte qu'en ce cas, un Prince cadet d'une Maison, précede le chef d'une Maison d'une création moins ancienne : comme on ne connoît pas toujours en France

ces diſtinctions de rang d s Princ d'Allemagne, nous avons cru qu'c la verroit volontiers ici On diſtingu les Princes d'ancienne création cet ordre. 1°. Les Palatins du Rhi 2°. Les Ducs de Saxe. 3°. Les Ma graves de Brandebourg. 4°. Les Du de Brunſwick. 5°. Les Ducs de Me kelbourg. 6°. Les Ducs de Wirten berg. 7°. Les Lantgraves de Heſ 8°. Les Margraves de Bade. 9°. L Ducs de Holſtein. 10°. Les Princ d'Anhalt. On obſerve ſur l Princes de Saxe, de la branche a née dite *Erneſtine*, que toute priv qu'elle a été de l'Electorat par l'Em pereur Charles-Quint, elle jouit e core de près de quatre millions revenu; mais ſes forces ſont affo blies par beaucoup de partages di rens de leurs Etats, qui font aut de diverſes Cours à entretenir.

Les autres Maiſons de Princes, nombre de 21. ſont de nouvelle cr tion; ſçavoir les Princes, 1. d' remberg Ducs, 2. d'Hohenzolle 3. Lobkovits, 4. Salms, 5. Di trichſtein, 6. Naſſau, 7. Averſbe

8. Ostfrise, 9. Furstemberg, 10. Schwartzemberg, 11. Oettingen, 12. Lichtenstein, 13. Picolomini, 14. Porcia, 15. Schwarburg, 16. Hamberg, 17. Waldec, 18. Mansfeld, 19. Trautshon, 20. Louvestein-Verthein, 21. La Tour.

Le troisiéme volume, qui est encore de l'Allemagne, contient, 1°. Les Comtes, 2°. Les Villes libres & Immediates de l'Empire.

Les Comtes joüissent des droits de Regale, à proportion de leurs domaines comme les Princes. Plusieurs Comtes obligés de rendre hommage personnellement à certains Princes, ont droit de prendre séance à côté d'eux dans les Diétes, ou un nombre de Comtes sont rangés sur un banc particulier. Il n'y avoit d'abord que deux bancs, chacun desquels a une voix dans les Diétes; sçavoir le banc de Vétéravie, & le banc de Suabe. Les Comtes de Franconie ayant remontré qu'ils avoient eu autrefois droit de suffrage, ils y furent rétablis en 1640. à la Diéte de Ratisbone. Les Comtes de Vestphalie

& de la Basse-Saxe, prirent occasion de demander à faire aussi un banc à part pour certaines raisons : ils furent reçus favorablement en 1654. & firent le quatriéme banc des Comtes aux Diétes de l'Empire. On trouve ici la Liste des Comtes & leur Famille.

Les Villes *libres* de l'Empire, sont indépendantes de tout Seigneur ou Etat particulier, & sujettes immédiatement à l'Empire ; elles font deux bancs, celui du Rhin qui n'a plus que 14. Villes, le nombre en ayant été diminué par les dix cedées à la France. Le banc de Suabe en a trente-sept : on n'y comprend point la Ville de Hambourg. Le Roi de Dannemark prétendant droit à sa souveraineté, il vint contre elle en 1679. les armes à la main, pour en éxiger l'hommage. La France & le Duc de Zell-Brunsvik, offrant leur médiation, on fit un traité d'*Interim*, jusqu'au tems d'un traité à l'amiable ; cependant la Ville promit au Roi un respectueux dévoüement, & de ne point souffrir qu'il lui fût fait aucun

ıe cependant pour réparer les
ue l'on pourroit avoir faites,
roit au Roi 220000. écus.
36. le Roi de Dannemark fit
el es expeditions militaires
nbourg, réprefentant à la
l'Empire, que c'étoit à rai-
ertains torts qu'il dit avoir
L'affaire eft demeurée inde-
quoique cette Ville des plus
ables, par fa grandeur & fon
e, ait été declarée en 1618.
re de l'Empire par la Cham-
eriale, elle n'a voix ni féan-
Diéte à caufe des oppofitions
de Dannemark.
eût juger des autres Souve-
monde, renfermez dans les
rniers de nos cinq volumes,
e nous avons tiré des trois
fur l'Allemagne, qui eft
monde de Souverains pe-
rands; & qui par-là eft plus
à démêler que les autres.

*pionem M ffeium , de ra*
*cis Sorbonici seu Biblio*
*phabetica quam adorna*
*Epistolis Sancti Augustini*
*inventis & editis* C'est-à-

LETTRE DE PLUS
Docteurs de la Maison
de Sorbonne , à M le
Maffei , touchant la Bib
alphabetique , à laquell
vaille en Sorbonne.
éclaircissement sur les
tres de Saint Augustin
ment trouvées & im
brochure *in-quarto*

de la Maiſon de Sorbonne, de lui expoſer le deſſein d'un Ouvrage, qui depuis trois ans, fait le ſujet de leur étude & de leurs recherches. Ces Meſſieurs pleins de déference pour l'illuſtre Sçavant, qui s'intereſſe à leur travail, ſe ſont fait honneur de lui en dreſſer les plans dans un écrit en forme de Lettre dattée du 25. Fevrier 1734. & ſignée par Meſſieurs Salmon, de S. Aubin, Delalande, Digaultray, de Villevieille, Docteurs de la Maiſon & Societé de Sorbonne. En liſant cette Lettre, nous avons crû qu'il falloit en donner un extrait qui eût preſque l'étenduë d'une traduction, parce que tout y eſt intereſſant, & neceſſaire pour bien entendre le projet de ces Meſſieurs.

Ils avouent d'abord que l'ouvrage qu'ils ont entrepris, n'a que des épines pour les Auteurs; qu'il n'aura même rien de fort attachant pour ceux entre les mains de qui il tombera dans la ſuite; ſon utilité ſeule en fera tout le prix; avantage eſſentiel qui ſoutient également les Au-

teurs, dans la carriere difficile où ils sont entrés, & qui doit piquer d'avance la curiosité des lecteurs judicieux.

Il s'agit de reformer un abus, que la trop grande licence de faire des livres & d'imprimer, a introduit dans la république des Lettres. On est inondé aujourd'hui d'une multitude presque infinie de gros volumes, qui s'annoncent sous les titres repetés cent fois de collections, de supplémens, d'anecdotes, de bibliotheques, de paraphrases, de fragmens, d'annales, de découvertes, de pieces choisies, &c..... Combien ne se multiplient point les éditions des SS. Peres, les réimpressions des Actes des Conciles? Les tomes croissent sous la main des éditeurs, leur nombre effraye ceux même qui ont le plus de penchant pour l'étude de l'antiquité. On aime mieux supposer que tout y est judicieusement placé, que de consacrer son tems & ses veilles, à relever ce qui pouroit s'y rencontrer de défectueux. Cependant quelle faute est comparable

à celle qui se glisse dans la plûpart de ces livres, qu'on nous vend comme nouveaux ? Les éditeurs accablés du poids de tout l'Ouvrage, ne peuvent rechercher avec tout le soin qui seroit necessaire, les differentes pieces qui ont déja été imprimées ; il faudroit un tems infini pour foüiller dans toutes les éditions, & pour s'assurer de ce qui y est ou de ce qui n'y est pas. Ce tems leur manque, & qu'arrive-t-il ? C'est qu'ils hâtent leurs éditions, & qu'ils nous redonnent plus d'une fois les mêmes choses, sous le titre de pieces enfoüies jusqu'ici, & qui voyent le jour pour la premiere fois.

Les Auteurs de la Lettre à M. Maffei font sentir ici les consequences de cet abus. Dans quel embarras, disent-ils, cela ne jette-t-il point les Auteurs & les Lecteurs ? S'agit-il d'attribuer à quelque ancien Ecrivain cet Ouvrage prétendu ressuscité ? Aussi-tôt les Sçavans prennent parti pour celui-ci, ou pour celui-là, & souvent ce n'est ni l'un ni l'autre ; c'est un troisiéme avoüé & re-

connu dans quelque ancienn
tion , que personne n'a con
Tantôt on met sous le nom d
sieurs , ce qui n'est sorti que
plume d'un seul ; tantôt sur la fo
manuscrit trouvé dans un co
Bibliotheque , on presente au
des écrits tronquez & pleins d
tes , tandis qu'on les a compl
fort éxacts dans un bon éxem
imprimé il y a deux cens an
fait des Commentaires , des I
tations , des notes sans fin s
endroits très obscurs , à la
dans un vieux manuscrit à dem
gé de vers , mais très clairs
intelligibles dans les premiere
tions faites sur d meilleurs M
res. Et quel chaos ! quelle conf
soit dans l'Histoire profane ou l
siastique , soit dans toute aut
pece de litterature !

Ces réflexions, ajoûtent Me
les Docteurs , avoient fait naî
pensée à un Docteur de la Mai
Sorbonne , de dresser une Bibli
que generale, où toutes les piece
persées ç'a & là dans les diffe

éditions, anciennes & récentes, ſeroient indiquées par ordre alphabetique, & rangées ſous les noms de leurs veritables Auteurs. On juge bien qu'un ſeul homme, n'auroit pû ſuffire à un travail ſi immenſe. Bientôt les Auteurs de cette preſente Lettre, entrerent dans ce deſſein, & reſolurent de l'executer dans toute ſon étenduë, ſe reſervant néanmoins la liberté d'y changer ce qu'ils jugeroient à propos, pour le perfectionner davantage.

C'eſt donc aujourd'hui le travail, qui remplit tous les momens que d'autres occupations toujours importantes & agreables au public, peuvent laiſſer à ces Meſſieurs. L'utilité de ce grand Ouvrage, eſt évidente. Avec le ſecours de cette Bibliotheque alphabetique, on trouvera tout d'un coup dans ſon cabinet, tous les Ouvrages détachés qu'on ne rencontroit auparavant qu'avec une peine extrême, ou qu'on ne cherchoit pas même parce qu'on ne croyoit pas les avoir. *On ſera au fait de tout ce qui a été imprimé* juſqu'à preſent, &

de toutes les éditions qui en ont été faites ; cela rendra attentifs les faiseurs de Collections, à ne donner la qualité d'Ouvrages tirés des tenebres de l'antiquité, qu'à ceux qui la meriteront effectivement. On verra reparoître quantité de petits morceaux de toute sorte de litterature, qui auroient peut-être été oubliés dans la suite, & qui peuvent cependant beaucoup servir aux Histoires generales & particulieres. Enfin on sera bien aise de retrouver là les noms propres de plusieurs Familles ou Personnages illustres, qu'on ne connoissoit que par leurs noms de baptême. On consultera pour cela fort exactement les Chartres & les Titres des grandes Maisons.

Messieurs les Docteurs de Sorbonne, tracent ensuite l'ordre de leur Bibliotheque. D'abord on met le nom de l'Auteur, ensuite le sujet de la piece auparavant dispersée, & la citation de tous les endroits où elle se trouve. Viennent immédiatement après les fragmens du même Auteur ; l'on y ajoûte des notes cri-

uand on les croit neceſſaires;
lqu'un a travaillé ſur la mê-
iere, on l'indique exacte-
Quand on a déja donné au
ne piece ſous le nom d'un
de qui elle n'eſt pas, on
à ſa place, & on renvoye
du faux Auteur à l'endroit
it occuper. On trouve à la
vis-à-vis chaque article, le
l'Auteur a vêcu, & où il a
ec les noms des Papes, Em-
, & Rois du même ſiecle. A
a une Table des Matieres;
ıoyens deſquelles, on pour-
'er les noms des Auteurs
nore, & les conſulter ainſi
ıue ſujet que ce ſoit, qu'on
ravailler.

Meſſieurs les Docteurs de
e, ne ſe contentent pas de
ıir fait ſentir en general l'u-
leur projet; ils le font tou-
loigt par quelques exemples
pans. Le ſçavant P. Mabil-
deuxiéme tome de ſon Ou-
ntitulé *Analecta*, page 19.
*Paris 1676*. rapporte une

ques de Novare, on ne trouv
de S. Laurent. Grand sujet
pute entre les Sçavans; on co
on compare de part & d'autr
te Homelie se trouve dans
chives de la Cathedrale de I
elle paroît être du même A
que l'Homelie de l'Aumôn
attribuë à un S. Laurent Pr
Martir de Novare. Là-dessus
nonce qu'elle est effectiveme
S. Laurent de Novare, mai
ment Prêtre & non Evêque d
Ville. Les Bollandistes eux-m
avec leur critique severe, ne m
point les deux Partis hors d

lon, eſt differente de celle qui eſt dans les éditions de S. Chryſoſtome, & que perſonne n'a pris la peine de la comparer avec le Grec

Dom Marténe fournit un autre exemple dans ſon Livre, intitulé *Theſaurus Anecdotorum*, tom 5. col. 377. On trouve là 11. Homelies qu'il rapporte ſous le nom de Bede, & qu'il donne comme une découverte récente. Cependant la onziéme ſur ces paroles. *Aſcendens Jeſus in naviculam*, eſt attribuée à Origene dans un recüeil d'Hom. des SS. PP. à Bâle 1493. à Cologne 1546. dans la Bibliotheque des Prédicateurs de Combefiſe, tom. 1. pag. 740. & enfin dans les Ouvrages d'Origene, à Paris 1619. Et dans tous ces endroits-là, elle eſt plus correcte que dans la Collection de Dom Martin; ſix autres de ces 11. Homelies, ſçavoir la ſeconde, la quatriéme, la cinquiéme, la ſixiéme, la ſeptiéme, la neuviéme, ſont dans l'édition de Béde, à Cologne 1612. Le même Dom Marténe a donné encore comme une rareté dans ſon tome 9. plu-

sieurs questions sur la Genese, lesquelles se trouvent dans la même édition de Béde, tom. 8. col. 78.

Par une inadvertance toute semblable, M. Hoffman a mis dans sa nouvelle Collection de Lipsik 1731. tom. 1. pag. 677. le Memoire du Cardinal Bellarmin, au Pape Clement VIII. & il avance hardiment qu'il n'avoit point été imprimé jusqu'ici. Cependant dès l'an 1676. M. Claude de la Place l'avoit publié dans un Livre intitulé de la Regularité des Clercs, pag. 591.

Mais Messieurs les Docteurs de Sorbonne citent un exemple encore plus intéressant, parce qu'il tombe sur un Ouvrage, qui a encore la grace de la nouveauté. On a trouvé depuis peu dans le Monastére de Gottwic deux Lettres sous le nom de S. Augustin. Elles ont été d'abord imprimées à Vienne en Autriche, & tout recemment encore à Paris. Le P. Benedictin qui en est l'Editeur, décide tout d'un coup, qu'elles sont de S. Augustin, parce qu'elles se trouvent indiquées dans le

alogue, que Possidius a dressé Ouvrages de ce Pere ; & que celle est adressée à Optat, a été citée de grands éloges par S. Fulgen- La question seroit encore de sça- si les Lettres trouvées nouvelle- nt, sont les mêmes dont parlent idius & S. Fulgence ; & c'est ce l'Editeur ne se met seulement en devoir de prouver. » Pour la remiere, disent Messieurs les Doc- urs, la question demeure in- écise, car nous n'avons rien en- ore qui nous montre bien claire- ent qu'elle soit de S. Augustin ; ais pour la seconde adressée à Optat, il est évident qu'elle est u S. D. & qu'elle preuve en vons nous ? C'est qu'Eugyppius, ui vivoit sur la fin du cinquiéme ecle, & qui a fait un recüeil des Ouvrages de S. Augustin, rap- orte une grande partie de cette ettre à Optat. C'est au chap. 345. ol. 101. édit. Colon. 1542. ce agment est plus correct en quel- ues endroits, que la Lettre entiere ouvée à Gottwic, & par conse-

» quent que les éditions faites à » Vienne & à Paris. » Comme l'Ouvrage d'Eugyppius est fort rare, Messieurs les Docteurs ont jugé à propos de joindre à leur Lettre, ce fragment tout entier de la Lettre à Optat, & de mettre au bas les differences de l'exemplaire d'Eugyppius, avec la nouvelle édition des Peres Bened.

## ARTICLE LXXX.

*REPONSE DU P. SARRABAT, aux Objections du Pere Haulzein Jesuite Allemand, contre son Systeme de la Salure de la Mer.* V. les Mémoires de Fevrier 1729. & de Janvier 1730.

QUoique je n'aime point à copier ni à passer pour copiste, je suis cependant charmé, lorsqu'il m'arrive de me rencontrer avec de grands Hommes; ainsi loin de me tenir offensé, de ce que le P. H. prétend d'abord que mon Systeme n'est autre que celui de Gassendi, je me fais honneur d'avoir pensé comme

t illustre Philosophe. D'ailleurs je s persuadé que si le P. H. avoit eu ı Dissertation, il auroit reconnu bonne foi, que pour avoir dit rès Gassendi, & s'il le veut encore rès Théophraste, que la Mer n'est ée que par les sels qui lui viennent s terres; ce n'est pourtant pas d'a-ès eux que je l'ai dit, que la con-sion est a peu prés la même de rt & d'autre, mais que le systeme tout different: peut-être même trouveroit-il pas si fort hiperbo-ue la reflexion obligeante, par la-elle le Journaliste termine l'extrait ma Dissertation. Je viens aux ficultés.

1°. Si mon Systeme est veritable, nc les fleuves & les lacs doivent is être salés plus ou moins selon differentes qualités de leurs lits.

Si par le terme de salé, on en-ıd que leurs eaux sont impregnées sels, sans doute ils le sont tous, crois même l'avoir prouvé suffi-nment: que s'ils ne paroissent pas s au goût, c'est que comme le narque le R. P. *eadem aliis atque*

*aliis salsa & dulcia sunt.* Le gc
n'est donc pas toujours un juge su
sant, pour distinguer les sels par to
où ils se trouvent ; & telle ch
peut-être salée sans qu'elle le paroi
au goût.

2° Je reconnois après Kirker,
circulation & communication
fleuves avec la Mer, & de la M
avec les fleuves. J'admets encore
les eaux de la Mer, en remont
aux sources des rivieres, se filtr
à travers les canaux souterrains,
où elles passent ; & que par cette
tration, elles se dépoüillent de le
sels & des autres principes héte
genes. Surquoi le P. objecte,
loin de s'en dépoüiller, elles
vroient en prendre davantage, p
que la terre est pleine de sels ; &
mesure qu'elles se mêlent plus i
mement à la terre, elles doivent d
mon systeme devenir plus salées.

Cela suivroit en effet de mon
teme, si j'avois avancé que tout
sel dans la terre, & que la plus
tite quantité d'eau fût capable d
parer les sels des principes terre

i ils se trouvent fixés. L'action du
u central, éleve les eaux en vapeurs
tenuées par une infinité de tuyaux
pillaires, que forment entre elles
's matieres terrestres souvent de-
iées de sels ; ou tout au moins,
ınt le sel est trop fixe, pour pou-
ir en être separé par les vapeurs
ȝeres qui passent à travers. Le P.
, a sans doute apperçu d'avance la
rce de cette réponse, & c'est appa-
mment pour cette raison qu'il se
tranche à dire ;

3°. Qu'au moins à leur embou-
ıure, les fleuves doivent être plus
lés qu'à leur source ; s'il entend
ulement qu'ils doivent être plus
ıprégnez de sels, la conclusion est
ste, & nous sommes parfaitement
accord, à un point près ; c'est
ıe le P. tourne en objection, ce
ıe j'ai cru pouvoir tourner en
euve.

4°. Le sel des terres, ne commu-
que que difficilement son goût salé
ıx eaux. Le sel fertile dit le P. H.
t aussi commun en Allemagne, que
*peuvent* être les matieres bitum

neuses & metalliques ; neanmoins, continuë-t-il, parmi la quantité de sources acidules & sulfureuses, dont l'Allemagne abonde, il n'y en a qu'une seule d'un goût salé-amer, laquelle encore ne lui est connuë, que sur le rapport des *Conimbres.* (*a*)

Pour moi, mon R. P. sans avoir foüillé dans les Commentateurs d'Aristote, j'en connois bien davantage, & votre Allemagne est plus riche en sources salées, que vos Docteurs Portugais ne semblent l'insinuer. Agricola, (*b*) Kirker, (*c*) Cæsius, (*d*) en citent un grand nombre dans l'Austriche, le Tirol, la Thuringe, la Saxe, la Souabe & ailleurs. M. Hoffman en dernier lieu, a decouvert à Hall une source d'eau amere : les Journaux de Leipsic, ne manquent pas de pareilles décou-

(*a*) *Conimbricenses*, les Docteurs de l'Université de Conimbre, qui ont commenté le texte d'Aristote.

(*b*) *Agricol. ch.* 1. *de natura eorum qui effluunt ex terra.*

(*c*) *Mund. subt.* 610. *sect.* 4. *ch.* 11.

(*d*) *Cæsius Mineralog.* l. 3. c. 2. *sect.* 4.

s. En eſt-ce aſſez, M. R. P.
oppoſer aux Commentateurs
iſtote, & pour conclure que les
peuvent auſſi-bien recevoir des
erreſtres, le goût ſalé & amer,
les goûts particuliers des autres
eres minerales.

. Le P. H. forme contre mon
me, un cinquiéme *argument*,
ſe reduit à ceci. Si ce ſyſteme
veritable, les eaux de la Mer
evroient pas être par tout d'un
e goût, ni également ſalées: or
ſont par tout d'un même goût,
alement ſalées, donc le ſyſteme
ux. Je repons, ſi mon ſyſteme
eritable, les eaux de la Mer ne
ent pas être par tout d'un même
, ni également ſalées: or c'eſt
it qu'elles ne ſont pas par tout
même goût, ni également ſa-
donc mon ſyſteme eſt veritable,
umoins ne peut être convaincu de
par cet endroit. La plûpart des
geurs, atteſteront la verite de
ſeconde propoſition, & le P.
er l'avoit déja prouvé dans ſon
ide ſouterrain. (*a*)

C. 3. ſect. 3. c. 4.

6°. J'avoüe qu'il eſt difficile d'expliquer, comment un corps plus peſant qu'un liquide, peut cependant s'y tenir ſuſpendu, & y demeurer en diſſolution; & c'eſt de cette difficulté, que le P. H. tire ſa ſixiéme objection. Mais après tout, c'eſt un fait & un fait conſtant, que le ſel quoique plus peſant que l'eau, ne laiſſe pas de s'y diſſoudre; & quand tous les Phyſiciens deſeſpereroient de pouvoir l'expliquer, la choſe n'en ſeroit pas moins veritable, & mon ſyſteme ſubſiſteroit toujours dans ſon entier.

7°. Le R. P. après avoir dit, comme par objection, que je n'ai pas aſſez bien examiné ce point fondamental de mon ſyſteme, que le ſel de la Mer peut en être ſeparé; il ajoûte, apparemment par politeſſe, que je ne laiſſe pas de ſoutenir & d'expliquer d'une maniere plauſible, comment la Mer ne s'eſt ſalée que par ſucceſſion de tems: cependant comme ces deux points ſont tout-à-fait liés enſemble, ainſi qu'il le reconnoît lui-même, la bonté qu'il a

de regarder le ſecond comme aſſez bien prouvé, me diſpenſe de la peine de prouver le premier, ou dumoins d'ajoûter de nouvelles preuves à celles que j'en ai déja apportées dans ma Diſſertation.

8°. Dans la ſuite des rémarques, je trouve encore deux objections contre moi; l'une que c'eſt à tort, que j'attribuë aux ſels de la Mer ſon excès de peſanteur ſur les rivieres, puiſqu'il y a des rivieres dont les eaux ſans être ſalées, ſont plus peſantes que d'autres; la ſeconde, ſur la doſe ou quantité de ſel neceſſaire pour ſaler la Mer, où le R. P. prend 200. pieds pour profondeur moyenne de ſes eaux, meſure qui paroîtra bien courte à nos Marins. Je reponds ſur le premier article qu'il peut ſe faire, que d'autres principes augmentent la peſanteur ſpecifique des eaux; mais qu'il eſt ſûr, que le ſeul mélange des ſels qui s'y tiennent en diſſolution, ſuffit pour cet effet. Pour le ſecond, je crois l'avoir aſſez bien diſcuté dans ma Diſſertation, pour être en droit d'y renvoyer ceux qui

faler l'eau de la Mer ; il en l
vention , & l'attribuë à Plin
un nouveau procès à vuider
quel je n'ai garde de prono
n'en est pas de même, de l'élo
fait du traité de la pesanteur
selle : j'y souscris de tout mon
c'est un systeme suivi , plein
neuves, grandes & lumineu
suis ravi que le P. H. se tro
d'accord avec moi , & qu'il n
nisse l'occasion de marquer
singuliere que je fais de l'Au
Traité.

J'ai regretté à la fin , que l
n'ait pas eu le loisir d'éten

réüssit souvent mieux à établir un systeme qui lui soit propre, qu'à attaquer ceux que d'autres ont établis. Si une Dissertation pouvoit lui être de quelque utilité pour cet effet, il pourroit dans quelque tems la trouver imprimée plus correctement dans un recüeil d'Essais, & d'observations Physiques, que je me dispose à donner au Public : il y trouvera encore la Dissertation sur l'origine & les variations des Vents, pour laquelle l'Academie de Bordeaux s'est declarée, en m'honorant pour la troisiéme fois de son suffrage,

## ARTICLE LXXXII.

*REMARQUES HISTORIQUES & Critiques, &c. Par M. Tindal: & Abregé Historique de Rymer, par M. de Rapin Thoiras.*

Suite de l'article LXVIII. du mois de Juillet.

LE second tome de l'abregé de *Rymer* par M. de Rapin, commence par le tome sixiéme du recüeil

de Rymer, & contient les 11. suivans, jusqu'au dix-septiéme inclusivement, qui est le dernier. Ce sixiéme tome n'embrasse que 16. années du Regne d'Edouard III. depuis l'année 1357. jusqu'à la fin de 1372. c'est le plus beau de ce regne. Edouard après avoir gagné la bataille de Crecy sur Philippe de Valois, & pris Calais; eut encore le bonheur de voir prisonniers à sa Cour, le Roi d'Ecosse, & le Roi de France *Jean*, surnommé *le Bon*.

C'étoit le Prince de Galles, *Edouard le noir*, qui avoit pris ce dernier à la malheureuse journée de *Maupertuis* près de Poitiers. Ce jeune Heros n'oublia rien de ce qui pouvoit rehausser l'éclat de sa victoire, en la rendant aussi modeste pour sa personne, que fastueuse pour celle de son prisonnier, qui se seroit bien passé de l'entrée superbe qu'on lui fit faire dans la ville de Londres, monté sur un superbe coursier; tandis que son vainqueur, monté à côté de lui sur un petit cheval, recüeilloit avec un respect plein de délicatesse ou de

infiniment, les applaudissemens qu'on prodiguoit à ce double triomphe.

Le Prince de Galles en ayant eu tout le brillant, Edouard n'oublia pas le solide. Sur le plan même de son fils, il porta d'autant plus haut ses prétentions, qu'il sembla y mettre plus de moderation. Le but de la guerre qu'il faisoit à la France, étoit d'en usurper la couronne. Il sembloit l'avoir enfin conquise, en prenant le seul qui pouvoit actuellement la lui disputer. Il crut donc, ou fit semblant de croire qu'il faisoit un grand sacrifice, en offrant de relâcher le Roi pour une partie de son royaume; comme si en retenant le Roi, la couronne ne lui auroit pas échapé toute entiere, pour retomber naturellement sur la tête du Dauphin, qu'Edouard ne tenoit pas, & qu'il ne tint jamais.

Edouard étoit dans le fond si peu moderé, que le Dauphin, ni les Etats du royaume, ne crurent pas pouvoir accepter le traité, qu'il avoit comme forcé son prisonnier de con-

clure avec lui. Il y avoit eu d'abord une tréve : ce refus recommença la guerre de la part d'Edouard, qui n'avoit vraisemblablement exigé des conditions si peu recevables, que pour avoir droit d'en exiger de plus dures les armes à la main ; il debarqua en France avec une Flote de mille vaisseaux, qui portoit cent mille hommes. Il ravagea la Normandie, la Champagne, une partie de la Bourgogne, & l'Isle de France, sans pouvoir s'établir nulle part, ni attirer le Dauphin à aucune action décisive. Enfin son armée ayant partagé les maux qu'elle faisoit, & s'étant ruinée à force de ruiner les lieux de son passage ; & le ciel ayant par un orage effroyable, paru à Edouard même, reprouver l'excès de son acharnement ; le traité de Bretig[ny] termina la guerre, & remit Jean [en] liberté.

Ce traité étoit encore trop for[t] pour pouvoir être jamais exé[cuté] dans son entier. Dans ces sortes d'[oc]casions trop favorables à l'ambi[tion] une vraïe moderation est peut-ê[tre]

parti le plus sûr, comme elle est le plus honorable. Charles-Quint dans la suite, manqua de cette politique aussi-bien qu'Edouard. C'est une erreur de croire, que la prise d'un Roi donne droit de partager son royaume, ou de lui enlever des Provinces. Le Roi Jean, voyant qu'il ne pouvoit executer pleinement le traité qui l'avoit fait sortir de prison, embarassa beaucoup Edouard, en y rentrant avec une bonne foi qu'on ne peut trop admirer. Car par ce retour, le traité étoit annullé de droit comme de fait, puisqu'il étoit rempli; les conditions étant alternatives, ou de ceder certains domaines & certains droits, ou de rentrer en prison. Les Anglois & M. de Rapin avec eux, en reprochant au Dauphin & aux François leur mauvaise foi, dans l'accomplissement de ce traité; & les François en se disculpant comme si le traité étoit réel, n'ont pas assez pris garde à l'effet naturel d'anéantissement, que produisit le retour de Jean à Londres. Ce qui fâ-*cha les Anglois*, c'est que le Roi

mourut entre leurs mains. Mais c'est là un évenement dont personne n'est responsable, & qui n'impose aucune nouvelle obligation. S'il étoit mort dans sa premiere prison, le cas auroit été absolument le même, & Edouard auroit également perdu le fruit de sa victoire.

M. de Rapin toujours favorable aux Anglois, au préjudice des François, trouve Edouard fort moderé, même dans ses prétentions à la couronne ; & le Dauphin fort injuste dans l'inobservation du traité de Bretigny, & dans la guerre qu'il declara dans la suite à Edouard ; comme si toute l'injustice n'étoit pas au contraire du côté de celui-ci, de retenir tout ce que ce traité lui avoit procuré, & d'en poursuivre avec rigueur l'entier accomplissement, même après le retour du Roi Jean en Angleterre. La partialité de M. de Thoyras contre la France, éclate surtout dans l'espece de raisonnement, qu'il fait pour ôter à *Charles V.* le surnom de *Sage*, que toute la posterité lui a donné. Car, dit-il ;

ce surnom n'est fondé que sur la guerre que ce Prince declara à Edouard. Or cette guerre pouvoit réüssir ou ne pas réüssir ; quel nom, demande froidement M. de Rapin, auroit-on donné à Charles s'il n'eut pas réüssi?

On peut repondre à M. de Rapin, que si Charles n'avoit pas réüssi dans cette guerre, il auroit pourtant pu porter le nom de Sage, parce que ce nom étoit fondé sur son caractere & sur sa conduite generale, plûtôt que sur un évenement particulier. Les François, ceux au moins qu'un entêtement de fausse religion, ne dépoüille pas des sentimens de la nature, sont plus équitables que l'on ne pense. Nul Roi n'a par sa faute, occasionné plus de maux à la France que Jean : son caractere lui fit cependant donner le surnom de *Bon*. La bonté consiste dans la bonne volonté & dans les sentimens ; les Sujets de ce Prince, voulurent bien lui en tenir compte, & ne lui en pas demander davantage. Mais la sagesse est un caractere de l'esprit & de la raison: non *seulement elle* est un bien en elle-

même ; mais elle produit auſſi le bien au dehors. Ainſi le caractere de Charles meritoit encore plus d'éloge: ce ne fut pas l'évenement de la guerre qu'il fit à Edouard, qui le rendit ſage aux yeux de ſes ſujets & de tout l'univers. Ce fut au contraire, ſa ſageſſe qui rendit cet évenement heureux, ou plutôt conforme aux meſures que ce Prince avoit priſes, pour ſe rendre maître de cet évenement, & de tous les autres évenemens de ſon regne.

Charles V. ne fut vainqueur d'Edouard, & ne remit la France ſur pied, que parce qu'il évita les fautes de ſes prédeceſſeurs, qu'il regla la valeur juſques là inutile, & même pernicieuſe des François, qu'il ramena la guerre à ſon vrai principe d'une légitime & ſage défenſive ; au lieu que ſous les deux regnes précedens de Philippe de Valois, & de Jean, les François ne connoiſſoient qu'une offenſive pleine de bravade, de fougue, & preſque d'étourderie. Car, on le repete, l'eſſentiel à la guerre eſt de ſe défendre ; cette par-

étant absolument necessaire, & e de l'offensive n'étant tout au s qu'utile & honorable. Encore ne l'offensive, ne doit jamais sans une bonne défensive, au que la défensive peut absolut être sans offensive : le mieux le les réünir, en donnant cepen- sa principale attention à la pre- re operation, comme le fit sage- t Charles V. Il avoit declaré la re à Edouard, il ne se pressa cependant de l'attaquer; il l'at- it au contraire derriere de bons nchemens. Les Anglois donne- dans le piége : ils crurent qu'il voit qu'à venir inonder la Fran- omme auparavant, & à ravager Provinces : ils le firent, mais non nément. Après les avoir laissés sperser & s'affoiblir, le sage Roi sit ses momens à loisir, ses champs ataille pour les combattre, les cre, les anéantir en détail : sans r de mille autres endroits, par oute sa vie lui acquit le surnom *ige, que* M. de Rapin vient trop *ui contester*; puisque Edouard

lui-même le lui accorda, lorsqu'il dit que nul Roi n'avoit moins tiré l'épée, & ne lui avoit pourtant suscité plus d'embaras. Un Historien doit sur toutes choses, se piquer d'équité, d'impartialité, de discernement. Sans quoi on ne voit pas qu'il puisse prétendre à d'autre gloire, qu'à celle d'un Compilateur copiste & laborieux.

Le Regne d'Edouard III. occupe une partie du tome 7. des Actes que M. de Thoyras abrege. Le reste de ce tome regarde *Richard* II. fils du fameux Prince de Galles, qui étoit mort avant son pere. Richard n'avoit que onze ans, lorsqu'il succeda à son grand-pere en 1377. son Regne dura jusqu'en 1399. & il remplit aussi une partie du huitiéme tome de Rymer. La guerre sous ce Regne, fut d'abord foible & mêlée de plusieurs tréves entre la France & l'Angleterre. Richard avoit des talens mediocres pour le gouvernement. Gouverné lui-même par ses Favoris, il voulut secouer l'autorité du Parlement, & rentrer dans les premiers droits de la

archie, que M. de Thoyras
: de despotisme arbitraire, selon
rincipes des Protestans, qui ne
ent d'autorité bien souveraine,
ans l'Eglise, ni dans l'Etat, ni
ıe souvent en Dieu; temoin *M.*
*bb*, & bien des Reformés mo-
ıes.

es pretentions de Richard, ex-
:ent d'abord des révoltes. Il eut
rtant le bonheur de les dissiper,
'avoir un Parlement tout à sa de-
on. Il s'en servit pour faire pe-
ses ennemis, le Duc de Glocester,
Comtes d'Arundel, & de War-
c, & se tirer tout-à-fait de la tu-
e du Parlement même. Quoique
de Rapin traite tout cela d'u-
pation, & presque de tirannie;
:onvient pourtant que le Parle-
nt, les Grands, & le Peuple,
nt soumis, l'Angleterre joüissoit
rs d'une tranquilité qui ne peut
ılter que du concert des esprits,
s la direction d'un seul maître;
que, si Richard avoit sçu se mo-
*er un peu plus* lui-même, il au-
*possedé* toute sa vie le pouvoir

suprême & indivisible, qu'il venoit d'acquerir avec plus de facilité que d'adresse.

Le mal vint, & de ce peu d'adresse, & de ce qu'enfin ce Prince avoit affaire à une nation toujours difficile à manier. Richard ayant fait la faute de se transporter en Irlande, pour quelque petit sujet avec toutes ses troupes ; & ayant par-là fait disparoître aux yeux des Anglois, l'image sensible du pouvoir qui les contenoit dans le bien, ceux-ci mal affermis dans l'habitude d'obéir, prirent les armes, & mirent le Duc de Lancastre à la tête des affaires. On vit alors le peu de capacité de Richard. Il abandonna sa propre armée, qui l'abandonna réciproquement. Il fit plus : il s'abandonna lui-même à la discretion du Duc de Lancastre, lui resigna la couronne, & fut solennellement deposé par le Parlement; qui sous prétexte de vanger les loix de l'Etat, les enfraignoit doublement, en transferant la couronne à la Maison de Lancastre, au préjudice du legitime possesseur ;

& d'*Edmont Mortimer*, Comte de la *Marche*, petit fils de *Philippe*, fille de *Lionel* Duc de *Clarence*, second fils d'*Edouard III.*

Le Duc de Lancastre, étant monté sur le trône sous le nom de *Henry IV.* se rendit fort attentif aux moyens de s'y maintenir, évitant surtout avec soin tout sujet de guerre avec ses voisins. Bien lui en prit, ses sujets lui ayant fait une guerre intestine, presque continuelle comme pour le punir, d'avoir été le chef de leur propre rebellion. Ses plus proches parens le Duc d'Albemarle son cousin, le Duc d'Exceter son beau-frere, furent les premiers conspirateurs : le Duc de Northumberland, qui avoit le plus contribué à le placer sur le trône, tenta trois ou quatre fois de l'en faire descendre. Henry n'étoit pas un moment sans découvrir quelque trame secrete : il avoit à se défier de tous ses domestiques. Son bonheur le délivra de tous ces complots : étoit-ce un bonheur, *de n'y survivre* que pour y être toujours *exposé ?* Sa maxime fut cons-

tamment, de ne faire grace à aucun traître. Il se repentit de l'unique qu'il fit au Duc de Northumberland, la premiere fois qu'il se revolta : tous les autres perirent les armes à la main, sur un échafaud, ou dans la prison. Il mourut en 1313. ayant voulu jusqu'au dernier moment, avoir devant les yeux cette coûronne & ce sceptre, dont il ne fut peut-être si jaloux, que parce qu'il les avoit vûës l'objet éternel de la jalousie de ceux qui l'environnoient.

Le neuviéme tome des Actes, contient les sept premieres années de son fils Henry V. depuis 1413. jusqu'à 1420. Ce Prince habile prit d'abord son parti, de profiter du triste état où la foiblesse du Roi Charles VI. & les divisions des Maisons d'Orleans & de Bourgogne, reduisoient la France. Il envoya donc demander au Roi 1° sa couronne, suivant la chimere d'Edouard III. & au refus de cette couronne, 2° l'execution du Traité de Bretigny, une partie de la Provence, la Normandie, la Touraine, &c. Dans un au-

ems non seulement, on n'auroit écouté ces Propositions; mais le de France auroit même redé dé tout ce qui avoit été cedé Guyenne & ailleurs, en exe- on du Traité de Bretigny; nti par le retour du Roi Jean sa prison. Mais on negocia sans rtant rien conclure, si ce n'est uerre, au moins de la part de glois. Il prit Harfleur, gagna la ille d'Azincourt, & retourna en gleterre où il sembla perdre de cette guerre.

n'étoit pas naturel qu'il la laiss- l'ayant entreprise avec tant de rmination, & commencée avec el succès. Aussi ne consacra-t-il repos apparent, qu'à lui donner plus solides fondemens dans les nces qu'il contracta, entr'autres le Duc de Bourgogne, le plus gereux ennemi domestique qu'ait ais eu la France. M. de Rapin ive dans l'immense recüeil où il é, les Lettres patentes de ce Duc r la conclusion de cette ligue. Il end que cette piece a échapé à

tous nos Historiens. Mais on se douta pour le moins toujours en France de ce Traité secret du Duc de Bourgogne avec Henry ; & cent ou deux cens pieces comme celle-là ne rendroient pas pour cela les dix-sept in-folio de Rymer absolument necessaires à tout homme qui a une Bibliotheque, comme certains Sçavans ont voulu le persuader au Public. Les trahisons du Duc de Bourgogne sont assez connuës, même en ce point, par la tradition generale, ou même par d'autres pieces tirées de nos propres archives.

M. de Rapin constate aussi par les Actes d'Angleterre une ligue formée en 1416. entre Henry & l'Empereur Sigismond qui se portant tout haut pour mediateur entre les deux Rois de France & d'Angleterre, prenoit des liaisons secretes avec celui-ci contre celui-là. Henry étoit un dangereux ennemi. Il sollicita dans le tems dont nous parlons toute l'Europe contre la France, croyant la conjoncture propre à réaliser les vastes projets d'Edoüard. Enfin, à la tête de

o hommes, il descendit en Nor-
die : il la conquit toute entiere,
réserve de quelques Châteaux.
endant avec le peu de troupes
avoit, le peu de secours qu'il
voit d'Angleterre, & le peu de
osition que son Parlement témoi-
t à le seconder, il étoit à la veille
out abandonner, lorsque le Dau-
& le Duc de Bourgogne sacri-
leur haine mutuelle & leurs in-
s respectifs au bien de l'Etat, pa-
nt se reconciler & se liguer con-
ui à Meulan. L'Assassinat du Duc
ontereau Faut-Yonne ranima les
rances de Henry, & le rendit
-tôt Maître de la Personne du
, du timon de l'Etat & de pres-
tout le Royaume.

e nouveau Duc de Bourgogne
vanger la mort de son pere, se
avec Henry, de concert avec
eine qui consentit & fit consen-
Roy aux fameux *Traité de Troye*
lus bisarre qui se soit jamais fait
in pere & une mere qui desheri-
leur propre fils pour vanger leur
*grand* ennemi en faveur du plus

les Dauphin, seul légitime &
testable heritier, & qui n'éto
pable tout au plus que d'avoi
l'Etat d'un illustre séditieux,
balterne & son justiciable aprè

Le dixiéme Tome de Ryme
prend les deux dernieres ann
Henry V, & une partie de Her
son fils & son successeur. En co
çant l'abregé de ce volume,
Rapin prend le ton de Philoso
different & tolerant, qui a pi
François sur ce qu'ils furent asse
ou assez dupes pour prendre
une querelle où il s'agissoit po
du plus grand interêt qui puis

Fable du Mulet ou de l'Asne qui s'embarrassoit peu du succès du combat entre son maître & les voleurs, pourvu qu'il n'eût que sa charge à porter. *Il ne s'agissoit proprement*, dit M. de Thoyras; *que des interêts des deux Maisons qui se disputoient la Couronne de France, & peu ou point de ceux des François en general.* Cette Philosophie fabuleuse & peu humaine, beaucoup moins divine est terminée par cet Epiphoneme séditieux. *Mais en semblables occasions le Peuple est ordinairement la dupe des Princes.* Le nom de M. de Rapin Thoyras qu'on n'a pas l'honneur de connoître personnellement, semble le déclarer François d'origine; on le croiroit assez sur ce seul Discours. Il n'y a qu'un Citoyen expatrié pour le fait d'une Religion rebelle, qui puisse penser & parler en aussi mauvais Citoyen. Il ne manqueroit à cet Auteur que de se déclarer un peu plus ouvertement sur cette Religion Philosophe qui est aujourd'hui si ordinaire aux refugiés d'Angleterre & de Hollande, & qui consiste à croire un Dieu, & à

pin ne cite aucun acte de Rymer sur des traits historiques de cette conséquence ; & au bout il se trouve que cette vaste collection ne contient de rare que quelques anecdotes, quelques dattes particulieres d'évenemens ou très-connus ou peu interessans. On ne peut dissimuler qu'on est surpris de voir que M. de Rapin n'ait point fait de l'Histoire de cette Pucelle le sujet d'une ou de plusieurs Dissertations. Il ne pouvoit le nier, en auroit-il craint les conséquences soit contre les prétentions d'Edoüard, soit en faveur de la cause de Charles VII. soit même en faveur des François, & peut-être, que sçait-on ? en faveur d'une Religion miraculeuse & surnaturelle ? Messieurs les Ecrivains de Hollande n'aiment que les Dissertations qui donnent du jeu à une Philosophie purement morale & politique; encore même prend-on quelquefois la liberté dans ces Memoires de les trouver en défaut sur ces sujets favoris.

Quoiqu'il en soit, Henry VI. étoit bien éloigné de pouvoir conserver la

Couronne de France à laquelle il n'avoit aucun droit. La foiblesse de son esprit rendit à son tour l'Angleterre le théatre de tous les désordres ausquels une pareille foiblesse de Charles VI. avoit mis si long-tems la France en proye. Charles VII. reconquit la France: Henry VI. après l'avoir perduë, perdit encore l'Angleterre. Son grand-pere Henry IV. l'avoit usurpée sur Richard II. qui la gouvernoit, & sur la Maison d'York qui y avoit droit avant la Maison de Lancastre. La Maison d'York profita de la foiblesse de Henry VI. pour rentrer dans ses droits ; & le Parlement toujours maniable au gré du plus fort qui le domine, mais toujours favorable au parti le plus foible qui veut dominer, fit encore cette translation de la Couronne. Une femme, la celebre Reine Marguerite d'Anjou, Princesse du Sang de France & épouse de Henry VI. soutint encore quelque-tems par la fermeté de son courage & par un esprit étonnant de ressource cette Couronne chancelante sur la tête de Henry. Cette femme

d York fut tué. Le Comte de
che fils de ce Duc gagna la c
me. A la sixiéme que la Reine
elle eut la satisfaction de ti
mari de prison.

Malgré cela la ville de Lon
ferma ses portes, les ouvrit au
de la Marche, & le proclam
sous le nom d'Edoüard IV. T
suite la Reine & le Roy Hen
dirent la septiéme Bataille, &
obligés de se retirer en Eco
Reine passa en France, revint
gleterre, perdit une huitiéme
le, repassa en Ecosse, puis en
Henry est pris & remis dans l
de Londres. Neuviéme Batail

frere d'Edoüard. Ils rentrent en
terre avec la Reine Margueri-
loüard quitte la partie : Henry
ite sur le Trône. Edoüard retiré
llande obtient un petit secours
c de Bourgogne son beau-frere,
asse en Angleterre, remonte ,
ntrer Henry dans la Tour, ga-
ne onziéme Bataille où War-
perit. Enfin, il en gagne une
éme qui fut décisive ayant pris
ne & le Prince de Galles, &
fait massacrer de sens froid ce-
& bien-tôt aprés Henry dans
ır.

ès ce dernier coup qui assura
ıronne à Edoüard, il ne resta
ombreuse Maison de Lancastre
Comte de Pembrok & son ne-
Comte de Richemont. Sortis
léterre ils passerent dans les
du Duc de Bretagne à qui
rd fit une bonne pension pour
n garder. Ce Prince piqué des
s que Louis II. avoit données à
ich & à la Reine Marguerite,
*lans la ligue* des Ducs de Bour-
& *de Bretagne*, & du Comte

de S. Pol, & aborda en France avec une grande Armée, que l'adresse de Loüis XI. rendit inutile par les pensions que ce Prince distribua liberalement parmi les Favoris & les Ministres d'Edoüard, & par celle qu'il assigna à Edoüard lui même, qui s'en retourna n'ayant fait qu'un seul prisonnier pour toute expedition. En revanche les Anglois traiterent la pension de tribut, sans qu'aucun titre réel ni apparent pût fonder une si fastueuse dénomination. Encore Louis XI. éluda-t-il toujours la ratification de ce Traité; ce qui couvrit Edoüard de honte, & le remplit d'un dépit auquel il ne put survivre.

Le douziéme Tome de Rymer, outre cette ridicule expedition & la fin d'Edoüard IV. comprend les regnes d'*Edoüard V*. qui ne regna que deux mois & demi, de *Richard III*. & de *Henry VII*. jusqu'à l'année 1502. Edoüard V. fut dépossedé par son oncle le *Duc de Glocester* qui le fit passer pour bâtard, & ses sœurs au nombre de cinq, prétendant sans aucune apparence qu'Edoüard IV. leur

pere l'étoit aussi. Il prit le nom de *Richard III*, & fit mourir dans la Tour Edoüard V. & son frere. Enfin *le Comte de Richemont* près de lui être livré par la perfidie de *Landais* Favori du Duc de Bretagne s'étant sauvé en France, rentra en Angleterre avec un secours de 2000 hommes que Louis XI. lui avoit donné. C'en fut bien assez pour servir de levain à une révolution complete qui remit la Maison de Lancastre sur un Thrône naturellement exposé à ces sortes de mouvemens intestins par la constitution forcée que lui donne le partage de l'autorité souveraine entre le Roy & le Parlement. Richard après deux ans & demi de regne périt dans le treiziéme Combat donné par les deux Maisons rivales; & le Comte de Richemont fut couronné sur le champ de bataille sous le nom de *Henry VII.* sans attendre l'aveu du Parlement, qui ne manqua pas cependant de ratifier l'évenement, malgré le nuage qui rendoit un peu équivoque l'origine du Comte de Richemont.

Car sa descendance de la Maison

de Lancaſtre avoit précedé le legitime mariage de ſa mere avec *Jean de Gand Duc de Lancaſtre* troiſiéme fils d'Edoüard III, & la légitimation ne s'étoit faite enſuite au Parlement que ſous le nom de *Beaufort* ſans aucune mention de celui de *Lancaſtre* ni d'aucun droit à la Couronne. Nonobſtant cela le Parlement voulut bien ne point incidenter ; & tout fut raccommodé par le mariage de Henry avec *Eliſabeth* fille aînée d'Edoüard V. & heritiere par conſéquent de tous les droits de la Maiſon d'Yorck. La politique, mais une politique aſſez fiere de la part de Henry fut l'unique nœud de ce mariage. Jamais ce Prince n'aima ſa femme, tant la haine de la Maiſon d'Yorck étoit enracinée dans le cœur des Lancaſtres. Il rougiſſoit qu'on crût ſon droit fondé ſur celui de cette Maiſon ennemie. C'étoient pourtant les Partiſans de celle-ci qui l'avoient mis ſur le Thrône aux conditions de ce mariage. Il lui en couta le hazard de ſa Couronne dans une quatorziéme Bataille avant qu'il pût ſe réſoudre à conſentir que la Reine

t couronnée, comme s'il avoit àint en lui partageant sa Couronne : la voir retomber dans la Maison Yorck au préjudice de la sienne. ette Princesse mourut bien-tôt ; & lenry lui-même mourut en 1509. près un regne agité de mille mouemens tumultueux, tant à cause de partialité en faveur des Partisans e sa Maison contre ceux de la Maion rivale ausquels pourtant il devoit Couronne, qu'à cause de son insaable avarice qui ne lui procura d'aue avantage que celui de laisser de rands thrésors à son successeur le élebre *Henry VIII.* dont nous parrons dans un autre extrait du treiéme Tome & des quatre autres de lymer.

---

## ARTICLE LXXXIII.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

### ANGLETERRE.

### DE LONDRES.

PRojet de souscription pour l'impression d'une nouvelle Traducon Françoise de l'*Histoire du Concile*

de l'Abbaïe de Sainte Gen
Paris.

Le Pere Le Courayer dé
n'a conçû le Project de cett
tion que *pour s'occuper d'un*
*plus conforme à sa Profession*
de Chanoine de Sainte Gen
interdisoit un Ouvrage de c
re ; mais en qualité de D
l'Université d'Oxford , il
voir consacrer son travail
lents au progrès de l'Eglise
ne qui le compte depuis pl
nées au nombre de ses plus
feuseurs. Si le titre qu'il se
Chanoine régulier l'a rend
suspect aux Anti-Papiste

Le Courayer, après avoir dit que M. Simon s'étoit proposé avant lui le même dessein, benit la Providence de lui avoir ménagé le repos & la liberté, dont il joüit sous la protection de la Reine d'Angleterre, *pour s'employer utilement à sa propre instruction, & à celle d'autrui.* C'est dans cette vûë, qu'il a choisi l'Histoire de Fra-Paolo. A la faveur de la Traduction & du Commentaire, soit Historique, soit Theologique qui l'accompagne, *on reconnoîtra ce que le Concile de Trente a retenu de l'ancienne Foi de l'Eglise, & ce qu'il y a ajouté par ses nouvelles décisions & ses anathemes.* Un Docteur de Sorbonne s'exprimeroit autrement. Mais ce langage convient à un des plus dignes membres de l'Université d'Oxford. Il ne pouvoit parler *d'une maniere plus conforme à sa profession.* » Le principal soin » du Traducteur dans l'execution de » son projet, sera de vanger la fidelité de Fra-Paolo, contre les » accusations injustes de Palavicin, » de comparer les récits de son Au- » teur, avec les monumens qui ont

» été publiés ſur l'Hiſtoire du Con- » cile, » ſans doute les Lettres de Viſconti, les Mémoires de Vargas, le Journal de Nicolas Pſalme Evêque de Verdun, les Mémoires des Ambaſſadeurs de France, publiés par M. du Puy, & tout ce qu'on peut recüeillir ſur cette matiere des Annales de Bzovius, de Raynaldus, & de Sponde, n'échapperont pas à ſa critique. Il a ſur tout mis à profit les Lettres de Viſconti, qui ne ſont que manuſcrites, & dont Mylord Louvel lui a confié la copie, *pour montrer que Fra-Paolo n'a rien écrit de ſon invention.* Il ne me manque, ajoûte-t-il, pour ne laiſſer rien à deſirer dans mon Ouvrage, que les Lettres originales des Légats du Concile, & les réponſes conſervées dans les Archives Romaines. Mais le moyen, continuë le Traducteur, de pénétrer dans ce Sanctuaire; on n'a garde de produire des pieces qui réveleroient bien des intrigues ſecretes, au grand regret de la Cour de Rome, & à l'avantage de ceux qui pourroient en faire uſage contre les

vûës de cette Cour , & contre les décisions du Concile.

En voilà assez pour faire connoître la religion du Traducteur, son caractere & celui de son Ouvrage. Messieurs de l'Université d'Oxford, doivent se sçavoir gré de s'être enrichis des pertes de l'Abbaÿe de Sainte Genevieve, & d'avoir fait dans la personne du P. le Courayer, une de leurs plus illustres conquêtes.

Les Notes qui enchériront encore sur le texte, auront pour objet 1° la justification de Fra-Paolo, *contre la Theologie & la morale Politique de Palavicin, qui n'a cherché qu'à établir aux depens de la verité, les opinions regnantes des Ecoles Romaines,* 2° *l'époque des nouveaux Dogmes ajoutés par le Concile de Trente.* 3° La correction des fautes les plus remarquables, qui se trouvent dans la Traduction de M. Amelot.

Le Pere Le Courayer termine ce projet, par un témoignage authentique de sa reconnoissance envers ses amis d'Angleterre, » qui ont rendu sa si- » tuation assez aisée pour le con-

» soler, d'un exil que lui ont pro-
» curé son amour pour la verité, &
» & la défense de l'Eglise Angli-
» cane, contre les attaques mal
» fondées de ses ennemis. » Il se fait gloire en même-tems, de travailler à la traduction Françoise d'un Ouvrage, *qui doit sa premiere publication à l'Angleterre.* Que n'ajoutoit-il que Marc-Antoine de Dominis, un des plus fameux déserteurs de l'Eglise Romaine, le fit imprimer pour la premiere fois à Londres sous le nom de *Pierre Soave Polano*, qui est à peu près l'Anagramme de *Paul Sarpi de Venise.* (C'étoit le nom de Fra-Paolo, ) & qu'il s'étoit refugié dans cette ville, *pour y joüir de la liberté*, qu'il ne trouvoit pas dans les Royaumes Catholiques.

Tout l'Ouvrage comprendra deux volumes *in-folio*, d'environ 170 feüilles chacun. La souscription pour le petit papier sera de deux guinées, dont l'une sera payée en souscrivant; & l'autre en retirant les exemplaires. Celle pour le grand papier sera de quatre guinées, & aux mêmes conditions.

On recevra les souscriptions chez Samuel Buckley, & chez Messieurs Innys, Manby, Strahan, Nourse, du Noyer, Parker, & chez l'Auteur.

A la suite du projet, le Pere le Courayer a joint un essai de sa Traduction, pour présentir le goût du Public. Nous en rendrons compte dans les nouvelles littéraires du mois prochain.

## PAYS-BAS.

### D'AMSTERDAM.

J. Frederic Bernard, a mis en vente, *l'Histoire critique de Manichée, & du Manicheisme, par M de Beausobre, vol. in-quarto.* Ouvrage curieux, & digne de l'attention du Lecteur, par la singularité des matieres qu'on y traite, par l'immense étenduë des recherches, & plus que tout cela; par la nouveauté des conjectures, & des préjugés que l'Auteur tâche de réduire en principes, pour étayer les differens systemes de Religion, qu'on voudroit établir sur les ruines du Catholicisme Romain. *On rendra* un compte éxact de ce Li-

vre, dans les Mémoires suivans

## ALLEMAGME.

### DE LEIPSIK.

Maurice-George Weidman, mettra bien-tôt en vente, la nouvelle Edition des deux premiers volumes du Code Théodosien, avec le Commentaire de Jacques Godefroi, augmenté d'un Appendix, & de plusieurs rémarques nouvelles. L'Ouvrage entier compris en *6*. volumes, sur le modele de l'Edition publiée en *1665*. aura environ mille feüilles.

## ITALIE.

### DE VENISE.

On a réimprimé ici *les Mémoires de Tillemont in-quarto* en François, chez François Pietri, *les Poësies Latines* du P. Rapin, chez Bassalea, *la Démonstration Evangelique* de feu M. Huet Evêque d'Avranches, chez Lovisa.

## FRANCE.

### DE PARIS.

M. l'Abbé Privat de Molieres, Profes. Royal en Philosophie de l'Academie Royale des Sciences, & membre de la Societé Royale de Londres; a en-

*des Sciences & des beaux Arts* 1531

richi la Physique d'un nouvel Ouvrage, intitulé *Leçons de Physique, contenant les Elemens de la Physique, déterminés par les seules Loix des Méchaniques, expliquées au College Royal, chez la veuve* Biocas *ruë S. Jacques, & Joseph* Bullot *Imprimeur-Libraire, ruë de la Parcheminerie.*

L'Auteur a parfaitement rempli le dessein qu'il s'est proposé, de donner une Physique Elementaire, degagée du verbiage de l'anciene Ecole, & de conduire ses disciples par les mêmes routes, qu'Euclide a tracées pour former de bons Géométres. On aura le plaisir de reconnoître dans l'extrait que nous donnerons de cet Ouvrage, & encore plus dans le Livre même, la solidité & les avantages de cette Méthode, pour former une chaîne de principes suivis, pour ramener les effets naturels à une même cause, & pour les ranger selon l'ordre de leurs générations.

On trouve à Paris chez Clousier & Huart ruë S. Jacques, *les Considerations sur les causes de la grandeur & de la décadence de l'Empire Ro-*

*main*, dont nous avons rendu compte dans le mois de Juin dernier.

## DE NOYON.

*Extrait d'une Lettre de M. l'Abbé Lesquevin, Chanoine de Noyon.*

J'ai lû avec reconnoissance mes RR. PP. l'Analyse exacte & obligeante que vous avez faite de mon systême sur la durée du monde. Permettez-moi de vous communiquer quelques réfléxions au sujet de ce que vous y observez touchant l'Ere Chrétienne, l'année de la construction du Temple, & celle de sa Dedicace dans Jerusalem.

Je conviens que mon calcul ne s'accorde point avec celui de l'Ere chrétienne. Ma Table Chronologique place la naissance du Sauveur à la trente-quatriéme année, depuis la prise de Jerusalem par Herode l Grand. Ce dernier évenement, selc le Pere Petau, & les plus habi' Chronologistes concourt avec la n viéme année de l'édition Julier Ainsi je place la naissance de Je Christ à la quarante-troisiéme an & non à la quarante-cinquiéme est celle de l'Ere Chrétienne.

est vrai qu'après l'expiration des
ines de Daniel je rentre dans
Chrétienne pour mes supputa-
s, mais je ne fais en cela que ce
font tous les Chronologistes;
ie ceux qui ne suivent point l'Ere
mune, pour n'avoir pas tou-
s deux années au dessus de l'an-
courante, & ne me pas trouver
la necessité de dire que l'année
écrivois étoit la 1731e. au lieu
a 1733e. depuis la naissance du
eur.

rmettez-moi aussi de vous faire
irquer que je ne place pas la
truction du Temple de Jupiter
Jerusalem à la trente-huitiéme
e du deuxiéme siécle, mais la
icace de ce Temple, dont l'é-
on de la Statuë équestre de l'Em-
ur Adrien dans le Sanctuaire est
des plus notables circonstances.
sçais que depuis Scaliger les
leurs Chronologistes placent la
truction de ce Temple à la trente-
uiéme année du deuxiéme siécle,
elle termina la seconde guerre
Juifs contre l'Empire Romain
*Adrien.* Je ne m'écarte pas de

leur sentiment, quand je dis que
statuë de cet Empereur n'y fut élevé
que vers la fin de la trente-septiém
ou au commencement de la trent
huitiéme année du deuxiéme siécl
On ne concevra jamais qu'un édifi
de cette importance, bâti da
toutes les dimensions de l'anci
Temple de Dieu, ait pû être fondé
bâti & dedié dans le cours de cet
trente-cinquiéme année, dont il
probable que plusieurs mois étoie
déja écoulés à la fin de cette guerr

Quand même on seroit forcé d
dire avec Dion, que ce Temple fu
bâti immediatement après la pre
miere révolte des Juifs sous Adrien
& que sa construction donna lieu a
second soulevement ; on peut re
garder comme une chose certaine
que les Juifs maîtres de Jerusaler
pendant leur seconde revolte qu
dura quelques années, n'y au
roient pas laissé subsister ce Tem
ple, que Dion pretend avoir occa
sioné ce second soulevement, & pa
consequent qu'il étoit encore à reb
tir à la trente-cinquiéme année d
deuxiéme siécle, où les Romain

ubjuguerent. Peut-on concevoir ce Temple ait été commencé, vé de bâtir, & dedié, que la tuë de l'Empereur y ait été placée ix mois, & peut-être moins, qui oient à s'écouler de cette année, s la guerre terminée contre les s. J'eusse hesité à ne mettre que x à trois ans comme je le fais en- sa Fondation & sa Dedicace, si je usse regardé comme un fait cer- , que la Statuë équestre d'Adrien voit été placée avant sa mort, t la proximité m'empêchoit d'en ller d'avantage la Dedicace.

u reste, le silence des autres Hif- ens forme une sorte de préjugé tre le récit de Dion. Il est même tredit formellement par S. Epi- ne dans son Livre, *De ponderibus mensuris*; On y lit que l'Empe- r Adrien s'étant transporté à Je- lem, après avoir appaisé la pre- re revolte des Juifs, forma le ein de faire réédifier cette Ville, non pas le Temple. *Itaque animo fat Adrianus urbem extruere non en Templum.*

## APPROBATIO[N]

J'Ai lû par ordre de Monseigneu[r] des Sceaux le présent *Journal* m'a paru que l'impression pou[rroit être] permise. LEROU[GE]

## TABLE DES ARTI[CLES]

ART. LXXIII. LE Droit de la [Nature et] des gens, &c. *p.*

ART. LXXIIII. Lettres au sujet d'[un Livre] intitulé, *Réflexions* sur la Poë[sie]

ART. LXXV. Histoire des Empir[es et des] Républiques, &c.

ART. LXXVI. *Iacobi Augusti* [*Thuani*] *Historiarum sui temporis*, tom[us] 3, 4, 5, 6, 7, &c.

ART. LXXVII. *Atrium Astr*[*onomiae*] &c.

ART. LXXVI I. Traité des Béne[fices Ec]clesiastiqnes, &c.

ART. LXXIX. Les Souverains du [Monde] &c

ART. LXXX. *Epistola plurium D*[*octorum*] *è Societate Sorbonicâ, ad illust*[*rissimum*] *Marchionum Maffeium*, &c.

ART. LXXXI. Réponse du P. Sa[...] aux objections contre son syste[me sur la] Salure de la Mer, &c. p

ART. LXXXII. Rémarques Histo[riques] &c. par M. Tyndal, & abregé [histo]rique des Actes de Rymer, &c. p

ART. LXXXIII. Nouv. Litteraires.

ART. LXXXIV. Traduction de l'[Histoire] de Fra-Paolo.

# MEMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
# DES SCIENCES
ET
# DES BEAUX ARTS.

Septembre 1734.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts,

*mmencés d'être imprimés l'an* 1701 *à Trevoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le DUC DU MAINE.*

Septembre 1734.

*Imprimé à Paris, & se vend*

A LYON,

iez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XXXIV.

*vec Approbation & Privilege du* Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. ſ. le mois, en blanc, & brochés 16. ſ.

Années.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1701. | 9. vol. | 1718. | 12. v. |
| 1702. | 12. v. | 1719. | 12. v. |
| 1703. | 12. v. | 1720. | 5. v. |
| 1704. | 13. v. | 1721. | 12. v. |
| 1705. | 12. v. | 1722. | 12. v. |
| 1706. | 12. v. | 1723. | 12. v. |
| 1707. | 12. v. | 1724. | 12. v. |
| 1708. | 12. v. | 1725. | 12. v. |
| 1709. | 12. v. | 1726. | 13. v. |
| 1710. | 12. v. | 1727. | 12. v. |
| 1711. | 12. v. | 1728. | 12. v. |
| 1712. | 12. v. | 1729. | 12. v. |
| 1713. | 12. v. | 1730. | 12. v. |
| 1714. | 12. v. | 1731. | 12. v. |
| 1715. | 12. v. | 1732. | 12. v. |
| 1716. | 12. v. | 1733. | 12. v. |
| 1717. | 12. v. | 1734. | 9. v. |

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
## des Sciences & des beaux Arts.

*Septembre* 1734.

## ARTICLE LXXXIV.

*SERMON SUR JOB, prêché le* 30. *de Janvier* (*a*) 1733. *en presence d'une Societé de Jurisconsultes, avec le Supplément par un Laïque, traduit de l'Anglois. A la* Haye *chez Henry* Scheurlécr 1734. *in-douze*, page 300.

(*a*) 30. de Janvier, vieux stile, c'est-à-dire dans le nouveau, le 8. de Fevrier; jour auquel on celebre dans toute l'Angleterre l'anniversaire de la mort trag. de Charles I.

LE Traducteur de cet Ouvrage, nous aſſure que les deux pieces qui le compoſent, ſont de M. Gordon, connu en Angleterre, par une traduction de Tacite; où il a fait paroître le zéle le plus outré pour la liberté des Peuples, & l'emportement le plus furieux contre le *deſpotiſme* des Princes. Le nom de Gordon, ſi célebre dans la grande Bretagne, le ſera-t-il également dans la République des Lettres? S'il y occupe une place diſtinguée, ce ne peut-être que par l'étrange ſingularité des Auteurs qui le portent; un autre Gordon donna il y a quelques années, une vie d'Alexandre VI. où il rencherit, ſans pudeur, ſans ménagement, contre la verité même, ſur ce que l'Hiſtoire avouë des déſordres de ce Pontiſe; un troiſiéme Ecrivain en dernier lieu, s'eſt paré de ce nom, pour imprimer une production ſcandaleuſe, (*a*) nous en avons parlé depuis peu dans ces Mémoires. Ren-

(*a*) L'uſage des Romans.

dons encore compte de celle-ci. Elle n'eſt pas moins bizarre que les autres, & ſera par-là de quelque utilité à ceux qui ne comprendroient pas tout le prix de la juſteſſe dans l'eſprit, de la moderation dans le caractere, de la raiſon dans tout ce qu'on penſe.

Ce Sermon d'une eſpece nouvelle, a été prêché, ſi cependant on peut s'en rapporter à ce que porte le titre, à l'occaſion de l'anniverſaire de la mort de Charles I. fête, comme tout le monde ſçait, que le Parlement inſtitua à perpetuité dans la Nation, après le rétabliſſement de la Famille Royale. Il roule ſur le verſet 30. du 34. chap. de Job. *Que l'homme qui ſe contrefait, ne regne plus à cauſe des ſcandales du peuple*; dès lors on peut juger combien l'Auteur s'écarte du deſſein qu'eut le Parlement, en faiſant ce Reglement. Il n'a jamais été propoſé & ordonné ſans doute, que pour faire une ſatisfaction éternelle, s'il ſe pouvoit, à la memoire de l'infortuné Monarque, & preſenter tous les ans aux yeux de la Nation humiliée, l'effrayante perſpective de ce

qu'ont causé chez elle la révolte ; l'indépendance, l'esprit de faction. C'est ainsi que le souvenir de la tempête, retient sagement dans le port, & que l'attachement aux vrais principes se fortifie, à la vûë de ce qu'il en coûte pour les oublier. M. Gordon prend la chose differemment ; & ne pouvant abolir une coutume dont au fond il se mocque, il s'efforce de la tourner à son avantage, semblable à un Pilote dont l'habileté saisit les vents les plus contraires, & les force à le conduire au terme de son voyage ; les Anglicans regardent ce jour-là comme celui de leur gloire, & comme un monument, qui, en rappellant les fureurs du Presbyterianisme, entretient l'horreur de cette Secte. M. Gordon veut le faire envisager comme le triomphe de la liberté publique, & comme l'humiliation de tous ceux qui aspireroient à dominer dans l'Eglise ou dans l'Etat, contre les loix. Selon les Anglicans ; les attentats des Presbyteriens, renverserent le trône, & détruisirent la veritable Eglise ; selon M. Gordon,

le courage, la fermeté, le zéle des non-conformiſtes, vengerent la Nation des entrepriſes d'un Prince qui abuſoit tiranniquement de ſon pouvoir, & la religion des ambitieux Prélats, qui vouloient dominer ſur les conſciences ſans aucun droit, & contre l'eſprit de l'Evangile.

Quelle eſt donc *la tâche* que l'Auteur *s'impoſe* dans ce diſcours, la voici. » C'eſt de ſoutenir le droit » qui appartient à tout particulier, » de juger & de penſer pour lui- » même ; de montrer combien il eſt » déraiſonnable & injuſte que l'au- » torité l'emporte ſur la conſcience, » de mettre au grand jour l'influen- » ce & les pernicieux effets du pou- » voir des Eccleſiaſtiques, & de » leurs trop grandes richeſſes. » L'Auteur n'eſt rien moins que méthodique dans ce qu'il écrit. Les raiſonnemens les plus uſés, les déclamations les plus violentes, lui ſervent de preuves. Ce n'eſt par tout, qu'une repetition formelle de ce qu'ont publié les plus furieux Sectaires. On ne *doit pas* exiger de nous, que nous

le ſuivions pas à pas dans tous ſes égaremens. Il nous ſuffit d'indiquer ſon principe, & les conſequences qu'il en tire.

» Le bon ſens eſt notre premier, » & notre dernier guide, puiſque » c'eſt par lui que nous devons ju» ger de tous les autres ; » de-là il s'enſuit, que dans les choſes où notre conſcience s'expliquera hautement, où notre raiſon parlera clairement, nous ne devons nous conduire que par nous-mêmes. Nous trouverons, avec de l'attention, dans nos propres lumieres le veritable ſens des Ecritures. N'eſt-il pas abſurde, dit-il, de reconnoître pour vos maîtres dans la Religion, ceux dont nous éprouvons tous les jours l'inſuffiſance ? De quel droit prétendroient-ils nous impoſer des loix, tandis que nous les voyons eux-mêmes aſſujettis à toutes les paſſions ? A cette occaſion, M. Gordon donne dans ces lieux communs, ſi familiers depuis deux ſiecles aux Proteſtans. Il declame contre l'Inquiſition. Les autres précautions que l'on peut pren-

ples, ou pour la préserver contre les excès de l'heresie, ou les rafinemens du libertinage, lui paroissent une tyrannie épouventable. Il copie fidélement tout ce que Fra-Paolo a debité de plus hardi dans ses differens livres, & sur tout dans son traité des benefices. Son imagination s'allume ; jamais l'Orateur Romain du haut de la Tribune, ne parla avec plus de fureur contre Antoine. Ne peut-on pas lui appliquer ce qu'il dit lui-même, des opinions les plus folles, qu'elles trouvent toujours des partisans déterminés ? La cause la plus desésperée, a trouvé dans lui un défenseur, qui sacrifie à ses préventions la verité, la raison, la justice & l'experience. Les traits qu'il lance contre l'Eglise Romaine, n'entrent qu'indirectement dans son dessein. Il ne l'attaque que pour retomber avec plus de violence sur l'Eglise Anglicane l'objet principal de ses emportemens, & qu'il accuse partout d'avoir travaillé, & de travailler encore à introduire de nouveau dans l'Angleterre l'esprit & les ma-

ximes du *Papisme*. Selon lui, il ne faut attribuer les guerres cruelles qui déchirerent la grande Bretagne, qu'à la hauteur insupportable des Evêques, & qu'à leur projet de se rendre les maîtres absolus de la Doctrine & des Consciences. L'Archevêque Laud, homme d'ailleurs sçavant, pieux, possedant dans un degré peu commun, les talens Ecclesiastiques, se laissa entraîner à d'anciens préjugés, que la Réforme avoit détruits dans une bonne partie de l'Europe: il s'empara de l'esprit du Roi, & profita des dispositions de ce Prince, pour étendre & affermir l'idée flatteuse d'une domination arbitraire dans l'Eglise & dans l'Etat. De-là ces Reglemens, que l'on vit si souvent se réïtérer pour établir une uniformité du culte, & remettre en usage ces pratiques exterieures, consacrées dans le Papisme, & réprouvées par le sage Edouard VI. (*a*) De-là ces loix pénales

(*a*) Ce Prince n'étoit que dans sa seizième année quand il mourut, il promettoit effectivement beaucoup; mais a-t-il merité les éloges extraordinaires, que les Protestans donnent à ses lumieres, & à sa sagesse?

contre les Non-conformiſtes? La perſecution devint generale, & ce ne fut que ſon excès qui engagea les veritables Anglois, à réclamer & à défendre au prix de leur ſang, *le droit qui appartient à tout particulier, de juger & de penſer pour lui-même.* Pour augmenter les prérogatives de la haute Egliſe, ces voïes violentes ne ſuffiſoient pas, ou plutôt, pour leur donner l'efficacité qu'on en attendoit; il fallut elever l'autorité Royale ſur les debris des loix, & de la liberté des Peuples. On s'y emploïa avec une ferveur d'autant plus vive, qu'elle étoit plus intéreſſée. Le langage de la paſſion ſe couvrit du voile ſacré de la Religion. Les Chaires ne retentirent, & les Livres ne parlerent que de l'obéïſſance entiere & perpetuelle dûë au Souverain, & appuyée expreſſement ſur la parole de Dieu. » Le crime qu'ils (les Pré-
» lats & les Miniſtres d'Angleterre)
» commettent en ceci, dit M. Gor-
» don, eſt d'une noirceur, & d'u-
» ne aggravation qui excedent ceux
» que les plus grands ſcelerats pour-

» roient commettre ; parce que d'un
» côté ce crime intéresse les Nations
» entieres, & que de l'autre il est
» impieusement couvert du voile de
» la Religion. A juger des choses
» par cette regle, que je crois très
» juste, le plus grand scelerat qui
» ait peri sur la rouë, étoit inno-
» cent en comparaison de Laud &
» des gens de sa trempe. Ce Prélat
fut donc le tison fatal, qui embrasa
sa Patrie. On n'en douteroit point,
si l'on pouvoit prendre pour des ve-
rités, les calomnies atroces dont M.
Gordon ne rougit point de charger
le papier.

Cet Auteur ne traite pas avec plus
de ménagement, la haute Eglise pré-
sente d'Angleterre ; & quoiqu'il ne
nomme pas expressément les Prélats,
on sent fort bien qu'il les accuse d'ê-
tre toujours dans les mêmes prin-
cipes que leurs prédecesseurs, dont il
déteste la conduite, & de n'attendre
pour les faire valoir, que des con-
jonctures favorables. Ne l'ont-ils pas
fait, par exemple, au tems de la dépo-
sition, & du bannissement du Doc-

teur Alterbien Evêque de Rochester, & dans quelques autres occasions ? Le Clergé ( Anglican ) a-t-il donc un pouvoir & un ministere, que les laïques ne puissent lui ôter ? Ignore-t-il que les laïques & les loix seules de l'Etat, lui conferent toute l'autorité dont il est revêtu ? Peut-il oublier que tous ceux qui sont promus aux ordres sacrés, sont obligés en vertu du Canon 36. de l'an 1603. de reconnoître le Roi, sous Dieu, le seul gouverneur suprême de tout le Royaume, dans les causes spirituelles comme dans les temporelles ? N'est-il pas obligé de reconnoître & d'avoüer, que le Parlement peut par un seul Acte réduire à la simple qualité de laïques, tous les Ecclesiastiques d'Angleterre ; & ériger avec aussi peu de cérémonie, tout autant de Laïques en Prêtres ? Se soustraire à ces verités fondamentales de notre Constitution, conclut M. Gordon, ce seroit usurper le droit le plus incontestable de la Nation, ce seroit se rendre indépendant des loix, & s'arroger la liberté scandaleuse de

commettre impunément tous les crimes du monde. Nous laissons à Messieurs les Evêques d'Angleterre, le soin de répondre dans leurs principes, à leur fougueux adversaire. S'il prétend appliquer tout ce qu'il dit des Anglicans, à l'Eglise Romaine, il n'est pas instruit apparemment des premiers élemens de notre doctrine, ou, ce qui est plus probable, il feint grossierement de les ignorer. Le pouvoir divin que les Prêtres reçoivent dans leur Ordination, n'est nullement opposé à la soumission qu'ils doivent dans tout le reste au Souverain & aux Loix, ils reconnoissent la jurisdiction seculiere dans les matieres civiles & criminelles. Elevés audessus des laïques par la sainteté de leur caractere, ils sont, comme eux, subordonnés aux ordonnances temporelles, que la puissance légitime porte pour le bien de l'Etat, & de la Societé. Si l'humanité, l'interêt, les passions, les précipitent dans le vice; la severité des châtimens venge la religion de leurs désordres, ou les fait rentrer dans le devoir. Voilà

» que M. Gordon n'auroit pu se ca-
ıer à lui-même, si l'heresie étoit
ıoins acharnée ou moins aveugle.

Après tout ce que nous venons
'exposer des sentimens de M. Gor-
on, le parti qu'il prend sur la mort
e Charles I. n'est pas difficile à de-
iner. Il blâme l'arrêt qui condamna
: malheureux Prince, comme pro-
oncé sans autorité & contre les loix:
Nation seule representée dans un
arlement libre, auroit eu apparem-
ıent le droit d'examiner & de juger
on Roi. L'Auteur n'ose trop s'en
xpliquer, mais il veut bien qu'on
infere de ce qu'il avance; l'action
ui fit perir Charles, fut donc selon
ıi, illégale, violente, & pleine
e crime; mais il ne s'ensuit pas de-
ì, que l'on puisse excuser toutes les
ppressions, les excès, les mauvais
Conseillers, les Ministres de cet in-
ortuné regne. Ici M. Gordon em-
loye plus de 30. pages, à faire la
einture la plus affreuse, & la plus
oire de la conduite de Charles. A
eine lui fait-il grace sur quelques
ertus, que ses ennemis même les

plus cruels n'ont pu lui refuser. Du reste, il le represente comme asservi bassement aux caprices, & à la superstition des Ecclesiastiques qui l'environnoient, comme enyvré de l'idée de son pouvoir ; foulant aux pieds ce qu'il appelle la Constitution du Royaume, & ce qui n'a été peut-être dans l'origine qu'une usurpation d'un peuple inquiet & d'une noblesse ambitieuse sur l'autorité légitime de son Maître ; toutes ces choses se débitent avec un emportement, que les honnêtes gens de tous les partis desavoüeront également : les preuves se supposent. Nous n'avons ni la patience, ni le courage de nous y arrêter plus long-tems. L'auroit-on cru ! la catastrophe la plus sombre & la plus inhumaine, ce sont les expressions de M. Gordon lui-même ; trouve pourtant dans cet Auteur, un défenseur & un apologiste. Ce jour solennel destiné pour ainsi dire, à éclairer la pompe funebre de ce Monarque, & à pleurer sa mort tragique, sera mieux employé, selon lui, à feliciter la nation d'avoir rompu

fers qu'on lui préparoit, & recou-
ses droits, à l'exhorter à prévenir
toute forte de moyens de sembla-
s malheurs. C'est à peu près la
clusion du discours de M. Gor-
n, la voici ; » Ceci & tout ce que
'ai dit auparavant, nous fournit
une leçon très convenable à la cir-
constance, & même à tous les tems
le la vie ; c'est d'empêcher de
toutes nos forces, selon les pa-
oles & l'avertissement de mon
Texte, *que l'Hypocrite ne regne,*
*le peur qu'il ne soit en piege, & en*
*candale au peuple.*

Quoi que ce prétendu Sermon se
ite assez par lui-même, & qu'il
puisse plaire qu'aux personnes, que
malheur de la naissance ou de l'é-
ation, attacheront aux idées
ionnées de l'Auteur ; nous cro-
s cependant devoir ajoûter quel-
s réflexions au compte que nous
ons d'en rendre, elles paroîtront
ples & naturelles ; & peut-être
là, mettront-elles dans un jour
ore plus grand les injustices de
Gordon.

Le bon ſens ſeul doit être notre guide dans les matieres de Religion. C'eſt la maxime favorite des Proteſtans, & le fondement de la Réforme. Tandis que M. Gordon ne la tournera que contre les Anglicans, nous n'aurons rien à lui dire. C'eſt leur montrer le principe, ſur lequel ils ſe ſont ſeparés de la Communion Romaine; c'eſt leur prouver ſenſiblement l'abus qu'il y auroit de leur part, à gêner les Conſciences, & à ſoumettre les Peuples à leurs déciſions, après avoir eux-mêmes ſecoué le joug d'une autorité, que leurs prédeceſſeurs avoient reſpectée pendant tant de ſiecles. Mais qu'il l'applique aux Catholiques, l'argument a-t-il la même verité ? Si les Proteſtans n'admettoient ni la revelation, ni la divinité des écritures; nous employerions, pour les combattre, les mêmes armes dont nous nous ſervons, pour amener à la vraye foi les infideles. Mais puiſqu'ils conviennent ſur cela avec nous, comment oſent-ils ſoutenir cet étrange paradoxe ? Comment enviſagent-ils ſans

rémir, les consequences affreuses
ui en resultent? Le bon sens, c'est-
-dire, le caprice, la passion, l'or-
ueil de chaque particulier, sera l'In-
erprete naturel de l'Evangile. L'i-
norant & le sçavant, tous auront
n droit égal à prononcer, & à s'en
enir à leurs idées, quelques bizar-
es, quelques absurdes, quelques
angereuses même qu'elles puissent
tre. L'Ecriture, dira-t-on, est claire
ans tous les points necessaires au
alut? Quoi! le mystere de la Tri-
ité, la divinité du Sauveur, tant
'autres points sur lesquels les Sectes
e partagent, sont donc indifferens
ans le Christianisme! Dieu nous
ura parlé, sans nous donner aucun
noyen de connoître la verité, &
ne Religion dont il est l'Auteur, ne
era plus qu'un cahos, où les chi-
neres & les visions pourront éclore
& subsister impunément? Avancera-
-on enfin que les mœurs seules, nous
auveront indépendamment de la
réance? C'est l'abîme où conduit la
fatale maxime que nous combattons;
mais par où serons nous dès-lors dis-

tingués des nations idolâtres, & des autres religions. La notre n'aura aucun avantage réel sur les autres, & qui empêchera de conclure qu'elle est comme les autres, l'Ouvrage des hommes, c'est-à-dire de la politique ou de la superstition. Les Protestans auront beau se retourner, ils n'éluderont jamais cette accablante difficulté. Ils se plaindront de notre constance, à leur presenter à tout propos la même objection. Nous nous plaindrons à notre tour de leur entêtement, à n'en pas reconnoître la force, & à ne pas abandonner un principe qui a éteint tout sentiment de religion dans un si grand nombre de leurs partisans, & même de leurs plus celebres ministres.

2°. Passons à M. Gordon, une partie de ses invectives contre l'Archevêque Laud. Convenons, puisqu'il le veut; que ce Prélat poussa trop loin le zéle pour son Eglise; mais pourquoi le charger seul, & uniquement des iniquités prétenduës du regne de Charles I. on nous cite l'Histoire de son procès; ses plus cruels

nis, furent ses Juges, quel
après tout, son crime ? Il vou-
ssurer à la haute Eglise, une
ninence que les loix lui don-
t, & préserver la religion do-
nte des attentats, dont l'auda-
l'accroissement du presbyteria-
: la ménaçoient. Les voyes
prit pour y réüssir, ne parurent
ntes, ou ne le devinrent que par
:xibilité & le fanatisme de ces
res. On n'a qu'à lire sans pré-
on, l'Histoire de ces tems-là ;
l'y verra qu'avec horreur, jus-
i ils pousserent l'insolence, la
ırie, le mépris des loix & des
ınces. C'est de leur sein, que
ent ces nombreux essains de fa-
ues qui inonderent l'Angleterre,
nt on ignoreroit si la conduite
:eroit plus de pitié ou plus d'in-
ıtion, sans les tristes effets qui
ompagnerent. Concluons que
fut plus malheureux dans ses
ts, que coupable envers sa Pa-
Dans un siecle moins orageux, il
ffacé la gloire des premiers ré-
ateurs, & établi dans l'Eglise

dicateur noircit ſa memo
aucune compaſſion pour
heurs, ſans reſpect pour ſa
Jacques I. plus occupé à
avec les Sçavans de l'Eur
gouverner ſon Royaume
Grammairien, tantôt Thé
toujours foible dans ſes dé
avoit preparé les voyes à l
tion, & formé par ſa cond
vain qui fermenta ſi mal
ment dans la ſuite. Le fils
mal, & y voulut remedi
être alla-t-il trop loin, dan
ſures qu'il prit? C'eſt une
dans laquelle nous n'entr
mais qui n'eſt pas ſûrement

pas sur l'autorité du Souve-
e dépoüilla-t-il pas ce Prince
érogatives les plus anciennes,
lus inseparables de la Royau-
algré l'esprit de faction qui
oit, on sçait qu'il rougit plus
fois de l'excès de ses deman-
c il les auroit modérées, si
es-uns de ses principaux mem-
voient été moins furieux, ou
oi lui-même avoit été plus fer-
que l'on compare le regne de
s avec celui d'Henry VIII.
difference dans leur condui-
e ne fut guéres moins grande,
ns leurs destinées. Le farou-
enry bouleversa toute l'Angle-
alluma des buchers & dressa
bets, pour tous ceux qui ne
ent pas comme lui, Catholi-
c Protestans; il fit trembler de-
ui tous ses Parlemens, deman-
ec empire & obtint tout ce
voulut, soit pour ses guerres,
our satisfaire à ses profusions
nses. Ses Ministres exercerent
ui un pouvoir redoutable, les
prises de Charles, contre les-

un oppresseur ; de pareils t
doivent se donner qu'à Cr
qu'à ses complices.

Nous finissons ces reflex
assurant que ceux qui liro
mon, en auront encore be
faire sur les calomnies, su
gerations dont il est rempli,
mauvaise foi qui y regne pr
tout. Le Supplément qui a
gne le discours, est une Let
sée à un Canoniste, & Th
de l'Eglise d'Angleterre ; l'
tourne en ridicule les p
Dogmes des Episcopaux.
pose ironiquement ses doute
plusieurs questions sur l'aut

Anglicans, c'est leur affaire de lui répondre. S'il s'adresse aux Catholiques, nous le renvoyons à tant d'excellens traités de Controverse, que nous avons sur toutes ces matieres. S'il les lit avec un cœur humble, & dans une disposition sincere de connoître la verité, il y trouvera la fin de son aveuglement; la force d'esprit dont il se pare, ne lui paroîtra qu'une foiblesse miserable, & sa prétenduë liberté de penser, qu'une licence veritable qui conduit à tous les désordres. La Religion triomphera chez lui de l'incredulité, & peut-être consacrera-t-il à l'instruction de ses Compatriotes, des talens qu'il n'a employés jusqu'ici qu'à proteger l'erreur & le mensonge.

## ARTICLE LXXXV.

*JACOBI AUGUSTI THUANI, Historiarum sui temporis, Tom. VIII.* in-folio, *&c.* C'est-à-dire, *Edition complete des Oeuvres de M. de Thou, & de ce qui la*

*concerne , &c. 1733. à Londre.*

Suite de l'Article LXXVI. du mois d'Aouſt.

NOus en ſommes reſtés au VI. Chapitre du ſeptiéme volume. Comme il y a toujours des choſes fort ſingulieres dans chacun de ces XII. Chapitres , & que rien de ce qui regarde M. de Thou & ſon Hiſtoire , ne doit être negligé , nous acheverons de les parcourir , en tâchant de preſenter à nos Lecteurs , ſans art & ſans diſſimulation , tout ce qui peut exciter une légitime curioſité.

Le Chapitre dont il s'agit , eſt intitulé , *Jugemens des Sçavans , & de quelques illuſtres Perſonnages , ſur les* 80. *premiers Livres de l'Hiſtoire de M. de Thou , imprimée en divers tems par lui-même.* Cet article aſſez étendu , merite conſideration , non-ſeulement à cauſe des pieces nouvellement imprimées , qui ſont en très-grand nombre ; mais encore par leur ſuite & leur arrangement , qui ſont

connoître les peines extraordinaires que se donna M. de Thou, afin de former & de rectifier son Histoire. Plus de 150. pieces en font foi. On y trouve des Lettres de tous les climats de l'Europe sçavante. Il y en a des principales villes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Flandre, de Hollande, de Dannemark, &c. On y trouve les noms de tout ce qu'il y avoit alors de Grands, d'amateurs des Sciences, d'Hommes lettrés ou connus par leurs Ouvrages. On y en trouve de personnes de toutes les Sectes & de tous les Etats. Catholiques, Calvinistes, Luthériens, Seculiers, Religieux, Gens de robe, Gens d'épée, Gens d'Eglise; avec qui notre Historien n'avoit-il pas des rapports?

Il ne faut pas oublier Fra-Paolo & M. Wothon, desquels l'Auteur voulut avoir des Mémoires sur le Concile de Trente; mais il n'obtint rien de ce côté-là, parce qu'ils travailloient sur le même sujet. S'il n'est pas toujours avantageux pour les Particu-

de celles qu'on a jugé à pr
rassembler sous le titre de c
cle VI. Car on y apprend
grand Homme, dans le co
infatigable de Litterature,
fut comme le centre durant p
années, cherchoit beaucoup
avis & des corrections, que
licitations & des complime
ne peuvent toucher que d
foibles; quand la sincerité
sir de perfectionner les Ou
n'en est pas le motif & le p
Ce n'est pas que l'illustre Hi
fût insensible aux louanges &
probations. Il sentoit à quel

tous ſans exception, mais avec quelque diverſité, ſuivant leur differente maniere de penſer. Car les uns trop épris des veritables beautés de ſon Hiſtoire, & prevenus d'ailleurs par les opinions du tems, approuverent tout aveuglément: d'autres lui envoyerent des corrections ſur la Latinité, ſur la Geographie, ſur les Noms, ſur des faits même. D'autres enfin non moins charmés de la beauté de ſa plume, mais plus ſinceres, ou, pour parler plus juſte, plus équitables ſur certaines hardieſſes, que la ſituation ſeule des tems, & les ſources où puiſoit M. de Thou, lui avoient fait hazarder, oſerent lui en écrire. Juſte Lipſe ne balança pas à le faire en ces termes. (a) *Emendare potes & ſuadeo, ſi amici tamen conſilium admittis. Diſtinctius ſcribere non poſſum, & ſcio te ſcire quæ offendant.* Ce conſeil déplut extrêmement à M. de Thou. Auſſi étoit-il prématuré. Les tems n'avoient pas changé, & l'Hiſtorien ne changea pas: Caſaubon, pria Lipſe de ne pas publier

(a) Ch. 6. p. 5.

liers, q[illegible] peur qu'elle ne fît tort que le[illegible] Jos. Scaliger le traita bliée[illegible]lle, en écrivant à M. de pa[illegible] Juste-Lipse de son côté, per- [illegible] dans son opinion; & depuis il [illegible]est trouvé qu'il pensoit juste. Car sans compter ici, le sçavant P. André Schottus *(a)*, qui écrivoit d'une maniere aussi affectueuse que respectueuse, pour engager M. de Thou à faire quelques reflexions sur sa grande liberté, sans parler de beaucoup d'autres qui lui en écrivoient plus vivement; il suffira de citer un des grands Admirateurs de l'Histoire en question. C'est l'illustre Portugais *Dom Luis Lobo da Silveis.* Il allégue d'abord les plaintes generales. *(b)*
» Vous étant si bon & vrai Catho-
» lique, & fils d'un pere qui l'a
» tant été, vous ne le montrez pas
» toutefois en vos Lettres; mais il
» semble plutôt que vous soyez en la
» nouvelle religion prétenduë réfor-
» mée . . . . toutes les fois qu'il se
» presente occasion, vous blâmez

*(a)* Ch. 6. p. 68. & 69.
*(b)* Ch. 6. p. 20.

» les Catholiques, & favorisez les
» Calvinistes, & bien que ceux qui
» maintenant sont profession de cet-
» te Secte, & se sont nourris & éle-
» vés en icelle, ne pensent pas cer-
» tainement faillir, pour ce que
» s'ils le pensoient, ils ne le feroient
» pas; cela ne se peut dire toute-
» fois des premiers qui ont embrassé
» cette opinion, en un âge qui ne
» pouvoit être si capable de trom-
» perie & d'erreur, ou pour le
» moins la plûpart d'entr'eux, &c.
» Quant à mes plaintes particulie-
» res, les voici. » Nous ne les rapporterons point, parce qu'outre leur longueur elles roulent principalement sur certains traits, qui aboutissent tous à la plainte generale. »
» C'est dommage (disent les Edi-
» teurs) que la réponse de M. de
» Thou à cette Lettre nous manque.
» Car peut-être la mort de sa fem-
» me, près du tems que cette Lettre
» fut écrite, jointe à la situation des
» affaires d'alors, dont il conçut
» un si grand chagrin, qu'il avança
» sa mort peu de mois après qu'il eût

» pu recevoir ladite Lettre, l'empê-
» cherent d'y répondre. » Telle est la reflexion Françoise des Editeurs Anglois ; & en effet, la Lettre est dattée du 7. Juillet 1616. & M. de Thou mourut le 17. May 1617. Ceux qui sont curieux de voir les petites discussions d'amour propre & de vanité, qui se glissent souvent dans les Lettres des sçavans trop malheureux qu'on les expose sur la scene publique, pourront trouver dequoi se satisfaire dans plusieurs endroits de ce VI. Article, sur tout en ce qui concerne Meursius (*a*), & les rapports qu'il eut avec Casaubon & M. de Thou. Il faut plaindre la Republique des Lettres, qui devroit être la source de la noblesse des sentimens, d'avoir souvent à se reprocher des foiblesses pitoyables.

VII. Article. *Du Testament & de la mort de M. de Thou.* L'on sçait que par ce Testament fait l'an 1616. au mois de May, l'Auteur léguoit son Histoire & tous ses Manuscrits à MM. Pierre du Puy, & Rigault ; à

(*a*) Ch. 6. p. 25. 26. &c.

ndition de suivre les conseils de M. de Sainte Marthe, pour la uvelle Edition de l'Histoire. L'on iit encore que cette Edition se fit Geneve en 1620. (*a*) après le Tesment, on a mis une longue Let- de consolation dans le goût de neque, que Dan. Heinsius écrivit l'Auteur, sur la perte de sa seconde mme. Le reste consiste en éloges, nt en Prose qu'en Vers. Ce sont aunt de tributs légitimes, que les avans payerent à la memoire de M. Thou. Ils l'honorerent après sa ort, comme ils l'avoient honoré son vivant. On a recüeilli tous s éloges, & l'on n'a pas omis les pitaphes qui sont dans la Chapelle la Maison de Thou, à S. André s Arcs.

VIII. Article. *Du soin & de la fitié des amis, que M. de Thou avoit argez de l'Edition de son Histoire. n y joint les éloges & les critiques des us celebres Modernes.*

(*a*) Depuis en 1626. 1630. moins corcte, suivant M. l'Abbé Langlet, qui éfere celle de 1620.

Les premieres pages exposent quelques Préfaces anciennes, & quelques Lettres de Lingelshem & de Vossius. Mais dès la page 4. on vient à la piece la plus curieuse. » Quelque tems » après ( ce sont les Editeurs qui » parlent ) que l'Histoire de M. de » Thou complette, eut été imprimée pour la premiere fois à Geneve, la piece suivante fut dressée » par M. Pierre du Puy. *Apologie* » pour M. le President de Thou, » sur son Histoire de 1620. copiée » sur l'original qui est entre les » mains de M. l'Abbé de Thou, » tirée du recüeil de pieces histori- » ques & curieuses, imprimé à » Delft en 2. vol. *in-douze* 1717. » C'est une piece sanglante contre les Jesuites, que le tems seul a refutée ; & que M. du Puy, aussi honnête homme que M. de Thou, desavoüeroit aujourd'hui, s'il revenoit au monde, autant par esprit de probité, que par amour de la gloire litteraire. Cet écrit est suivi de plusieurs Lettres de Vossius, qui défend vivement François Junius, con-

re le jugement qui en eſt porté dans l'édition de Geneve. Les éloges & es critiques ſont la principale partie de tout l'article. On y cite Fra-Fulgentio, Gramondus, Mezerai, Sorel, Baillet, J. A. Boſius, Petr. Titius, M. Perrault, Vigneuil-Marville, M. le Gendre, M. l'Abbé Lenglet, le Pere Daniel, M. Huet, Philip. Pareus, Fortun. Licetus, Morhoſius, Guy Patin, le P. Bonani, Bayle, M. le Duchat, le P. Niceron, & M. Poquet de la Livoniere. On y joint enfin, (ſans que l'on ſçache trop pourquoi,) (*a*) l'explication que donne le P. Hardoüin, d'une Medaille de Louis XII. *perdam Babylonis nomen*, & la Réfutation non encore imprimée qu'en a faite un Anonyme. Il ne paroît pas que cette Réfutation ſoit appuyée ſur de ſolides fondemens, ni qu'elle renverſe l'ingenieuſe interpretation du P. H.

(*a*) Si ce n'eſt parce qu'il s'agit de Rome & de Babylone. On verra encore beaucoup d'autres hors d'œuvres, tels que le differend de Philippe le Bel, avec Boniface VIII. & autres écrits de même goût.

Les connoisseurs en jugeront.

Pour dire un mot des pieces que nous venons de citer, nous nous contenterons de mettre M. le Gendre vis-à-vis de M. l'Abbé Lenglet, ainsi qu'ils se rencontrent dans cet article p. 23. » On lui reproche (dit » le premier en parlant de M. de » Thou,) les frequentes & longues » harangues qu'il met souvent à la » bouche de personnes peu propres » à en faire. On lui reproche enco- » re son peu de ménagement pour le » Pape, pour le Clergé, pour les « Princes de la Maison de Guise; & » un peu trop de disposition à adou- » cir les fautes, & à faire valoir le » merite des Huguenots. D'autres » voudroient que son Histoire fût » plus serrée; & que sans faire de » courses jusqu'aux extrêmités du » monde, pour nous dire ce qui s'y » est passé, il se fût renfermé da- » vantage. A tout prendre, il n'y a » point d'Histoire qui fît plus de » plaisir à lire, si elle étoit moins » longue. Quatre gros *in-folio* pour » une Histoire, qui comprend en

» viron 64. ans, il y a de l'excès;
» à en lire quatre heures par jour,
» on ne finiroit pas en un an. » Voici maintenant le jugement de M. Lenglet. » M. de Thou est l'Historien
» le plus sincere & le plus exact,
» que nous ayons pour le seiziéme
» siecle. Il ne s'est pas encore fait
» de nos jours un corps d'Histoire
» aussi accompli; il est generale-
» ment estimé par les François &
» par les Etrangers, par les Catho-
» liques & par les Protestans. Il y a
» neanmoins certaines gens (tels
» que Juste-Lipse,) qui désaprou-
» vent cette Histoire, parce qu'il y
» a trop de sincerité & de verité.
» C'est ce qu'écrivit Juste-Lipse mê-
» me à M. de Thou: néanmoins on
» ne peut desavoüer qu'il n'y ait
» quelques fautes. » Nous mettrons ici les paroles de Lipse, que M. Lenglet a eu en vûë. *Opus à labore, industriâ, stylo laudabile est, & vel invidiam ab his habet. Utinam non haberet ab iis quæ majori quâdam libertate, quam ævum hoc ferat à te scripta, emendare hortes & suadeo*, (a) &c. Le P. le Long

(a) Ch. 6. p. 5.

(a) loüe le jugement de M. Lenglet, comme » devant être approuvé de » tous ceux qui n'ont pas d'interêt » à condamner ce sçavant Magistrat » (M. de Thou.) » L'on doit lire tout l'article du P. le Long, pour juger combien cet habile Critique s'est donné de soins afin de le composer avec art, avant l'édition recente des Editeurs Anglois, qui le relevent sur quelques fautes, & qui ne les relevent pas toutes, particulierement dans la maniere de citer. Ils se contentent de nous donner les pieces entieres, & il faut s'en tenir là, sans avoir égard aux extraits, avec quelque impartialité que l'on s'efforce de les faire. Mais ce sont après tout, des bagatelles.

IX. Article. *Ecrits differens : (les uns de M. de Thou, les autres de quelques sçavans) qui prouvent son affection, & ses soins pour la litterature & les gens de Lettres.* On nous donne beaucoup plus ici, que le titre ne semble promettre. Vous vous attendez simplement à voir des dis-

(a) Bibl. p. 442.

cussions de litterature & d'érudition, entre des personnes qui se bornent à ce goût ; & vous trouvez des Manuscrits politiques, qui n'avoient point encore vû le jour, & dont les titres seuls font voir l'importance. 1°. *Ex MS. Lettre écrite en* 1592. *par M. de Thou contre la Ligue, & sur les moyens de parvenir à la paix.* 2°. *Ex MS. Lettre de M. de Thou, à M. le Duc de Bouillon, pendant la conference tenuë à Surene l'an* 1593. *M. de Thou qui étoit un des deputés à cette conference, de la part du Roi Henry IV. écrivit cette Lettre à M. le Duc de Bouillon, sur la conversion de S. M. voyez son Histoire tom.* 5. *p.* 258. *Edit. de Londres.* 3°. *Lettre Latine de M. de Thou, à M. de Thumery Sieur de Boissise, sur la conference de Loudun en* 1616. L'illustre Auteur étoit encore de cette conference, & il raconte fort au long sous des noms figurés, tout ce qui s'y passa. Comme ces écrits ne sont rien moins que de litterature, ce sont des mets réservés aux Lecteurs politiques, & uniquement pour le Ca-

trefois Jesuite avec Antoin
lon, & depuis occupé du I
des bons Livres qu'il compo
l'amitié intime dont M. d
l'honora.

Pour bien entendre la Le
vante, de *Vidus Faber* ( le
au Card. de Lorraine, les
renvoyent aux Livres 22. &
l'Histoire, à cause du rapp
y a entre ces Livres, & cett
qui est une apologie de
propositions hardies de Lou
vre.

Toutes les autres pieces au

de son tems où il ne fût fait mention de son nom, & des facilités qu'il procuroit aux auteurs, soit par des MSS. qu'il leur prêtoit, soit par ses conseils, & ses soins auprès des Libraires qui le consultoient comme un des oracles de la Republique litteraire. Il seroit long d'extraire à ce sujet, les Lettres des Vulcanius, des Melissus, des Scipio Gentilis, des Daniel Heinsius, des Rutgersius, des Barthius, des Rittershusius, & de quantité d'autres déja cités ou omis, en faveur de la brieveté. Deux points meritent sur-tout d'amuser le Lecteur sçavant. Le premier roule sur les Lettres des Maronites, dont le projet étoit d'obtenir un College à Paris, & de donner une Edition de la Bible Syriaque & Arabique. Le second, que l'on a tiré de la *Bibliotheque Imperiale* de Petr. Lambecius, est l'Histoire de l'edition de Nicephore Callixte, sur le precieux MS. de Vienne. On y verra les Lettres reciproques de MM. Sceilder, Tengnageli, de Thou, & des PP. Fronton le Duc & Sirmond. L'édition

comme l'on ſçait, ſe fit à Paris l'an 1630. par les ſoins du P. Fronton, qui confera & corrigea la Verſion de Jean Lange avec le Grec, & par ceux du P. Sirmond, qui imprima l'Ouvrage complet après la mort de ſon Prédeceſſeur.

» Avant que de quitter cet arti-
» cle, de l'affection que M. de Thou
» portoit à la litterature & aux ſça-
» vans, nous obſerverons (avec les
» Editeurs & en uſant de leurs ter-
» mes,) que lorſqu'il fut pourvû de
» la charge de Maître de la Biblio-
» theque Royale; ce fut à ſa recom-
» mandation, que M. Caſaubon,
» & après lui M. Rigault, eurent
» l'Office de Gardes de cette Biblio-
» theque. » On cite à ce ſujet, l'éloge fait par M. Perrault, & tout l'article du P. Jacob, ſur la Bibliotheque du Roi.

X. Article. *De Francisco Augusto Thuano* : c'eſt-à-dire, de l'infortuné François Auguſte de Thou fils aîné de l'Hiſtorien. On déplore encore aujourd'hui ſon malheur; & l'on n'ignore pas *les Memoires & inſ-*

*ns de M. du Puy, pour servir fier l'innocence de Messire Fran- Auguste.* Cette piece est de XV. itres, elle occupe tout l'arti- à l'exception de quelques Let- le Grotius & d'autres sçavans. n en croit Guy Patin, le Card. ichelieu disoit en son esprit, » de Thou le pere, m'a mis ns son Histoire, & je mettrai fils dans la mienne. »

Article. *Des intimes amis de e Thou, dont il fait le plus de m dans ses écrits.* Ce chapitre té la netteté du titre, paroî- à quelques Lecteurs difficile à r, si on ne leur donnoit au s les noms des principales pie- ui le composent. 1°. Parce que . Pithou étoit extremement lié M. de Thou; on s'est cru obli- : nous donner ici la Vie de cet le l'Historien, par Jean Boivin; 5 Lettres sur cette perte, des phes, & un Poëme. 2°. *Item* même raison, *la vie de Soffrey lignon, Chancelier de Navarre, M. Guy Allard, imprimée à Gre-*

*noble en 1675. in-douze.* Calignon & M. de Thou, s'étoient abouchés pour l'Edit de Nantes. 3°. La Vie Latine de Nicolas le Févre, par M. Fr. le Begue Avocat du Roi en la Cour des Monnoyes de France; *item*, deux morceaux des Préfaces de N. le Eévre sur S. Hilaire, & le Concile de Trente, avec l'éloge de ce sçavant par Perrault. 4°. La Vie de M. P. du Puy, par Rigault : l'éloge composé par Perrault, & 22. Lettres, tant de M. du Puy que de ses amis. 5°. » M. » Pierre du Puy, disent les Edi- » teurs, a tant merité de M. le Pre- » sident de Thou & de sa famille; » & ses écrits qu'on a déja placés » dans ce tome, en font des orne- » mens si éclatans, que nous ne » pouvons resister à la tentation d'a- » jouter en ce lieu trois autres pie- » ces de sa main, quoiqu'elles ayent » déja été imprimées il y a long- » tems, & qu'elles n'ayent aucun » rapport ni à notre Historien, ni à » son Ouvrage. Cependant étant » toutes trois Historiques, & sur » des sujets bien curieux, & cha-

: assez courte, quoique par-
en son genre ; nous osons
flatter, que l'on nous sçaura
de ce qu'en joignant ainsi les
aux d'un si beau genie, à ceux
grand de Thou son parent,
s tâchons de les transmettre
mble à la posterité. »
diteurs paroissent craindre, que
lic ne soit fâché qu'ils n'ayent
séré dans cet article, tous
vrages des intimes amis de M.
ou : voilà les trois écrits de
Puy, déja connus. *Histoire
liere du grand differend, entre le
Boniface VIII. & Philippe le
i de France. Histoire de la con-
tion des Templiers. Histoire ge-
du Schisme, qui a été en l'E-
puis l'an* 1378. *jusques en l'an*

Les Editeurs apprennent au
, » qu'une personne de dis-
tion à Paris, ayant bien vou-
eur communiquer un MS. du
*ana*, qu'elle leur a assuré ve-
de M. Pierre du Puy, ils n'ont
crû pouvoir se dispenser de

» donner ici cet Ouvrage d'après » une copie fidele de ce MS. » Le *Thuana* avoit déja paru en 1669. en Hollande, sur le MS. de M. Sarrau par les soins de Vossius; & depuis à Rouen, avec les corrections & les notes de M. Daillé. L'édition dont nous parlons, doit être encore plus exacte; & outre les notes de M. Daillé, elle contient celles de MM. le Duchat & des Maiseaux. 7°. Quelques Lettres ou éloges au sujet de MM. du Puy, Rigault, & Scevole de Sainte Marthe, terminent tout l'article qui est de 208. pages.

XII. & dernier Article du septiéme volume, *touchant M. Jacques Auguste de Thou, second fils de l'Historien, & sur le sort de la Bibliotheque recüeillie par M. de Thou.*

Après avoir tant occupé les Lecteurs des amis intimes de l'Historien, & rassemblé une partie de leurs œuvres dans cette édition; il étoit bien juste qu'on n'oubliât pas le celebre Ambassadeur, & les Memoires de son Ambassade. L'on observe, » que » l'on ne peut rien dire ni de l'Au-

» teur.

» teur des Memoires, ni de l'occa-
» sion à laquelle ils furent écrits, ni
» du tems qu'ils ont été premiere-
» ment rendus publics ; sinon, que
» la seule édition qu'on en a vûë,
» & dont on se sert ici porte dans
» le titre, qu'ils ont été dressés par
» M. D. L. R. & imprimés à Colo-
» gne en 1710. *in-octavo.* L'on ajoû-
» te, qu'il semble encore necessaire
» d'avertir le Lecteur, que le Roi
» de France jugea qu'il étoit de son
» interêt d'envoyer à la Haye au
» mois d'Avril 1657. Messire Jac-
» ques Auguste de Thou, Cheva-
» lier Comte de Meslay, Conseiller
» ordinaire de S. M. en ses Conseils
» d'Etat & Privé, & President en
» sa Cour du Parlement de Paris,
» avec le caractere de son Ambassa-
» deur aux Etats des Provinces-
» Unies des Pays-Bas ; & qu'il y
» avoit alors guerre entre la France
» & l'Espagne. » L'une des affaires
qui fit le plus d'honneur au nouvel
Ambassadeur, fut la maniere ferme
& vigoureuse, dont il se comporta
avec Don Estevan de Gamarre Am-

baſſadeur en Hollande pour le Roi d'Eſpagne. Leurs caroſſes ſe rencontrerent au Cours de la Haye, dans une Place longue, étroite, & fermée de barrieres d'un côté : il s'agiſſoit du pas ; on penſa en venir aux armes. Il ſe fit une longue négotiation ; & M. de Thou fut tellement inflexible, que Don Gamarre ſe vit contraint d'accepter le parti propoſé par les Négotiateurs ; ſçavoir de ſortir par une ouverture qu'on fit à la barriere, & de céder le Cours à l'Ambaſſadeur de France, qui s'y promena ſeul : & il maintint cette preſſeance, tant que dura ſon Ambaſſade, malgré la continuation de la guerre entre les deux Couronnes : nous n'entrerons point dans les autres détails de ſa politique, & de ſa vigilance, pour le Service de ſon Maître. Nous ajoûterons ſeulement une remarque, qu'on trouve à la fin de ces Memoires. » Le P. le Long » dans ſa Bibliotheque Hiſtorique » de la France p. 678, n°. 13[illegible] à » l'article des Memoires de M. de » Thou dit : Ces Memoires ſont

» l'Ouvrage d'un homme qui avoit » été à Jacques Auguste de Thou » second fils de l'Historien, & qui » fait le recit d'une partie de ce qui » se passa dans l'Ambassade de son » Maître en Hollande, vers le mi- » lieu du dix-septiéme siecle. Selon » les Auteurs des Memoires de Tre- » voux en Juillet 1712. ce ne sont » qu'un recüeil de plusieurs papiers » restés entre les mains des heritiers » de ceux qui gouvernoient la Hol- » lande pendant cette Ambassade. » On y a mêlé ce qu'on a voulu, » & la bonne foi de l'Editeur n'est » pas bien publique. » M. Amelot de la Houssaïe, dont on rapporte encore l'article sur l'affaire de Don Gamarre & de M. de Thou, a voulu revoquer en doute la relation de l'Ambassadeur François comme peu fidele. Mais toutes les Lettres du dernier que l'on voit dans cette édition, paroissent plus croyables que les malignes anecdotes d'Amelot de la Houssaïe. Ces Lettres sont écrites d'un stile coulant & léger, elles sont pour la plûpart adressées à M. le

ictions que traduire ce qu
Huet dans ses Memoires. »
» quelques années que M.
» issu de cette illustre M
» avoit si bien merité d
» Lettres, étoit revenu d
» de. Il s'y étoit distingué
» Ambassade, & il avoit
» soutenu l'honneur du n
» çois, contre l'obstination
» bassadeur d'Espagne. Il a
» té la magnificence & la
» au point de voir se
» en mauvais ordre & pre
» nées, de maniere qu'il
» à vendre sa Bibliothequ
» dire, ce trésor que Jacq

» ſerver en ſon entier ; & que par
» cette raiſon, il avoit défendu de
» partager, de vendre, & de diſ-
» perſer. On devoit le regarder
» comme un dépôt, au ſentiment
» des Juriſconſultes : mais dans la
» ſituation où ſe trouvoit le fils, il
» falloit céder à la neceſſité. Com-
» me j'étois lié d'amitié avec lui de-
» puis quelques années, il vint me
» trouver d'un air triſte ; & après
» quelques propos généraux ſur le
» malheur des tems, il me deman-
» da ſi je ne pourrois pas engager le
» Roi à acheter ſa Bibliotheque
» pour M. le Dauphin, d'autant
» plus qu'il ne la croyoit pas tout-à-
» fait indigne de ce Prince, ſoit par
» le nombre & le choix des Livres,
» ſoit par l'élegance & la propreté.
» Je promis de faire en ſorte que la
» choſe fût propoſée au Roi, & à
» M. Colbert. Ce qui fut fait, mais
» ſans ſuccès. Car le Roi répondit
» qu'il avoit une Bibliotheque aſſez
» ample, dont Monſeigneur pour-
» roit faire uſage. M. de Thou n'a-
» yant rien à eſperer de ce côté-là,

» s'adressa à d'autres. Il ne trouva
» que des offres froides & modiques.
» La Bibliotheque fut long-tems ex-
» posée, & on ne put convenir de
» prix. M. de Thou mourut, &
» après sa mort à la honte de la lit-
» terature, les heritiers livrerent ce
» trésor à si bas prix, qu'ils n'en
» reçurent pas le tiers des cent mil-
» le livres qu'il en avoit coûté, seu-
» lement pour la reliure des livres,
» comme M. de Thou me l'avoit
» assuré. On vendit depuis en dé-
» tail cette belle Bibliotheque, &
» j'en eus une partie qui servit beau-
» coup à orner la mienne. Je gemis
» toutefois, de ce qu'un si beau mo-
» nument ait péri pour les Lettres,
» & que le Testament de Jacques
» Auguste, non plus que les pré-
» cautions qu'il y apporta, ayent eu
» si peu d'effet pour la conservation
» de ce dépôt; » nous en avons la
liste faite par Joseph Quesnel. On y
comptoit plus de 8000. volumes tous
rares & curieux, tous recherchés
avec une excessive dépense, presque
tous composés des plus belles feüilles

le trois exemplaires, tous en maroquin du veau doré. Il environ mille manuscrits con-les, y compris ceux de Ni- e Févre. Cette belle & riche heque ayant été ainsi dissipée, areusement rassemblée par M. dent de Menars, il retira de di- droits tout ce qu'il en put re- r, & la nomma désormais *Bi- a Menarsiana*, comme on le ar l'excellent Poëme de San- Enfin le Président de Menars la M. le Cardinal de Rohan, qui fede aujourd'hui. A l'égard anuscrits, ils avoient passé à lbert, & l'an. 1730. le Roi de M. le Marquis de Seigne- s les MSS. de la Bibliotheque tine, parmi lesquels sont ceux ient appartenu à M. de Thou, font partie maintenant de la heque Royale.

s croyons que l'on peut à pre- us dispenser de parler des trois , que M. Buklei adresse à M. Medecin du Roi d'Angleterre, la Préface de M. Cartes ; le

tout pour rendre compte de cette édition Latine. Toutefois quelque ſoin que nous ayons apporté à ne rien omettre, s'il arrivoit qu'il fût encore neceſſaire d'en donner de nouvelles lumieres, nous pourrons y revenir à l'occaſion de la Traduction Françoiſe, qui va bientôt paroître. Si au contraire on trouve que nous nous ſommes trop étendus, on voudra bien faire attention que nous ne devions pas moins à la memoire du celebre Hiſtorien, digne d'occuper toutes les plumes, de recevoir toujours de nouveaux tributs d'éloges, de ceux même qu'il a le moins épargnés, & de ſe renouveller éternellement dans la poſterité, digne enfin par ſa probité, par ſa droiture, par ſes talens & par ſes vertus, d'être né dans des tems moins remplis de partialité, que ceux où il a vêcu, & d'en avoir composé l'Hiſtoire.

## ARTICLE LXXXVI.

### *ELOGE HISTORIQUE, de M. Antoine Vallisneri.*

AVant que de rendre compte au Public des Ouvrages de M. Vallisneri, dont le recüeil en trois volumes *in-folio* fut imprimé l'année passée à Venise, par les soins de son fils ; nous croyons devoir l'instruire en peu de mots, de ce qui regarde sa personne ; cette connoissance ne sera point inutile à ceux, qui voudront se mettre au fait de ses écrits, & de notre part nous devons ce tribut aux Sçavans, qui ont illustré la République des Lettres.

M. Vallisneri nâquit à *Tresilico* dans le Modenois, le 13. de May 1661. d'une illustre & ancienne Famille originaire de Parme, il fit ses premieres études à Modene sous les Jesuites, & son Professeur de Philosophie s'étant aperçu que celle d'Aristote, qu'il lui enseignoit, ne le satisfaisoit pas, lui conseilla à la fin

conduite du celebre *Marce*
*pighi*, auquel il avoit été
mandé par les Princes de la
d'Est. Le goût qu'il avoit p
ſciences, s'étoit manifeſté
enfance, ſes plus ordinaires
mens à cet âge, où l'on déc
bien ſes inclinations & ſes
étoit de diſſequer des oiſeaux
inſectes, pour en obſerver l
ties internes. En 1684. il f
Docteur en Medecine à Regg
retourna enſuite à Bologne
travailler dans les Hôpitaux.
dioit en même tems la Bot
la Chirurgie, & la Chimie

jet, & tous deux rivaux jusqu'à l'inimitié. Leurs disciples gardoient encore entr'eux moins de mesures, ils étoient presque tous les jours sur le point d'en venir aux mains. M. Vallisneri ne voulut pas entrer dans cette querelle, & le desir qu'il avoit de se rendre habile, l'engagea à profiter des leçons des deux Professeurs, sans jamais se declarer contre l'un ni contre l'autre ; cette conduite lui attira l'estime & l'amitié de M. Malpighi, auquel il étoit particulierement attaché, & dont il goûtoit beaucoup plus les sentimens, que ceux de son adversaire.

En 1687. le jeune Docteur passa à Venise, où il s'attacha à M. *Elorio*, pour la Medecine pratique, à Jacques *Grandi* pour la Chirurgie, & la Chimie, & à Louis *Testi* son Compatriote, pour l'Anatomie : le dernier s'est rendu fameux par la découverte de plusieurs secrets très utiles dans la Medecine, & en particulier par celle du Sucre de lait. Vallisneri fit ensuite un tour à Padouë ; & l'année suivante la reputation de

ompée *Sacchi*, Auteur de *l'Iris fe-*
*rium* l'attira à Parme.

Ce Docteur avoit entrepris de con-
cilier les Anciens & les Modernes
sur la Fiévre ; M. Vallisneri goûta
d'abord ce projet, mais l'ayant exa-
miné avec attention, il le jugea im-
pratiquable. Son dessein étoit, après
avoir fait quelque sejour à Parme,
d'aller à Rome ; mais sa Famille sou-
haita qu'il se fixât dans sa Patrie, &
qu'il y pratiquât la Medecine. Il y
retourna donc en 1689. commença
par y planter un Jardin de Simples ;
& comme il aimoit fort la chasse, il
y alloit souvent, mais la meilleure
partie du tems, qu'il y employoit, se
passoit à réchercher les plus rare
productions de la nature, & il e
revenoit ordinairement bien moi
chargé de gibier, que de simple
de pierres, de champignons, d'i
sectes, & autres choses semblab
Il en usoit de même, quand il
soit quelque voyage ; il anato
ensuite tout ce qu'il avoit ainsi
massé, & il sçavoit tirer du p
de ce que des yeux moins curie

ioins clairvoyans que les ſiens, ne
: ſeroient pas aviſés de regarder.

Il trouva l'Anatomie, que M. Mal-
ighi avoit faite du vers à ſoye, &
e pluſieurs autres inſectes, très juſ-
: ; mais il prétendit avoir découvert
luſieurs erreurs dans les experien-
es de M. *Redi*, touchant la ge-
eration des inſectes, ce qui lui don-
a occaſion de compoſer ſur cette
iatiere deux dialogues, qui ſont
e veritables traités. Le pre-
iier fut d'abord inſeré dans le
remier tome de la *Galerie de Mi-
erve*, de Jerome *Albizzi*, & le
:cond, dans le troiſiéme tome; il
dreſſa ce ſecond à M. Antoine *Ma-
liabecchi*, un des plus ſçavans Hom-
ies de ſon tems; & ces deux Ou-
rages le mirent en relation avec une
onne partie de ce qu'il y avoit en
urope de perſonnes verſées dans
:s Sciences naturelles. Il s'en faut
ourtant bien, que tout le monde
it ſouſcrit à ſa critique contre M.
edi.

Les volumes ſuivans de la Galerie
e Minerve, ſont remplis d'un très-

grand nombre d'observations de M Vallisneri; mais elles y sont telle ment défigurées par les fautes énor mes d'impression, que l'ignoranc de l'Imprimeur & la négligence d l'Editeur y a laissées, qu'il ne voulu plus rien fournir à ce recüeil, le quel n'a été poussé que jusqu'au sep tiéme volume. Cependant sur la ré putation de ses Dialogues, on lu offrit dans l'Université de Padou une Chaire de Philosophie experi mentale, avec 350. florins d'hono raire: mais M. Sacchi représent aux Réformateurs des Etudes de Pa douë, que le veritable talent de M Vallisneri étoit la Medecine & l'A natomie, & qu'il étoit plus à propo de lui donner la Chaire de la Med cine pratique, qu'il quittoit lu même pour prendre celle de la Me decine speculative.

On suivit son conseil, & les pro visions de la Chaire vacante furen delivrées à M. Vallisneri le 26. Oc tobre 1700. Il commença l'exercic de son nouvel emploi par un dis cours Latin, dans lequel il entrepri

de prouver cette propoſition : *Studia recentiorum non evertunt veterem Medicinam, ſed confirmant.* Comme il ne vouloit point s'attirer les Partiſans des anciennes opinions, il y ménagea tellement ſes termes en relevant les avantages de la nouvelle Phyſique, qu'il furent très-contens de lui ; mais ils s'apperçurent bientôt qu'il leur avoit donné le change ; & qu'en faiſant ſemblant de ſe rendre mediateur entre les anciens & les nouveaux Philoſophes, il ſe declaroit en toute occaſion pour ceux-ci.

Ils en murmurerent, & bien-tôt des murmures ils paſſerent aux invectives & aux menaces ; M. Valliſneri n'y oppoſa que des experiences contraires aux anciens ſyſtêmes ; mais ſes démonſtrations ne faiſant qu'aigrir ſes adverſaires, il s'adreſſa à Frederic *Marcelli* Procurateur de S. Marc, un des Réformateurs des Etudes de Padouë, à qui il avoit obligation de ſon établiſſement ; & lui manda que pour le bien de la paix, il étoit diſpoſé à s'en tenir dans ſes leçons publiques aux opinions anciennes, que

reurs, qu'il laissât dire ses e
& qu'il achevât ce qu'il avoit
reusement commencé.

Cette réponse, & l'exer
M. Malpighi, lequel avoit
posé aux mêmes contradicti
ne s'en étoit nullement mis e
le rassûrerent : peu à peu le
se calmerent ; ceux même, c
prévention n'aveugloit point
rent les yeux, & le celebre
miste M. Jean B. *Morgagni* é
nu sur ces entrefaites professe
tomie à Padouë ; les nouveau
mes apuyés de l'autorité d
Hommes de cette réputatio

entretenoit un commerce reglé
ec un grand nombre de Sçavans.
edecine, Botanique, Anatomie,
ysique, Histoire naturelle ; il
rit en toutes ces sciences l'ame des
ademies d'Italie, & l'oracle, que
Etrangers même consultoient de
ites parts. Ses vacances étoient le
ns de ses récoltes pour les expe-
nces : la découverte qu'il fit dans
i premier voyage, sur les monta-
es des environs de Bologne, sur
lès de Sessuolo, & de Reggio,
à la celebre mine de Soufre de
*indiano*, ont été imprimées dans
septiéme tome de la Galerie de
nerve, & puis dans un recüeil se-
é par les soins de M. Albizzi.
Il entreprit un second voyage en
)4. sur l'Apennin, & il y fit de
ivelles découvertes, dont on a
ichi le second tome du suplément
Journal d'Italie. Il nous a lui-mê-
apris dans son traité de l'origine
Fontaines plusieurs observa-
is qu'il a faites au sujet des Sour-
, particulierement de celles, qui
t aux environs de Modene. Il

continua ses courses les années suivantes, & il se trouva enfin en état de composer un Cabinet de curiosités, le plus complet peut-être & le plus rare, qui soit en Italie, comme on le peut voir par le Catalogue, que nous en a donné l'Auteur de sa Vie. Ce Catalogue est suivi d'une exposition detaillée des principales découvertes, que M. Vallisneri a faites dans la nature : nous ne nous y arrêterons pas ici, parce qu'elles sont répanduës dans les Ouvrages de l'Auteur, dont nous nous disposons à donner des extraits fideles.

La réputation de ce grand Philosophe croissant tous les jours, la Seigneurie lui augmenta en 1707. ses appointemens de 50. florins. Deux ans après, le Comte Alexandre Borromée ayant quitté la seconde Chaire de la Medecine speculative, qu'il remplissoit à Padouë, elle fut donnée à M. Vallisneri, & en 1711. il monta à la premiere par la mort de M. Dominique *Guglielmini*, qui en étoit en possession. En 1713. il fut encore chargé de donner des leçons sur

le pouls & les urines dans l'Hopital de Padouë ; en 1720. le Pape Clement XI. lui offrit la place de son premier Medecin, vacante par la mort de M. Lancisi; mais il remercia sa Sainteté, aussi-bien que le Roi de Sardaigne, qui avoit souhaité de l'avoir dans sa nouvelle Université de Turin.

En 1722. l'Empereur, à qui il avoit dedié son Livre *de la Generation*, l'honora du titre de Medecin de sa Chambre, & lui en envoya à Padouë le diplome conçu dans les termes les plus flatteurs; & en 1728. le Duc de Modene son Souverain, le declara Chevalier, & voulut que cette qualité passât à tous ses descendans en ligne masculine.

Cependant ses ennemis ne discontinuoient point de l'attaquer ; mais ils changerent de batterie: à quoi bon, disoient-ils, perdre à la recherche de tant de minucies, un tems, qui devroit être tout employé à perfectionner l'art de la Medecine, & de quelle utilité peut-être pour la guerison du corps humain, l'Anatomie

autres, qui ont tous tenu
tain que les recherches, do
faisoit un crime, contribue
ment à la perfection de la M
On combattit ensuite
uns de ses systêmes, mais
peu de succès, & il y eut
ses adversaires, qui retrac
qu'ils avoient avancé contr
revinrent à son sentiment.
que firent en particulier le
*burini*, Benedictin de la C
tion du Mont-Cassin; le sça
tunat *Plembio*, dans un Li
pour titre *Fundamenta Med*

tes sur son traité de la Genera-
; & furent très-satisfaits de la
nse qu'il leur fit. M. *Valler*, Se-
aire de la royale Societé de Lon-
, lui en communiqua aussi sur
u'il avoit écrit des Vers cucur-
s, de Teignes, &c. Mais nous
ons point ce qu'il lui répondit ;
.ettre du docte Anglois est rap-
ée tout au long dans la Vie de
Vallisnieri ; & l'Ecrivain de cet-
Vie cherche dans les principes
Professeur Padouan ce qu'il doit
ir répondu.
Nous ne pousserons pas plus loin
article, il nous meneroit au-delà
bornes. La même raison nous
pêche de rapporter les éloges, que
sieurs Sçavans & beaux esprits ont
nné à un Homme, que l'envie
me respectoit, & qui étoit l'ame
la Litterature en Italie. Il en a
ú de toutes les parties de l'Euro-
, mais ses Ouvrages le loüeront
ucoup mieux que les Vers & la
se de ses admirateurs. Il étoit de
sque toutes les Academies d'Ita-
; & dès l'année 1705. il avoit été

reçu dans la royale Societé de Londres.

Un Homme de ce merite laiſſe un grand vuide dans la République des Lettres ; & M. *Muratori*, qui y tient lui-même un rang ſi diſtingué, n'a pas fait difficulté de dire en aprenant ſa mort, que ce vuide ne ſe rempliroit pas ſi-tôt. Ce fut le trentiéme jour de Janvier de l'année 1730. que l'Italie le perdit dans ſa ſoixante-neuviéme année. Sa fin fut auſſi édifiante, que ſa Vie avoit été Chrétienne & réguliere. Les regrets des Sçavans furent proportionnés à l'eſtime, dont ils étoient penetrés pour lui, & à l'eſperance qu'ils avoient conçuë de profiter encore quelque tems de ſes lumieres : car quoi qu'il fût déja dans un âge aſſez avancé, la bonté de ſon temperament lui promettoit une plus longue vie ; d'ailleurs dans le genre d'étude, auquel il s'étoit appliqué, l'experience remplace avec uſure, ce que les années emportent de la vigueur de la conſtitution.

## RTICLE LXXXVII.

*STOIRE GENERALE s Auteurs sacrés & Ecclesias- ues ; tome* 4. in-quarto, *page* 12.

Evolume commence à la sixié- me,& finit à la cinquante-septié- nnée du quatriéme siecle,avec le cile de Beziers;on y trouve néan- is des actes de quelques Mar- qui ont souffert plusieurs an- après. L'Auteur ne reconnoît autentiques, ni les Actes du yre de *S. Pierre Patriarche d'A- ndrie*, que Surius a traduit d'A- se le Bibliothecaire ; ni ceux de aphraste , que le P. Combefis a donnés, & regarde comme riphe la vision de ce Saint au d'Arius. Il faut, selon lui, s'en pour ce qui regarde sa mort, que nous en apprend Eusebe. Pierre avoit composé plusieurs rages , dont il ne nous reste n traité de la Pénitence en qua-

*teur de l'Eglise & Mar*
lence d'Eusebe à son suje
eu d'autre motif, que
s'étoit declaré ennemi
& il prétend lui-même
s'est trompé, en accusa
d'Alexandrie d'avoir
les hommes ne ressusci
avec leur chair. Au suj
*rante Martyrs d'Arméni*
leurs Actes, tels qu'ils
dans Adon & dans Boll
peu dignes de foi, puis
coup d'endroits ils sont
ce que S. Basile & d'autr
ont écrit; mais qu'ils p
ser pour autentiques à

commence par dire que ces Actes meritent une attention particuliere. » Ils sont, ajoûte-t-il, beaux, pleins » d'esprit, bien circonstanciés, & » paroissent avoir été écrits avant la » fin du quatriéme siecle. Mais il » faut que l'Auteur ait eu de mau- » vais Memoires, ou qu'il ait lui- » même ajoûté aux Originaux ; car » on trouve dans ces Actes un grand » nombre de faits, qui sont insoû- » tenables ; & il dit à peu près la même chose de ceux du Martyre de *S. Quentin.* Il avouë qu'ils sont très-bien écrits ; » mais on remarque, » dit-il, que l'Auteur ajoûte sou- » vent à l'Original, & qu'en quel- » ques endroits il ne s'appuye que » sur le bruit commun. Il est visible » d'ailleurs par la longueur & l'af- » fectation des discours, qu'il fait » tenir au Saint, & par le prodi- » gieux nombre de miracles qu'il » lui attribue, qu'il a plus pensé à » la rendre merveilleuse que croya- » ble. « Les Actes de *S. Denis de Paris* & de *S. Janvier & ses compagnons* ne lui paroissent pas avoir plus d'autorité.

*Le Grand Constantin premier Empereur Chrétien* tient un rang distingué parmi les Auteurs Ecclésiastiques du quatriéme siecle, & plusieurs de ceux à qui on a donné ce nom, ont moins écrit en faveur de l'Eglise, que ce Prince, qui n'étoit même encore que Proselyte. Notre Auteur rapporte, après Eusebe, que sentant approcher sa fin, il se résolut de demander le Baptême, se jetta par terre, confessa ses pechez, en demanda pardon à Dieu, puis reçut l'imposition des mains pour être admis au rang des Catéchumenes, & peu de tems après fut baptisé par Eusebe de Nicomedie. Ceux qui tiennent encore pour l'ancienne opinion, suivant laquelle Constantin reçut le Baptême à Rome des mains de S. Sylvestre, seront sans doute un peu picqués de ce que notre Auteur n'a seulement pas daigné la refuter, ni même faire mention de leur sentiment, auquel de leur côté ils ne paroissent pas disposés à renoncer. On pouvoit s'attendre aussi que Dom Ceillier parleroit du culte, que l'on a rendu dans quelques Eglises à cet Empereur,

Ecrits de Constantin sont des
rs, des Lettres & des Edits,
itres rescrits, soit en faveur de
igion Chrétienne, soit contre
etiques & les Juifs, ou pour
s sujets particuliers. En effet,
ice, du moment qu'il se décla-
rateur du vrai Dieu, devint
re de son Empire, & le Prédi-
de sa Cour. Il composoit des
rs pour prouver la verité de la
on Chrétienne, & les pronon-
presence d'un grand nombre
sonnes : Dom Ceillier nous
d'après Eusebe une idée de
cours, & ajoûte que l'Empe-
soit paroître dans cette action
deftie, une gravité & une hu-
qu'on ne se lassoit point d'ad-
& un recueillement, qui fai-
ir combien il étoit penetré des
s veritez qu'il prêchoit. Il
l neanmoins que pour l'ordi-
n'en tiroit gueres d'autre fruit
es applaudissemens. Eusebe
conservé un de ces Discours,
a trouvera ici l'analyse.

Ceillier entre dans un plus

grand détail encore sur ce qui regarde les Lettres, les Edits & les autres écrits de Constantin. Ces deux articles sont très instructifs & très interessans. Il montre ensuite la supposition de la prétenduë donation, qui rendoit le Pape S. Sylvestre maître absolu de Rome : Puis venant au jugement que l'on peut porter de tous ces Ecrits, » on voit, dit-il, par les monumens, » qui nous restent de ce Prince, qu'il » joignoit à un esprit vif & arden » beaucoup de prudence & de pene » tration, & qu'il n'étoit pas étrar » ger dans les questions de Theolo » gie les plus sublimes, comme » celle de la divinité du Verb » mais on croit qu'il n'a pas éc » seul ce que nous en trouvons d » ses Lettres. Il avoit de l'érudit » & de l'éloquence, mais peu » méthode & peu de suite. » stile dans quelques unes de » Lettres sent le déclamateur & » roît trop affecté, mais on y » de même que dans ses Edits, » avoit un zele ardent pour l » de l'Eglise, & la pureté de

ndre pieté envers Dieu, une
ır extrême des ſchiſmes &
:eſies, un grand reſpect pour
èques, les Prêtres & les au-
iniſtres de l'Egliſe, comme
our les Saints Solitaires, &
:rges conſacrées à Dieu.
oire de la Vie & des Ecrits
*ıſtathe Evêque d'Antioche*,
*du nom & de la divinité de*
*iſt*, qui remplit le ſeptiéme
eſt fort bien traitée. Il faut
out l'Analyſe du Livre con-
:honiſſe. Dom Ceillier pré-
tre Sozomene, que ce ne fut
ıcile de Nicée, qui transfera
:que de l'Egliſe de Berée à
ntioche.
apitre ſuivant diſtribué en
Articles ne traite que d'*Eu-*
*'ue de Ceſarée.* » Quelque
:, dit notre Auteur, qu'ait
'ebe dans l'Egliſe, ſoit par
re qu'il en a faite, ſoit par
lité & le grand nombre de
:es Ecrits, il ſemble que les
ſe ſoient peu intereſſez à
faire connoître. Acace ſon

» Disciple est le seul que nous sça-
» chions, qui en ait écrit la Vie ; en-
» core n'est-elle pas venuë jusqu'à
» nous ; ensorte qu'on ne sçait rien
» de sa famille, ni du lieu de sa nais-
» sance. « Ses Ouvrages n'ont gue-
res moins souffert de l'injure des
tems, ou de la negligence des hom-
mes, car » quoiqu'il nous en reste
» un assez grand nombre, il est cer-
» tain que nous en avons perdu beau-
» coup davantage, puis qu'outre que
» nous n'avons pas même tous ceux,
» dont S. Jerôme nous a laissé le
» Catalogue ; ce Pere nous assûre
» qu'Eusebe en avoit composé une
» infinité d'autres, dont il ne parle
point. «

Cependant comme rien n'échape à la penetration & aux infatigables recherches de Dom Ceillier, il a recueilli avec tant de soin tout ce qu'il a pu trouver dans les divers monumens de l'antiquité Ecclesiastique, qui eût le moindre rapport à Eusebe, qu'on peut s'assûrer qu'après lui on ne découvrira rien, ni des circonstances de la vie de ce grand homme, ni

de ce qui concerne ses Ecrits. Nous ne le suivrons pas dans tout ce qu'il nous en dit, nous nous contenterons de faire quelques remarques sur les endroits, qui nous paroîtront plus dignes d'attention.

Nous n'avons plus la *Chronique* d'Eusebe en Grec; Joseph Scaliger, si nous en croyons notre Auteur, n'a fait que d'inutiles efforts pour la rétablir en ramassant les fragments dispersés qu'il en a trouvés dans les Ecrits des anciens. S. Jerôme avoit traduit tout l'Ouvrage en Latin, mais en se donnant la liberté d'y ajoûter du sien; & comme tous les Latins, qui sont venus après lui, se sont servis de sa traduction, & ne se sont gueres attachés qu'à la seconde Partie, que Marianus Scotus a inserée toute entiere dans sa Chronique; ils ont tellement negligé la premiere, qu'elle n'existe plus que fort imparfaite. Tel a été le sort d'un Ouvrage, qui a reçû les plus grands éloges de tous ceux, qui l'avoient eu entre les mains.

Les Livres *de la Préparation & de la Démonstration évangelique*, le

ngel auroit esté dans la Bib
que du Vatican. Dom Ceilli
qu'il s'est trompé. Il est ét
qu'on n'ait pas encore verifié
de cette importance, & pour
il ne faut que des yeux. Eusel
déja donné dans sa Chroniq
Histoire de l'Eglise, mais trop
cte, & confonduë avec quan
faits, qui n'y avoient aucun r
Il a donc entrepris de traiter à
grand sujet; & son *Histoire Ec*
*tique est* celui de tous ses O
qui l'a rendu plus celebre. Dor
lier ne laisse pas d'y relever pl
fautes. Il soupçonne sur tout l'
d'avoir ...

» seul permission d'entrer dans le
» Sanctuaire du Temple. On sçait
» qu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre
» des Juifs, qui eût ce privilege, seu-
» lement une fois l'an ; & S. Jac-
» ques, bien loin d'être Grand-Prê-
» tre, n'étoit pas même de la Tribu
» de Levi. « Rien aussi ne lui paroît moins vrai-semblable que ce que le même Hegesippe a écrit du martyre de cet Apôtre ; mais ses raisons, dont la principale est l'autorité de Josephe, qui raconte la chose autrement, ne paroîtront peut-être pas convainquantes.

Ce que notre Auteur examine avec plus de soin dans l'Histoire d'Eusebe, est ce qui regarde les *Therapeutes*, dont Philon a écrit la Vie, & qu'Eusebe a cru avoir été Chrétiens. Dom Ceillier n'est pas de ce sentiment, & fait voir, 1°. Que la conformité de moeurs des Therapeutes avec les Chrétiens ne prouve rien. 2°. Que les *Esséens* ou *Esseniens* avoient embrassé à peu près le même genre de vie que les Therapeutes, & que neanmoins personne ne s'est avisé de dire

qu'ils étoient Chrétiens. 3°. Que les Therapeutes avoient quantité d'usages entierement contraires à l'esprit & aux pratiques de notre Religion. 4°. Que la maniere, dont Philon parle de ces Philosophes, prouve qu'ils étoient Juifs de Religion. Il remarque ensuite que le silence des premiers Peres de l'Eglise sur les Therapeutes est une preuve contre Eusebe beaucoup plus forte, que l'autorité de cet Historien & de ceux, qui l'ont suivi. Enfin il conclut de l'idée que Philon & Josephe nous donnent de ces Philosophes, qu'ils faisoient une espece d'Esseniens, l'un & l'autre ayant distingué ceux-ci en deux Classes, dont la premiere connuë sous le nom d'Esséens s'appliquoit aux exercices du corps, & le second, qui étoient les Therapeutes, menoit une vie toute contemplative. A l'égard des fautes qui ont échapé à Eusebe au sujet des premiers Evêques de Rome ; on ne doit pas en être surpris, dit nôtre Auteur, cet Historien paroît avoir été peu instruit de ce qui regardoit l'Occident, & n'avoir presque connu

des Ecrivains Latins, que ceux, qui avoient écrit, ou qu'on avoit traduits en Grec.

Dom Ceillier ne juge pas aussi favorablement de *la Vie de Constantin*, que de l'Histoire Ecclesiastique. Eusebe, dit-il, » s'y attache assez scrupuleusement à l'ordre Chronologique pour les faits, mais il omet
» souvent des circonstances très-importantes .... Le style pour être
» plus orné & plus fleuri, n'en est ni
» plus beau, ni plus agreable ; il est
» diffus, & convient mieux à un
» Orateur qu'à un Historien. « C'est d'après Socrate & Photius qu'il en porte ce Jugement, mais sur ce que ce dernier accuse Eusebe d'y avoir dissimulé tout ce qui regarde Arius & ses Partisans, Dom Ceillier semble vouloir un peu l'excuser en observant qu'il a été également reservé en d'autres occasions semblables, où il est certain qu'il ne prenoit aucun interêt particulier, & parce qu'il déclare que son dessein étant de ne mettre devant les yeux des fideles que ce qui pouvoit relever l'honneur

de nôtre Religion, il s'abstiendra de rapporter les querelles & les disputes des Evêques. Mais en tirant le rideau sur ces faits, il ne falloit pas faire entendre que l'Arianisme n'étoit qu'un different entre Arius & son Archevêque, & Photius a eu raison de lui reprocher de l'avoir fait.

On a cru long-tems que les *Commentaires d'*Eusebe *sur les Pseaumes* étoient perdus dès le huitiéme siécle, Photius n'en ayant point parlé. Nôtre Auteur ne doute pourtant pas que D Bernard de Montfaucon n'en ait retrouvé la meilleure partie, c'est-à-dire, jusqu'au CXVIII. Pseaume. Saint Eusebe de Verceil avoit traduit en Latin cet Ouvrage, en y retranchant tout ce qui pouvoit favoriser l'Arianisme; on pourra voir s'il y a quelque chose de semblable dans l'édition du sçavant Benedictin. Dom Ceillier, qui fait un grand éloge de ces Commentaires, se contente d'observer que l'Auteur y suit communément Origenes.

Le P. Sirmond nous a donné *quel*

*rze Opuſcules* d'Euſebe ; nôtre Au-
ur croit qu'ils ſont veritablement
: cet Evêque ; il prétend qu'on l'y
connoît par tout, principalement
ſa façon de s'exprimer ſur la nature
ı Fils de Dieu ; & il refute M. de
illemont & quelques autres, qui
ıt attribué le ſecond à Acace ſon
iſciple. Cependant comme aucun
:s Anciens n'en a fait honneur à
ıſebe, nôtre Auteur, après en avoir
it une Analyſe fort exacte, a jugé
ɔropos de mettre dans un article à
ırt tout ce qu'ils renferment de
marquable, pour ne rien mêler,
t-il, d'incertain dans l'expoſition
ı'il fera de la doctrine de l'Evêque
: Ceſarée.

Il y a des choſes fort curieuſes
ıns l'Article XIV. qui traite *des*
*anons Evangeliques* d'Euſebe ; de
*Ɔuvrage ſur les endroits des Evangi-*
*s, qui paroiſſent ſe contredire* ; *de ſes*
*ivres ou Réponſes à Marin*, & *de ſes*
*glogues Prophetiques.* D. Ceillier,
ɔrès avoir expliqué ce que c'eſt que
s Canons Evangeliques, obſerve
ı'Euſebe eſt le premier Auteur de

ce genre d'Ouvrage, quoique faint Jerôme ait dit qu'il composa ses Canons à l'imitation de ceux d'*Ammonius*: en effet, il fait voir que le plan des uns est tout different de celui des autres. Les Eglogues Prophetiques, où l'on reconnoît Eusebe à ses expressions peu correctes sur la nature du Fils de Dieu, se conservent dans un MS. Grec de la Bibliotheque de Vienne, que M. Lambecius se disposoit à donner au Public, lorsqu'il mourut: ce sont toutes les Propheties, qui regardent J. C. avec leur explication. L'Ouvrage est divisé en quatre Livres; mais le premier & la moitié du second Chapitre manquent au premier dans le MS. de Vienne.

L'Article de la *Lettre à Constantia*, nous aprend que les Ariens étoient regardez comme ayant été les Précurseurs des Iconoclastes. Car cette Lettre ayant été produite par ceux-ci dans le second Concile de Nicée, le Concile répondit, qu'elle ne prouvoit rien, parce qu'elle venoit d'un Arien; à quoi il ajoûta, que ceux, qui ne reconnoissoient qu'une nature en J. C.

: faisoient les Ariens, étoient
lement ennemis des saintes
i.

ime le but de notre Auteur en
onnant le précis de la doctri-
Ecrivains Ecclesiastiques, est
ner une chaîne de la tradition
;lise, il n'en exclut point ceux,
t erré sur quelques points par-
s, soient qu'ils ayent été con-
z, soit qu'ils ne l'ayent pas été:
ntente d'avertir en quoi leur
;nage n'est pas recevable. De
orte ces seuls articles, qui sont
rement très-bien travaillez;
toutes les matieres sont dis-
:s & marquées à la marge, nous
nt une suite fort exacte de la
on. D. Ceillier en examinant
trine d'Eusebe sur l'Ecriture-
, observe que cet Ecrivain n'a
ait de Catalogue suivi des Li-
e l'Ancien Testament, au-
que nous sçachions, & qu'il
r'en être tenu à ceux de Me-
: d'Origenes; qu'il cite néan-
comme divin *le Livre de la*
, & qu'il l'attribuë à Salomon,

ce que n'ont point fait, ni Meliton, ni Origenes. Quant aux Livres du nouveau Teſtament, il en diſtingue deux claſſes, les uns, qui étoient generalement reçûs, & les autres, dont l'autorité étoit encore douteuſe. Il place dans le premier ordre *les quatre Evangiles*, *les Actes des Apôtres*, *les Epîtres de ſaint Paul*, dont il ne détermine point le nombre, *la premiere de ſaint Jean*, *la premiere de S. Pierre*, & ſi l'on veut encore, ajoûte-t-il, *l'Apocalypſe de ſaint Jean*. Il ſuppoſe qu'avant la traduction des Septante, il y en avoit une Grecque *du Pentateuque*, où Platon, Pythagore, & les autres Grecs avoient puiſé pluſieurs connoiſſances: il poſe pour certain, que tous les *Pſeaumes* ne ſont point de David, & que c'eſt pour cela qu'on les a intitulés ſimplement, *le Livre des Pſeaumes*. Notre Auteur eſtime que la raiſon qu'Euſebe a eu pour penſer ainſi, eſt qu'il a été perſuadé que les titres de chaque Pſeaume faiſoient partie de l'Ecriture, & par conſéquent qu'on devoit les attribuer à ceux, dont le nom y étoit marqué.

Si on en croit notre Auteur, le second Concile de Nicée n'a jugé Eusebe Arien, que par son attachement au parti de ces Hérétiques ; car il est certain, dit-il, que dans sa Démonstration Evangelique Tome IV. p. 165. il reconnoît deux natures en J. C. Il dit ailleurs, qu'au moment de la mort de ce divin Sauveur, le Verbe se sépara de son corps, « ce qu'il » faut entendre, qu'il parut que » son ame en fut séparée. » Sa preuve c'est qu'Eusebe appelle le corps mort de Jesus-Christ le corps du Verbe. Sa doctrine sur la Prédestination, est que Dieu ayant prévû ceux, qui devoient être bons ou mauvais, suivant le choix qu'ils feroient du bien ou du mal, il a prédestiné les uns & reprouvé les autres, avant même qu'ils fussent nez. Mais en fondant ainsi la prédestination sur la prescience des merites, il établit clairement que ces merites nous sont tellement propres, qu'ils sont en même tems l'effet de la grace, que Dieu donne également à tous ; de sorte qu'il approprie aux hommes les

ont condamné la doctrine d
sur la divinité du Fils; mais il l
ble que le respect dû aux
hommes, & le penchant q
sentons comme naturellemer
cuser leurs fautes, auroient d
ger ses Censeurs à ne le jug
goureusement sur ce point, c
avoir essayé de le justifier, en
quant des expressions trop du
d'autres plus orthodoxes. M
sçavant Benedictin en accu
grand nombre des Ecrivains
siastiques, & le second Con
Nicée, de précipitation dan
jugement, ne tombe-t-il pa

des foudres de l'Eglise, ou pour tromper ceux, qui ne se donnent pas la peine de les confronter avec eux-mêmes pour les surprendre en contradiction.

Si Eusebe, dit-il, eut quelque part à la déposition de saint Athanase d'Alexandrie, & de saint Eustathe d'Antioche, « rien n'empêche de » croire que ce ne fut qu'après avoir » été trompé lui-même par leurs » ennemis. On voit à la verité dans » toute sa conduite à leur égard bien » des foiblesses, mais de ces foi-» blesses, dont les Saints mêmes ne » sont pas exempts. L'empereur Con-» stantin, qui n'avoit en vûë que le » bien de l'Eglise, & la pureté de » la doctrine, ne se laissa-t-il pas » surprendre ? » Ce n'est point de la maniere, dont Eusebe se comporta dans l'affaire particuliere de saint Athanase, & dans celle de saint Eustathe, que nous tirons la preuve de son Arianisme : nous ne pouvons néanmoins nous empêcher d'observer qu'il est difficile de se persuader qu'un Prélat aussi éclairé que

garde contre ses Auteurs ?
l'acharnement avec lequel
suivit lui-même ces deu
Défenseurs de la Foi de N
indignes manœuvres dans
cours de cette affaire, que I
rapporte lui-même assez
peuvent-ils bien être regard
de ces foiblesses, dont les
sont pas exempts ? Et si C
fut séduit par les Partisans
toute l'Antiquité n'a-t-elle
que rien n'y avoit plus c
que le grand crédit de l'E
Césarée sur l'esprit de cet E
Cependant nous convien

ne du consubstantiel : mais il a
nstamment rejetté ce terme ,. qui
ıfermoit la décision de l'Eglise ; le
ınd nombre des Ecrivains Eccle-
stiques a donc eu raison de le re-
rder comme un ennemi du Con-
e , & de croire qu'il y avoit signé
mauvaise foi le consubstantiel. Il
:st vrai que « comme il n'y a pas de
ɔlus grand crime que de rompre les
iens de la charité,soit par le schis-
ne,soit par l'heresie,ce n'en est pas
ın moindre, d'en accuser un inno-
:ent. » Mais peut-il y avoir du cri-
: à accuser un homme d'avoir
: Arien avec un Concile général &
plus grand nombre des Auteurs
clésiastiques , & n'y-a-t-il pas
moins de la témerité à le vou-
r justifier contre de pareilles auto-
ez !

Qu'Eusebe soit mort exterieure-
:nt dans la communion de l'E-
se , cela ne prouve encore rien en
faveur. L'Eglise ne juge pas toû-
ırs à propos d'anathematiser per-
ınellement tous ceux,qui se revol-
ıt contre ses décisions ; J. C. nous

l'écoutent pas : cette regle
sûre que l'évidence qu'exi
Auteur de *l'Hereticité* d'un
pour le condamner, & l'au
quelques Martyrologes, qui
Eusebe au nombre des Sai
l'emportera jamais contre c
Concile œcumenique; qui
son temoignage comme ce
Arien. Combien de Sectaire
canonisés par des Eglises
lieres, ou qui ne les connoisso
par leur bel endroit, ou qu
malheureusement engagée
leur parti ? Au reste, nous

il n'a pas fait assez reflexion
doute aux conséquences qu'on
tirer & qu'on tire tous les jours
rincipes qu'il établit, & que
est pas une vraye charité, mais
défaut de lumiere, ou un en-
ent inexcusable, qui porte à
er ceux, qui ne sont pas soumis
glise.

y a une grande difference en-
usebe de Césarée, & *Osius Evê-*
*e Cordouë*; & on ne peut sça-
trop de gré à nôtre Auteur de la
ere, dont il parle de celui-ci. Il
rte fidelementtout ce qui s'est
our ou contre ce grand Prélat,
les vertus & les travaux Apos-
ues pour la gloire du Fils de
, interessent tous les bons Catho-
s à ne le point trouver si cou-
que quelques-uns l'ont crû;
verront ici avec plaisir tout ce
peut servir à constater la pureté
foi, la sainteté de ses mœurs,
prouver que s'il est tombé par
esse, il n'a point differé à se re-
.

s douze derniers Chapitres de

blé par Ofius en 324. remar
Baronius l'a qualifié de Conc
ral, trompé par une leçon d
se du texte de saint Athana
l'on a corrigée dans la nouv
tion des Oeuvres de ce Pere.
ve fort bien que les Légats
Sylvestre ont présidé au Co
Nicée & au Concile de Sard
que les Orientaux assemblés
tantinople en 552. ont reco
la même chose est arrivée
trois conciles œcumeniques,
suivi ceux-ci. En effet Osius
mé le premier dans les sousc
du Concile de Nicée & S

nerent ce titre, dit nôtre Auteur, ſoit à cauſe du merite de ſa perſonne, ſoit à cauſe de la dignité de ſon ſiege : mais cette derniere raiſon ne nous paroît pas légitime, parce que l'Evêque d'Alexandrie, ſi on avoit eu égard à la dignité du Siege, devoit préceder celui d'Antioche.

## ARTICLE LXXXVIII.

*HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Inſcriptions & belles Lettres, avec les Memoires de Litterature tirés des Regiſtres de cette Academie depuis l'année* 1726. *juſques & compris l'année* 1730. *Tome ſeptiéme, Vol. in-quarto, à* Paris de l'Imprimerie Royale, 1733.

CE ſeptiéme Volume ſemblable à ceux, qui l'ont précedé, contient un grand nombre d'extraits de Diſſertations, & beaucoup de Diſſertations entieres ſur divers ſujets de Litterature. Si pluſieurs de ces ſujets n'intereſſent que mediocrement les Lecteurs, qui ne cherchent que de l'a-

musement, les Sçavans, qui aiment les recherches & l'érudition, en jugeront autrement. Nous rendrons compte de tout le Volume ; mais la matiere est si abondante, que nous serons obligés de la partager. Nous allons commencer par les extraits contenus dans ce Volume.

*Suite du Traité des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la creation du monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ.* Dans la premiere Partie de cette Dissertation, qui est rapportée dans le cinquiéme Volume, M. l'Abbé de Fontenu fait l'énumeration des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la creation du monde jusqu'à la sortie des Israëlites du desert. Dans cette seconde Partie il traite des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la naissance de Jesus Christ. Les premiers qui se presentent, sont ceux que Balaam fit élever sur les trois principales éminences du Mont Abarim ; car quoi qu'on puisse dire de la mauvaise intention de ce Prophete avare & ambitieux, M. l'Abbé de Fontenu prouve que

'étoit au vrai Dieu, & non aux fauf-
:sDivinités de Moab & de Madian,
u'il adreſſoit ſes vœux & ſes ſacri-
ces, quoique d'ailleurs les ceremo-
ies qu'il employa, paruſſent tenir un
eu de l'idolatrie & de la magie. On
arle enſuite des divers Autels que
:s Iſraëlites dreſſerent dans la terre
romiſe; car quoiqu'il fût défendu
'offrir des Sacrifices ailleurs que ſur
Autel des Holocauſtes, cette dé-
:nſe ſouffroit quelques exceptions,
ır-tout lorſque Dieu lui-même en
iſpenſoit. C'eſt ainſi que furent
reſſés deux Autels, l'un ſur les
ords du Jourdain, & l'autre ſur le
ıont Hebal, ſans parler de pluſieurs
utres, dont il eſt fait mention dans
Ecriture-Sainte. M. l'Abbé de Fon-
enu en donne un détail fort exact,
e ſemble n'avoir rien voulu laiſſer à
éſirer ſur cette matiere.

*Du rapport de la Magie avec la Theologie Payenne.* Monſieur Bo-
namy, Auteur de cette Diſ-
ſertation, n'a entrepris de par-
ler, ni du pouvoir de la Magie, ni
des effets ſurprenans qu'on lui

*De l'origine de l'équitation dans la Grece.* Cet extrait contient quelques reflexions de M. l'Abbé Sallier sur l'origine de l'équitation, c'est-à-dire, l'art de monter à cheval. Comme il en trouve des traces dans les plus anciens Auteurs que nous ayons, il ne doute pas que cet usage ne soit aussi de l'antiquité la plus reculée.

*Remarques sur les fondemens historiques de la fable de Bellerophon, & sur la maniere de l'expliquer.* M. Freret supposant que les évenemens historiques des tems heroïques ont quelque fondement dans la verité, & qu'il n'est pas impossible de les ramener à des faits simples & purement historiques, examine comment on peut expliquer la fable de Bellerophon, son passage de la Grece dans la Lycie, en traversant la mer monté sur le cheval Pegase, ses combats contre la Chimere, & la défaite de ce monstre par le secours du même cheval aîlé. Homere dans l'Histoire de Bellerophon, ne fait aucune mention du cheval Pegase. Hesiode en parle, mais il ne dit pas qu'il ait servi de

monture à Bellerophon. Pindare eſt le premier qui ait fait monter ce Heros ſur Pegaſe ; & Euripide a adopté l'idée de Pindare. Mais comme le premier objet de cette fiction a été de fournir à Bellerophon un moyen de traverſer la mer pour abandonner la Grece, M. Freret croit que la fable doit s'expliquer de la navigation. Ainſi le Pegaſe de Pindare n'eſt autre choſe qu'un vaiſſeau dont Bellerophon s'empara, tandis que ceux qui le montoient étoient deſcendus à terre, & la bride que Minerve lui donna moyen de mettre à Pegaſe, un gouvernail qu'il fit. Peut-être encore ce vaiſſeau avoit-il à la prouë, ſuivant l'uſage des Anciens, la figure d'un cheval. La Chimere que Bellerophon vainquit, pouvoit être, ſuivant la même idée, une Flotte, dont les vaiſſeaux portoient des repréſentations de divers animaux, comme de Serpent, de Lion, & de Chévre. M. Freret confirme ces conjectures par diverſes obſervations ſçavantes & curieuſes.

*Reflexions sur les voyages de Persée, & sur son combat avec Phinée.* Il est encore ici question du Pegase,& M. l'Abbé Banier transforme, comme dans la Dissertation précedente, le Cheval aîlé en vaisseau. Il y ajoûte plusieurs observations sur Meduse, & les Gorgones,qu'il transforme aussi en Cavales de Lybie. Nous les verrons bien-tôt métamorphosées en vaisseaux. On voit par-là que comme les anciens Poëtes se sont appliqués à travestir l'Histoire en merveilles fabuleuses; les modernes au contraire sont aujourd'hui obligez de remettre les choses dans leur état naturel, en réduisant la fable à la verité simple de l'Histoire.

*Observations generales sur les Tribunaux établis à Athenes pour le maintien des Loix, & pour regler les differends, qui s'élevoient entre les particuliers.* Outre l'Areopage d'Athenes, M. Blanchard compte dix autres Tribunaux, quatre pour les matieres criminelles, six pour les matieres civiles. Cette premiere Dissertation est suivie d'une seconde sur les Pry-

tanes & les Prytanées, & d'une troisiéme sur les Heliastes, par le même Auteur. Les recherches qu'il a faites sur toute la Jurisprudence Athenienne, semblent avoir épuisé ce sujet, & elles sont dignes de l'attention des Sçavans, pour l'intelligence de l'Histoire Grecque.

*Reflexions critiques sur l'Histoire de Hero & de Leandre.* Quelque bien fondée que paroisse la verité de l'Histoire de Hero & de Leandre, M. Mahudel l'attaque par l'impossibilité du fait, & par l'insuffisance des preuves. En effet l'Histoire des Centaures n'a pas pour elle moins de préjugés que celle de Leandre & de Hero, soit qu'on consulte les anciens monumens, soit qu'on s'en rapporte aux Historiens ; & ce n'est pourtant qu'une fable. Mais si d'ailleurs le fait est impossible, il n'est plus question d'autorité, & la controverse est décidée. Or il paroît tel à M. Mahudel, & ses raisons sont qu'il auroit fallu passer & repasser à la nage, dans l'espace de deux ou trois heures un trajet de trois quarts

dre ce trajet tout seul dans u
celle. Il faut même avoüer
penchant, que les Grecs ont to
eu à embellir leurs Histoires
fausses merveilles, doit met
garde contre leurs recits tout
teur, qui ne veut pas être tromp

*Que les Anciens ont fait le*
*l'Afrique, & qu'ils en connoisso*
*côtes meridionales.* On a été q
tems dans le préjugé de croi
les Portugais avoient les pr
doublé le Cap de Bonne-Espe
& fait le tour de l'Afrique. M
Dapper & M. Huet en ont dé

nius Mela, de Pline. Il donne sur cela un détail de Geographie, mêlé d'observations curieuses & recherchées.

*Sur la durée du regne de Seleucus Nicator.* Rien ne seroit plus important pour la Chronologie des tems, qui suivirent la mort d'Alexandre, que de fixer les principaux évenemens du regne de Seleucus, & sa durée, qui est un point de controverse entre les Sçavans; les Modernes lui donnant au plus 31. ans, & les anciens jusqu à 42. ans. M. de la Nause, Auteur de cette Dissertation, non-seulement n'adopte point le sentiment des Modernes, mais il encherit même sur les Anciens, & il soutient qu'il faut donner au regne de Seleucus 50. ans, ou plus. Il établit son principal fondement sur la nécessité de donner une plus grande étenduë qu'on n'a coûtume de donner aux évenemens arrivés depuis la vingt-neuviéme année du regne de Seleucus jusqu'à sa mort Cette discussion oblige l'Auteur d'entrer dans le détail des principales actions de

Seleucus, & il le fait d'une ma
interessante. Ce qu'il y a de
avantageux pour son hypot
c'est qu'en donnant plus de 50
de regne à Seleucus, il paroît
déranger la Chronologie de ce
là.

*Reflexions sur le caractere, l*
*vrages & les Editions de Celse l*
*decin.* Ce n'est pas seulement
matiere de Celse que M. Ma
traité dans cette Dissertation.
examine encore sa naissance, s
fession & ses occupations. Il p
qu'il étoit de Famille Patrici
mais il veut en même tems q
exercé la Medecine, ce qui e
le à concilier, parce que, selon
les Nobles regardoient au-d
d'eux la pratique de cet Art.
à son caractere, il en fait un h
équitable, désinteressé, peu en
ses maximes, doux & humain

*Reflexions sur le caractere d*
*& le Paganisme de l'Empereur*
L'objet de cette Dissertation,
de M. Bonamy, est de prouv
l'Empereur Julien, à son a

, peut meriter aujourd'hui les
nes éloges que Trajan, Marc-
ele, & quelques autres Empe-
s Payens. Il est aisé de juger que
n'est pas dans les Auteurs Eccle-
iques que M. Bonamy trouve les
ıves de sa proposition ; mais en
mpense les Auteurs Payens lui
fournissent assez. En effet, ceux-
s'accordent à représenter Julien
nme un Prince, qui avoit d'un côté
prit très-cultivé par l'étude de
oquence, de la Poësie & de l'Hif-
re ; & de l'autre, les mœurs ex-
nement reglées par les principes
la Philosophie, dont il faisoit une
fession particuliere. Car M. Bo-
ny ne veut pas croire, qu'il ait
rité, ni les reproches qu'on lui a
s de Magie, ni ceux qu'on lui fait
core de sa cruauté envers les Chré-
s. Il trouve dans les Auteurs de
à le justifier sur ces deux points ;
s'il pouvoit effacer aussi dans son
trait la tache d'apostasie, il en
oit volontiers, avec M. Spanheim,
premier des Césars. Pour ce qui
de la mort de Julien, il s'en rapp

porte à Ammien Marcellin, témoin oculaire, qui raconte que ce Prince mourut tranquillement, & en Philosophe, après avoir combattu courageusement contre les Perses dans cette expedition, que le succès seul fit passer pour témeraire.

*Eclairciſſement ſur quelques difficultés generales qui ſe trouvent dans les Auteurs Grecs.* Ces difficultés, qui sont proposées, & en partie éclaircies par M. l'Abbé Gedoyn se réduisent à quatre. La premiere concerne les Peuples Hyperboréens sur lesquels il y a en effet beaucoup de varieté dans les Auteurs, soit par rapport au climat qu'ils habitoient, soit par rapport à leurs mœurs. La seconde regarde un Ouvrage ancien, qui ne subsiste plus depuis long-temps, & qui a pour titre *Eœa Magna*: titre qu'on n'entend pas bien. La troisiéme roule sur quelques mots Grecs, qui ont une double signification, & qui par-là embarassent les Lecteurs. La quatriéme est sur certaines Genealogies Grecques, où l'on fait un Prince fils d'un fleuve, ou d'une fontaine. On

es Poëtes en usent ainsi, cela n'est pas étonnant ; mais que l'Histoire adopte de pareilles Fables, on a lieu d'en être surpris. A cela on répond que ce qui est aujourd'hui regardé comme Fable, étant alors regardé comme des Points de Religion, dont e Public étoit prévenu, il étoit naturel que les Historiens se conformassent aux idées populaires & universellement reçuës. D'ailleurs on peut roire que ces noms de fleuves & de ivieres étoient des noms empruntés les Chefs de Peuplades, qui avoient es premiers cultivé les bords de ces leuves, & de là venoit l'équivoque lont les Poëtes abusoient pour leurs ictions, sans préjudice de la fidelité le l'Histoire.

*Remarques sur la Vie de Romulus.*

M. Secousse ayant donné quelques Remarques Critiques sur les Vies de Plutarque, M. de la Curne en a aussi lonné de pareilles sur la Vie de Romulus, où il prétend que Plutarque 'est trompé. 1°. En supposant entre Numitor & Amulius un partage conraire aux Loix du Païs. 2°. En avan-

çant que le Figuier, où le Berceau de Romulus fut arrêté, s'appelloit *Ruminal* du nom de Romulus, ce qui est contraire à Tite-Live. 3°. En appellant *Romulia* au lieu de *Rumina* une certaine Déesse, qui présidoit à la naissance des enfans. Ces premieres remarques sont suivies de plusieurs autres jusqu'au nombre de vingt.

*Remarques sur la Vie de Crassus.* Ici Plutarque est justifié sur deux erreurs qu'on lui imputoit ; mais comme ce détail de critique nous meneroit trop loin, nous ne ferons qu'indiquer les titres des autres remarques qui suivent.

*Remarques sur la Vie de Caton d'Utique.*

*Remarques sur la Vie de Cesar, composée par Plutarque.*

*Remarques sur la Vie de Ciceron, du même.*

*Remarques sur la Vie de Brutus.*

*Remarques sur la Vie d'Antoine.*

Si quelqu'un entreprend une nouvelle traduction de Plutarque, il trouvera dans ces Remarques de quoi enrichir ses notes.

*Examen critique de quelques correc-*
*ns d'Auteurs Grecs & Latins.* Dans
premier Article de cet Examen M.
Abbé Sallier rétablit quelques cor-
ctions qu'on a faites mal-à-propos
ns Ciceron & dans Horace. Dans
second Article, le même Auteur
oue de bonne foi qu'il s'est aussi
ompé lui-même dans une correc-
on qu'il vouloit faire d'un texte
Euripide.

*Explication & correction d'un passa-*
*de la Poëtique d'Aristote.* Cette ex-
lication est de M. l'Abbé Vatry,
le est suivie de plusieurs autres de
ivers Auteurs dans le même goût;
avoir, *Correction d'un passage d'Eu-*
*ipide par M. Hardion. Remarques*
*r la signification de ces mots ἡρῷον*
*νῆμα* par M. l'Abbé Sallier. *Réfle-*
*ions sur la signification du mot ἔγχος*
ar le même. *Du merite des anciens*
*rammairiens, & quel cas on en doit*
*ire, avec de nouvelles remarques sur*
*a signification du mot ἔγχος* par le
nême. *Explication & correction de*
*uelques endroits de Pline*, par M. de
a Barre. *Remarques sur un passage de*
*Pausanias* par M. l'Abbé Banier.

*Sur l'utilité des Langues Orientales pour la connoissance de l'Histoire ancienne de la Grece.* Dans cette Dissertation M. Fourmont l'aîné prétend que c'est en vain qu'on travaillera à éclaircir l'Histoire ancienne de la Grece, si on n'y employe le secours des Langues Orientales. Il le prouve par deux exemples. Le premier est la Fable des Gorgones. *Phorcys* dieu Marin, selon la Fable, avoit pour femme *Ceto*, & cinq filles, dont deux appellées *Graja*, se nommoient *Pephredo* & *Enyo*. Les trois autres, *Gorgones*, *Stheno*, *Euryale*, *Meduse*. Les trois Gorgones n'avoient entr'elles & à elles trois qu'une dent, une corne, un œil. De la tête coupée de Meduse sortent un Forgeron nommé *Chrysaor*, & un Cheval ailé nommé *Pegase*, Cheval, qui ne servit qu'à Persée & à Bellerophon, & dont on ne conserva pas la race. Or c'est une chose assez singuliere que tous ces noms se trouvent dans la Langue Phenicienne ne signifier que des choses très-simples, & une flotte de Vaisseaux, Enyo *navis oneraria*. Pephredo, *navis*

*ia.* Stheno *navis actuaria.* Eu-
*navis transitoria.* Medusa *navis*
*toria.* De ces vinq Vaisseaux,
avoient été pris sur les Grecs.
rois autres appellés Gorgones
it de Κέρας ou Κέρκυρα Cor-
ou Corfou. Ces trois Vaisseaux
it chargés de *dents* d'Eléphant,
*es* de divers animaux, d'yeux
*ines* ou de poisson, qui étoient
temps là regardés comme des
s précieuses. Mais comment,
-on, que les trois Gorgones n'a-
t à elles trois qu'une dent, une
& un œil? C'est une équivoque
phrase Phenicienne, dans la-
:, au lieu de rapporter le mot *un*
que Vaisseau, pour dire que l'un
l'yvoire, l'autre les cornes, &c.
nieux aimé pour le merveilleux
dre que les trois Vaisseaux ou
nes avoient un dent, une cor-
un œil. M. Fourmont trouve
ela dans le Phenicien. Le Chry-
le Pegase ne l'embarassent pas
tage, & toute la Fable se trou-
ssi expliquée le plus heureuse-
du monde pour ceux, qui sça-
e *Phenicien*.

*fais l'amour*. Cette Inscript
daleuse a, selon M. Fourr
sens fort honnête dans le C
& ce sont de mauvais Plaisa
abusé de l'équivoque des m
lui donner une significati
d'impudence; mais cette
est trop longue pour être
ici.

*Recueil d'Inscriptions anti
quelques Observations*. Ce
de M. Lancelot. Les Pro
Dauphiné, de Provence &
guedoc en ont fourni la m
sont des Inscriptions sepu
fort communes dans les Vil

: se trouve à un quart de lieuë de
:lle de S. Remy ; c'est un Mau-
de pierres très solide & très-
: au milieu d'une Plaine dans
:s les proportions de l'Architec-
Plusieurs Auteurs en ont parlé ;
M. de Mautour, peu content
:urs explications, propose sur ce
iument de nouvelles conjectures.
*flexions sur le caractere & l'usage Medaillons antiques.* Il est décidé
toutes les Medailles, grandes,
'ennes & petites, ont été de
'es monnoyes courantes ; mais la
tion est encore indécise sur les
laillons. M. Mahudel la traite
s cette Dissertation, & il prouve
de bonnes raisons que ces sortes
pieces, ainsi que toutes les autres
dailles, ont eû cours comme les
nnoyes.

*Notice de quelques Livres de la Bi-
liotheque du Roi, chargés de notes ma-
scrites.* Ce sont des Réflexions de
l'Abbé Sallier sur quelques Li-
s de la Bibliotheque du Roy, où
de Meziriac a écrit de sa main
lques notes.

*Que S. Gregoire de Tours n'est point l'Auteur de la Vie de S. Yrier.* Le P. Mabillon n'a pas hesité sur le témoignage d'un ancien manuscrit du Monastere de S. Gal, d'attribuer à S. Gregoire de Tours la Vie de S. Yrier. Le P. Ruinart au contraire, en a douté. Mais M. de Foncemagne, ne laisse plus aucun lieu de douter sur cela. Dans la Vie de S. Yrier, il est dit que ce Saint prédit plusieurs évenemens, qui arriverent en effet, dit l'Auteur de sa Vie, comme il les avoit prédit. Or le dernier de ces évenemens, qui est la mort de Thierri fils de Childebert, & petit-fils de Sigebert, tombe en l'année 613. & Gregoire de Tours mourut au plus tard en 595. donc Gregoire de Tours ne peut être l'Auteur de la Vie de S. Yrier.

*Notice d'un Manuscrit intitulé, vita Caroli Magni.* Ce manuscrit se trouve dans la Bibliotheque de l'Abbaye de S. Yved de Braine Ordre de Premontré. Quoique cette Vie de Charlemagne soit d'une autorité fort mediocre, d'autant plus qu'elle a été

ite dans des tems posterieurs ; M. la Curne s'est donné la peine de lire, & d'en donner une notice un extrait des faits, qui ne sont int rapportés ailleurs, & qui par même sont moins dignes de foi.

*Notice d'un manuscrit de la Cour oureuse & des Rois de l'Epinette.*

Auteur de ce manuscrit, suppose e Cour amoureuse composée d'Officiers, comme la Cour des Rois ; & ur Officiers de la Cour amoureuse, nomme tout ce qu'il y avoit d'hommes plus distingués de son tems. La emiere classe est des Chevaliers, la conde des grands Veneurs, la troisme des Trésoriers, & ainsi du ste. Voilà tout le sel de l'Ouvrage ; seconde partie du manuscrit, donc une liste des Rois de l'Epinette de ille en Flandres, pendant deux ns ans jusqu'en 1483. C'étoit assez usage de ce tems-là, surtout en landres, que les grandes Villes issent tous les ans une fête singuere. Bruges avoit la fête du Forester, Valenciennes, celle du Prince de laisance & du Prince de l'Estrille,

couroient, & rien n'étoi
pour la pompe & les rejoüi
*Sur nos premiers Traducte*
*çois, avec un essai de Bi*
*Françoise.* M. Falconet tra
une Histoire de la Boussole q
mise, & feüilletant de vieu
crits François, a fait quelq
xions qu'on nous commur
La premiere est, qu'on s'e
jusqu'ici, en donnant l'Ou
Jean de Meux sous Philipp
pour la premiere traductio
nôtre langue. M. Falcone
plusieurs autres anterieures
là. Il trouve aussi dans une

appella *le Trésor.* Dans ce Trésor, M. Falconet trouve un passage précieux qu'il rapporte, & qui prouve que la boussole ou l'aiguille aimantée étoit en usage 40. ans avant l'an 1300. où l'on fixe communément l'époque de la boussole. Il finit sa dissertation par exhorter les Sçavans à entreprendre quelques Ouvrages, qui seroient infiniment utiles pour la perfection de notre Histoire. Tels sont un Dictionnaire Geographique de la France, contenant toutes les particularités de chaque lieu, ses differens noms dans chaque siecle selon les idiomes des Provinces, avec les changemens physiques ou autres qui y sont arrivés, une Bibliotheque Françoise ; & pour cela il suffiroit de corriger la Croix du Maine & du Verdier ; mais cet objet est si vaste aussi-bien que le premier, qu'il est à craindre qu'aucun Auteur n'ose l'entreprendre. Le troisiéme est un Glossaire François, qu'il faut regarder comme la clef necessaire, pour s'ouvrir le chemin à la composition des deux autres. M. Falconet pro-

pose encore divers autres Ouvrages importans. Mais il y a de l'apparence qu'ils ne seront pas sitôt faits.

*Observation critique sur deux endroits de la notice des Gaules, de M. de Valois.* Ce sont deux fautes échapées à M. de Valois, que M. de Foncemagne fait remarquer.

Cet extrait est déja si long, que nous sommes obligés de l'abreger, en nous contentant de rapporter les titres des autres extraits de dissertations qui suivent dans ce volume. *Projet d'une nouvelle notice des Gaules, & des Païs soumis aux François depuis la fondation de la Monarchie*, par M. Secousse. *Examen de l'opinion de M. Maittaire, touchant l'époque de l'établissement de l'Imprimerie en France*, par M. de Foncemagne. *Examen critique de la Vie de Castruccio par Machiavel*, par M. l'Abbé Sallier. *Histoire d'une revolution arrivée en Perse dans le sixiéme siecle*, par M. l'Abbé Fourmont. *Relation abregée du voyage litteraire, que M. l'Abbé Sevin a fait dans le Levant par ordre du Roi, dans les années*

' 1730. Cette relation est
une autre toute semblable de
bé Fourmont compagnon
ge de M. l'Abbé Sevin. Ces
ivans envoyés par le Roi à
tinople, se flattoient sur les
es qu'on leur avoit données,
rer dans la Bibliotheque du
x d'y faire de riches décou-
ls étoient en effet plus capa-
personne, de les faire par leur
ir leurs connoissances. Mais
ouvé malheureusement qu'il
nt dans le Serrail, de Biblio-
es Empereurs Grecs, com-
croyoit; de quelque façon
t peri, frustrés de cette es-
ils ont été reduits à faire
e son côté des recherches
eres d'anciens manuscrits;
ont remporté quelques-uns,
ent tenir leur place dans la
que du Roi. M. Fourmont
té pour sa part beaucoup
ions anciennes, qu'il a re-
en divers endroits du Le-

lonnerons dans le mois pro-

chain l'Extrait des Dissertations; qui sont la seconde partie de ce volume.

## ARTICLE LXXXIX.

### *ABREGE' HISTORIQUE, du Recüeil des Actes publics d'Angleterre, de Rymer, par M. de Rapin Thoiras, à la Haye.*

Suite de l'Article LXXXII. du mois d'Aoust.

LE treiziéme tome de Rymer, outre la fin de Henry VII. contient les quatorze premieres années de Henry VIII. jusqu'à l'année 1523. Ce Regne est une grande époque dans l'Histoire Ecclesiastique, par le divorce de Henry avec Catherine d'Arragon, tante de l'Empereur Charles-Quint, & par le schisme fatal qui suivit ce divorce, & qui fut suivi de l'introduction de l'hérésie en Angleterre. M. de Rapin explique à fond, les divers interests qui formerent la fameuse Ligue de

Cambrai, d'où resulterent les guerres de Louis XII. en Italie. Henry y prit d'abord peu de part, & on n'entendit gueres parler de lui en France qu'en 1513. Alors sur un traité conclu avec *Ferdinand le Catholique*, & les autres ennemis de la France, il vint assieger Teroüanne, qu'il prit aussi-bien que Tournai, après la malheureuse journée de Guinegaste où les François furent defaits.

Ceux-ci avoient tourné toute leur attention, & porté toutes leurs forces en Italie. Cette diversion obligea Louis à faire la paix avec le Pape & les autres Alliés, & un traité particulier avec Henry. *François premier* renouvella cette paix avec l'Angleterre, & tâcha de la mieux cimenter, pour ne s'occuper que du recouvrement de l'Italie. Mais le fameux *Wolsey* Ministre de Henry, ne se rendit pas d'abord aux caresses de François Premier, malgré le chapeau de Cardinal que ce Prince lui procura, pour flater son ambition. Ce Cardinal avoit sur le cœur l'administration de l'Evêché de Tournai, que

le Roi de France vouloit indirectement lui ôter, en retirant cette Ville des mains de Henry. Il fallut outre une grande ſomme donnée à ce Prince, en dédommagement de cette Ville, dédommager auſſi Wolſey de ſon adminiſtration par une penſion de 12000. liv.

Le quatorziéme tome des Actes, contient le reſte du Regne de Henry VIII. & les Regnes d'*Edouard* VI. & de *Marie*, depuis 1523. juſqu'en 1558. Wolſey recherché par tous les Princes de l'Europe, trompé par l'Empereur qui lui avoit promis la Thiare, & l'avoit fait tomber ſur *Adrien VI.* s'attacha pourtant à ce Prince, & jura de concert avec lui la ruine de la France. Mais à la mort d'Adrien, l'election de *Clement VII.* reconcilia tout-à-fait ce Miniſtre avec le Roi de France, qu'il ſervit aſſez bien après la triſte expedition de Pavie. La diſgrace de François Premier détacha tout-à-fait Henry & Wolſey de Charles V. l'Anglois alla juſqu'à renoncer à ſes droits ſur la France. On en trouve l'Acte daté du

30. Avril 1527. à la page 218. du present tome du Recüeil. Il n'est sorte de traités de Paix, de Ligue, de Confédération, d'amitié, d'union, que n'ayent fait en ce tems-là les deux Rois de France & d'Angleterre, par l'entremise du Cardinal Ministre. Henry méditoit alors son divorce, & vouloit s'appuyer contre l'Empereur. M. de Rapin conte l'histoire de ce divorce, d'une maniere assez impartiale; il y met cependant un peu trop de politique humaine de la part du Souverain Pontife. Le Pape avoit de vrayes raisons de politique chrétienne, de ménager l'Empereur, qui étoit presque le seul Prince chrêtien, de qui il pût espérer des secours contre les Protestans d'Allemagne, & contre les Turcs: & d'ailleurs le divorce de Henry n'étoit pas une chose qu'il lui convînt trop d'autoriser. Tout ce qu'on peut reprocher au Pape, c'est d'être allé un peu vîte dans la conclusion de cette affaire.

Henry ne garda aucune moderation dans sa vengeance contre le Pa-

& à ses Evêques mêmes, é
doute, & une héresie, & 
de porte ouverte à toutes so
resies. La suite en a fait vo
cès. Le Parlement toujour
le plus fort, ratifia, auto
passer en Loi Ecclesiastique 
volontés du Roi. Le plus su
fut que les Evêques d'Angl
soumirent presque tous ave
facilité. Il falloit que dès
Religion fût peu en vigueur
Anglois. Car la nation en
ne se laisse pas si aisément m
les choses qui l'intéressent.

Henry étoit absolu, &

par haine pour l'Empereur, fut disgracié, & à la veille d'être maltraité pour avoir voulu ensuite s'y opposer. Mais sa mort prévint de plus fâcheuses disgraces. Deux femmes de Henry moururent sur un échafaud, entr'autres la fameuse *Anne de Bollen*, pour qui il avoit repudié sa premiere femme, & formé le schisme. Henry faisoit mourir par les loix, & contre les loix qui il vouloit. Enfin il regla sa succession dans le même esprit, excluant la branche d'Ecosse, declarant bâtardes *Marie* fille de sa premiere femme, & *Elisabeth* fille d'Anne de Bollen, & les appellant pourtant à sa succession, mais dans un ordre de fantaisie & de caprice.

La source de ce pouvoir immense de Henry, fut l'ascendant qu'il sçut prendre sur son Parlement; & celle de cet ascendant, furent les grandes confiscations qu'il fit des biens Ecclesiastiques. Il avoit les nerfs de la guerre, & outre cela une volonté efficace & un genie ferme & decidé. Le fameux *Cranmer* successeur de Wolsey, dans l'Archevêché de Can-

rent éclore.

Le quinziéme tom
outre la fin de Henry
Regne d'Edouard VI. q
10. ans, lorsqu'il succe
pere, & qui mourut n
ans en 1553. Ce fut s
ou sous cette minorité
mation prétenduë fut
troduite dans l'Eglis
Les Anglois avoient sec
l'ancienne religion. Le
fit une de fantaisie, plu
dopta celle de Calvin
ni d'aucun autre Sectai
taires cependant ne ma
Marie qui succeda à l

étoit Proteſtante, la Religion Catholique ſe vit excluë d'Angleterre comme ſans eſpoir de retour. Au ſujet de la Reine Marie, & de la facilité qu'elle trouva à rétablir un peu la Religion Catholique, M. de Rapin remarque que rien n'eſt plus facile aux Rois d'Angleterre, que d'avoir des Parlemens dont ils ſoient les maîtres. Si cela eſt, & qu'effectivement les Rois les moins affectionnés au bien de leurs Sujets, ſoient ceux qui ayent toujours le mieux réüſſi à gouverner les Parlemens, encore vaut-il mieux que la ſouveraine autorité reſide indiviſiblement dans les mains d'un ſeul Monarque. Le fameux Cranmer, quoiqu'il abjurât le Proteſtantiſme, fut brûlé vif. M. de Rapin convient que Marie ne fit que remettre la Religion au point où elle étoit avant ſon pere Henry VIII. Il traite pourtant toute ſa conduite de paſſion, de cruauté, de bigoterie. Il n'a pas traité de même les perſecutions de Henry VIII. & d'Edouard VI. contre les Catholiques.

Un point où éclate la partialité de

notre Auteur, c'est au sujet des biens d'Eglise : M. de Rapin represente le Pape *Jules III.* & son successeur *Paul IV.* comme très embarassés à ratifier les alienations qui en avoient été faites : & cet Auteur traite de ruse, d'artifice, de supercherie, cet embarras du Pape, & le refus qu'il fit enfin de donner cette ratification. Mrs les Protestans ne sont pas équitables, & ne cherchent qu'à critiquer les Papes. Les biens d'Eglise sont des biens comme les autres, des biens qui appartiennent à leurs possesseurs, & qui leur appartiennent d'autant plus légitimement qu'on en sçait l'origine toute sainte, toute pieuse, & qu'ils ont été très librement donnés. Il y auroit de l'injustice, à aliener & à ratifier l'alienation de tout bien appartenant à tout particulier, qui en est, ou en a été en possession. Est-ce que des biens, parce qu'ils appartiennent à l'Eglise, parce qu'ils lui ont été librement & pieusement donnés, & parce que l'héresie ou telle autre vexation les aura violemment usurpés, en seront moins des biens,

en feront moins inalienables ? Ce fut pendant ce Regne de Marie, que la France recouvra Calais, & mit les Anglois tout à fait hors du Royaume.

Le reste du quinziéme tome de Rymer, contient les 28. premieres années de la Reine *Elisabeth*. M. de Rapin regardant non sans raison la mort de *Marie Stuard* Reine d'Ecosse, comme un des principaux évenemens du Regne d'Elisabeth, & comme le nœud même de la plûpart des autres grands évenemens de ce Regne, se plaint que depuis l'année 1563. jusqu'à la mort de Marie en 1587. on ne trouve dans ce quinziéme tome, qu'un seul Acte qui regarde la Reine d'Ecosse. Il attribuë cette suppression des Actes, concernant cette affaire à *Jacques Premier*, successeur d'Elisabeth & fils de Marie, lequel fit disparoître ces Actes pour l'honneur de sa mere. Peut-être seroit-il plus naturel de l'attribuer à Elisabeth, qui supprima tout pour son propre honneur : il est vrai cependant, que les Actes originaux

au débroüillement de l
vastes recüeils de Rymer
contribuer, & que la r
blique peut seule éclair
sortes de recüeils ont av
d'apparence, peu de re

Elisabeth née d'Ann
du vivant de Catherine
épouse legitime de Hen
manifestement bâtarde :
l'avoit declarée telle d
ment de Henry même,
pudia Anne de Bollen p
sa troisiéme femme. Out
sabeth étoit Protestante
gion Catholique avoit r
fus en Angleterre sous la

butte, ſans cependant jamais ſuccomber ; cette Reine ayant eu une ſuperiorité de genie, & une fermeté d'ame qui la maintinrent conſtamment ſur le trone du monde, naturellement le plus facile à ébranler. La mort de Marie Stuard fut un coup de partie pour ſa rivale, qui ſçut la conduire ſur l'échafaut avec autant de dexterité que d'injuſtice, & d'inhumanité. Pendant ce tems-là & dans la ſuite auſſi, Eliſabeth maintenoit l'Ecoſſe quelquefois ouvertement dans ſon parti ; quelquefois lorſqu'elle ne le pouvoit, elle y fomentoit des diviſions à l'aide deſquelles elles y regnoit toujours comme avec empire, le Roi Jacques étant fort jeune, & ſous la regence de divers Seigneurs, la plûpart creatures d'Eliſabeth.

Cette Reine n'aimoit point la guerre, conduiſoit toutes choſes par des voyes d'intrigue ou de politique. Outre qu'elle étoit femme, les droits de ſa Couronne étoient aſſez litigieux, pour ne les pas expoſer à des diſcuſſions militaires. Elle n'ou-

blia donc rien pour se maintenir en paix avec la France, sans trop cependant mécontenter les Anglois qui auroient bien voulu recouvrer Calais. Tout fut concilié par le traité qui laissoit à Henry II. la possession de cette Ville pour huit ans, à condition de la rendre au bout de ce terme, ou de payer 500000. écus; conditions dont aucune ne paroît avoir été executée. Elisabeth ne rompit cependant jamais bien avec la France, & toutes ses hostilités se reduisirent à des secours assez mediocres, donnés par intervalles aux Huguenots. La fiction de son mariage avec le Duc d'Alençon, fut une des grandes intrigues politiques de son Regne. Le massacre de S. Barthelemi, ne la toucha pas autant que M. de Rapin le voudroit bien. Elle évita avec un soin presque égal la guerre avec l'Espagne, avec qui elle eut toujours une espece de guerre sourde que son genie de femme intriguant & timide, paroît avoir assez goûtée.

En parlant du retour des Anglois, au schisme & à l'héresie sous le Re-

gne d'Elisabeth, M. de Rapin est étonné avec raison, de voir cette Nation d'ailleurs ferme & éclairée, changer quatre fois de religion en moins de trente ans sous Henry VIII. sous Edouard VI. sous Marie, & sous Elisabeth. Ces Rois ou ces Reines, en sont sans doute les premieres causes : mais comment, demande M. de Rapin, les Parlemens se prêtoient-ils à toutes ces variations ? Il repond ce qu'il a souvent dit ailleurs, qu'il n'y a en Angleterre que les Rois mal habiles qui n'ayent pas des Parlemens à leur devotion. *Le Parlement est un beau nom*, dit cet Auteur; *c'est dit-on l'appui & le soutien de la liberté du Peuple; cela est très vrai en certaines occasions. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse avancer, que le pouvoir des Deputés à la Chambre des Communes, est quelquefois trop grand... Ce pouvoir étant bien menagé par un Prince habile, peut aussi-bien se tourner au préjudice du peuple, qu'à son avantage. Les exemples en sont frequens en Angleterre, &c.* M. de Ra-
[illegible] uhaiteroit qu'Elisabeth eût usé

de la même moderation envers
Catholiques & envers les Anab
tistes : car elle toléroit les premi
& faisoit brûler les derniers.

Le seiziéme tome des Actes, p
paré par M. Rymer, qui mou
avant que de l'avoir mis en état
été publié aussi bien que le suiva
par *Robert Sanderson*, qui avoit
à la composition ou à la compilat
des premiers volumes. Il donne d
celui-ci le reste du Regne d'Elisab
depuis 1586. jusqu'en 1603. &
commencement de *Jacques Prem*
jusqu'en 1616. Elisabeth dans
dernieres années, eut à se defen
contre les efforts de l'Espagne. P
lippes II. ne prétendoit à rien mo
qu'à la conquête de l'Angleterre,
laquelle Marie Stuard, avant qu
mourir, lui avoit transporté tous
droits au préjudice de son fils J
ques Roi d'Ecosse, parce que cel
ci étoit Protestant. Philippe fai
de grands préparatifs : Elisabeth
voya le fameux Chevalier *Dra*
qui avoit fait le tour du monde,
le l'envoya à Gibraltar, où se

soient les plus grands armemens. Il y brûla plus de 100. vaisseaux déja chargés, outre un grand galion nommé *Raguse*, plein de riches marchandises. Delà, Drack entra dans le Tage, où il brûla tout ce qu'il trouva, aussi-bien qu'aux Isles Açores. D'un autre côté, le *Lord Cavendish* fit un pareil dégât en Amerique, sur les côtes du Chili & du Perou. Philippe réprit souvent, mais toujours inutilement son dessein de conquérir l'Angleterre. Elisabeth déconcerta tous ses projets. Jamais il ne put seulement y aborder, malgré quelques succès qu'il eut en Irlande & même en Ecosse.

Le mal de la politique de Philippe II. c'est qu'il embrassoit trop le terrain à la fois, il vouloit aussi conquérir la France à l'aide de la Ligue. Il est vrai, que s'il avoit pu venir à bout de ce Royaume, il n'auroit eu qu'un pas à faire pour débarquer en Angleterre. Mais Elisabeth qui comprenoit la facilité de ce débarquement, aidoit à Henry IV. à dompter la Ligue, & à humilier les

genie, son courage, & 
tournassent tout à bien. 
pin peint Henry IV. ce
artificieux dans ses traités
sabeth, & se plaint que ce
cherchât que ses interêts.
cependant jamais trop co
caractere ; & Elisabeth qu
l'exposé même de M. R
cherchoit aussi que ses a
pourroit bien meriter un 
ces reproches. Elisabeth 
assister Henry IV. qu'ave
elle exigeoit cependant,
opiniâtrement Huguenot.
secours moins mesurés, ell
peut-être que trop réüssi da

le nom de Jacques I. Ce Prince outre cette nomination dont il profita, ſans y fonder cependant ſon droit, en avoit un hereditaire par Henry VII. de qui il tiroit ſon origine par une ſœur de Henry VIII. Mais celui-ci avoit exclus de la ſucceſſion cette ſœur aînée, & le Parlement qui avoit établi cette ſucceſſion du tems de Henry VII. l'avoit abolie du tems de Henry VIII. Là-deſſus M. de Rapin, remarque que rien n'eſt plus équivoque en Angleterre que le droit de la ſucceſſion hereditaire; parce que depuis Guillaume I. juſqu'à Henry, on ne trouve jamais plus de trois Rois de ſuite, qui ayent ſuccedé de pere en fils. C'eſt là un fait inconteſtable, mais qui dans le fond ne paroît rien prouver contre le droit; puiſque 1° ce n'a jamais été que par violence & par uſurpation, que la ſucceſſion hereditaire & naturelle a été interrompuë. 2° Dès qu'il n'y a plus eu de violence, cette ſucceſſion a repris ſon cours naturel. 3° Les ſucceſſeurs naturels, ont toujours proteſté. 4°,

Depuis Jacques I. au moins *les* droits de cette succession ont été bien constatés, & bien protestés, de l'aveu de M. de Rapin, qui malgré le penchant qu'il témoigne pour en rendre le droit arbitraire au Parlement, parle ainsi. » Malgré tout » cela, ce droit de succession here» ditaire, independamment du Par» lement, prétendu inalterable, » quoique si souvent alteré, prit de » si fortes racines sous le Regne de » Charles I. qu'elles n'ont pu jus» qu'ici être arrachées. On s'en sert » encore aujourd'hui comme d'un » principe incontestable, pour fai» re voir que le Parlement n'a pas le » droit de changer l'ordre de la suc» cession, en quelque cas que ce » soit. Mais d'un autre côté, il est » certain que ce n'a jamais été le » sentiment de la nation repre» sentée par le Parlement. »

M. de Rapin represente Jacques I. comme infiniment entêté du pouvoir absolu, c'est-à-dire, du droit de souveraineté. L'exemple de Richard II. dit cet Auteur, devoit ser-

vir d'avertissement à ses successeurs, c'est-à-dire, leur faire sentir qu'ils avoient à gouverner une Nation difficile. Les guerres civiles des Maisons rivales de Lancastre & d'Yorck, furent très favorables au Peuple, ayant mis les Rois dans la situation d'avoir besoin de son secours, & par consequent de son suffrage. Mais des guerres civiles n'établissent aucun droit. Tandis que ces Maisons usurpoient la Couronne l'une sur l'autre, le pouvoir que le Peuple acquéroit par-là, ne pouvoit être qu'une usurpation. En un mot, M. de Rapin n'établit absolument ce pouvoir populaire que sur des faits, sans apporter en preuve aucune maxime de droit, ni aucune constitution primitive du Royaume dont il parle, si ce n'est tout au plus la grande Charte dont on taît l'origine.]

La Religion de Jacques I. fut toujours assez équivoque. Elevé par le fameux Buchanan dans le Protestantisme, & en faisant même une Profession assez constante, les Catholiques ne pouvoient que se defier de

lui : mais les Protestans ne s'y fioient pas non plus, parce qu'il menageoit extrêmement les Catholiques, qu'il craignoit beaucoup. Notre Auteur croit que ce Prince qui étoit sçavant, & même, selon M. de Rapin, jusqu'à la pedanterie, s'étoit fait une Religion mixte & bizarre, ne rejettant de la Catholique que l'autorité du Pape, & regardant les points controversés entre les Catholiques & les Protestans comme des disputes d'école.

Ce Prince n'aimoit pas la guerre, & il l'évitoit par toutes sortes de voyes, les croyant toutes honnêtes pour maintenir la paix, qu'il eut toujours en effet au dehors, & même au dedans avec assez de succès. Il étoit pourtant toujours dans une espece de guerre avec la Nation. Liberal & prodigue à l'excès, il n'avoit jamais assez pour fournir à ses dépenses : & les Anglois étoient fort peu complaisans à lui accorder de l'argent. Il ne pouvoit gueres en avoir sans le Parlement ; or le Parlement peu content de sa façon ab-

solue

ſoluë de gouverner, ne ſe preſſoit pas de lui accorder des ſubſides ; & les Communes parloient toujours avant toutes choſes de borner ſon pouvoir. Infiniment délicat ſur l'article, il caſſoit auſſi-tôt ou prorogeoit ſon Parlement. Il étoit quelquefois des trois années ſans le raſſembler, & ſouvent on crut qu'il n'en vouloit plus entendre parler, & que ç'en étoit fait pour toujours.

Enfin le dix-ſeptiéme & dernier tome de Rymer, publié par Sanderſon, donne le reſte du Regne de Jacques I. Ce Prince fit tout ce qu'il pût pour conformer l'Egliſe d'Ecoſſe à celle d'Angleterre: il n'aimoit point les Preſbyteriens, qui étoient la Religion dominante en Ecoſſe. La fin de ſon Regne pendant ſept à huit années, ſe reduiſit à ſe laiſſer amuſer par la Cour d'Eſpagne, de l'eſpérance de marier ſon fils le Prince de Galles avec l'Infante ; & à abandonner à ſon mauvais ſort le Palatin, ſon beaufrere élu Roi de Boheme. Celui-ci fut depoüillé de ce Royaume, & de ſes Etats hereditaires.

Jacques mourut en 1625. Les Actes de Rymer ne vont pas au-delà.

## ARTICLE XC.

*LES SOUVERAINS du Monde, quatriéme & cinquiéme volume.*

Voyez l'Article LXXIX. du mois d'Aoust.

Quelques personnes ayant paru souhaiter que nous marquassions des traits particuliers du quatriéme & cinquiéme volume de cet Ouvrage, desquels nous avions cru qu'on pouvoit juger après ce que nous avions rapporté des volumes précedens, nous avons preferé leur goût aux bornes que nous nous étions proposées. Il reste donc à dire que le quatriéme volume parle de tous les Etats d'Italie, à commencer depuis les Suisses, qui y confinent : à quoi l'on ajoûte ce qui regarde le Portugal, l'Espagne, la France, la Lorraine, la Hollande, l'An-

gleterre, le Dannemark, & la Suéde.

Quoi qu'on trouve par tout l'Histoire de la Formation de la Republique des Suisses ; en voici une circonstance particuliere dans le schisme, où furent élus Empereur d'un côté Louis de Baviere, & d'un autre côté Frideric d'Autriche en 1315. Leopol frere de celui-ci, afin de rompre la premiere union qui s'étoit faite des trois Cantons Switz, Uri, & Underval, laquelle se fortifioit depuis sept ou huit ans, marcha à la tête de 20000. hommes, eux n'en ayant que 1500. Mais Leopol passant entre deux montagnes, les Suisses firent pleuvoir sur sa cavalerie un déluge de pierres : son Armée en désordre se dispersa & fut mise en pieces en divers endroits ; l'Auteur prête ici à Leopol d'Autriche le titre d'*Archiduc*, qui ne fut établi que long-tems depuis ; le premier Prince de cette Maison, à qui on en voye prendre le titre, est Maximilien (en 1519.) ayeul de Charles-Quint. Quoi qu'il en soit, les trois premiers Cantons renouvellerent leur Ligue, qui

fut confirmée ( en 1323. ) par l'Empereur Louis de Baviere : la jonction des autres Cantons se fit successivement ; le Canton d'Apensel y entra le dernier en 1513. & fit le treiziéme des Cantons : leur Souveraineté n'a été reconnuë autentiquement, qu'au traité de Munster en 1648. Le plan de leur gouvernement, est ici exposé ; un article des plus sages, est que dans les differends qui s'éleveroient entr'eux, il ne prendroient pour arbitre nulle Puissance étrangere, mais un des treize Cantons. Il paroît que la Republique des Suisses pourroit mettre sur pied jusqu'à 120000. hommes tous d'Infanterie ; les montagnes dont le pays est rempli, ne donnant point lieu à l'exercice de la Cavalerie. Les Suisses disputent la préseance à la Republique de Gennes : mais le Pape, les Rois de France, ni les Rois d'Espagne ne la leur ont point accordée.

Parmi les Etats alliés des Suisses, la Ville de Geneve est distinguée: l'Histoire de sa Souveraineté est obscure, par les droits qu'ont prétendu l'E-

vêque de Geneve, l'Empire, le Duc de Savoye, & la Ville même, qui a fait valoir ſon indépendance en 1535. par l'héréſie de Calvin. Elle ſe mit ſous la protection de la France en 1576. & la ſollicita de nouveau en 1662. par une ambaſſade. Comme elle a été reçuë en 1688. dans l'alliance generale de la Suiſſe, elle eſt cenſée indépendante : ſon gouvernement eſt Ariſtocratique, & eſt compoſé de trois Conſeils, l'un de vingt-cinq Magiſtrats, qui a les ſecrets de l'Etat, l'autre de deux cens, qui peut faire grace aux criminels, & un troiſiéme Conſeil intermediaire de 60. qui ne s'aſſemble que par l'ordre des 25. pour remedier à certains abus. Cette Ville entretient environ quatre milles hommes, pour ſa défenſe, & quelques galeres ſur le Lac de ſon nom, elle a rang d'un des Cantons Suiſſes. Le Roi de France donne à ſes Habitans le titre *de nos très chers & bons amis.* Et le Roi de Sardaigne, de *magnifiques Seigneurs.*

On obſerve dans l'article du Pape regnant, élu en 1730. que ſon ne-

veu Barthelemi Corsini, qui fut Capitaine de la garde du Pape, Duc de Casigliano, & grand Ecuyer de Dom-Carlos, aujourd'hui Duc de Parme, & grand Prince de Toscane. Néri Corsini fut nommé Secretaire des Mémoriaux, & Cardinal en 1630 un fils de la sœur du Pape, Leonard Guadagni, d'abord Carme Dechaussé, fut Evêque d'Arezzo en 1625. Cardinal en 1731. & Vicaire de Rome; la charge de *Secretaire* du Pape, est la principale de Rome; il a sous ses ordres les autres Secretaires, même le Secretaire d'Etat. Les fonctions de Vicaire du Pape, de Vice-Chancelier, de Camerlingue, & autres qui composent la Cour de Rome, sont ici exposées avec précision, aussi-bien que celle des Légats, & celle *des Congregations* où se traitent les differentes affaires : quand les Cardinaux qui les composent s'assemblent, ayant le Pape à leur tête. Elle s'appellent *Consistoires*, ils se doivent tenir tous les quinze jours; on attribuë ici de revenu au Pape plus de deux millions d'écus, tirés de ses

Etats ; qui composent, dit-on ici, *le patrimoine de S. Pierre* : mais ce qu'on appelle le patrimoine de S. Pierre, est un de ces Etats, & les autres ne prennent point le nom de patrimoine de S. Pierre ; ils sont dits en general Etats ou Etats du Pape : on ajoute que ses revenus casuels passent de beaucoup les premiers ; on lui marque encore ici quatre cens mille écus d'épargnes annuelles ; il a pour milice environ huit mille hommes d'Infanterie, & quatre cens de Cavalerie, outre sa garde de 300. Suisses, & deux compagnies de Chevaux-Legers de 50. hommes chacune, en blazonant les armes du Pape (Corsini :) l'Auteur ne s'est pas apperçu qu'elles sont gravées d'une façon, que son discours ne rend pas : l'écu, montrant ici plusieurs quartiers, outre celui de *Corsini*, qu'on énonce d'*argent à trois bandes de gueule, & à la face d'azur brochant sur le tout.* Au lieu que dans la gravure il ne se trouve point de face ni brochant, ni autrement : d'ailleurs la même gravure

expose non d'*argent à trois bandes de gueule* ; mais *bandé d'argent & de gueule de six pieces* ; ce qui fait les vrayes armes de Corsini : quelques-uns y mettent huit pieces, au lieu de six : il est aisé de se méprendre dans un art si sujet aux changemens.

On finit l'article du Pape par un dénombrement fait des Habitans de Rome l'an 1687. il s'en trouva *cent vingt-trois mille cent cinquante & un* : parmi lesquels 72000. hommes 51000. femmes ( ce qui est particulier, le nombre des femmes surpassant ailleurs celui des hommes ; ) 41. Evêques, 241. Prêtres seculiers, 3300. Moines, 2484. Religieuses, 1262. Ecoliers dans les Colleges, 1831. Pauvres dans les Hopitaux, 82. Paroisses, & près de 29000. Familles.

L'Etat du Roi de Sardaigne Duc de Savoye, a pour chef Charles-Emmanuel III. du nom parmi les Ducs de Savoye, né en 1701. il regna 3. Septembre 1730. par l'abdication de son pere Victor Amedée, qui se retira à Chambery, où il épousa la

Comtesse de S. Sebastien, âgée alors de 50. ans, fille du Comte de Cumiane; il en partit le 25. d'Aoust 1731. pour faire son séjour à Moncalier à 6. lieuës de Turin, où aprés des conferences avec les Ministres du Roi son fils; on s'assura de sa personne pour la tranquilité de l'Etat, la nuit du 28. ou 29. Septembre 1631. & on le conduisit à Moncalier puis à Rivoli, delà au Château de la Brumate, & de nouveau à Moncalier où il mourut le 31. Octobre 1732. ces dattes sont assez singulieres dans l'Histoire du tems, pour être observées; les branches de la Maison de Savoye, sont celles de Carignan & de Soissons; en citant ces deux branches, & d'autres des Maisons souveraines, ausquelles l'Europe s'interesse davantage: on auroit fait plaisir d'indiquer à quel degré, elles sont du Souverain ou du Chef de la Maison; celles dont nous parlons sont au 4. & où du 4. au 3. comme le Prince Eugene l'est du Roi de Sardaigne d'aujourd'hui. Le Duc de Savoye est membre & Vicaire de l'Empire en Italie,

ce qui l'autorise à faire des Comtes & des Gentilshommes, à legitimer des batards, à recevoir les hommages pour les Fiefs, &c. Il a rang à la Diéte parmi les Princes du haut-Rhin, entre le Duc de Holstein, & le Comte d'Henneberg; mais il ne cede qu'aux Electeurs en Allemagne: leur cederoit-il hors de l'Allemagne, sur tout depuis qu'il est Roi? On compte dans ses Etats près de deux millions de personnes; il peut facilement entretenir 30000. hommes d'Infanterie, & 5000. de Cavalerie; on ne marque point ici ses revenus presens, depuis l'augmentation si considerable de ses Etats, & des finances qu'il a levées: mais du tems de son Bisaïeul, ils montoient à un million d'or.

On peut observer dans les conjonctures, le droit qu'il prétend sur le Milanés. Le Duc Charles-Emmanuel, épousant une fille du Roi d'Espagne Philippes II. Souverain alors du Milanés en 1585. on convint que le premier mâle qui en viendroit, auroit le Milanés avec la Sa-

voye, & avec le titre de *Roi de Lombardie*; ce Prince mourut en Espagne en 1605. & l'Espagne a prétendu que la convention n'obligeoit plus: la Savoye au contraire, dit que les Princes de sa Maison, entrent dans ses droits.

Dans la Maison du grand Duc de Toscane, qui est celle de Medicis, on indique d'autres branches de Medicis, dont la principale est au Royaume de Naples, & qui a pour chef Joseph de Medicis troisiéme Prince d'Ottoïano grand d'Espagne. Le Conseil d'Etat du grand Duc est composé, dit on, de douze Nobles & de huit Docteurs: on ne marque pas de quelle Faculté ils sont Docteurs: si c'est en Politique, ils sont pour leur emploi fort au-dessus des Docteurs des Universités. On donne ici pour revenu au grand Duc, 1800000. ducats, dont la seule Ville de Florence fournit sept cens mille. Quoi que la Toscane soit fort peuplée, le grand Duc n'avoit dans les dernieres guerres, que vingt mille hommes d'Infanterie, & cinq

il est avantageux en Tosca
Docte ou plutôt Docteur.
Il n'y a plus de Duc de M
la Maison de Gonzague, de
nand Charles mort en 170
reur n'en ayant point vou
l'investiture; à laquelle nean
tendent les branches resta
Maison, dont la plus
celle de Gonzague Guastal
le de Castiglione; chacu
Princes joüit de ses Terre
Prince de l'Empire & So
Le Duc de Parme & de
d'aujourd'hui est l'Infant
Dom Carlos, de qui on

le Vienne en 1725. & 1731. Dom
Carlos est Duc de Parme, sous la
Régence de Dorothée Sophie de
Neufbourg son ayeule maternelle;
qui ayant épousé Odoard Prince de
Parme, pere de la Reine d'Espagne
d'aujourd'hui; épousa ensuite Fran-
çois puiné d'Odoart mort sans en-
fans, Duc de Parme en 1727. à qui
succeda leur dernier frere Antoine,
aussi mort le 20. Janvier 1731. sans
avoir d'enfans de sa femme, Hen-
riette d'Est fille du Duc de Modene.
Notre Auteur donne au Duc de Par-
me 400000. écus de revenu, qui
montent ce semble à douze cens
mille livres de notre argent.

On ne sçait sur quels Mémoires
l'Auteur avance tome IV. page 159.
que le Duc de Modene est François-
Marie d'Est, qui épousa en 1720.
Charlotte d'Orleans, & qui succeda
à *son pere Renault mort en Septembre*
1730. *à* 75. *ans*: le Duc de Modene
Renault, vit encore 2. Juin
1734. la méprise est considerable, &
fait craindre pour d'autres endroits
de cet Ouvrage: quoi qu'il en soit,

le Duc de Modene a, dit-on ici, 40000. ducats de revenu; il en paye quatre mille écus à l'Empire dont il est membre, sa Cour est belle, & il a pour le servir plus de 600. Officiers. Le dit Renault d'Est a acquis de l'Empereur, par achat, les Duchés de la Mirandole & de Concordia; ses Milices montent à 12000. hommes, & celles de la Mirandole peuvent aller à 4000. Il y a une branche de la Maison d'Est dite de *S. Martin*, laquelle se divise en trois Rameaux.

Le Prince de la Mirandole exclus de ses Etats dans la derniere guerre, demeura en Espagne Chambellan & grand Ecuyer du Roi; il épousa en 1706. N. Spinosa los Balbazés noyée en 1723. dans un Jardin par un orage affreux, survenu des montagnes subitement; sa Maison est celle de Pico, dont étoient le sçavant & fameux Jean Pic.

Les revenus de Venise montent dit l'Auteur, à huit millions deux cens quarante mille ducats, on épargne en tems de paix pour les tems de guerre; & de plus,

on vend alors les Titres de noblesse, & les Charges de Procurateurs, &c. Le Commerce de Venise aux Indes, est fort diminué par les Portugais & par les Hollandois, & court risque de diminuer encore par le Port Imperial de Trieste. On suppose en cet Etat plus de trois millions d'Habitans, leurs Armées n'ont pas cependant passé 30. mille hommes. On n'en confie point le commandement à un Noble du Païs, mais à un Prince ou Seigneur étranger.

L'Histoire des révolutions de l'Etat de Gennes, est ici abregée : nous serions tentés de l'indiquer, si la multitude des choses ne nous obligeoit à les ometre: nous dirons seulement en passant qu'en 30. ou 40. ans, six ou douze révolutions firent changer son gouvernement vers l'an 1500. le gouvernement d'aujourd'hui subsiste depuis 1528. le Doge ou Chef se fait le 3. Janvier, & gouverne deux ans sans sortir de son Palais : le grand Conseil est composé de quatre cens personnes, dont 200. sont Nobles, & 200. du corps de la Bourgeoisie ; le

revenu de la Republique ne monte, dit-on, qu'à 428264. liv. ce qui ne suffisant pas pour les besoins, on engage certains domaines de l'Etat; quoique d'ailleurs les particuliers soient extrêmement riches, ensorte que quelques-uns entretiennent à leurs propres frais des Galeres au service de l'Etat : la Noblesse y fait un grand commerce du produit du sol, & les Bourgeois font consister le leur principalement dans le Change : ces derniers points vaudroient la peine d'être plus expliqués.

Une pratique est remarquable dans la Republique de Lucques. Plusieurs Citoyens chargés de rechercher les faineans, mettent dans une bourse le nom de ceux qu'ils jugent tels; si un même nom se trouve en plusieurs billets, on le declare au Conseil; & s'il est condamné par les deux tiers des voix, il faut qu'il sorte de la Ville ce jour-là même, qu'il s'en éloigne de 50. lieuës, sans pouvoir rentrer de trois ans, & cela sous peine de la vie. Le Chef de la Republique, dit Gonfaloures, change

is les deux mois, les deux Asses-
rs sont deux Religieux, l'un Do-
nicain, l'autre Franciscain. La
ambre de Justice est composée de
isieurs Docteurs en Droit, choisis
ns les Païs éloignés de 50. lieuës,
sont changés tous les six mois.
ilà des précautions singulieres
ur le bon ordre. Cet Etat a de reve-
150000. écus; le Païs est fertile,
cepté en grains, & riche par le
nmerce & les Manufactures de
e.

Les Institutions arbitraires se re-
rquent dans la Republique de
guse en Dalmatie: l'âge, dit-on,
compte non du jour de la naiss-
ce, mais de la conception. Cela
revient-il pas au même? à moins
on n'ait une regle sure pour la dif-
ence de l'intervale, entre la con-
tion & la naissance: autre usage
gulier. Si un Noble épouse une
ive, leurs enfans sont exclus des
arges.

Les Royaumes ou Etats en deçà
l'Italie, nous sont assez connus:
tugal, Espagne, France, An-

gleterre, Suede, Dannemark, Lorraine, Hollande, ont trop de rapport à nous par les nouvelles courantes, qui interessent l'Europe pour avoir besoin d'en marquer les particularités.

En parlant de la Maison royale de Portugal, on marque pour ses branches celle d'Oropesa, de Lémos, de Castro, & de Cadaval: sans marquer à quel degré chacune est éloignée de la tige: le Clergé possede les deux tiers des Terres du Royaume; le Roi en a bien sa part tirant le tiers du revenu des Evêchés, dont il fait des pensions. Son autorité est bornée, dit-on, par les Etats; la nomination aux Bénéfices, ne lui appartient point, mais aux Capitulaire: on sçait les domaines & les établissemens du Portugal en Asie, Afrique, & Amerique.

Les differentes & nombreuses parties de la Monarchie d'Espagne, ont comme on sçait des Vicerois, ou Gouverneurs en Amerique; ils ont une Cour de Princes, & une grande autorité: excepté dans les affaires

aires , dans lesquelles ils ne
ent rien entreprendre sans le
:ntement des Conseils d'Etat ,
s ressortissent à Madrid , où le
Philippe V. a établi un *Conseil*
*abinet* , composé de quelques
stres du premier rang ; parmi les
s Conseils , on peut observer
celui de l'Inquisition a tou-
pour President un Arche-
: du Royaume ; il y a un
:il des trois Ordres de Cava-
de S. Jacques , d'Alcantara, &
'alatrava pour les affaires des
aliers ; un Conseil ou Assem-
lite *Junta Aposendo* , est parti-
e à l'Espagne ; elle est pour re-
r ce que doivent au Roi les Mai-
le Madrid , le Rez-de-Chauss-
partenant au Prince ; si le Pro-
ire ne rachete point ce droit :
*ta* le vend ou le louë à d'au-
Les Etats Généraux nommés
', ne se sont point tenus depuis
538. Il arrive des Indes en Es-
deux cens millions d'or &
nt tous les deux ans. A mesurer
luë des Terres de la domina-

tion d'Espagne, elles vont à plus de cinq mille lieuës en longueur, & deux mille cinq cens en largeur.

Quoique nous n'ayons rien à apprendre de ce qui touche la France, bien des François ne connoissent peut-être pas la Maison de Louis Comte de Charni, fait Lieutenant Général des Armées du Roi d'Espagne en 1725. & Gentilhomme de sa Chambre; & fait en 1731. Capitaine général des Troupes Espagnoles en Italie pour Dom Carlos; son pere étoit Louis Comte de Charni, fils naturel de Gaston de France Duc d'Orleans; il s'établit en Espagne, où il mourut en 1692. Gouverneur d'Oran.

En parlant de la branche subsistante d'Orleans, on a omis que Charles né en 1698. aujourd'hui Archevêque de Cambrai, fut legitimé en 1722.

Dans l'article de la France, on met parmi les Gouvernemens particuliers celui de Dunkerque, qui est aujourd'hui réüni au Gouvernement général de la Flandre Françoise, de-

puis la mort du Maréchal de Grancey : d'ailleurs le Gouvernement de Dunkerque comme quatre ou cinq autres, n'avoit pas une contrée assez étenduë, pour entrer dans la division générale de la France. L'Auteur rapporte six ou sept Evêchés, *in partibus infidelium*, qu'il dit être à la nomination du Roi ; c'est le Pape qui les nomme & qui les crée, mais les François ne les acceptent pas sans la permission du Roi, qui ne les nomme point à leurs Evêchés : il dit encore que les Archevêques & Evêques de France envoyent des deputés *à l'Assemblée du Clergé*, qui se tient tous les cinq ans : il falloit excepter les Archevêques & Evêques des Provinces nouvellement acquises à la France, car ils n'y entrent point : comme Besançon, Cambrai, Toul, Perpignan. Parmi les prétentions de la France, l'Auteur lui en donne sur le Piémont ; comme ayant appartenu à la Provence, dans la personne de la Reine Jeanne Reine de Naples, à laquelle dit-on ici Amedée VII. Duc de Savoye, l'enleva

l'an 1375. Ce trait d'Histoire auroit besoin d'éclaircissement, car 1°. Amedée VII. fut Comte de Savoye & non Duc : ce Prince étant mort, selon Guichenon l'an 1395. & la Savoye n'ayant été érigée en Duché que l'an 1416. en faveur de son fils Amedée VIII. par l'Empereur Sigismond ; d'ailleurs on trouve bien, qu'Amedée acquit les Comtés de Nice & de Vintimille, sans qu'on voye l'acquisition du Piemont : on ne voit pas même comment il appartenoit à la Reine Jeanne de Naples ; le droit qu'on attribuë à la France sur Avignon, par un Edit du Roi de Sicile & de Naples Charles II. est moins fondé que celui qui se trouve communément dans les Auteurs : sçavoir qu'Avignon ne fut cedé au Pape, que par un simple engagement, & pour une somme aisée à rembourser.

On omet dans la branche de Lorraine-Lambesc un fils puiné, Chevalier de Malthe âgé de sept ou huit ans. On marque pour revenu au Duc de Lorraine cinq cens mille écus ; il va bien plus haut presentement se-

lon l'opinion commune, & environ au double de ce qu'on marque ici.

L'Auteur parlant du Gouvernement des Provinces Unies, dit que cette Republique est composée de sept Provinces, dont chacune fait une Republique en particulier, ce qui est vrai : il pouvoit ajoûter, ce qui est plus singulier, que chaque Province est composée des deputés de ses Villes, dont chacune fait une Republique particuiiere ; ensorte que Etat est comme, dit un Auteur, *amas de Republiques enfermées boëtées les unes dans les autres.* Dans Province de Zélande, les Princes Orange répresentent seuls tout le te de la Noblesse du Païs, qui y presque éteinte : de maniere que s les Assemblées, ils ont trois , & les Villes quatre.

ans le Gouvernement d'Angle-, on met pour troisiéme ordre des , la petite Noblesse & la Bourie, qui ne sont gueres distinguées de l'autre ; ceux-là ne faisant difficulté de faire apprendre étiers à leurs enfans. Quelques-

uns de la grande Nobleſſe, ſont auſſi le commerce comme la Bourgeoiſie : il ſeroit peut-être à ſouhaiter, qu'il en fût de même ailleurs ; pour éviter la gueuſerie, où tombent certaines branches des meilleures Maiſons. Le revenu des Rois d'Angleterre, eſt celui que le Parlement accorde pour ſon entretien ; on aſſure que ce n'eſt pas la douziéme partie de ceux qui ſont reſervés pour les beſoins de l'Etat. Le Roi d'Angleterre a des prétentions ſur le Royaume de France, dont il porte les armes ; le bruit commun eſt, que le Cardinal Mazarin offrit encore à conſentir qu'il portât les armes de Navarre : le plus grand uſage de pareilles prétentions, eſt de rappeler certains traits d'Hiſtoire.

Les Rois de Dannemark ſont la branche aînée des Comtes d'Oldembourg, la puînée étoit celle des derniers Comtes d'Oldembourg, finie l'an 1667. par Antoine Gonthier, qui ne laiſſa qu'un fils naturel, tige de la Maiſon d'Altembourg.

On perd ſouvent de vûë les Mai-

ſons

sons sorties des Souveraines par des fils naturels ; elles sont indiquées en ce Livre. Le Roi de Dannemark est Vassal, dit-on, de la Maison de Brunsvik pour le Païs de Burjading, mais sans rendre hommage ; promettant seulement comme le Duc de *Holstein-Gottorp, d'être fideles & attentifs à ses interests.* On croit que le Roi de Dannemark a cinq millions d'écus de revenu, ce qu'on ne donne pas pour certain ; sa Flotte est composée, dit-on, de 42. vaisseaux de ligne, & de 22. fregrates : c'est beaucoup dire.

Frederic de Hesse est aujourd'hui Roi de Suede, depuis son élection en 1720. Le Royaume depuis Charles Gustave, qui avoit été,comme on sçait,declaré hereditaire, changea de face après la mort du dernier Roi Charles XII. fameux par ses succès & ses malheurs : les Etats de Suede supprimant la Souveraineté des Rois, eurent pour Reine en 1714. Eleonore sœur de Charles XII. & en 1720. pour Roi son mari Frederic, aujourd'hui Lantgrave de Hesse-Cassel. Les

Rois depuis 1680 avoient un pouvoir absolu; presentement le Roi ne peut rien executer d'important sans le consentement des Etats, dont les Païsans font le quatriéme ordre. Les revenus du Roi qui montoient à 18. millions, sont fort diminués depuis les dernieres guerres, par le démembrement des Provinces cedées aux Moscovites; cependant il a encore sur pied, dit-on, une Armée de 90000. hommes & cinquante Vaisseaux de ligne: il a des Etats en Allemagne, la Haute-Pomeranie est la principale, dont néanmoins il a fallu ceder la Ville capitale Stettin en 1720. au Brandebourg Roi de Prusse: on ne parle point de ceux qu'il possede, comme Lantgrave de Hesse-Cassel.

Le cinquiéme & dernier volume de l'Ouvrage dont nous parlons, est pour la Moscovie, la Curlande, la Prusse, la Pologne, la Turquie, & les Etats d'Asie & d'Afrique.

La Moscovie ou Russie, qui n'avoit rien de l'avantage des autres Monarchies de l'Europe, les a réü-

ıar l'habilité du Czar Pierre I.
e Grand, qui avoit voyagé en
rs Etats : il prit le titre d'Empe-
, & fit couronner Imperatrice
épouse, qui l'année d'après à la
: de ce Monarque en 1725. lui
:da; celle-ci étant morte l'année
ınte 1726. eut pour successeur le
-fils de Pierre I. sçavoir Pierre
nort en 1730. qui appella à sa
ssion sa cousine du deuxiéme au
éme degré, Anne de Moscovie
ıiriere de Curlande une des
du Czar Jean deposé, ce que
eurs ne demêlent pas. Elle reçut
ttau les deputés des Etats de
ie, qui lui présenterent une ca-
ation pour resserrer le pouvoir
otique de leur Souverain : elle
ıta tout; mais après son arrivée,
le pouvoir de ses Prédecessurs
ıt rendu, & l'on dechira les ar-
de la capitulation. Son auto-
'a jusqu'à faire mourir les Prin-
ıêmes, sans faire leur procès, &
sur de simples soupçons d'infi-
: elle augmenta en 1732. ses
ıes reglées, qui montent, dit-

on, à 250000. hommes
140000. Cosaques & Tarta
cas de necessité ; elle peut f
cher encore 150000. autres
à cheval, composés des B
Officiers des Provinces & d
blesse : c'est dequoi attirer
tion de l'Europe.

Ce que nous avons dit, su
faire connoître le total de
vrage. Comme le dessein en
le, il seroit à souhaiter
fût point échapé de méprise
c'est ce qu'on ne peut
en des volumes rempli
grand nombre de noms,
tes, de faits, & de choses to
ferentes, dont il est diffici
même Auteur soit égalem
instruit ; il faudroit pour
der par de bons Mémoires
zéle du Public se porte
soulager les Auteurs qu'à l
quer.

## ARTICLE XCI.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

### ALLEMAGNE.

### De Lipsik.

MOnsieur Kortholt un des membres de l'Académie de Lipsik, vient de faire present au Public d'un Recüeil considerable d'un grand nombre de Lettres, tant Latines que Françoises, de feu M. Leibnitz. C'est un volume *in-octavo* de plus de 500. pages, il a pour titre *Viri Illustris Godefridi, Guil. Leibnitii Epistolæ ad diversos, Theologici, Juridici, Medici, Philosophici, Mathematici, Historici, & Philologici argumenti; è MSC. Auctoris cum annotationibus suis primum divulgavit Christianus Kortholtus. A. M. Ordinis Philosophici in Academiâ Assessor & Collegii minoris principum Collegiatus* Lipsiæ sumptu Bern. Christoph. Breitkopfii 1734. Cet Ouvrage est frapé au même coin que ceux qui ont déja paru sous le nom de cet illustre Sçavant. L'érudition dans tous les genres de litte-

rature s'y montre presque par tout d'intelligence avec la justesse du raisonnement, l'impartialité, & le bon goût. Theologie, Philosophie, Jurisprudence, Mathematiques, Polymathie, Histoire, tout y passe en revûë. Les notes de M. Kortholt, & cette grande varieté de sujets que l'Auteur y discute tour à tour, forment un concert litteraire, capable d'amuser & d'instruire tout à la fois. Parmi ces Lettres, on en compte cent dix-huit écrites au celebre M. Fabricius. Les cent quarante-cinq autres comprises dans le même recüeil, sont adressées pour la plûpart à Mrs de la Croze, Wolfius, Sebastien Kortholt, pere de l'Editeur, &c. Nous aurons soin de rendre un compte exact des richesses renfermées dans ce volume.

## ITALIE.

### DE ROME.

On a publié ici depuis quelques mois un nouvel Ouvrage qui a pour titre *J. Nicolai Bandiera, de August.*

*des Sciences & des beaux Arts.* 1713 *Dato, libri duo. Romæ* 1733. in-quarto *pag.* 314. Le premier livre comprend la Vie d'Auguſtin Dati, & le ſecond, un Jugement critique de ſes Ouvrages. Cet Auteur s'étoit rendu celebre dans le quinziéme ſiecle, ſous le Pontificat du Pape Pie II. par ſon éloquence & par ſon érudition. La République de Sienne l'honora du titre de Secrétaire du Gouvernement. On a de lui des diſcours ſur S. Bernardin, Sainte Catherine de Sienne, ſur le Pape Pie II. une Hiſtoire de Piombino & de la Ville de Sienne, dix Traités Latins ſur *l'immortalité des Ames*, & des Lettres ſur differens ſujets.

## DE GENEVE.

Perachon & Cramer, Imprimeurs connus par leurs grandes entrepriſes, & les ſervices importans qu'ils rendent à la République des Lettres, commencent l'impreſſion d'un Ouvrage preſque immenſe, & auſſi utile qu'il eſt étendu & laborieux : C'eſt une Bibliotheque de tous les Auteurs Eccleſiaſtiques, depuis la creation

du Monde jusqu'à present, rangée selon l'ordre alphabetique ; quelque vaste que soit ce projet, les Auteurs en ont passé les bornes, il promettent de parler de tous les Conciles, & d'indiquer toutes les Bulles des Papes. S. Jerôme, Gennade, Cassiodore, Isidore, Honoré d'Autun, Tritheme, Sixte de Sienne, Bellarmin, ont travaillé sur la même matiere qui grossit de jour en jour ; mais ils ne l'ont qu'entâmée. Le Jesuite Possevin Ecrivain judicieux, & d'un travail incroyable, est entré dans un grand détail, & si on lui reproche d'avoir un peu manqué de critique, c'est le défaut du siecle plutôt que de l'Auteur. Le nôtre, n'est-il pas tombé dans un autre excès. On ne se défioit pas de la bonne foi des Copistes : on avoit tort, on pousse trop loin cette défiance ; on a un plus grand tort, de sages conjectures avoient découvert des Ouvrages supposés, mais des conjectures hardies ont jetté des doutes mal fondés sur des Ouvrages certains ; les trois volumes du Commentaire de Casimir

Oudin, sur les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, imprimé à Lipsic en M. DCCXXII. offrent plusieurs exemples de cette critique outrée. Le sçavant Pere Labbe dans ses deux volumes de Dissertations sur les Ecrivains Ecclesiastiques, a donné le modele d'une critique saine. Cave dont nous avons un *in-folio* sur ce sujet, est estimé & merite de l'être, les préjugés de Secte l'aveuglent rarement; M. Dupin Catholique de profession, est moins orthodoxe que l'Anglican, & moins exact; ce fecond & rapide Ecrivain a bien-tôt perdu sa reputation, elle a duré aussi peu de tems qu'il en avoit mis à l'acquerir, *sur-tout ses Catalogues des Ecrivains Catholiques, & Heretiques des derniers siecles* ont été travaillés avec tant de précipitation, qu'il y a peu de pages où il ne se présente quelque faute. Le Lutherien Olearius a profité de l'étude des autres; sa Bibliotheque *des Auteurs Ecclesiastiques*, renfermée dans un seul volume *in-quarto* & imprimée à Jêne en 1715. est assez exacte & fort commode: on avoit

cependant besoin d'une nouvelle Bibliotheque Ecclesiastique, les Auteurs de celle que nous annonçons, dont le premier tome paroît, declarent qu'ils seront en garde contre les préventions de Parti, & de Secte, qu'ils ne s'érigeront point en Juges, se bornant à rapporter exactement le jugement du Public & des Sçavans. On ne sçauroit trop les loüer de s'être défait de leurs passions dans un Ouvrage, où la partialité ne sçauroit être évitée avec trop de soin : il faut encore qu'ils ne se laissent pas surprendre aux passions d'autrui ; & qu'en rapportant les Jugemens des Sçavans, ils omettent les loüanges de compliment, & les critiques poussées jusqu'à la satyre. Les Libraires invitent tous ceux qui aiment les Sciences Ecclesiastiques, à contribuer de tout leur pouvoir à la perfection d'un Ouvrage qui en sera la clef, rien n'est plus necessaire dans les études que de connoître les guides qu'on choisit, & de ne s'y pas méprendre. On jugera par le seul titre, de l'étendue & de la varieté des

matieres, qui composent cette Bibliotheque. *Magna Bibliotheca Ecclesiastica, sive Notitia Scriptorum Ecclesiasticorum veterum ac recentiorum, in qua ordine alphabetico continetur Autorum Sacrorum veteris & novi Testamenti, Autorum Apostolicorum & Sanctorum Patrum vitæ compendium, & eorum scripta enumerantur. SS. Scripturæ interpretes, Paraphrastæ, Commentatores, Critici, nec non SS. Evangelii Concionatores: Historiæ Ecclesiasticæ; S. Theologiæ Dogmaticæ, Scholasticæ & Moralis, Casuum Conscientiæ, Juris Canonici, Polemici, Mystici, &c. Cujuscumque Religionis ac Sectæ Scriptores, simul & Conciliorum omnium, tam Generalium quàm Particularium Historia & Decreta exhibentur. Pontifices Romani, eorumque Vitæ, Scripta & Bullæ indicantur, tum quæ in Bullario, tùm quæ extrà Bullarium habentur. Fundatores ordinum Religiosorum referuntur. Scriptorum Ortus, Ætas, Doctrina, præcipua res gesta, &c. Eorum Opera genuina,*

*spuria, dubia, supposititia, illorumque Editiones accuratè recensentur; deperdita praterea, atque inedita, notantur. Additis, ut plurimùm, de singulorum doctrina ac stilo, Eruditorum judiciis. Cum indice Autorum & Conciliorum. Omnia ab orbe condito, ad nostra usque tempora. Operâ & studio **** Jur. Canon. Doctoris & aliorum. Tomus primus. Litt. A. Coloniæ Allobrogum. Sumptibus* Perachon & Cramer. 1734.

## ANGLETERRE.

### De Londres.

A la suite du projet de la traduction de l'*Histoire du Concile de Trente* par Fra-Paolo, le P. le Courayer a fait imprimer en forme d'essay la premiere feüille du livre second. Le nouveau Docteur d'Oxford a eu ses raisons pour donner la préférence à celle-ci. Sans doute elle lui a paru d'un goût à prévenir le Public en faveur de l'Ouvrage entier. Toutes choses étant égales, il étoit naturel

qu'il fît précéder le premier livre. Ne se seroit-il point mépris sur le choix ? Car sans parler des fautes de stile, que l'Auteur du *pour & contre num.* 43. releve avec beaucoup de discernement, des inconséquences qu'il lui reproche, des citations inutiles, & des minucies dont il a chargé les notes marginales de sa feüille favorite ; selon la judicieuse remarque du même Ecrivain, on ne peut lui passer les traits injurieux, qu'il lance sur la foi du seul Fra-Paolo, contre le Cardinal *del Monte*, un des Légats de Paul III. au Concile de Trente : & connu depuis sous le nom de Jule III. il n'auroit pas dit avec le Moine Servite, que ce Cardinal *préferoit les interêts de ses Maîtres à sa propre conscience.* S'il avoit consulté des Auteurs plus véridiques, & moins interessés que Fra-Paolo, à décrier le S. Siege & le Concile dont il écrivoit l'Histoire.

## FRANCE.

### DE STRASBOURG.

Le Panegyrique Latin du Roi, prononcé par M. Jean Daniel Schoepflin

Professeur d'Histoire & d'Eloquence, le jour de la naissance du Prince, imprimé chez Picscker, justifie le choix qu'on a fait de cet habile homme, pour deux fonctions importantes. Son éloquence est mâle, & soutenuë d'une expression pure sans affectation, élevée sans obscurité ; le noble sujet qu'il traite ne perd entre ses mains rien de sa grandeur, il fait aimer les inclinations pacifiques du Titus-François, il fait sentir la force des raisons qui l'ont determiné à la guerre, la peinture de la France courant aux armes, & de ses rapides conquêtes est frapante, les portraits des deux Héros que la France vient de perdre, les Maréchaux de Bervick & de Villars sont d'un Maître, & perceront les cœurs François d'une vive douleur. L'Auteur étoit déja celebre par la place qu'il occupe dans l'Academie Royale des belles Lettres, & par d'autres Ouvrages, celui qui a pour titre, *les armes du Roi justifiées contre l'apologie de la Cour de Vienne*, est aussi moderé qu'il est solide ; & [illegible]

une grande connoissance de l'Histoire.

DE PARIS.

La découverte d'une Medaille inconnuë jusqu'ici & peut-être unique, doit être annoncée au Public; M. Cary Marseillois en est le possesseur; elle est d'or, d'une conservation merveilleuse; d'un côté on voit la tête d'un jeune homme vêtu d'une cotte-d'armes, & autour M-IVL-AVR. SULP. URA. ANTONINUS, sur le revers est une Deesse debout, qui tient de la main droite un Timon, & de la gauche une Corne d'abondance, & dans l'exergue FECUNDITAS AUG. La fabrique de la Medaille est du tems d'Elagabale, & d'Alexandre Severe. Zosime parle de deux Tirans qui s'éleverent contre Alexandre-Severe; d'un Antonin élu par des Soldats revoltés, & qui bien-tôt se déroba par la fuite au poids du Gouvernement trop pesant pour lui; d'un Uranius homme de basse naissance, Empereur de peu de jours, & livré d'abord à Severe-Alexandre.

Le Sincelle nous apprend, qu'Uranius usurpa l'Empire à Edesse, il avoit lû ce fait dans un Historien autre que Zosime. Zosime éloigné de plus d'un siecle d'Alexandre Severe, a partagé un seul usurpateur en deux. La Medaille nous apprend qu'Uranius est le même qu'Antonin. On est surpris que l'usurpateur ne prenne ni le titre d'Auguste, ni le titre de Cesar : cette omission a fait naitre au Pere Tournemine la pensée, qu'Uranius voulant relever sa basse naissance, & se faire croire fils d'Elagabale, feignit que cette Medaille d'or avoit été battuë à sa naissance, ou pendant son enfance. Les noms qu'il prend de Marc-Aurele & d'Antonin, l'inscription *fœcunditas Augusta* favorisent la conjecture du Pere Tournemine, qu'il abandonne à l'examen des Sçavans ; il n'est pas amoureux de ses idées, la Medaille est imaginée assez ingenieusement : la cotte-d'armes est une augure de l'inclination guerriere d'Uranius, le Timon présage qu'il obtiendra l'Empire & la Corne d'a-

que son Gouvernement
s. M. Laisné habile Anti-
nt on a fait souvent l'é-
nos Mémoires, a com-
Pere Tournemine la des-
cette rare Medaille. On
I. Carry une Dissertation
ira pleinement.
ient de donner une qua-
on, *des sentimens de pie-*
*Monseigneur de Fenelon*
*de Cambrai.* C'est moins
ıe son cœur qui les a pro-
adé, il persuade; tou-
he: il éleve à la plus
tion, mais il en appla-
s, il la rend si aimable
e, & qu'on n'en sent
ı n'en apperçoit pas mê-
ıltés. Les Ames les plus
ı y trouveront l'aliment
ır, & les plus foibles y
es forces. C'est un in-
mprimé.

Liste des Livres qui sont nouvellement imprimés ou réimprimés.

*Le Jardinier Solitaire, contenant la méthode de faire & cultiver un Jardin fruitier & potager, & plusieurs experiences nouvelles avec des réflexions sur la culture des arbres.* Chez le Mercier fils, *in-douze* avec des figures, ruë S. Jacques à la Bible d'or. Le prix est de 2. liv.

*Les Vies des SS. PP. des Deserts, & de quelques Saintes, écrites par des PP. de l'Eglise, & autres anciens Auteurs Ecclesiastiques, Grecs & Latins, traduites en François par* M. Arnaud d'Andilly, nouvelle Edition. Chez Louis Josse, ruë S. Jacques 1733. *in-octavo* 3. vol.

*Les Vies des SS. pour tous les jours de l'année, avec l'Histoire des Mysteres de N. S. nouvelle Edition, augmentée à la fin de chaque Vie, de differentes pratiques & pieces tirées des principales actions des SS.* Chez Lotin ruë S. Jacques, & Dessaint ruë S. Jean de Beauvais, 2. vol. *in-quarto.*

*des Sciences & des beaux Arts.* 1725
*Histoire naturelle de l'Univers, dans laquelle on rapporte les raisons physiques des effets les plus extraordinaires, & les plus merveilleux de la nature, enrichie de figures en taille-douces*, par M. Colonne Gentilhomme Romain. A Paris chez André Cailleau, Quay des Augustins à S. André 1734.

*Plaidoyers de M. Errard Avocat au Parlement, avec les Arrests des Parlemens, donnés en interprétation des articles* 282. *&* 283. *de la Coutume de Paris, touchant les avantages indirects, faits par l'un des conjoints à l'autre, & un extrait du Testament de la Dame Marquise de Torcy, contenant un legs universel, au profit de Madame de la Tour mere de son mari, & les factums de M. Errard, pour les heritiers de ladite Dame de Torcy, qui ont obtenu cet Arrest*, seconde Edition. Chez Mesnier, ruë S. Severin & au Palais, au Soleil d'or 1734. *in octavo.*

Delepine pere, publiera au premier jour la Vie & les Ouvrages de l'Eloquent Salvien, Prêtre de Mar-

ſeille ; c'eſt-à-dire ſes Lettres , ſes quatre Livres contre l'eſprit d'interêt , & ſes huit Livres de la Providence , traduits du Latin avec des notes , & une Diſſertation au ſujet du Semi-Pélagianiſme , dont quelques-uns l'ont accuſé.

Montalant vient d'imprimer un Livre de piété , qui a pour titre , *les quatre fins de l'Homme , avec des reflexions capables de toucher les Pecheurs les plus endurcis , & de les ramener dans la voye du Salut* , par M. L. Rouault , Curé de S. Pair ſur la Mer , 1734. *in-douze* 350. pag.

On debite ici depuis quelques mois , *l'Eſprit de l'Egliſe dans la récitation de cette partie de l'Office qu'on appelle Complies , en forme de dialogue entre le Maître & le Diſciple.* A Paris chez André Cailleau Quai des Auguſtins 1734. vol. *in-douze* pag. 440. Le but de l'Auteur a été d'animer la ferveur des Fideles , lorſqu'après avoir rempli durant la journée les devoirs de leur état : ils viennent demander au pied des Autels, ou de leur oratoire , la grace de ſe repoſer

ſaintement des fatigues du jour. Dans l'explication des quatre Pſeaumes de Complies, les paraphraſes que nous en ont données S. Jean Chriſoſtome, S. Auguſtin, & S. Bernard, lui ont été d'un grand ſecours. En un mot l'Ouvrage entier retrace les maximes & les devoirs du Chriſtianiſme, avec une onction qui en fait aimer la pratique.

*L'Imitation de la Sainte Vierge dans un abregé de ſa Vie, de ſes vertus, & des myſteres que l'Egliſe celebre en ſon honneur :* Ouvrage traduit de l'Eſpagnol par le Pere de Courbeville. Se vend au bon Paſteur, ruë de la Harpe.

AMIENS.

La Religieuſe dans la ſolitude, Retraite ſpirituelle, par l'Auteur du Directeur dans les voyes du Salut, traduite de l'Italien ſur la douziéme Edition. A Amiens chez Loüis Godart, Imprimeur du Roi, &c. 1734.

L'Auteur de cette Retraite eſt le Pere Pinamonti de la Compagnie de Jeſus, Auteur du *Directeur dans les*

*tiennes sur les obstacles du Salut dans toutes les conditions de la vie, & sur les moyens de les vaincre*. L'utilité connuë de ces deux derniers Ouvrages, dont le premier touche à sa quatriéme Edition, semble un prejugé avantageux pour celui que l'on donne maintenant au Public. Il est intitulé, *la Religieuse dans la Solitude*; parce qu'en effet, il regarde specialement l'état Religieux, cependant il peut convenir à l'état Ecclesiastique, à l'état Seculier, &c. *E puo anche scovire à chivaque brama di reformare il proprio stato.* Ce sont les termes du P. Pinamonti.

Au reste cette Retraite est de dix jours, & fournit pour chaque jour quatre Meditations: ces Meditations sont simples, mais insinuantes, persuasives, mêlées de cette onction & de cette force, qui produisent seurement leur effet en des ames encore sensibles à leur salut, & à leur perfection, laquelle en est le gage. Les *Lectures* composées aussi par le P. Pinamonti, sont dans le même goût que ses *Lectures Chrétiennes* &c, dont nous venons de parler. Les *Conside-*

*-ctions* ou *Examens* présentent le détail le plus instructif de tous les devoirs des personnes consacrées à Dieu par les vœux de Religion : leurs fautes y sont toutes énoncées, on leur en épargne la recherche toujours pénible ; il ne leur reste plus rien à faire, qu'à en concevoir une vraye douleur, suivie d'un amandement parfait. Le Traducteur de cette *Retraite*, est le Pere de Courbeville. L'Ouvrage se vend à Paris chez Etienne Ganeau, *aux armes de Dombes*, Philippes-Nicolas Lottin, *à la Verité*, la veuve Etienne, *à la Vertu*, Libraires ruë S. Jacques.

## *APPROBATION.*

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

## *Errata pour le mois de Juillet.*

PAge 1225. ligne 4. Caste Sueve, *lisez* Castes Sueste. p. 1177. Article LXVI. *l.* Article LXV. p. 1233. ligne derniere 1703. *l.* 1733. p. 1258. l. 21. dedommages *l.* dedommage, p. 1283. l. 18. rejetter, *l.* réfuter, p. 1336. l. 9. Nicétis, *l.* Nitétis, p. 1340. l. 17. bennefice, *l.* bénéfices, p. 1341. l. 21. à l'Université, *l.* en l'Université.